

8° A582

LEON COTE

GLOZEL

TRENTE ANS APRES
TRENTE ANS APRES



X Patrice THIERRY - L'ETHER VAGUE
37 rue Jean Sizabuire 31400 TOULOUSE

136173

Chez le même éditeur
Glozel ou la guerre des briques

PREFACE

Je dédie ces quelques lignes à la mémoire de celui qui fut pour moi un modèle et un exemple de vie. Je n'aurai jamais assez de gratitude pour le remercier de tout ce qu'il a fait pour moi et pour tous ceux qu'il aimait.

Passionné d'étude littéraire et de lecture, il consacra ses années de professorat à se constituer une bibliothèque littéraire d'œuvres complètes de ses auteurs préférés anciens et modernes, car disait-il : « une telle lecture ne déçoit jamais, elle reconforte. »

*Quand éclatèrent les controverses à la suite des découvertes de Glozel, il se lança carrément dans l'étude de l'affaire. Profitant de plusieurs mois de repos obligatoire, à la suite d'une grave opération, il étudia les réactions des savants qui s'étaient querellés au sujet du gisement. Il approfondit le sérieux des études faites par ceux qui avaient fouillé, étudié chaque objet découvert, n'émettant aucun doute sur l'authenticité. De même dans les contestataires, il reconnut des gens avides d'honneur et déçus de la gloire qui aurait pu rejailir sur eux. Il se déclara partisan de la vérité des découvertes et publia sous le titre : **GLOZEL trente ans après les témoignages et les faits démontrant avec objectivité qu'il ne pouvait en être autrement.***

*Marie-Thérèse Côte, épouse d'Emile Fradin.
Avril 1987. GLOZEL.*

© L'ETHER VAGUE
Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

OU L'AUTEUR PREND POSITION

Dans mes souvenirs d'enfance heureuse «En Montagne Bourbonnaise, Au Bon Vieux Temps», j'ai décrit les aspects harmonieux d'un pays peu connu des touristes, bien qu'il soit à deux pas de Vichy. J'ai dit avec amour la variété des sites plaisants ou sévères, qui vont des Bois Noirs aux monts de la Madeleine, les naïves légendes qui ont pour cadre le Montoncel, le rocher de Saint-Vincent, la forêt de l'Assise, les replis sinueux des vallons et des gorges où chante une eau très pure, paradis des truites, à l'ombre touffue des hêtres et des sapinières. J'ai rêvé bien des fois, remontant le cours de la Bresbre ou du Sapey, sur les pentes où l'on s'attarde en été pour cueillir les baies aigrettes et rafraichissantes de l'airelle. Avant l'oubli sans recours, j'ai voulu ranimer les rudes paysans, mes aïeux, réfléchis et taciturnes insensibles à la fatigue et besognant dur, au long d'une vie traversée d'humbles joies, jusqu'au jour du grand repos, où leur fils les portaient dans le vieux cimetière, autour de l'église.

Pour compléter le tableau, j'avais l'intention de consacrer le dernier chapitre à Glozel, et d'évoquer les découvertes qui suscitèrent tant d'après controverses et parfois tant d'injures, il y a plus de 30 ans.

Mais bien vite il fallut reconnaître l'impossibilité de faire tenir en quelques pages cette histoire aux accidents multiples, aux péripéties rebondissantes, où l'on vit des savants se défier bruyamment, comme les héros d'Homère, sur les bords du Vareille ; où certains d'entre eux, abdiquant toute sérénité, n'hésitèrent pas, sous l'oeil narquois des profanes, à faire appel au bras séculier pour réduire au silence des adversaires gênants.

Je fus un des témoins attentifs de la découverte primitive. Elle m'avait intéressé par son étrangeté même, et je la considérais sans parti pris, car je n'appartenais à aucune obédience archéologique et ne m'étais jamais posé la question de savoir si l'écriture vint d'Orient en Occident ou, au contraire, d'Occident en Orient.

Ces trouvailles successives n'eurent à l'origine qu'une publicité restreinte, et nulle fièvre partisane, nul parti pris hâtif ne les déformait. Si, dans l'été de 1924, on eût dit à Emile Fradin que son nom ferait bientôt le tour du monde, et que des conflits passionnés diviserait les maîtres de la Science, parce qu'en labourant, un de ses bœufs s'était enfoncé dans un trou, il se serait contenté de sourire en haussant les épaules, et aurait continué ses foins.

J'ai vu les controverses quitter les "templa serena" de la culture humaine, s'enfler dangereusement, passer de la courtoisie aux insinuations malveillantes. J'ai lu, dans le même temps, à peu près tout ce qui paraissait sur Glozel. En reprenant ces documents, après un tiers de siècle, j'ai constaté avec quelle légèreté hautaine et dédaigneuse, certains pontifes de la Science, dérangés dans leur quiétude par ces trouvailles gênantes, refusant de venir voir sur place et de se renseigner loyalement, n'hésitèrent pas à traiter publiquement d'escrocs et de faussaires les membres d'une famille honorable, à les livrer en pâture à la presse, et même à faire intervenir les tribunaux.

Des preuves !... ils n'en apportaient pas. Prisonniers d'une première attitude, ils se refusaient à regarder, à discuter. Craignant surtout d'avoir à modifier les théories qui avaient fondé leur notoriété, ils condamnaient toute hypothèse risquant d'ébranler leurs thèses sacro-saintes. C'est pourquoi, tout au long de la querelle fastidieuse, on put les voir aveuglés mais péremptaires, incriminer la bonne foi et l'honnêteté des auteurs de la découverte.

Des questions personnelles, susceptibilités, rancœurs, vinrent tout envenimer. Et l'on vit, spectacle ahurissant, ceux-là mêmes qui, dans les premiers mois, clamaient leur enthousiasme, nier l'authenticité du gisement. Ils auraient voulu être consultés, mis en vedette, et on ne leur avait pas donné le tremplin qu'ils espéraient. Leurs prétentions à l'infailibilité se nuancèrent d'odieuses, quand, faute de mieux, ils s'obstinèrent à faire mettre en prison un jeune cultivateur qui refusait de plier devant le chantage.

Aujourd'hui ce déchaînement de passions s'est apaisé, et cette querelle appartient à l'Histoire. Un grand nombre des antagonistes ont disparu ; Glozel a retrouvé son calme de hameau bourbonnais somnolant sur les bords gracieux du Vareille. On peut dégager les faits, présenter les acteurs dans la vérité de leurs gestes et l'âpreté de leurs controverses, mais surtout comprendre l'acharnement inouï des adversaires ainsi que la vive réaction de ceux qu'on attaquait non plus sur le terrain des sciences archéologiques, mais sur celui de la considération et de l'honneur.

C'est un récit que personne encore n'a tenté.

Tout récemment, M. Colin-Simard, dans un gros livre de vulgarisation sur la Préhistoire, s'est livré à une violente agression qui n'a même pas l'excuse de la bonne foi, car on y retrouve les diffamations vieilles de trente ans, affirmant que le jeune Fradin avait copié les signes de l'écriture glozélienne au petit bonheur dans les manuels de Préhistoire.

LE LOYAL M. Colin-Simard, qui a pourtant étudié les procès, oublie volontairement d'ajouter que le Procureur de la République de Cusset, rédigeant les attendus d'un non-lieu confirmé par la Cour d'Appel de Riom, écrivit textuellement que « tous les arguments (des adversaires) ont été repris et refutés par des savants notoires ».

LE SUBTIL M. Colin-Simard ne s'est pas demandé un seul instant par quel miracle un jeune cultivateur de dix-huit ans, pourvu seulement du Certificat d'études, aurait pu créer de toutes pièces une civilisation étonnante insoupçonnée, éblouir des savants illustres, au point de leur enlever toute

méfiance et tout esprit critique.

Il ne s'est pas arrêté à cette invraisemblance énorme d'un jeune homme sans culture et sans lettres, qu'une fée invisible transforme, d'un coup de baguette, en préhistorien, créateur génial, qui se procure des ossements humains hautement fossilisés, et qui présente une race dont les caractères étaient jusqu'alors inconnus.

LE TRES INTELLIGENT M. Colin-Simard pose au monsieur « à qui on ne la fait pas ». Légèreté ?... sans doute. Outrecuidance ?... certainement. C'est, en tout cas, l'exemple parfait d'une documentation à sens unique, délibérément voulue. Et l'on pense à cet historien du XVII^e siècle, à qui un secrétaire présentait tardivement des textes inédits sur le Siège de Rhodes par les Turcs, et qui répondit d'un ton superbe : « Mon siège est fait ».

M. Colin-Simard, en terminant, souhaite voir disparaître la race des faussaires. Nous aussi.

On peut fausser la vérité par omission, plus encore que par action.

Ce qu'il n'a pas voulu faire, je l'ai tenté, d'abord parce que ce récit complète mes essais sur la Montagne Bourbonnaise : ensuite parce que j'ai suivi les événements dès les premières fouilles ; enfin pour une raison personnelle : Glozel est proche du Mayet, mon pays natal, et, en 1945, un mariage heureux unissait ma famille à celle des Fradin.

Je m'étais d'abord intéressé aux fouilles comme voisin du site archéologique. Plus tard je voulus reprendre l'affaire et l'étudiai dans ses moindres détails, quand Emile Fradin demanda la main de ma plus jeune sœur. La bataille de Glozel venait à peine de se terminer. Je pris tous renseignements utiles, et mon enquête se trouva facilitée par ma connaissance du pays et de ses habitants. L'opinion était unanime, au sens absolu du mot, même chez ceux qui montraient une pointe de jalousie ou de la rancune. Car on se brouille facilement à la campagne, et souvent pour une simple question de bornes mal placées ou de passage contesté.

Je ne trouvai personne qui mit en doute l'honnêteté foncière des trois générations d'hommes, du grand-père au petit-fils, qui continuaient de travailler leur terre, comme si tout le bruit fait autour de leur découverte n'avait aucune prise sur eux.

C'était un témoignage de moralité sans restriction ; et la vie du foyer ainsi fondé montre bien qu'il était mérité.

Depuis lors, l'intimité de la famille Fradin m'étant ouverte, j'ai pu faire par le dedans toute une série d'observations que personne, parmi ceux qui suivirent la querelle, n'avait eu l'occasion de recueillir et de grouper. De vieille souche terrienne, je connais bien la psychologie, plus complexe qu'on ne pense, du paysan de chez nous. Je l'ai souvent étudiée, et de fort près.

Or je ne crois pas qu'aucun de ceux, amis ou adversaires, qui se sont intéressés à Glozel, ait songé à examiner les faits, à les comprendre, à les expliquer, en s'éclairant d'études d'âmes qui montrent le pourquoi de certains gestes et l'impossibilité morale de certains autres.

Dans le domaine scientifique, les chercheurs accumulent des observations qui finissent par former un corps de savoir. Puis une période survient où le savant, l'historien, le préhistorien, après avoir classé toutes ses découvertes et mis en ordre sa documentation, reprend le faisceau des premières données, met en place ses doutes, ses incertitudes, et ce qu'il estime être des vérités. C'est ainsi qu'un chapitre nouveau vient enrichir les connaissances humaines.

Avant de présenter le déroulement des faits qui ont abouti à la plus notable querelle des temps modernes, je voudrais le faire précéder d'une analyse brève de ce drame tragi-comique : car cette histoire est une pièce de théâtre aux rebondissements multiples, dont l'intrigue se déroule sans peine aux yeux du spectateur.

Et voici la présentation des quatre actes de la pièce.

ACTE PREMIER

L'importance des trouvailles du Champ des Morts n'apparaît pas tout d'abord. La Société d'Emulation du Bourbonnais, alertée, y envoie M. Viple, magistrat archéologue de Moulins, qui emporte des échantillons dans un « sac à avoine ».

La Société d'Emulation refuse aux Fradin la somme de 50 francs, qu'ils avaient demandée pour payer des journées d'ouvriers procédant à des fouilles sous sa direction.

Le Dr Morlet prend la place ainsi laissée vacante par M. Viple. Il a vu tout de suite l'importance exceptionnelle d'une telle découverte, qui ouvre les discussions sur l'origine de l'écriture. C'est alors que M. Viple devient un adversaire farouche de Glozel.

Dès les premières publications de Morlet, de nombreux savants viennent au Champ des Morts : un des tout premiers sera le Dr Capitan, amené par Morlet lui-même.

Capitan va déclencher la première escarmouche, en essayant d'accaparer la découverte. Il ne propose à Morlet rien de moins que de présenter sous sa propre signature les publications de ce dernier, qui refuse. Aussitôt l'archéologue évincé parle de faux, et répand le bruit qu'Emile Fradin est un faussaire habile.

Alors, Vayson de Pradennes, richissime acheteur de collections préhistoriques, et qui prépare un livre sur les faux en préhistoire, flaire une affaire intéressante : déprécier d'abord une collection qu'il convoite, afin de l'obtenir à vil prix ; de plus, lancer son livre, en claironnant que le gisement de Glozel est un faux.

Les naufrageurs ont noué leur intrigue.

DEUXIEME ACTE

Les anti-glozéliens abritent leurs attaques derrière les théories officielles infirmées par les trouvailles nouvelles. La première de ces théories est le sacro-saint hiatus entre le paléolithique et le néolithique. Elle est maintenant reléguée aux oubliettes. La seconde est la présence de poteries avec gravures animales : depuis lors on l'a constatée en de nombreux gisements. La troisième est l'origine orientale de l'écriture, dogme intangible que défendra M. Dussaud.

Réponse du docteur Morlet, qui présente sa théorie de l'"INTERPÉNÉTRATION DES CIVILISATIONS PALEO ET NEOLITHIQUES." Cette thèse, d'allure révolutionnaire, sera plus tard unanimement admise, et l'on verra deux antiglozéliens notoires tenter de se l'approprier dans un Manuel de Préhistoire.

Le docteur Morlet fait venir à Glozel de nombreux savants pour des fouilles de contrôle. Tous certifient que la couche archéologique est vierge de toute remaniement, et que les objets présentent des caractères indiscutables d'authenticité. Même le savant abbé Breuil et M. Peyrony, venus sur

place à l'époque de ces fouilles de contrôle, donnent par écrit cette double assurance.

Réprimandés sévèrement par Capitan, le chef de file, ils ne tarderont pas à tourner casaque, surtout après la lettre ouverte de Morlet reprochant à l'abbé Breuil d'avoir, en deux articles, parlé de Glozel comme s'il était le premier à étudier les découvertes.

A ce moment, il semble que les Glozéliens aient le vent en poupe, car on vient de mettre à jour des gisements hors de Glozel, dont l'un est fouillé par un groupe de savants lyonnais.

Alors un piège est tendu au docteur Morlet par Capitan et le comte Bégouen, autre antiglozélien notoire que le docteur avait refusé d'accueillir à Glozel. Ils lui font demander par le Congrès d'Amsterdam qu'une commission internationale vienne contrôler sur place l'authenticité des objets. Morlet a le tort d'accepter sans conditions, et saute à pieds joints dans le piège.

TROISIEME ACTE

On avait ASSURÉ à Morlet que les membres de ladite commission seraient désignés par les congressistes d'Amsterdam.

Il n'en fut rien.

Au contraire, deux antiglozéliens irréductibles, Bégouen et Capitan, secrétaires de l'Office Central, s'arrogèrent le droit, dès leur retour à Paris, de choisir les membres de la commission. Bégouen prétendit même obtenir du Ministre qu'on fit les fouilles sans témoins.

Puis, afin d'endormir la méfiance justifiée de Morlet, on poussa l'astuce jusqu'à introduire dans la Commission Peyrony lui-même qui, lors d'une fouille de contrôle, avait certifié par écrit l'authenticité des objets. Mais il déclarait ce qu'on voulait lui faire dire et rien d'autre.

Bien malgré eux, les conjurés devront admettre la presse, et comme les journalistes ont des yeux pour voir, ils voudraient rédiger sur place, après les trois journées de fouilles, un communiqué reconnaissant l'intégrité du terrain et l'état de fossilisation des objets. Un journaliste, pourtant glozélien, fit échouer ce projet, par esprit de politesse et de déférence envers la Commission.

Coup de théâtre !... Morlet veillait, et bien lui en prit. Au matin du troisième jour, un des membres de la Commission, se précipitant seul au champ de fouilles, fut surpris par le docteur, au moment où il pratiquait un trou dans le front de taille, et introduisait du plâtre dans la couche archéologique. Il nia, puis dut avouer devant le témoignage précis de deux autres témoins.

Le mauvais coup était manqué. Peu après, un Comité d'Etudes composé de savants éminents et d'un expert policier, devait démontrer publiquement l'inanité de la Commission Capitan-Bégouen.

QUATRIEME ACTE

Surgit alors Vayson, qui règne en maître à la Société Préhistorique Française, et finance la cabale.

La Société Préhistorique dépose une plainte en escroquerie contre X, entre les mains de M. Viple, procureur de la République, à Moulins. Celui-ci prescrit une perquisition au musée de Glozel. Et c'est le président de la Société, docteur Regnault, qui opère lui-même après avoir fait interdire par les policiers l'accès de la pièce aux Fradin.

Détail pittoresque, l'avocat de la Société, futur académicien, monte la garde à l'entrée du chemin.

Les objets saisis sont remis en vrac et sans inventaire au Directeur de l'Identité Judiciaire, M. Bayle, pour expertise.

Celui-ci fait un rapport où il prend de l'ivoire pour de l'os frais et où le maquillage abonde, quant aux objets. Morlet, nullement découragé, dépiaute ce rapport et le réfute en détail.

Entre temps, le tribunal de Cusset, rétabli, se saisit de l'affaire qui échappe aux griffes partisans de M. Viple.

Le Procureur Besson, actuellement Procureur Général à la Cour de Cassation, étudie la plainte sur le fonds, procède à de nouveaux interrogatoires et proclamant que « tous les arguments ont été repris et réfutés », rend un non-lieu, que confirme la Cour de Riom.

EPILOGUE

Cette décision du magistrat de Cusset permit à Emile Fradin de faire condamner à Paris, pour diffamation, M. Dussaud, membre de l'Institut, qui dut avouer avoir écrit une lettre anonyme d'intimidation au critique scientifique d'un grand quotidien.

Ainsi le musée de Glozel restait ouvert, et les visiteurs, archéologues ou profanes, pourraient se rendre compte de quel côté était la vérité.

..

Tel fut le déroulement de cette histoire aux péripéties tour à tour dramatiques et burlesques. Et l'on se demande, après en avoir pris connaissance, quel mobile avouable a bien pu inspirer l'acharnement frénétique des adversaires de Glozel, pour déshonorer une famille de braves gens, contre lesquels, en guise de preuves, ils n'apportèrent jamais que des hypothèses passionnées.

Certes, dans la science, l'archéologie, l'histoire, il y aura toujours des trous d'ombre, des énigmes à résoudre. Tel fait, jugé invraisemblable hier, est reconnu réel aujourd'hui ou va l'être demain, par suite de témoignages, de recoupements, de vérifications qui entraînent la décision de l'esprit.

Pourquoi cela ? Tout simplement parce qu'à l'origine, il y eut chez l'adversaire, des omissions imperceptibles, des silences à peine conscients, des détails montés en épingles et grossis au point de masquer l'ensemble. La critique était à sens unique, et nul des savants qui l'élaboraient, ne doutait de sa compétence.

Ils se déclaraient pleinement objectifs, croyaient avoir le sens du probable, et même du réel. Leurs thèses étaient des dogmes intangibles, et c'est ainsi que des esprits modérés, devenus des sectaires, en vinrent à rejeter d'emblée toute découverte susceptible de modifier leur foi scientifique.

Devenus négateurs par principe, ils aboutissaient à la formule péremptoire : Cela ne peut être ; donc cela n'est pas.

Un tel état d'esprit ne peut qu'ignorer les faits ou les défigurer lorsqu'ils sont gênants. Logiques avec eux-mêmes et poussés par la passion, les anti-glozéliens devaient rejeter la totalité des trouvailles. Ils n'y ont pas manqué.

C'est pourquoi j'ai voulu reprendre ces faits, sans prétendre faire œuvre d'archéologie, mais en historien qui fut spectateur attentif d'un conflit où il ne tint jamais le moindre rôle.

Et si mon récit, parfaitement objectif, apporte dans certains chapitres un témoignage d'ordre moral, qui confronte les assaillants et leurs victimes, c'est qu'après avoir présenté les faits, j'ai voulu les éclairer en expliquant les hommes.

CHAPITRE PREMIER

LES LIEUX ET LES HOMMES

1. — Un petit coin perdu.

A l'extrême frontière méridionale du Bourbonnais, des collines aux pentes douces montent lentement, de La Palisse et de Vichy, à l'assaut des monts de la Madeleine et des Bois Noirs. Le touriste qui part de Vichy par la route d'Arronnes, en remontant l'harmonieuse vallée de Sichon, roule pendant vingt kilomètres avant de parvenir à Glozel, un modeste hameau de quatre feux à l'écart de la route.

A mesure qu'il s'élève, les sapinières drues garnissant les pentes du Montoncel font comme une tache de velours violet sur le ciel nacré. Passé le dernier tournant de la route en lacets, un beau panorama s'offre à ses yeux, qui le trouveront plaisant sans âpreté. Au premier plan, les maisons grises du hameau, parmi les arbres. Comme fond de tableau, la silhouette jadis altière du vieux château de Montgilbert, énorme ruine féodale, qui s'effrite lentement, depuis la fin du XVII^e siècle. A gauche, de l'autre côté du Vareille, affluent du Sichon, le village Gentil. A droite, la hauteur de Cheval-Rigon occupe la crête de l'entonnoir verdoyant où Ferrières sommeille. Un peu partout, des roches de granit crèvent le sol de leurs masses brunes.

Les voitures passent de justesse, en cahotant, par un sentier pierreux, étroit et malaisé, qui s'amorce à la route et serpente entre une double haie d'arbres, de noisetiers et de buissons. Vous longez une serve d'eau dormante, ni large ni profonde, et vous débouchez, cinquante mètres plus loin, sur un tas de fumier immuable, qu'il faut contourner comme on peut, sous l'œil peu rassurant du chien attentif à ce qu'on n'empiète pas sur le terrain de ses maîtres.

C'est Glozel, naguère fameux dans le monde entier (1).

(1) Glozel dérive du mot « Clos ». Sur de vieilles cartes on le trouve marqué Clozet. Clozel ou bien Glozel. La prononciation avec un *g* est une habitude répandue dans toute la Montagne, où l'on ne dit pas Claude, par exemple, mais Glaude. Pour désigner la prune fameuse à laquelle une reine de France donna son nom, le paysan dira toujours : reine Glaude.

Après avoir franchi deux maisons que sépare la motte de fumier, on aborde un terre-plein sillonné d'ornières. La maison Fradin, deuxième à votre gauche, est un corps de logis très simple, dont l'aspect extérieur n'a pas changé. Sa porte d'entrée donne sur une cuisine accueillante, avec sa grande table toujours prête pour la tasse de café traditionnelle. Les enfants vous font fête, à moins que votre allure ne les ait intimidés ; les chats, plus méfiants, se réfugient prudemment dans un coin.

Le musée, indépendant de l'habitation, bien que faisant partie du corps de logis, a son entrée particulière, surmontée d'une enseigne. On n'est plus obligé de passer par la cuisine pour y pénétrer ; et les vitrines de fortune des premières années ont fait place à des aménagements, simples mais bien conçus, qui mettent surtout en valeur les pierres et les os gravés.

Depuis les temps héroïques, des vides se sont produits dans la famille. Le grand-père Claude Fradin et sa femme sont morts voilà des années ; mort aussi Antoine Fradin, le père d'Emile, emporté en 1951 par un mal sans remède. Les quatre enfants d'alors, Emile, Yvonne, Marcelle, Marius, ont grandi, organisé leur vie, dans l'estime et la considération de leurs compatriotes.

D'autres enfants les ont remplacés, ceux d'Emile qui, marié sur le tard, est devenu chef de famille, et leurs rires, leurs ébats peuplent la solitude du hameau.

Comme son grand-père, comme son père, il est resté cultivateur. Il s'est constamment refusé à monnayer sa notoriété d'un jour et à quitter sa terre, sur laquelle il vit indépendant, comme ces princes paysans chantés par Mistral, et qui, jusqu'au dernier soupir, restaient maîtres après Dieu sur leur domaine.

Ni la célébrité d'un jour ne l'a grisé, ni la mauvaise fortune et les persécutions d'il y a trente ans n'ont bouleversé sa vie toute simple.

C'est un sage.

2. — Avant la découverte de 1924.

L'historique de la découverte a été souvent fait par la presse, avec l'exactitude très relative qu'on peut attendre des journaux. Mais il est bon de préciser les trouvailles antérieures, très antérieures même à 1924, et qu'une information hâtive a oublié de mentionner.

C'est au champ Duranthon, appelé Champ des Morts et bordé par le Vareille, qu'Emile Fradin et son grand-père découvrirent, le 1^{er} mars 1924, les vestiges archéologiques dont le monde savant fut vivement ému.

Quand on sort de la maison et qu'on se dirige en diagonale vers le pignon d'une étable voisine, un chemin particulier s'amorce et descend à travers les terres sur 400 mètres. La pente est raide, le sol argileux, glissant, lorsqu'il pleut. Le terrain où se fit la découverte borde la rivière.

Or, bien avant 1924, le grand-père, devenu maître du domaine, voulut, un jour, défricher le champ Duranthon. Les ouvriers qu'il avait embauchés découvrirent en piochant, quelques poteries mal cuites, mais n'y prêtèrent aucune attention. Cependant les Fradin se rappelèrent que M. Guillonnet, le précédent propriétaire, avait, un jour, rapporté du même champ un vase autour duquel courait une inscription mystérieuse. Il l'avait exhumé en creusant un trou pour enfouir une bête morte. Ce vase resta des années sur la cheminée de la cuisine, attirant la curiosité des gens d'alentour, jusqu'au moment où la famille Guillonnet quitta le hameau. Au cours du déménagement, la poterie, mal cuite et donc très fragile, fut cassée et l'on

en jeta les morceaux.

Le fait était resté nettement dans la mémoire du Sergent comme on appelait Claude Fradin. Mais il n'avait jamais pensé à explorer le terrain, jusqu'au jour où, labourant profondément le champ Duranthon, resté jusqu'alors en pacage, il découvrit, avec son petit-fils, ce qu'on devait appeler plus tard *la fosse ovale*.

3. — La découverte.

C'était le 1^{er} mars 1924. Le jeune Emile tenait les mancherons de la charrue, et le vieillard aiguillonnait les bœufs. Le terrain entamé ce jour-là n'avait jamais été labouré. Précédemment recouvert d'hêtres, qui s'élevaient dans un fouillis de ronces et de fougères, il avait d'abord été défriché au pic, et les ouvriers, rencontrant, à un endroit, ce qu'ils avaient pris pour une roche, avaient pioché plus loin. Or, passant sur ce point précis, un des bœufs s'enfonça brusquement dans une cavité. En le redressant, on mit à jour deux briques. Intrigué, le jeune homme arrêta son labour et se mit à piocher, découvrant comme un pan de muraille. Quand il eut déblayé, il vit une fosse ovale, aux parois garnies de briques emboîtées les unes dans les autres. Les dimensions de cette cavité étaient à peu près celles d'un homme couché. Aux deux extrémités, une lourde dalle la fermait. Des dalles d'argile, sur un lit de graviers formaient le fond. L'ensemble paraissait avoir été cuit, sauf ces dalles qui ne présentaient aucune trace de cuisson.

Le lendemain, pour en avoir le cœur net, Emile Fradin revint fouiller autour de cette fosse et, avec de nombreux fragments de poterie, recueillit une tablette portant des signes inconnus.

Les jours suivants, il poursuivit l'exploration et mit à jour d'autres briques avec des empreintes de mains, un fragment de tablette à inscriptions, une rondelle également marquée de signes, deux tranchets, une petite hache et deux galets ayant des caractères linéaires, ainsi que le tranchant d'une autre hache sans inscription.

Dans son « PETIT HISTORIQUE DE L'AFFAIRE DE GLOZEL, le docteur Morlet écrit ceci :

« Ce sont ces objets que virent, dès le début, les 33 signataires des attestations parues dans le *Moniteur du Centre* (28 mars 1928) et dans le *Progrès de l'Allier* (19 avril 1928). Les soussignés déclaraient avoir visité les fouilles de Glozel dans le courant de mars 1924, et certifiaient avoir vu des inscriptions sur les premiers objets découverts, dont deux petites haches, trois galets et une tablette. Suivaient les noms de ces témoins, dont M. Augustin Bert, instituteur à Ferrières, et l'abbé Naud, curé-doyen de la paroisse.

« Au mois d'avril 1928, dix autres signataires, dont le Dr Vigier, de Ferrières, vinrent ajouter leur témoignage à celui des 33 premiers : « Nous soussignés, disaient-ils, après « avoir pris connaissance de la déclaration des 33 signataires qui affirment avoir vu les premiers objets gravés découverts à Glozel, certifions formellement avoir visité ces fouilles en mars-avril 1924, et avoir vu une tablette à inscriptions, trois galets et deux haches. Déclarons nous associer aux signataires de la présente attestation. »

4. — Les hommes.

Présentons maintenant ceux qui jouèrent un rôle de premier plan dans la bataille de Glozel :

Claude FRADIN (1857-1938). Il avait 67 ans au moment de la découverte. On le surnommait le Sergent. C'était un solide paysan de chez nous. Petit, râblé, l'œil vif et regardant bien en face, il parlait peu et travaillait beaucoup. Venu à Glozel comme fermier, au départ des Guillonnet, il fit assez d'économies pour acheter la propriété, et sut la faire valoir, vivant de peu, très dur à la besogne, et solide comme ces rocs de granit que rien n'entame.

Sa femme était une petite vieille, active et toujours souriante, qui portait à ravir la coiffe bourbonnaise aujourd'hui disparue : un fond de tulle serré à la tête et bordé d'une auréole empesée et gaufrée. Elle avait l'œil à tout, bien que ne quittant guère sa cuisine. Debout avant l'aube, elle était la dernière couchée.

Ils avaient eu deux filles ; l'une avait épousé un charron de Ferrières, M. Dassaud, et habitait le bourg ; l'autre, marié à un cousin cultivateur, Antoine Fradin, qui suivant l'expression du pays, « était venu gendre » à Glozel, où il habitait et travaillait avec son beau-père. Il avait un type gaulois, assez fréquent chez nous, avec ses fortes moustaches d'un blond roux et de très beaux yeux bleus. C'était un silencieux sinon un solitaire, attentif aux choses et aux événements, un homme précis, toujours prêt pour se trouver là où il fallait, passant la majeure partie de ses journées aux champs, et n'apparaissant guère à la maison qu'aux heures des repas. On le vit rarement participer aux fouilles et s'occuper des visiteurs.

Sa femme, qui lui a survécu, parle peu, mais ne laisse rien au hasard. Elle observe et jauge les gens de ses yeux vifs, parfois malicieux, les catalogue avec un bon sens rarement pris en faute, trouvant d'instinct la formule souvent pittoresque et lapidaire qui classe un homme et définit ses actes.

Emile FRADIN, né en 1906, est l'aîné des quatre enfants du ménage. Comme beaucoup de jeunes paysans d'alors, il avait dû quitter l'école à 13 ans, non sans regret. Car son esprit vif et méthodique aimait l'étude et la lecture ; il aurait volontiers accru ses connaissances, si on lui en avait donné le loisir et les moyens.

Sans regrets inutiles, ayant fermé les cahiers et les livres, il se mit à l'école du grand-père, pour s'initier à la profession de cultivateur, qui n'est pas aussi simple et facile que le croient les citadins, car elle exige beaucoup d'observation, une mémoire infailible et beaucoup d'endurance.

Petit, sec, nerveux, il a maintenant dépassé la cinquantaine, mais garde l'allure souple et jeune que les journaux popularisèrent il y a 30 ans. La rude vie des champs a buriné, tanné et ridé son visage, sans supprimer le regard vif, le pli moqueur au coin des lèvres, la gentillesse de l'accueil, et cette inépuisable complaisance qu'il met à rendre service autour de lui. S'il tient avec bonheur sa place dans une conversation, nul ne sait mieux que lui manier le silence et, sans faire de geste, indiquer son avis par la façon de se taire. Resté dans le domaine, qu'il fait valoir tout seul depuis la mort du père, heureux dans son univers restreint de gens, de bêtes et de choses, besognant ferme, il vit indépendant et libre, dans un foyer très uni, pour élever trois beaux enfants qui peuplent le hameau de rires et de chansons.

C'est l'invincible force du paysan que cette patience obstinée qui résiste aux tempêtes et aux orages, que cette application à faire ce qu'il faut, comme il faut, à se reposer d'un travail par un autre, à conduire la besogne au terme qu'on s'est fixé. Le paysan, taciturne et solide, laisse aboyer les jaloux, qui se cassent les dents à mordre ce granit.

Un dernier trait complètera l'esquisse : la famille Fradin tout entière est profondément chrétienne, et la pratique religieuse fut toujours à ses yeux

un devoir qu'on ne discute pas.

Le Docteur MORLET ne vint à Gozel qu'un an après la découverte, en avril 1925. Chacun sait qu'il joua un rôle capital dans cette querelle inouïable et que son nom, pour le grand public, est inséparable de celui d'Emile Fradin. Au temps des controverses, Salomon Reinach, alors conservateur du Musée de Saint-Germain, disait de lui :

« Il se trouve justement que les chercheurs qui ont constitué puis enrichi immensément la science des origines de l'humanité, Boucher de Perthes, Lartet, Santuola, Piette, n'étaient pas archéologues de profession. Le Docteur Morlet rejoint cette phalange d'heureux amateurs et conservera parmi eux un très haut rang, car il ne s'est pas contenté de découvrir, il a vu clair du premier coup, et n'a pas eu besoin de gens du métier pour le mettre dans la bonne voie : *inde iræ* ! »

En fait depuis sa jeunesse Morlet s'intéressait aux questions archéologiques. Etudiant en médecine à Clermont, il avait suivi assidument les cours de préhistoire du docteur Girod, savant remarquable, auteur de deux gros volumes illustrés sur la station périgourdine de Laugerie-Basse.

A l'époque de Glozel, c'est un homme d'environ quarante ans, médecin thermal apprécié à Vichy. Il a un parler lent, des gestes méthodiques, une puissance de travail remarquable. C'est un chercheur patient qui, peu auparavant, ayant fouillé son propre jardin de l'avenue Thermale, eu la chance de mettre à jour un tombeau gallo-romain intacte. Ses connaissances archéologiques étaient assez vastes pour lui permettre de converser avec des maîtres ; cependant il n'en faisait jamais étalage pour éblouir les profanes. Il inspirait confiance à ses interlocuteurs, choisissait bien ses mots et savait se faire écouter, ce qui ne l'empêchait pas de parler franc et d'avoir, à l'occasion, la dent dure.

Un jour, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, il lut le récit des trouvailles de Glozel, et vint de Vichy pour les comparer à sa propre découverte. Tel fut le début de cette collaboration qui allait unir pour des luttes communes les noms d'Emile Fradin et d'Antonin Morlet.

5. — Premiers visiteurs.

Dans le courant de mars 1924, Mlle Picandet, institutrice à Ferrières, ayant à préparer un rapport sur les vestiges du passé dans la région, vint un jour à Glozel où les Fradin lui montrèrent les objets exhumés. Elle pensa que cela pouvait intéresser les autorités et fit un rapport à l'Inspecteur d'Académie.

C'est au cours de l'été qu'intervint, au nom de la Société d'Emulation, M. Viple, procureur de la République à Moulins. Intéressé par ce rapport, il pria M. Clément, instituteur à La Guillerme, d'examiner les découvertes.

Ce dernier vint pour la première fois à Glozel, le 9 juillet 1924, et recueillit quelques échantillons.

Puis le Procureur s'y rendit à son tour, comme il l'a conté dans un article du *Bulletin de la Société* (1). Très embarrassé sur la nature des objets, il résolut de consulter un maître en préhistoire, le Dr Capitan, et lui fit parvenir divers échantillons. Chose étrange, ces échantillons restèrent en souffrance treize mois, jusqu'en août de l'année suivante : première anomalie !

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation* de janvier 1926.

Dans le récit publié par le Bulletin, on peut lire que M. Clément, après une dernière visite en juin 1925, cessa brusquement de s'occuper des fouilles, « pour des raisons personnelles ». Ces raisons, les voici : lorsque l'instituteur se faisait remettre en communication les objets trouvés au Champ des Morts pour les photographier, il oubliait de les rendre. De nombreuses réclamations n'obtinrent aucun résultat, si bien qu'un jour Emile Fradin, exécuté de cette inertie voulue, se fâcha et l'invita désormais à rester chez lui (1).

Rappelons un autre détail qui aura, par la suite, une importance capitale : dans une lettre à la Société d'Emulation, M. Clément déclare que la première tablette à inscriptions fut exhumée par lui. C'est inexact, car cette tablette ainsi que le fragment d'un autre inscrite également furent trouvés par Emile Fradin le lendemain et le surlendemain de la découverte initiale. Cette lettre, conservée aux archives de la Société, devait être lue plus tard, intégralement, à deux enquêteurs du *Matin*.

Un autre fait, lourd de conséquences aussi, c'est que la même Société refusa d'allouer aux Fradin une somme de cinquante francs qu'ils demandaient. C'était le montant de deux journées d'ouvriers qui les auraient remplacés au travail des champs, pour leur permettre de continuer les fouilles.

Ironie des circonstances ! Le docteur Morlet apprit un jour, par hasard, ce refus et, pensant que les découvertes ne faisaient que commencer, se rendit à Glozel, où il loua le champ Duranthon, verbalement d'abord, puis par bail enregistré.

Voici la teneur du sous-seing passé entre le docteur et Claude Fradin :

« Entre les soussignés Claude Fradin et Antonin Morlet a été convenu ce qui suit : M. Fradin loue le champ Duranthon, village de Glozel, où se trouvent les fouilles, à M. Morlet, pour la somme de 200 frs par an.

« M. Morlet aura le droit d'y faire des fouilles, mais tous objets trouvés appartiendront à M. Fradin. M. Morlet aura le droit de faire prendre des vues photographiques des trouvailles, pour publication.

« Ce bail est consenti pour une durée de trois ans, six ans, neuf ans, avec résiliation au gré de chaque partie, à l'expiration de chaque période.

« Fait à Ferrières, le 9 juillet 1925, en triple exemplaire.

« Signé : Dr. Morlet, Fradin.

« Enregistré au Mayet de Mgne, le 23 juillet 1925 (F° 18. C.F.). »

C'est ainsi que la Société d'Emulation, pour avoir tiqué sur la modeste somme qu'on la priait d'allouer aux fouilles, se trouva complètement éliminée du Champ des Morts.

C'est ainsi qu'elle perdit, par sa faute, l'occasion d'y tenir le grand premier rôle. M. Viple et les dirigeants d'alors le regrettèrent, non sans éprouver quelque aigreur. A peu d'exceptions près, ils firent bloc contre cette station que le docteur Morlet, plus avisé, venait de prendre en main.

Et si l'acharnement des ennemis parisiens de Glozel atteignit des proportions rares dans les querelles scientifiques, c'est que les meneurs de jeu trouvèrent à Moulins, pour épouser et servir leurs attaques, des rancœurs mal éteintes, des déceptions d'autant plus amères qu'un peu de bienveil-

(1) Ces différends sont réels tout au long dans le *Petit Historique*.

lance dans les premiers contacts aurait pu les éviter (1).

Il fallait signaler ces incidents minimes en eux-mêmes et rétablir leur vraie physionomie, car la plupart des chroniqueurs ont omis d'en parler. Petites causes grands effets !

(1) L'auteur de ce travail habitait alors à Moulins ; il était membre de la Société d'Emulation, et, depuis 1912, entretenait de cordiales relations avec M. Viple, qu'il avait connu Ebreuil. Il se souvient encore de sa surprise, lorsqu'un jour de 1928, en pleine bataille de Glozel, dans le cabinet du Procureur, il entendit celui-ci regretter de n'avoir pu faire emprisonner Emile Fradin. A la seule évocation de Glozel, cet homme, naturellement courtois et pondéré, semblait perdre tout contrôle de lui-même.

CHAPITRE II

PREMIERES ESCARMOUCHES

1. — Une prospection méthodique.

De plus en plus la curiosité s'éveillait au sujet de ce champ inconnu qui semblait recéler des merveilles. A peine eut-il signé l'acte de location que le docteur y entreprit des fouilles méthodiques, et désormais l'activité investigatrice, qui n'était plus livrée au hasard, changea totalement d'aspect.

Le plus souvent, Emile Fradin et Mme Morlet fouillaient avec lui, et son chauffeur faisait les gros travaux de déblayage. Quand les travaux des champs laissaient quelque répit, le grand-père venait les rejoindre. De temps à autre, on prenait un ou deux ouvriers pour enlever à la bêche la couche herbacée du sol.

Jamais, au grand jamais, la moindre fouille ne fut exécutée sans la présence du docteur, ni hors de sa surveillance.

Il attachait trop d'importance à la moindre trouvaille pour ne pas assumer, dans ce travail minutieux et lent, ce rôle de surveillant toujours en éveil :

— « Cela, disait-il en souriant, me rappelle la salle de dissection de Clermont-Ferrand. » On l'y avait vu préparer autrefois, avec un zèle exemplaire, les pièces anatomiques pour les cours du soir, tout en dirigeant de manière attentive les dissections des étudiants.

Or le genre d'objets recélés par l'argile du terrain exigeait d'extraordinaire précautions.

Souvent, pour disséquer la terre, il utilisait un long couteau à amputation. Dès qu'une trouvaille apparaissait, il lâchait le couteau, pour s'aider uniquement de ses doigts. Ces précautions lui permettaient d'extraire sans dommage des objets de terre molle que tout autre procédé eût abîmés irrémédiablement. Car tout gisement exige une technique appropriée.

Plusieurs fois par semaine, l'équipe ainsi constituée descendait au Champ des Morts.

Il est bon de noter que, dès le début, l'animateur avait voulu intéresser à ses recherches des archéologues du pays. Souvent il fit venir avec lui

M. Mosnier, savant modeste, excellent archéologue, bien connu dans Vichy pour ses prospections gallo-romaines du sous-sol de la ville. Mort il y a peu d'années, ce parfait honnête homme a laissé le souvenir d'un érudit consciencieux, d'un causeur pittoresque dont la conversation fourmillait d'anecdotes et qui, à tout appel, prodiguait son dévouement. Il était, pour Vichy, correspondant de la Commission des Monuments Historiques (section pré-historique). En fait, il fut présent à la plupart des fouilles, sans y travailler personnellement, sauf quelques rares exceptions, car il était âgé et lent à se mouvoir.

En 1926, la fosse ovale, mise à jour deux ans plus tôt, et complètement dépouillée, offrait le vague aspect d'un trou irrégulier. Mais aucun doute ne s'était élevé, même parmi les plus farouches adversaires, sur l'authenticité des pièces alors découvertes. Les 43 signataires de l'attestation parue dans les journaux du pays après la trouvaille initiale. Ils ont vu, ils témoignent. Combien d'autres et, parmi eux des personnages considérables, qui ne mirent jamais les pieds à Glozel, ont formulé diagnostics et condamnations péremptives, à des centaines de kilomètres de distance !

2. — Alors intervint Capitan.

C'est M. Mosnier qui présenta son ami au docteur Capitan, préhistorien notoire, auteur de plusieurs études sur des stations connues, et qui faisait alors une cure à Vichy.

Le docteur Morlet, sans méfiance, invita son interlocuteur à visiter les fouilles, et le conduisit sur les lieux avec M. Mosnier. Le nouveau venu comprit tout de suite l'importance exceptionnelle de cette découverte et déclara :

— Vous avez-là un gisement merveilleux. Faites-moi un rapport détaillé que je communiquerai à la Commission des Monuments Historiques.

Morlet, dans son *Petit Historique*, a raconté plus tard le hasard heureux qui lui permit à temps d'être renseigné sur le comportement de cet homme à l'égard de certains jeunes savants et comment il avait coutume de s'y prendre pour bénéficier de leurs découvertes. C'est pourquoi, renonçant à lui adresser son mémoire sur les fouilles, il le fit paraître, le 23 septembre 1925, sous le titre : *Nouvelle station néolithique*, et mit avec son nom celui d'Emile Fradin.

Déçu et furieux de cette publication, Capitan accusa le coup et fit d'abord connaître de façon hargneuse son mécontentement. Puis il se ressaisit, convoqua Morlet à Paris, où il l'invita même à déjeuner. Et cette fois, son dessein de mettre la haute main sur le gisement s'exprima sans ambage.

— Vous n'êtes pas connu, lui dit-il : votre plaquette ne se vendra pas. Nous allons la refaire, en mettant les gravures à la fin, comme dans mon Manuel, avec mon nom en tête pour la diffusion, en supprimant celui du petit Fradin.

Sans doute espérait-il une acceptation reconnaissante. Morlet refusa net. Et c'est ainsi que commença la guerre.

Profondément vexé, non moins profondément vindicatif, Capitan allait faire l'impossible pour naufrager Glozel, puisqu'il n'en pouvait faire un des fleurons de sa couronne.

Et l'anecdote fait comprendre pourquoi, dans les années suivantes, ce nom fut proféré souvent par les Fradin, et toujours avec ce mépris souverain du paysan libre et fier à l'égard d'un puissant qui n'a pu le réduire et qui veut se venger.

Le procédé qu'il employa est d'ailleurs classique en préhistoire. N'est-ce pas celui dont avaient usé les détracteurs de Boucher de Perthes, quand ils insinuèrent que les silex recueillis par lui avaient été taillés par ses ouvriers ? Ce fut également le thème des adversaires de Piette assurant que les galets peints du Mas d'Azil l'avaient été par ses aides.

Capitan répandit donc le bruit qu'Emile Fradin avait préparé de ses mains les galets gravés, les tablettes, les vases de terre cuite, et qu'après les avoir enterrés de nuit, il les faisait ensuite découvrir par Morlet. Et comme il était en relations avec nombre d'archéologues et de préhistoriens, il se hâta de les prévenir, en toute amitié !... naturellement.

Ce fut d'abord un bruit insaisissable, à peine chuchoté, qui allait grossissant pour donner corps à la thèse de la supercherie. Elle fut accueillie avec facilité dans une partie des milieux savants. La raison en est simple : elle soulageait fort certains archéologues ou préhistoriens que ces découvertes risquaient d'obliger à réviser leurs thèses. Alors, du moment qu'il s'agissait d'un faux, on était bien tranquille. Les tenants des théories officielles, et en particulier ceux qui défendaient le fameux hiatus entre le paléolithique et le néolithique, pourraient conserver en paix les positions acquises.

Ajoutons que Morlet, en publiant les découvertes du Champ des Morts, avait été talonné par la crainte de voir son redoutable adversaire le devancer par une communication qui lui assurerait une priorité scientifique. Et il redoutait, avec raison, de ne pouvoir remonter le courant. Cette hâte à rédiger son mémoire lui fit commettre plusieurs inexactitudes et quelques erreurs. Plus tard il les reconnut de bonne grâce et le rectifia.

Le titre de sa plaquette : *Nouvelle Station Néolithique* allait créer une confusion regrettable. Il en a lui-même donné l'explication dans l'avant-propos de ses *Origines de l'écriture* : « Si je me suis servi du terme "néolithique" pour qualifier la station de Glozel, c'est parce qu'en même temps que les gravures et sculptures sur bois de renne, nous y trouvions un travail nouveau de la pierre, que l'épithète de néolithique traduit exactement. Mais je pris soins d'insister sur le fait qu'il s'agissait d'un néolithique primitif, que je qualifierai d'ancien ».

Sans tarder, Morlet publia dans le *Mercure de France* une étude sur la *Connexion du Néolithique ancien avec le Paléolithique final*. Il n'en restait pas moins, à cause du mot "néolithique", une confusion possible entre les tribus épipaléolithiques, encore uniquement chasseresses, et celles qui, venues plus tard, pratiquaient l'agriculture et possédaient la hache en silex poli.

Cette confusion fut exploitée et fit beaucoup de mal à la station de Glozel, parmi les savants de bonne foi, et spécialement parmi les étrangers, comme le fit remarquer à Morlet le directeur de la grande *Revue Allemande de Préhistoire*, Mannus, M. Georges Wiltre.

Si nous avons insisté sur ce point, c'est qu'il apparaît fort important pour la suite des controverses.

Trente années ont passé ; beaucoup de théories à présent périmées, beaucoup de thèses, universellement abandonnées aujourd'hui, paraissent inattaquables, et leurs auteurs triomphaient sans modestie. La science officielle, vers 1920, admettait l'existence d'un véritable hiatus entre la période paléolithique, ancien travail de la pierre par éclats, et la période néolithique, nouveau travail de la pierre par polissage. Or les trouvailles de Glozel semblaient supprimer ce hiatus. Et Morlet, s'appuyant sur les découvertes faites hors de Glozel, prétendait, lui, non sans hardiesse, que ce trou existait uniquement dans les connaissances des préhistoriens.

Impardonnable audace d'un amateur en face des maîtres : On le lui fit bien voir.

Pourtant, sa thèse a triomphé.

Et voici un autre petit fait vrai : en 1951, le *Manuel de Préhistoire*, par Breuil et Lautier reprenant à son compte cette vue prophétique, expose qu'il y eut « à un moment donné, des Paléolithiques Supérieurs, des Mésolithiques, des Néolithiques contemporains les uns des autres ». Mais persuadés, sans doute, qu'après un quart de siècle les théories doivent tomber dans le domaine public, ces deux auteurs ont oublié de citer le docteur Morlet qui avait présenté celle-ci.

C'est lui qui, nous montrant un jour le passage du manuel fit cette réflexion teintée d'ironie : « Ce n'est pas toujours bon d'arriver le premier. »

Quoi qu'il en soit, on n'aurait pu souhaiter une meilleure et plus complète adoption de sa thèse sur « *L'interpénétration des civilisations paléo et néolithiques* ».

A l'époque où commencèrent les furieux assauts contre Glozel, ce dogme scientifique d'un hiatus, admis et enseigné par les pontifes, était accepté trop fermement pour permettre aux trouvailles du Champ des Morts de s'insérer parmi des compartiments catalogués, étiquetés, cloisonnés avec soin et farouchement gardés.

Du coup, les accusations de faux, orchestrés par le docteur Capitan revêtirent une force singulière.

3. — La rumeur perfide et ses conséquences

Ces insinuations malveillantes, d'abord chuchotées comme une confidence et une discrète mise en garde, puis reprises avec des variantes, étoffées de détails inédits, dont les auteurs se gardaient bien d'apporter la preuve, faisaient leur chemin dans les esprits. A force d'être répétées, elles finirent par créer une atmosphère de suspicion lourde et diffuse, contre laquelle pouvaient difficilement réagir les victimes. On n'étreint pas l'insaisissable et il est impossible de se colleter avec lui.

Les Fradin ne disposaient ni de la presse, ni des revues scientifiques, ni des relations qui font et défont les renommées. Ces gens simples, au passé net et franc, dont l'honnêteté scrupuleuse était proverbiale à Ferrières, ne comprenaient pas cet acharnement d'un esprit tortueux, cette mauvaise foi qui, partant de données très claires et visibles à tous les yeux, avait pu déformer les faits, embrouiller les observations, susciter la complicité inconsciente de ceux qui, mal informés, faisaient écho à ses suggestions. Sans avoir la possibilité de crever l'équivoque, ils voyaient se créer et grossir un courant d'opinion qui les mettait chaque jour davantage en posture d'accusés.

Pourtant, se disaient-ils, quand ce monsieur important est venu à Glozel, nous n'avons eu avec lui aucune discussion, aucun conflit. Il a pu examiner tout ce qu'il a voulu ; il s'est abondamment documenté auprès du docteur et lui a même demandé un rapport. Que signifie cette agression ?

Eh oui ! il y avait agression. Le pontife aux gestes protecteurs qui les avait félicités, encouragés, remerciés de leur accueil, le savant auquel ils avaient fait confiance, changeait soudain d'attitude et cherchait à les déshonorer en les accusant de faux. Pouvaient-ils soupçonner que cette attaque était simplement le réflexe d'un amour-propre vexé, et que l'impérieux Capitan, habitué aux génuflexions et aux hommages, n'avait pas digéré la résistance d'un petit médecin de province ?

Les pauvres !... Ils en verraient bien d'autres et leurs tribulations ne faisaient que commencer. Ils en furent très affectés.

Déjà les visiteurs affluaient, surtout de Vichy, pendant la Saison thermale. Entre deux verres d'eau, on avait bavardé sur les Parcs, échangé des potins, discuté, parfois pris position.

— Vous connaissez Morlet, ce médecin qui fait de l'archéologie ?

— Ah oui !... l'homme de Glozel !... Et bien : en voilà un qui s'est fait proprement rouler avec sa découverte !...

— Comment ça ?... Mais je croyais qu'il s'agit de trouvailles étonnantes. On m'a parlé d'un gisement très riche.

— Allons donc !... Renseignez-vous à bonne source. Et vous verrez qu'il n'y a rien de vrai. C'est une mystification.

— Vraiment, vous m'étonnez. Car mes renseignements contredisent les vôtres. J'ai même eu, récemment, l'occasion de voir Morlet. Ce n'est pas un novice en archéologie, il ne donne guère l'impression d'un naïf qui s'engage à la légère.

— Alors, si vous le voulez, montons à Glozel ce soir ! C'est à vingt kilomètres, par une route délicieuse. Ainsi nous verrons les Fradin dans leur cadre.

Ce dialogue, maintes fois répété, amenait chaque jour des curieux, les uns, sympathiques, désireux de voir et de savoir, les autres, hostiles et ricanneurs d'emblée, posant des questions cyniques, parfois même insultantes. Ces derniers considéraient toute la famille, du grand père au plus jeune des petits-enfants comme une association de malfaiteurs.

Les chansonniers, bien entendu, s'étaient emparés de la querelle, et leurs rosseries, épaulant agressivité de certains journalistes, créaient à peu de frais, chez les badauds, des certitudes qu'ils eussent été bien en peine de justifier.

Il y eut même des voies de fait.

Un jour, le père Fradin, voulant interdire à un jeune et bouillant officier l'accès du chemin particulier qui aboutissait au champ des fouilles, eut deux dents cassées d'un coup de poing. Le geste eut son épilogue en justice.

Cet épisode fâcheux explique pourquoi, désormais, les Fradin se montrèrent méfiants à l'égard d'inconnus qui les abordaient en termes déplaisants. C'était un geste instinctif, un réflexe naturel de défense chez de braves paysans qu'une propagande bien orchestrée allait provoquer et salir jusque dans leur maison. N'importe qui, en pareille circonstance eût fait de même.

Nous aurons occasion de revenir, à la fin de ce récit, sur la psychologie du paysan de chez nous. A notre connaissance, aucun article de journal ou de revue n'a tenté cette étude. C'est dommage, car on eût évité de dire des sottises et des méchancetés gratuites ; on aurait surtout compris, beaucoup mieux que par les controverses obscures des savants, l'inanité d'accusations légères chez les uns, partisans chez les autres, et tout eût été clarifié.

Au fond, et malgré la campagne de dénigrement inspirée par l'esprit de vengeance, Capitan n'avait jamais douté de l'importance de Glozel, et il n'avait nullement renoncé à mettre la main sur cette station. Puisque Morlet maintenait son refus de lui laisser signer ses publications, il tenta autre chose.

A la fin de juin 1926, M. Léon, directeur des Beaux-Arts, écrit au docteur Morlet que la Commission des Monuments Historiques voudrait envoyer une délégation à Glozel. Averti, heureusement pour lui, des machinations secrètes de son adversaire, Morlet répond que les délégués seront les bienvenus, à condition que M. Capitan ne soit pas l'un d'entre eux. Le coup porta :

un mois plus tard une nouvelle lettre l'informait que la Commission refusait d'envoyer une délégation d'où Capitan serait exclu. En conséquence, elle renonçait à visiter les fouilles.

« Morlet avait parfaitement le droit d'éloigner des fouilles un savant qui les avait diffamées », écrit Salomon Reinach à ce sujet.

Le docteur n'en regretta pas moins que les Beaux-Arts eussent renoncé à l'envoi de cette délégation, et répondit à M. Léon :

« J'aurais sincèrement désiré que nos trouvailles restant dans le domaine scientifique français, fussent étudiées sur place par des membres du Collège de France et de l'Institut, à votre choix. »

Capitan ne faisait partie ni de l'un ni de l'autre.

4. — Bilan des fouilles deux ans après.

En 1926, deux années de fouilles avaient exhumé des richesses. Dans un article abondamment illustré, que publia la revue *Aesculape* (Paris, juin 1928), M. Tricot-Royer, maître de conférences à l'Université de Louvain, en cite quelques-unes :

« ... Une quinzaine de briques avec empreintes de mains ; une véritable bibliothèque néolithique de plus de cent tablettes à caractères alphabétiques ; des objets en pierre éclatée, d'autres en pierre polie ; une céramique curieuse tant par sa variété que par sa nature, et dont le type le plus intéressant porte un masque muet et des signes d'écriture ; les symboles sexués, avec ou sans masque muet ; les galets gravés de signes avec des représentations animales, dont certaines d'un art consommé, défiant toute imitation ; des objets en verre, et enfin la série des objets en os ou en bois de cervidés, que l'on rencontre dans tous les musées de préhistoire. »

Ajoutons que le gisement livra une infime quantité d'ossements humains : quelques fragments de pariétaux ou de fémurs, un fragment d'occipal, des dents, des maxillaires inférieurs. Leur fossilisation apparaît indéniable au professeur portugais Mendès-Corréa qui les analysa. Il la trouve même plus accentuée que celle présentée par des ossements de l'ère paléolithique.

Cela formait un ensemble d'environ 2.000 objets variés, que décrit le docteur Morlet dans une série de fascicules signés de lui et d'Emile Fradin.

Le résultat était sensationnel, et les premières réactions furent d'émerveillement, jusqu'au jour où l'attaque feutrée lancée par Capitan inaugura ce qu'il faut bien nommer la *Guerre des briques*.

CHAPITRE III

LA QUERELLE DES BRIQUES

1. — Appel aux spécialistes du monde entier.

Après le refus de M. Léon, Morlet fit appel à de nombreux savants, membres de l'Institut et du Collège de France, professeurs de Facultés et spécialistes étrangers. Un grand nombre d'entre eux acceptèrent l'invitation, malgré les propos répandus par l'inlassable Capitan. Ces propos venimeux pouvaient d'autant plus troubler que les découvertes nouvelles bousculaient des conceptions généralement admises.

Tout de suite on peut voir qu'il y a plusieurs espèces de savants.

Certes, pour toutes les connaissances, pour toutes les disciplines de l'esprit, il est nécessaire de posséder un ensemble d'observations et d'appuyer ses recherches sur des thèses qui aident à classer les découvertes. Mais tout chercheur honnête, tout savant digne de confiance n'exclut jamais l'hypothèse que les théories communément admises aujourd'hui peuvent être battues en brèche ou même infirmées par une découverte inattendue. Il se garde toujours de repousser a priori des faits nouveaux, et de les rejeter d'un air dédaigneux, au nom d'un système. Avant toute adhésion, avant toute condamnation, il commence par les étudier et, si les théories qui lui ont valu sa notoriété lui semblent devoir être repensées, modifiées, adaptées, son esprit s'y résout loyalement.

Certains savants devaient arriver à Glozel en sceptiques, mais sans y apporter un parti pris de malveillance, et repartir enthousiastes.

D'autres condamnèrent Glozel a priori, trouvant inutile de se déplacer, puisque les trouvailles contredisaient leurs thèses, et qu'ils étaient certains de leur infaillibilité.

D'autres enfin, après avoir fait le voyage et s'être convaincus de l'authenticité sur place, après avoir même affirmé par écrit cette conviction, la renieront plus tard et parleront de faux, parce que leur intérêt personnel s'est trouvé brusquement mis en jeu.

Ainsi va le monde, et les sincérités successives sont de tous les temps.

Le premier archéologue qui vint étudier le gisement fut M. Van Gennep, ancien professeur d'ethnographie à l'Université de Neuchâtel. Il tenait au *Mercur* de France la rubrique de préhistoire et avait fouillé lui-même plusieurs gisements historiques. MM. Dumur et Valette, directeurs du *Mercur*, avaient voulu qu'il se rendit compte sur place de la valeur des trouvailles, avant d'ouvrir dans leur revue *la Chronique de Glozel* où Glozéliens et Antigozéliens allaient s'affronter pendant plusieurs années.

Le compte rendu des visites, puis des fouilles qu'il tint à faire en personne, parut dans le *Mercur* du 1^{er} juillet 1926. Le savant proclamait l'authenticité indéniable des objets et la « virginité » absolue du terrain. Voici sa conclusion : « Il y a mieux à faire que de discuter avec ceux qui ne veulent pas admettre les faits, ou que de faire le jeu de ceux qui veulent accaparer à leur profit les trouvailles d'autrui. »

Il eut tort de ne pas s'en tenir à la sérénité que devait revêtir son témoignage. Son article versa dans la polémique en prenant à parti certains membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais qui, venus les premiers, avaient démolé la fosse ovale, sous l'œil consterné des Fradin. Il reprochait même à l'un d'entre eux, désigné en toutes lettres, d'avoir emporté « toutes sortes de fragments dans un sac à avoine », sans qu'on sût ce qu'ils étaient devenus.

Cette diatribe, déjà regrettable en soi, devait être malheureuse à un autre titre. Car celui qu'elle visait profita plus tard de ses fonctions officielles pour exercer contre Emile Fradin la rancune provoquée par un jugement sommaire et trop dur.

Encore un de ces petits faits vrais, soulignant une cause, éloignée mais profonde, des ennuis qui s'abattraient, deux ans plus tard, sur la maison Fradin.

2. — Les journées mémorables de Glozel.

Dans le *Mercur* des 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1926, parut, sous la signature de Morlet, un récit de ce qu'il appelle *les Journées mémorables de Glozel*, journées de contrôle scientifique des fouilles par un certain nombre de savants notoires.

Il insiste sur une « particularité stratigraphique », notée à la longue par les chercheurs devant la répétition de certaines trouvailles : les débris de céramique à contexture de grès se trouvent toujours plus superficiellement sous la terre végétale, au lieu d'être dans la couche archéologique.

Le premier contrôleur fut Salomon Reinach, membre de l'Institut, Conservateur du Musée de St-Germain-en-Laye.

Au début, sa réaction avait été de scepticisme poli et d'indifférence. Mais l'ampleur que prenaient les découvertes retint son attention. Était-ce vrai ?... Était-ce faux ?... Il voulut se rendre compte par lui-même, en dépit de son âge.

Les 24 et 25 août 1926, on put le voir, attentif et méticuleux, participer aux fouilles. Ce qu'avaient vu ses yeux le convainquit si complètement qu'il fit ensuite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une communication attestant solennement et sans réserve l'authenticité de tous les objets.

« J'affirme sans hésitation, ne pouvant récuser le témoignage de mes yeux et l'évidence de découvertes faites en ma présence, que tous ces objets, si extraordinaires qu'ils paraissent, sont authentiques, non retouchés, de même provenance. »

Telle fut sa conclusion.

Quinze jours plus tard, M. Espérandieu, de l'Institut, Conservateur du Musée de Nîmes, auteur illustre du *Recueil des bas-reliefs et statues de la Gaule Romaine*, venait fouiller au Champ des Morts, les 9, 10, 11 septembre 1926, et choisit lui-même en terrain vierge, les emplacements qu'il désirait explorer. Le 10, il était accompagné de M. Leite de Vasconcellos, conservateur du Musée d'ethnographie de Lisbonne, et le 11, de M. Mosnier, l'archéologue vichyssois.

Le savant portugais, avant de se retirer, insista « sur le fait que les trouvailles, en dehors du témoignage des savants qui les ont vues, portent en elles des caractères d'authenticité certaine. »

Espérandieu fit lire par Reinach, à une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, le télégramme suivant :

« Authenticité découvertes Glozel ne doit faire aucun doute. Ai vu objets et assisté aux fouilles. Deux trouvailles, dont une tablette, faites sous mes yeux. »

Ce grand épigraphiste avait indiqué à Morlet sa façon de voir au sujet des origines de l'écriture :

« Quant à l'écriture, il fallut bien que quelqu'un commençât à en avoir l'idée. Est-il vraiment obligatoire qu'elle soit d'origine phénicienne ? Pourquoi ne pas admettre que des hommes assez développés intellectuellement, assez artistes pour tracer les gravures magdaléniennes et glozéliennes, auraient eu l'idée de rendre avec des signes les modulations de la parole ? »

Le 14 septembre vit venir M. Depéret, le célèbre paléontologue lyonnais, membre de l'Institut, accompagné de M. Viennot, agrégé de géologie, qui revenait d'une mission en Mésopotamie.

Le 23, il arriva de nouveau, cette fois avec M. de Varigny, licencié ès-sciences, critique scientifique au *Journal des Débats*, qui écrivit dans sa chronique : « Ce qu'une visite de Glozel doit d'abord introduire dans l'esprit du visiteur, c'est que le gisement est en place, naturel, authentique. »

Le 29, M. Viennot fait des fouilles avec le docteur Morlet. Il insistera sur l'analogie frappante, relevée par lui entre le substratum des tablettes d'argile de Glozel et celui des tablettes assyriennes qu'il avait eu l'occasion d'examiner de près : même matière première, même forme, et patine semblablement colorée.

Le 16 octobre, Depéret fit, à l'Académie des Sciences, une communication qui, d'après Reinach, devait porter le dernier coup au scepticisme. Cela pouvait être vrai pour des sceptiques sans parti pris, ne demandant qu'à être convaincus par des preuves tangibles. Mais la phobie de Glozel allait bien au-delà du scepticisme, et la passion hargneuse des adversaires dépasserait de loin en virulences les indignations du candide Van Gennep.

Nous avons noté que Morlet, recevant ses visiteurs sur le terrain des fouilles, les invitait toujours, quels qu'il fussent, à choisir un emplacement, à leur gré, dans les portions encore intactes.

Or, un jour, le doyen Depéret tomba sur une zone de terre dont la couleur blanchâtre contrastait nettement avec la couleur foncée du terrain environnant. Chaque fois qu'on avait rencontré ces zones, elles s'étaient toujours révélées stériles, sans le moindre objet préhistorique. Plusieurs archéologues, avant lui, l'avaient constaté avec surprise, mais sans pouvoir trouver d'explication.

Professeur de Paléontologie, Depéret, en même temps, était un géologue averti. Sans peine il expliqua la chose. Dans une minuscule carrière, située sur un terrain en pente raide, au-dessus du Champ des Morts, il avait

remarqué des roches blanchâtres, qui se désagrégaient lentement en argile fine. Entraînées par le ruissellement des pluies, elles avaient, en partie, bien des siècles auparavant, formé un mamelon au bas du champ. Mais en dévalant la pente, elles se chargeaient de matières organiques, et prenaient la couleur foncée de la couche archéologique, formée d'une matière facile à creuser. Or, dans la carrière du haut, des roches blanches n'étaient pas encore désagrégées à l'époque où les Glozétiens enfouissaient les objets. Elles s'étaient révélées trop dures pour leurs pics de pierre, et ils les avaient abandonnés. C'est pourquoi bien que réduite en fine argile restée blanche, elle apparaissait maintenant stériles, privées de tout objet archéologique.

Aussitôt, cette explication fut admise par Viennot, géologue lui aussi. Et Depéret de conclure avec une souriante ironie :

« Comme la couche superficielle herbacée au Champ des Morts est partout semblable aujourd'hui si c'était un faussaire qui avait introduit les objets, il en aurait aussi bien truffé les zones blanchâtres que les zones d'argile foncée... Mais ces histoires sont ridicules ! »

Parmi bien d'autres preuves de l'authenticité, celle-là est si forte qu'elle ne peut être récusée que par la volonté de nier l'évidence.

3. — Morlet reçoit l'abbé Breuil et Joseph Loth.

A la fin 1926, le célèbre abbé Breuil, jusque là réticent sinon hostile, pressé par Joseph Loth, accepta de répondre aux invitations répétées de Morlet. Arrivés tous deux le 19 à Glozel, ils consacreront cinq jours à examiner les collections et à fouiller.

L'abbé, fort intéressé par le galet de renne marchant, pria Emile Fradin de le lui confier, car il voulait le dessiner. Ce qui fut accordé.

Il en fit deux dessins, et offrit l'un d'entre eux au docteur. Celui-ci eut la maladresse de le refuser : il trouvait que l'allure du renne, rendue si vivante par la forme arrondie du galet, se trouvât modifiée. Plus souple, il l'aurait accepté, car il n'est jamais habile de froisser un artiste. Et Breuil était l'ami de Capitan.

Pour l'ensemble de la station, l'abbé Breuil dit à Joseph Loth :

— C'est bien du néolithique ; mais il s'agit d'une colonie orientale.

— Dans ce cas, montrez-moi en Orient des restes de la civilisation primitive que vous avez constatée à Glozel.

— On peut en trouver, un jour.

— Alors c'est une deuxième hypothèse qu'il vous faut faire pour étayer la première. La mienne repose sur les faits actuels.

De quel côté, dans cette brève passe d'armes se trouve la logique ?

Quant au renne marchant que l'abbé avait emporté pour le dessiner, voici le dialogue encore plus bref entre lui et Morlet :

— Si vous découvriez ce galet dans un gisement magdalénien, dit le docteur, qu'en feriez-vous ?

— Je l'admettrais, mais comme une gravure d'un art moins consommé.

— Nous sommes d'accord.

On le voit la conversation manquait de liant.

Néanmoins, l'abbé Breuil, à cause d'une communauté de goûts artistiques, admet la possibilité d'une « certaine consanguinité » — c'est son expression — entre Magdaléniens et Glozétiens. Et quand il prend congé, le 22 octobre, au soir :

— Je vous remercie, dit-il. Vous m'avez convaincu.

Le 23, Loth procède à de nouvelles fouilles, dans plusieurs emplacements ; et, pour chacun, il examine méticuleusement la couche archéologique et les objets découverts.

Avant de partir, il voulut revoir en détail la collection des Fradin, organisée sommairement dans des vitrines de fortune, qui formaient un embryon de musée. Et il leur donna ce conseil :

— Vous devriez mieux installer tous ces objets, les mettre en valeur, et faire payer un léger droit d'entrée aux visiteurs. Cela vous dédommagerait du temps que vous passez aux fouilles et de celui que vous occupez à présenter vos trouvailles.

Ce qui fut fait. On demanda désormais deux francs par visite.

Joseph Loth était professeur au Collège de France et membre de l'Institut. Il avait fouillé lui-même douze tumuli dans le Morbihan, et sa compétence n'était discutée par personne dans le monde savant.

Le *Mercury* du 1^{er} décembre 1926 publia de lui une longue lettre ouverte au docteur Morlet, qui se terminait par ces mots :

« Je tiens, mon Cher Docteur, à vous renouveler publiquement, ainsi qu'à Emile Fradin, mes chaleureuses félicitations pour les services inappréciables que vous avez rendu à la science préhistorique en général, et à la préhistoire de notre pays en particulier.

Ici une remarque s'impose : pendant leur séjour à Vichy, les deux savants étaient descendus au même hôtel. Ils y furent en rapports constants, comme à Glozel où ils avaient fouillé ensemble. Si l'abbé, à un moment quelconque, avait émis le moindre doute sur l'authenticité du gisement, peut-on croire que Loth aurait rendu aux intéressés un témoignage aussi catégorique ?

4 — En 1927, on découvre deux tombes

Ainsi l'année 1926 avait marquée par une extrême activité des chercheurs, qui venaient de plus en plus nombreux, malgré les critiques et les rumeurs malveillantes, ou plutôt à cause d'elles, pour se faire une opinion sur place.

EN 1927, un grand nombre de fouilles seront dirigées par des savants, et faites en présence de critiques scientifiques qualifiés.

Le 21 avril, M. Mallat, membre correspondant des antiquaires de France, et le docteur Méchin, passionné de préhistoire, participent aux fouilles.

Le 5 mai, c'est M. Labadie, vétéran des études archéologiques, connu pour son exploration de la célèbre grotte de Cabrerets.

Le 19 mai voit revenir le professeur Loth, qui dirige une nouvelle fouille et, plus convaincu que jamais, proclame que « tous les objets sont parfaitement en place, dans un terrain vierge de tout remaniement ».

Deux tombes successivement furent mises à jour. La première dut être vidée de son contenu, sans retard après sa découverte, à cause de violents orages survenus à ce moment.

Par contre, la seconde fut explorée quelques jours plus tard, le 21 juin, en présence d'Espérandieu, qui était venu l'année précédente, et d'un épigraphiste renommé, Auguste Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

Le rapport d'Espérandieu fut présenté le 1^{er} juillet à l'Académie des Inscriptions. Il constate que « cette fouille a été correctement faite, et (que) l'authenticité des objets qui en proviennent n'est pas douteuse ». Il émet ensuite quelques points de vue personnels, qui furent partagés par ses auditeurs, et termine ainsi : « La conclusion à tirer de cette fouille est la contem-

poranéité de tous les objets qu'elle a fournis. Ils me semblent constituer un tout, dont on ne peut distraire aucune partie pour la dater d'une autre époque...

« J'ajoute que les trouvailles faites à Glozel, dans les deux tombes récemment mises à jour, permettent de comprendre l'in vraisemblable quantité d'objets recueillis depuis le début des fouilles : ce site est une nécropole ».

Salomon Reinach n'avait pu assister à l'exploration de la deuxième tombe. Il vint les 19 et 20 juillet, pour diriger des recherches en présence de nombreux savants. Le 19, étaient présents avec lui : Espérandieu ; M. Chaiblan, archéologue connu ; Mme Joseph Déchelette, collaboratrice assidue de son mari, aussi bien dans ses explorations que dans la rédaction du célèbre Manuel d'Archéologie ; MM. Marc et Albert Déchelette, également versés dans les recherches archéologiques, « ainsi qu'une nombreuse assistance de personne très instruites, mais non spécialisées en préhistoire ».

Le 20 juillet, Espérandieu et Reinach continuèrent les fouilles, en compagnie d'un autre membre de l'Institut, M. de Laborde, de l'ingénieur Butavand, qui était un archéologue passionné, et de M. Mosnier, délégué régional des Monuments Historiques.

Le rapport technique de cette journée fut confié à Butavand, sa conviction était si nette, si profonde, qu'il la résuma en termes lapidaires, sans restriction :

« L'authenticité de ces objets, leur qualité *in situ*, la virginité du terrain ambiant, ne peuvent être soupçonnées. Les mettre en doute serait nier l'évidence et faire preuve de mauvaise foi ».

A partir de ce jour, Morlet demanda toujours la rédaction du rapport aux savants qui avaient fait les fouilles.

5. — Trois rapports officiels

Au risque de couper le récit, nous allons donner d'importants extraits de deux rapports officiels situant avec exactitude et loyauté ces découvertes faites au grand jour, sans possibilité de supercherie, par des hommes formés aux disciplines scientifiques, et devant des témoins dont la probité, la bonne foi apparaissent inattaquables.

RAPPORT OFFICIEL des fouilles exécutées le 31 juillet 1927 par M. le Doyen Déperet ; M. le docteur Arcelin, président de l'Association Régionale de Paléontologie humaine et de Préhistoire de Lyon, explorateur avec son père du gisement de Solutré ; M. Bjorn, conservateur du Musée préhistorique de l'Université d'Oslo.

Sur un emplacement choisi par eux et non pas proposé, ni imposé, ils ont trouvé :

Terre végétale intacte, enlevée par tranches, à partir de la surface jusqu'à l'argile jaune. Au sommet de cette dernière ont été trouvées plusieurs fragments de poterie de grès, habituellement à ce niveau.

Plus bas, à trente centimètres dans l'argile jaune, on a extrait :

1° — de nombreux galets de roche noire, dont l'un contenait une inscription alphabétique.

2° — une belle pendeloque en pierre, à pédoncule.

3° — un morceau d'ocre rouge, comparable à ceux de Solutré.

Monsieur Déperet a voulu ensuite fouiller la tranchée dite tranchée « OUEST », qui s'est toujours montrée riche en objets préhistoriques.

I — Il a trouvé lui-même, après abattage du talus, parfaitement en place dans l'argile intacte, un galet carré de roche noire, avec gravure d'une tête de petit bœuf.

II — M. Bjorn a trouvé, un petit peu plus en avant, un poinçon en os bien patiné, portant sur le manche une série d'encoches.

III — Un petit fragment d'os fossilisé a été extrait ensuite. En dernier lieu on a exhumé une belle idole, bi-sexuée, cassée, d'un type nouveau, dont on ne possédait qu'un autre exemplaire, précédemment trouvé dans la tranchée ouest également.

Toutes ces pièces ont été recueillies dans ce terrain argileux, que ces préhistoriens sont unanimes à déclarer tout à fait vierge.

Ont signé : G. Dupéret, Docteur Arcelin, Anathon Björn.

RAPPORT OFFICIEL des fouilles exécutées le 11 septembre 1927 par A. Mendès-Corrêa, professeur d'anthropologie, Doyen de la Faculté des Sciences de Porto, et Lucien Mayet, professeur d'anthropologie et de préhistoire de l'Université de Lyon.

Arrivés au gisement de Glozel, nous avons, d'un commun accord, désigné l'emplacement sur lequel devait être faite la fouille.

Végétation très drue et ancienne.

La couche de terre végétale a été abrasée. Elle mesurait une épaisseur moyenne de 20 centimètres. A mi-hauteur de cette terre végétale, a été trouvé un morceau de poterie épaisse, à contexture de grès, identique à d'autres tessons que nous avons vus dans le musée, et qui avaient été aussi trouvés superficiellement.

Au-dessus de cette première couche, de coloration foncée, gris-noirâtre, s'est montrée une couche de terre argileuse, de teinte jaune clair, absolument pas remaniée, avec trajets noirs de vieilles racines décomposées. Résistance moyenne aux outils, vingt à trente centimètres d'épaisseur suivant les endroits.

Au-dessus, une couche de terre jaune identique, mais beaucoup plus consistante et dure que la précédente. Il nous semble que ce niveau représente un ancien sol.

A la ligne de contact de ces deux couches profondes, ont été mis à jour :

1° — un petit disque circulaire en schiste, de quelques millimètres d'épaisseur. Sur une de ses faces, neuf signes alphabétiques, de même type que ceux des tablettes antérieurement découvertes.

2° — un petit morceau d'ocre rouge.

3° — un caillou anguleux, non roulé, prismatique, présentant deux encoches d'emmanchement.

Ensuite nous avons voulu vérifier le raccordement des couches entre l'extrémité de la tranchée ouest et notre propre tranchée.

Ce faisant, toujours dans la couche archéologique, nous avons trouvé :

1° — un petit poinçon en os, assez acéré à l'une de ses extrémités, et terminé à l'autre par une encoche basilare.

2° — un autre poinçon en os, moins appointé, et terminé par un élargissement basilare aplati.

3° — un tout petit galet en roche noire, présentant trois signes alphabétiques.

Il est pour nous d'une évidence absolue que :

1° — le sol archéologique de Glozel, dans toute l'étendue que nous avons étudiée, n'a subi aucun remaniement.

2° — C'est une certitude non moins formelle que les objets découverts par nous se trouvaient parfaitement « en place », et non mobilisés depuis l'époque préhistorique où ils furent abandonnés.

3° — Dans les quelques deux mètres cubes de terre que nous avons déblayés et par l'examen très attentif que nous avons fait de la surface des fouilles antérieures, nous n'avons vu aucun débris pouvant être attribué à une époque plus récente.

En un mot et pour conclure : nous affirmons formellement l'authenticité de l'ancienneté préhistorique de tout ce que nous avons constaté.

Ont signé : A. Mendès-Corréa, L. Mayet.

RAPPORT OFFICIEL des fouilles exécutées le 2 septembre 1927 par M. Peyrony, conservateur du Musée des Eyzies ; M. Trafali, professeur d'archéologie de l'Université de Jassy, directeur du Musée des Antiquités ; M. Solognac, Chef du Service géologique de Tunisie ; M. Vergne, conservateur du Musée de Villeneuve-sur-Lot.

Le matin nous avons ouvert une tranchée en terrain vierge, situé à l'est du champ de fouilles... Les couches de terrain comprenaient en surface une couche végétale brune, d'environ vingt-cinq centimètres d'épaisseur, superposée, à son tour, à une couche argileuse moins sableuse, plus compacte.

Il n'y avait là aucun remaniement ou mélange des terres. Toutefois nous avons constaté, dans cette terre argilo-sableuse, deux galeries étroites, que nous avons attribuées, soit à des taupes, soit à des rats. L'exploration suivie et profonde de ces galeries n'a conduit à aucun objet.

La fouille totale n'en a livré aucun.

L'après-midi, revenus sur le champ des fouilles, nous avons choisi, comme le matin, l'emplacement où devait avoir lieu la fouille. Il se trouve placé dans la partie ouest du champ. Nous avons trouvé la même stratigraphie que dans le trou de la matinée, et la même virginité complète et absolue du terrain, qui n'a subi aucun remaniement.

De cette fosse, grande d'un mètre vingt au carré, environ, nous avons exhumé, bien en place dans la couche intermédiaire jaune, argilo-sableuse, quatre objets :

1° — un galet plat, perforé en son milieu d'un trou biconique.

2° — un second galet allongé, présentant une rainure circulaire, vraisemblablement de suspension, semblable comme forme aux petits galets trouvés dans les tombes.

3° — un hameçon en os, à double points, semblable à ceux qu'on trouve dans les milieux paléolithiques. Il présente un degré de fossilisation bien accusé.

4° — un morceau d'os travaillé en forme d'olive, présentant le même état de fossilisation que la pièce précédente.

Nous avons nettement constaté que tous ces objets étaient parfaitement en place, et que le terrain ne paraissait avoir subi aucun remaniement, depuis l'époque où ces objets avaient été abandonnés à cet endroit.

Ont signé : Peyrony, O. Trafali, M. Solognac, Vergne.

Les fouilles dites de contrôle étaient terminées.



Mais les âpres disputes des savants continuaient et n'allaient pas tarder à fournir une matière inépuisable aux auteurs de revues et de chansons roses. Encore quelques mois, et la confusion sera telle que le grand public, un instant amusé par ces querelles sans fin se détournera des combattants, oubliera tout ce qu'il y eut de net, de contrôlable et de contrôlé dans ces trouvailles fascinantes, et renverra les adversaires dos à dos, avec ennui.

Les procès-verbaux qu'on vient de lire ont nettement montré l'absence totale de doute chez tous ceux qui ont vu, tandis que pas un des sceptiques, acharnés à dénigrer, n'a vu retirer de terre le moindre objet. Le bon sens exige qu'en pareille matière, la parole soit donnée et la préférence accordée à ceux qui sont venus sur place, qui ont vu, qui ont fouillé eux-mêmes à la pointe du couteau. Pourquoi les autres, avant de parler ou d'écrire ne sont-ils pas allés se rendre compte, surtout à un moment où le problème se posait sans passion ?

Nous allons voir maintenant, contre le docteur Morlet, se dresser l'injustice, et souvent la mauvaise foi, avec un acharnement qui stupéfie. Pourtant, cet homme, dès le début, s'est montré chercheur honnête et sagace ; il n'a fait de tort à personne ; il a reçu tous les visiteurs de bonne foi, il n'a montré aucune de ces petites habiletés par lesquelles on se met posture avantageuse. Et s'il a manqué d'adresse parfois, dans ses rapports avec d'importants personnages qu'il eût été de bonne politique de flatter, peut-on lui en faire grief ? N'est-ce pas une preuve de plus qu'il sentait inattaquable sa position ?

Nous le verrons, par la suite, critiquer vertement certains procédés de travail de ses adversaires, certaines insinuations venimeuses. Or il y fut contrain par une longue série de provocations.

Comment s'étonner que devant le parti pris de ceux qui s'étaient juré de démolir Glozel, les débats aient cessé d'être clairs et courtois !

CHAPITRE IV

DU OUI DISCRET AU NON RETENTISSANT

1. — Les variations de l'abbé Breuil.

L'abbé Breuil, membre de l'Institut, grand spécialiste de l'Art quaternaire, est un des savants les plus considérables de ce temps. C'est lui qui, jeune archéologue, au début du siècle, avait « inventé » les Courbarelles et Font-de-Gaume. Il avait passé des semaines et des mois, accroupi ou couché dans les grottes, à faire des relevés des merveilles qu'on y découvrait. Et tout récemment encore, malgré son grand âge, c'est à lui que fit appel le professeur Nougier, dans l'affaire des cent mammouths gravés, découverts à Rouffignac en 1956.

Sa science et son expérience, il y a trente ans, faisaient déjà de lui, en préhistoire, un maître reconnu.

Invité par Morlet à visiter Glozel, il fit attendre longtemps sa réponse. C'était l'époque où Capitan vexé commençait une campagne d'insinuations venimeuses et sans preuves contre les découvertes qu'il n'avait pu s'approprier, et l'abbé était en excellents termes avec lui.

Cependant les instances de Joseph Loth le décidèrent un jour. Il vint, et l'on sait que *tous* les objets de la collection furent offerts à son examen. Pas un instant, il n'émit alors le moindre doute sur leur authenticité. Nous avons noté qu'il avait même été remarquablement affirmatif et sûr de lui, pour la classification du stade glozélien et pour son origine.

C'est la même attitude qu'il gardera, en publiant deux articles sur les trouvailles du champ des Morts : l'un sous forme de Lettre ouverte au *Mercur de France* (1^{er} décembre 1926) ; l'autre, une longue et magistrale étude, dans l'*Anthropologie* (T.XXXI, n° 5 et 6, pp. 543-558).

Dans son article du *Mercur*, il note, au début « l'absence de contemporanéité, que la stratigraphie démontre, entre la céramique grès, la verroterie et le reste ». Il dit que les os travaillés ne remontent pas « à une antiquité plus haute que le néolithique évolué ». Et il conclut à un « ensemble néo-énéolithique », sans avoir mis en doute un instant l'authenticité des objets.

L'étude publiée par « l'Anthropologie » examine en détail le gisement, mais ne cite absolument pas, soit pour les accepter, soit pour les refuter, les opinions émises par Morlet dans les brochures dont nous avons parlé. On dirait qu'il veut donner l'impression qu'il est le premier à traiter ce sujet. Mais là non plus, aucun doute n'affleure sur l'authenticité du gisement et des objets.

Il conclut à « un groupe humain exotique, arrivé au stade néo-énéolithique général, qui n'a laissé, dans son dépôt votif peut-être funéraire, aucun des objets précieux nécessaires à la vie ».

Tout cela est énoncé de façon péremptoire, avec un soupçon de hargne, et du ton protecteur que prend un maître devant ses étudiants. On y sent l'homme fier de sa science, et qui regarde de très haut les pauvres amateurs égarés en domaine interdit.

Cependant une mésaventure lui advint, un démenti cinglant, et précisément dans la spécialité dont il se vantait le plus : la détermination spécifique des représentations animales préhistoriques.

Il avait écrit, dans le *Mercur*, à propos du renne marchant emprunté par lui pour le dessiner à Vichy : « le pseudo-renne, encore moins élan que renne, est vraisemblablement un cerf élaphe incorrect ». Et dans l'article publié par « l'Anthropologie », on lit encore : « Il en est peut-être ainsi pour le cervidé de Glozel, en tout cas *ni renne ni élan*, mais que l'on peut regarder comme zoologiquement incorrect, et simplement cervidé généralisé ».

Or, entre temps, Morlet avait envoyé en Norvège, pour examen, le galet où ce fameux renne est gravé. La réponse du professeur Aug. Brinkmann, directeur du Musée zoologique de Bergen et professeur de zoologie, fut formelle : *Le renne à inscriptions du docteur Morlet était un tenne type, et même un renne marchant.*

A ce propos, Joseph Loth souligne ceci : « Non seulement Brinkmann a étudié anatomiquement le renne ; il l'a rencontré sur des gravures rupestres norvégiennes, mais encore, ce qui est décisif, il l'a sous les yeux quand il le désire ».

Ce démenti autorisé était, on le voit, une rude épreuve pour l'infailibilité du maître en préhistoire.

Néanmoins, il ne semble pas que cette déconvenue ait déterminé la volte-face dont nous allons parler. La cause en est plutôt la lettre ouverte publiée par Morlet dans le *Mercur*. Cette lettre, M. Dumur, directeur de la revue, prévoyant des suites orageuses et sans profit, n'avait pas voulu, tout d'abord, l'insérer.

— « Sans doute avait-il raison », reconnaîtra plus tard Morlet. Mais ce dernier ne connaissait pas encore les réactions de certains milieux archéologiques, et surtout des spécialistes en préhistoire. Ulcéré par des attaques sournoises, frémissant d'impatience en face d'attitudes qui lui paraissaient injustes, il envoya des copies de sa lettre à des amis de Paris, pour qu'elles fussent montrées à son adversaire. Finalement, elle parut le 15 novembre 1927.

Il est nécessaire d'en citer quelques passages qui font ressortir l'attitude peu scientifique du préhistorien. Ces lignes sont dures ; elles expliquent la glozéliophilie passionnée qui animera désormais l'abbé Breuil.

Morlet écrivait :

« Dès la parution de votre article dans « l'Anthropologie », je déclarai à qui voulait l'entendre, principalement à vos amis, pour que vous en fussiez instruit, que je ne saurais admettre votre façon de présenter un gisement déjà longuement étudié, comme une découverte dont rien n'avait été dit avant vous. Je sais que vous citez en note le titre de nos articles ; que

vous me remerciez de vous avoir conduit à Glozel, et qu'enfin grâce à notre « complaisance » à vous avoir laissé examiner nos collections. Vous me reconnaissez bon chauffeur. Je me suis aperçu, un peu tard, que j'avais été bien jobard...

« M. Piette, m'avez-vous dit, — et M. Loth en est témoin — vous accusait de lui voler ses idées. Hélas ! il vous connaissait bien. Votre rapport sur Glozel est conçu comme si vous aviez été le premier à étudier la station... au point que plusieurs savants étrangers s'y sont mépris.

« Cependant, je dois reconnaître que vous n'êtes pas allé si loin qu'à propos des peintures rupestres de la grotte d'In-Ezzan (En note : les exemples abondent : j'ai choisi celui-ci, parce qu'il est dans le même numéro de « l'Anthropologie » que votre étude sur Glozel). Sans l'avoir jamais vue, vous avez tout pris aux inventeurs, MM. le docteur P. Durand et L. Lavandon, à qui vous n'avez même pas laissé, pour leur texte clair et concis, leurs superbes et nombreuses photographies, qui font la valeur du vôtre.

« Votre premier maître, le docteur Capitan, m'a proposé sans ambage, de reprendre notre fascicule, pour mettre les gravures à la fin et son nom avant le mien. Chez vous, le système a évolué ; vous ne prenez que les idées, comme vous le reprochait déjà à M. Piette. »

Et Morlet de conclure dans son Petit Historique : « A partir de ce moment, M. Breuil alla répétant que Glozel ne l'intéressait plus ».

Cela se comprend. Après cette volée de bois vert, le docteur ne pouvait s'attendre à des sourires, moins encore à des remerciements. Plus diplomate, il aurait pu souligner les procédés de son adversaire avec une ironie courtoise, toute en nuances, qui ménage les susceptibilités au lieu de les exaspérer. Et sans aucun doute sa cause y eût gagné.

Quoiqu'il en soit, l'évolution de l'abbé Breuil en fut accélérée. Quelques mois plus tard, sans avoir revu ni le gisement, il en vint à nier cette authenticité naguère affirmée par lui. Au congrès d'Amsterdam, en 1928, dont nous parlerons plus loin, on l'entendit s'en faire gloire.

C'est ainsi qu'il dit, d'un ton sarcastique à Mendès-Corréa :

— « Vous en êtes maintenant au point où j'en étais, il y a plusieurs mois ».

Le savant portugais, dont les titres valaient au moins les siens, ne se laissa point démonter. La réplique jaillit aussitôt directe et dédaigneuse :

— « Vous avez cru d'abord sur les lieux. Vous avez cessé de croire longtemps après, et loin de Glozel. Moi, tout d'abord, je ne croyais pas. Maintenant que je suis allé sur le terrain, je crois ».

L'abbé n'insista pas.

2. — La curieuse volte-face de Peyrony.

Non moins intéressante à étudier, non moins riche d'enseignements apparaît la conversion de M. Peyrony aux thèses anti-glozéliennes. Elle eut ses cheminements souterrains, ses avances, ses reculs, ses longues hésitations, et ne fut proclamée au grand jour qu'avec le rapport de la Commission dite Internationale, qui sera présenté plus loin. En fait, elle se préparait depuis longtemps, à l'affût de l'occasion qui lui procurait le maximum de retentissement.

Des causes personnelles motivèrent ce retournement dû en grande partie à l'influence de l'abbé Breuil. On connaissait bien, dans le monde savant,

la redoutable trinité : Capitan, Breuil, Peyrony. Et il aurait fallu tomber de la lune pour ignorer qu'elle constituait une firme exclusive en préhistoire.

Or la découverte de Glozel avait pris nos trois pontifes à l'improviste, en bouleversant leurs thèses, sans d'abord leur laisser le temps de concerter leurs réactions.

Si encore ces trouvailles avaient été faites par un spécialiste, patenté, chevronné, portant l'estampille académique, à la bonne heure ! Dans ce cas, leur exploration ne fût pas sortie des activités fructueuses de la firme. Mais l'inventeur était un profane, et qui s'affirmait indépendant. Il avait refusé de se mettre sous leur patronage, prétendait faire cavalier seul, et haussait les épaules quand on lui offrait que son nom inconnu figurât modestement derrière leur signature connue, pour en tirer un peu de ce reflet que la notoriété procure.

Il avait refusé, ce présomptueux, ce naïf !

Eh bien, on allait lui apprendre la règle du jeu, l'unique alternative : se soumettre, ou bien être brisé !

Et c'est ainsi que, n'ayant pu accaparer des trouvailles retentissantes, quelques mandarins à boutons d'or, s'accordèrent pour les discréditer, pour ridiculiser Morlet, et pour déshonorer froidement, par une accusation de faux, les Fradin, paysans sans reproche.

Dans la fièvre des controverses, il y a trente ans, ces choses-là n'ont pas été dites, ou le furent trop peu. Le recul d'un tiers de siècle permet à présent, d'y voir plus clair et d'étudier la querelle glozélienne par le dedans, par la psychologie des personnages, qu'on a trop négligée. C'est en regardant leur âme, leurs passions, leurs rancunes, inscrites dans leurs gestes, qu'on peut mettre un peu d'ordre dans cette mêlée confuse.

Mais revenons à M. Peyrony et à ses sincérités successives. Le point de départ est plaisant et fut souligné par certains journaux, sous ce titre évocateur : « l'esprit de boutique ».

Quand ce conservateur-gérant du Musée des Eyzies vint pour la première fois à Glozel, le 25 septembre 1927, il faisait très mauvais temps. La tapageuse intervention de M. Dussaud, qui est de 1928, n'avait pas encore attiré au musée Fradin une foule de curieux.

Il n'y avait pas de visiteurs. Ainsi l'œil jaloux de M. le conservateur-gérant ne put faire de comparaison et se montrer choqué.

Toute une journée, malgré la pluie froide, il eut le loisir de fouiller à son aise. Et, le soir, au comte de Bourbon-Busset qui lui demandait son impression : « Tous les objets que nous avons trouvés étaient bien en place, et ils sont parfaitement authentiques ».

Quelques jours plus tard, il écrivait au docteur Morlet : « Votre découverte forme un tout fort intéressant et, à mon humble avis, authentique ».

Ce qu'il redoutait ne s'était pas produit. Et Glozel, ce jour-là, ne lui parut pas en mesure de rivaliser avec les Eyzies, qu'il qualifiait, non sans emphase, de « Capitale de la Préhistoire ».

Mais quel changement, lorsque M. Peyrony revint à Glozel !

Le petit musée, très modeste avec ses vitrines et sa présentation de fortune était plein de visiteurs, et cela durait, durait.

— « Vous en avez du monde, vous !... balbutiait-il stupéfait. Vous en avez du monde ! »

Et il partit, désorienté, ruminant sa jalousie. Finalement, il n'y tint plus, et, un beau jour, la presse parisienne publia cet entrefilet savoureux :

« Il n'est pas en France que Glozel. Pour faire connaître notre véritable capitale préhistorique, qui se trouve aux Eyzies (Dordogne), la Cie d'Orléans

vient d'organiser dans les vitrines de son Agence Voyageurs, 16, boulevard des Capucines, à Paris, une petite exposition. Elle y présente notamment, avec des vues pittoresques de la région des Eyzies, des silex taillés et des moulages d'authentiques objets mobiliers, utilisés par nos ancêtres à l'âge du renne. »

M. le Conservateur organisait ainsi une petite exposition-réclame pour attirer sur ses terres les visiteurs de Glozel.

Le résultat dut en être médiocre, car peu après, il adressait au Syndicat d'Initiative de Vichy dix mille cartes postales, pour les distribuer en réclame aux curistes.

Au dos des cartes un avis charitable s'adressait à tous ceux que le problème glozélien tourmentait : « Voulez-vous percer l'énigme de Glozel ? Visitez les Eyzies, centre de toutes civilisations de l'Age de la Pierre — Sites pittoresques — Circuits automobiles, du 14 juillet au 30 septembre ».

M. Peyrony fut obligé de reconnaître l'exactitude des faits :

— Je ne nie pas les termes de ma réponse au comte de Bourbon-Busset, ni ceux de ma lettre au docteur Morlet.

« Quant à la publicité que le Syndicat d'Initiative des Eyzies, dont je suis le président, fait en faveur de ma région, vous et votre ami êtes les seuls à la trouver déplacée. »

Ces lignes, adressées au directeur de la *Dépêche de Vichy*, qui avait publié l'anecdote qu'on vient de lire, faisaient allusion à M. Mosnier (votre ami), délégué régional des Monuments Historiques, dont nous avons déjà dit la probité absolue et la compétence archéologique.

C'est à lui que M. Peyrony déclara : « Je leur coulerai leur Glozel ! » Il allait s'y employer de toutes les forces de sa rancœur.

3. — Acheteurs, boutiquiers, réclamis.

La Galerie serait incomplète, si l'on s'abstenait d'évoquer, dans cette présentation humaine et professionnelle des ennemis de Glozel, ceux qu'on pourrait appeler avec Morlet, « les acheteurs et les marchands ».

Ce sont MM. *Seymour de Ricci*, courtier en antiquités, et *Vayson de Pradennes*, acheteur de collections.

Dès le début, on les voit s'efforcer de déconsidérer, par des critiques malveillantes, pour un temps, les trouvailles de Glozel, afin de les obtenir ensuite à vil prix.

L'aventure de Vayson fut évoquée au Sénat, le 20 décembre 1928, par M. Massabuau, sénateur de l'Aveyron, dans une séance où il fut longuement question de Glozel.

Quand ce personnage important vint au champ des Morts, il voulut acheter les découvertes, et se déclara mandaté par les Américains. A ce moment-là rien ne semblait troubler sa foi en l'authenticité des objets convoités. Les Fradin refusèrent, et il partit sans insister. Cela se passait en juillet 1927. Peu après, on le vit revenir, muni d'une autorisation de Morlet pour visiter les fouilles. Il descendit donc sur le terrain et en remontant, déclara froidement qu'il venait de découvrir une énorme supercherie.

Or le jeune Fradin avait reconnu en lui le prétendu mandataire américain. Il partit aussitôt pour téléphoner au docteur ce qui se passait et en particulier, la menace précise lancée par son interlocuteur : « Puisque vous refusez de me vendre cette collection, je la sacquerai de telle façon qu'elle ne vaudra plus rien ».

Ignorant que le docteur venait d'être averti. Vayson, de retour à Vichy, vint le voir à quatre heures du soir. On devine l'accueil :

— « Comment ! vous avez eu le toupet de me demander, ce matin, une autorisation de visiter Glozel, alors que vous vous y êtes venu clandestinement, le mois dernier, en vous faisant passer pour Américain !

Pris la main dans le sac et décontenancé, l'homme avoua.

Tels sont les faits qu'on peut lire dans le *Journal Officiel* du 21 décembre 1928, relatant la séance de la veille au Sénat.

On le comprend qu'après cette mésaventure cuisante, l'intéressé employât désormais tous les moyens pour nuire aux Fradin et les représenter comme des faussaires.

Avec une infaillible certitude, il explique comment peu à peu, l'idée de fabriquer des faux a cheminé dans l'esprit du jeune paysan, pour s'imposer finalement à lui. Vayson distingue trois étapes dans la mystification. C'est d'abord la période tâtonnante, qui suit l'intervention de l'instituteur Clément. C'est ensuite la période d'audace et d'épanouissement, après la venue de Morlet, quand Emile Fradin a pris connaissance du Manuel de Déchelette, où chaque fouille, comme si elle avait été mathématiquement prévue, donnera sûrement un résultat positif, car on a truffé d'objets le terrain au bon endroit. Peu importe que les savants qui viennent, choisissent à leur gré l'emplacement où ils vont fouiller : il y a du butin partout.

Et comme notre voyant extra-lucide n'ose toute de même pas taxer d'escroquerie le pauvre docteur, il lui reste la ressource de le présenter comme une dupe, et d'en faire un benêt.

Tout se passe comme si Sa Fatuité M. Vayson de Pradennes avait reçu les confidences du faussaire, et assisté au conseil de famille où il fut décidée la plus grande mystification de l'Histoire.

Que ses insinuations soient déshonorantes pour les victimes ; qu'elles se transforment en calomnies, puisqu'il accuse sans preuves, le bon apôtre n'en a cure. Et quand, à la fin d'une interview, il feint de n'avoir désigné personne, c'est au cas où les Fradin, exaspérés, l'attaqueraient en diffamation : cela ne saurait tromper le lecteur.

Tels furent les faits. Leur éloquence n'a pas besoin de commentaire.

Enfin, il faut faire une place de choix à ce que le docteur Morlets nomme « *l'esprit de réclame* ».

« Pour beaucoup, écrit-il, et en particulier pour un avocat parisien, simplement versé jusqu'à ce jour dans le Satanisme, l'antiglozélisme ne fut qu'un prétexte à faire parler de soi. Tous savaient que leurs libelles seraient d'autant plus recherchés que les découvertes auxquelles ils s'attaquent avaient plus de retentissement. »

4. — La dépêche de Porto.

Parmi les assaillants qui s'en donnèrent à cœur joie, il faut mentionner le comte Bégouen, de Toulouse. La fabrication de la dépêche de Porto, concernant des analyses d'os, peut servir à l'histoire des mœurs de ce temps. Elle mérite d'être contée.

Un beau jour de 1928, le *Télégramme de Toulouse*, journal de Bégouen, publia l'information suivante, avec une grosse manchette :

« On mande de Porto, que le professeur Mendès-Corréa avait rapporté de Glozel un certain nombre d'objets pour études. L'analyse chimique à laquelle ont été soumis les os, a démontré que ceux-ci avaient conservé tou-

tes leurs matières organiques, gélatine et graisse, et ne présentaient aucune trace de minéralisation ou de fossilisation. Ils ne seraient donc pas si anciens. »

Suivant le commentaire de rigueur :

« Dès réception de cette nouvelle, nous avons été demandé à notre ami, le professeur Bégouen, ce qu'il en pensait.

— Je connais le fait, nous a-t-il répondu, et il ne me surprend pas. »

En effet, il le connaissait si bien qu'il dut reconnaître la paternité de cette entreprise scabreuse.

Mais dira-t-on, pourquoi le comte Bégouen, savant notoire, s'est-il risqué à lancer cette dépêche de Porto ? La réponse est simple : il voulait influencer sur la décision de la Commission Internationale, en la communiquant à ses membres, qui publièrent aussitôt leur rapport. Ces messieurs n'eurent même pas la pudeur d'attendre les véritables résultats de l'analyse, tant leur hâte de conclure était grande.

Mendès-Corréa insiste avec raison, dans le *Cahier des Analyses de Glozel* sur ce tour de passe-passe.

Et voici son texte :

« Les petites parcelles que j'ai prélevées sur le fémur ont révélé une *minéralisation avancée*. »

Il ajoute cette remarque, cinglante et méritée :

« Les analyses ont mérité l'intérêt de la Commission tant qu'on lui disait qu'elles montraient que les os étaient frais. Dès qu'on eut constaté l'inexactitude de ces informations, la commission a négligé les résultats analytiques. »

Indigné du procédé, le savant portugais avait le lendemain, protesté durement dans le *Seculo* de Lisbonne, contre la fameuse nouvelle montée en épingle par Bégouen, et contre la publication de la fausse dépêche par la Commission, qui voulait se hâter avant l'inévitable démenti destiné à tout remettre au point.

Il terminait sa protestation par ces mots :

« Malgré toutes les intrigues, les fouilles de Glozel resteront une des grandes révélations de la science préhistorique. »

Il fallait exposer toute une série de petits faits vrais, comme ceux-ci, pour montrer de quel côté, dans ce conflit, se sont trouvées la loyauté, la bonne foi, l'exactitude, et quels sont ceux des combattants qui eurent le souci de la vérité.

Quand on s'abaisse à de telles machinations, et que la preuve en est faite par l'aveu même des responsables ; quand, pour étayer une thèse branlante et venger des blessures d'amour-propre, on en vient à diffamer longuement, systématiquement, une famille de paysans dont la vie fut toujours exemplaire, et qu'il faut maquiller la vérité pour obtenir, par surprise, un verdict que les faits ont démenti d'avance, on s'est jugé soi-même.

Le complot, certes, fut bien ourdi. Messieurs les conjurés jouaient sur du velours. Ils pouvaient parler haut ; ils étaient puissants, connus et redoutés, suivis et encensés par de nombreux disciples. Ils avaient des revues scientifiques à leur disposition, leurs grandes entrées à l'Institut et dans les Ministères. En face d'eux, un jeune homme de 18 ans, de souple intelligence et d'esprit éveillé, mais sans culture et sans lettres ; un médecin de province, épris d'art, excellent humaniste, et qui s'intéresse à la préhistoire, mais en simple amateur.

Rien ne semblait donc plus facile que de manœuvrer ces hommes sur un terrain qu'ils connaissaient mal. On les flatterait, au début, on les couvrirait de fleurs, afin de leur lâcher la proie pour l'ombre, et l'on s'approprierait ainsi leurs découvertes, gentiment, légalement, sans qu'il leur fût

possible même de protester.

Comment imaginer qu'ils trouveraient dans le monde savant, des hommes qualifiés, pour les encourager et, au besoin, les défendre ? des maîtres au moins égaux à leurs agresseurs, en savoir et en notoriété, des conseillers prudents, qui leur feraient éviter les pièges subtils et les traquenards où la bonne foi se laisse prendre ?

C'est pourtant ce qui arriva.

Et il convient de remarquer ceci : les défenseurs de Glozel ont des titres qui valent très largement ceux des assaillants, au point de vue scientifique. Ils sont venus, ils ont cherché, ils ont vu. Ils ont proclamé le résultat de leurs recherches. A aucun moment ils n'ont travaillé dans l'ombre, ni fait de manœuvres obliques, ni tenté de déshonorer leurs adversaires.

Et ce n'est pas à eux qu'on pourrait appliquer la définition humoristique inventée par le malicieux journaliste Gros-claude : « L'archéologie est une science où l'on bafouille encore plus qu'on ne fouille ».

Maintenant, après un tiers de siècle, les passions violentes sont éteintes. Mais les insinuations malveillantes ont encore des cheminements souterrains et l'on peut entendre parfois des jugements sommaires, que les auteurs seraient bien empêchés d'étayer sur la moindre preuve. C'est pourquoi il est utile de faire toute la lumière sur ces oui, sur ces non, sur ces peut-être, qui marquèrent les épisodes de la guerre des briques.

5. — Les scabreuses traductions de Camille Jullian.

Voici enfin un cas tout à fait particulier d'antiglozélisme, un cas unique et savoureux : celui de l'historien Camille Jullian, de l'Académie française, auteur illustre d'une monumentale Histoire de la Gaule et qui, un beau jour, présenta une explication inattendue des tablettes de Glozel qu'il déclarait avoir traduites.

Sa thèse est la suivante : certains objets sont authentiques, mais datent seulement de l'époque des empereurs romains qui vont d'Antonin le Pieux à Septime Sévère. Ils proviendraient d'une *officina feralis*, logis de sorcière, attendant à quelque sanctuaire rural de source ou de forêt. Peu importe qu'aux objets reconnus par lui authentiques soient mêlés des instruments en silex ou des têtes de hache en pierre polie. C'était chose banale de recueillir dans un tel sanctuaire tous les objets appelés préhistoriques aujourd'hui. Le sanctuaire en question est du II^e siècle de notre ère, tout au plus du III^e.

Dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres du 3 septembre 1926, l'historien précise son point de vue :

« Les figurines où l'on cru voir des idoles, sont des poupées d'envoûtement, qui font, comme chacun sait, partie du bric à brac de tout sorcier. Quant aux briques à inscriptions, il faut y voir de ces *laminæ litteratæ* dont parle Apulée, les tablettes où l'on inscrivait les formules magiques d'incantation, d'envoûtement, de recettes. Sur les briques de Glozel, ces formes se réfèrent surtout à la chasse, à la pêche, à la vie rurale, à l'amour. Elles sont gravées soit en cursive latine, soit par lettres liées. Je ne parle que des briques authentiques. De toute manière, il faut exclure absolument l'époque néolithique ou préhistorique. »

Remarquons tout de suite que Jullian fait un choix, laissant de côté les objets, pour ne considérer que les tablettes. Elles seules l'intéressent, mais pas toutes, puisqu'il nie tranquillement l'authenticité de celles qui ne se plient pas à son système de traduction latine.

Le 5 novembre, toujours devant l'Académie des Inscriptions, il reprend sa thèse et la développe. C'est la première fois, d'après lui, qu'on se trouve en face d'un gisement complet de sorcellerie antique. Tout l'attirail magique est au complet : silex et têtes de haches préhistoriques en ex-voto ; dessins d'animaux fantastiques, biches et faons cornus ; la bête d'épouvante à la poitrine servant de tête, toutes ces figures monstrueuses qui excitaient, au IV^e siècle, la colère de saint Jérôme. Les poupées d'envoûtement montrent encore la trace de l'aiguille et des fils de laine qui les ont attachées. On y voit ces fameux visages sans bouche, d'où est venu le mot *vultus*, signifiant face d'envoûtement, et toute la vaisselle de terre cuite, familière aux sorcières, et ornée de figurations talismaniques, images de la tête d'épervier, de l'étoile de mer, galets à initiales de démons, etc...

Que valent ces lectures et ces traductions ? Quand il prétend trouver un texte romain dans les mystérieux caractères alphabétiques de Glozel, on a l'impression que Camille Jullian cède à la tentation séduisante d'expliquer ce qu'il ignore par ce qu'il sait.

Malheureusement pour sa théorie, selon les besoins de la transcription, le même signe était traduit en lettres variées. Et même il arriva que certaines cassures des tablettes, reproduites par la photographie, furent inscrites comme lettres réelles, sans doute par distraction.

Fait curieux : tous ceux qui assistèrent aux fouilles et virent les objets, repoussent cette thèse. Arnol van Gennep, ethnographe connu, Audollent, épigraphiste spécialisé dans l'étude de la magie antique, Espérandieu, Cagnat, Reinach, aucun d'entre eux ne consentit à le suivre dans ses traductions. Seul, son élève, Grenier, pour lui être agréable, s'efforça de trouver des ensembles de lettres latines dans les inscriptions de Glozel.

Certes, on ne peut qu'admirer l'habileté et l'ingénieuse érudition par lesquelles il tentait de justifier sa position. Mais l'erreur d'un illustre savant ne change pas, pour cela, de nature ; ce n'est qu'une illustre erreur. En tout cas, la juste considération du monde savant pour ses travaux d'histoire et d'épigraphie valut à son opinion d'être accueillie et discutée, alors qu'elle n'aurait suscité qu'un haussement d'épaule, venant de tout autre érudit. Et ainsi c'est lui qui, le premier, créa l'atmosphère confuse dans laquelle, plus tard, devait s'enliser la controverse.

Et puis, comment se fait-il que, dans cette officine de sorcière gauloise, du II^e ou du III^e siècle, on n'ait trouvé nulle trace d'objet indiscutablement romain ? Car enfin, il n'y a pas un clou, pas une monnaie, pas même un tesson de cruche, qui ait surgi pour dire, sans discussion possible : « Je date, moi, de Septime Sévère ou de Dèce ».

Toujours est-il que les traductions, plutôt risquées du vieux maître, eurent un franc succès d'hilarité. Elles détendaient l'atmosphère sombre et passionnée du conflit. La sorcière découverte par lui avait le pouvoir de nouer et de dénouer les aiguillettes. Les idoles phalliques, assure-t-il, ne sont-elles pas quelquefois « assez peu glorieusement ithyphalliques » ?

C'est ainsi qu'il découvre, sur une tablette, ce conseil dont il donne la traduction au grave *Journal des Débats*. La sorcière dit à l'un de ses clients : « Si tu veux t'aider à aimer, fais ainsi : à la nouvelle lune, autour des calendes d'avril, va te baigner au Sichon ! »

Et voici la conclusion d'un long article, intitulé : *Au champ magique de Glozel*, et qui parut dans la *Revue des Etudes anciennes* :

« Donc ici, Tychon dénoue les aiguillettes ou punit l'auteur du maléfice ; Tyché les noue. Il y a donc entre eux une véritable compétition..., une incompatibilité érotique : l'une la Fortune, vierge et pudique, nuisant

à l'érotisme ; l'autre, un démon pratique de la pire espèce.»

Exploité par un humoriste, le thème eût été divertissant, d'autant plus qu'à la même époque, les *Débats* publiaient la traduction des mêmes tablettes par un érudit bourbonnais, qui voulait y voir un texte phénicien, ou plus exactement un dialecte phénico-lybien qu'il datait de 1.000 ans avant J.C.

Plus fort que Jullian, ce traducteur ineffable se vantait d'avoir traduit même les inscriptions étrusques, et proférait cette réflexion désarmante : « Une inscription est faite pour être lue, donc interprétée. Je l'ai traduite. Prouvez que je me trompe ! »

Comme c'est reposant, un humoriste qui s'ignore !

CHAPITRE V

LA COMMISSION DITE INTERNATIONALE

1. — Le vœu du Congrès d'Anthropologie (septembre 1927).

La publication de la dépêche de Porto, où l'on voit apparaître le comte Bégouen était destiné à peser sur les conclusions de la Commission Internationale d'enquête.

En septembre 1927 eut lieu dans Amsterdam le Congrès de l'Institut International d'Anthropologie. C'était l'époque où les controverses assez vives avaient été soulevées par les insinuations perfides ou les accusations brutales dont nous avons parlé.

Du Congrès un vœu était parti, demandant la création d'une commission d'enquête, qui grouperait des savants de plusieurs pays, afin de situer et d'éclairer les débats.

En voici le texte :

« En présence de l'intérêt éveillé dans le monde savant par les fouilles de Glozel, l'Institut international d'Anthropologie, regrettant l'acuité de la controverse, ne mettant en doute la bonne foi d'aucun des contradicteurs, estimant qu'une étude intégrale du gisement et des objets mis à jour peut seule mettre tout le monde d'accord, émet le vœu :

« Qu'une commission internationale soit mise à même d'examiner impartialement tous les éléments qu'elle jugera nécessaires pour arriver à un résultat. »

Ce vœu empreint de sérénité, proposait la prudence et la circonspection aux savants qui mèneraient l'enquête. Il les invitait clairement à mettre une objectivité absolue dans leur examen, en repoussant les influences extérieures qui n'allaient pas manquer de les assiéger.

En fait, ces influences jouèrent à fond, dès le début, pour faire éliminer par la Commission tout argument et toute présomption favorables à Glozel. On a vu par la dépêche de Porto, comment fut pratiquée cette pression qui ne prenait même plus la peine de se dissimuler, tant ses auteurs étaient assurés du résultat. Le premier et typique effet se traduisit par le refus d'atten-

dre les conclusions authentiques et le détail, non truqué, des analyses faites sur des parcelles d'os par Mendès-Corréa.

Ce refus, qu'on ne prit même pas la peine d'enrober d'une excuse, montre dans quel esprit travaillait la Commission, et dans quelle atmosphère.

Comment se fut-elle constituée ? Par un tour de passe-passe, à la fois tortueux et cynique, dont voici les détails.

Dans le *Journal des Débats*, du 7 octobre 1927, Bégouen voudrait faire croire qu'elle fut « nommée à Amsterdam, sur la proposition de Mendès-Corréa, partisan de Glozel, et de moi, adversaire », ajoute-il.

En fait les choses ne se passèrent pas ainsi. On peut affirmer, surtout avec le recul du temps, que Morlet, trop confiant, commit, dans cette affaire une erreur capitale, dont les conséquences allaient peser longtemps sur son œuvre. A peine informé du vœu émis par le Congrès d'Amsterdam, et sans savoir comment serait formée cette commission, il oublia que ses adversaires, à la fois puissants et vindicatifs, n'hésiteraient pas à prendre les événements pour lui mettre la corde au cou.

Il se la passa lui-même, en télégraphiant à l'Agence Havas qu'il acceptait sans réserve la dite commission.

Cette confiance un peu naïve avait cependant un motif, la présence de Mendès-Corréa. Cette présence lui donnait une quasi certitude que tout se passerait correctement, et que les membres de la Commission *seraient désignés par le Congrès lui-même*.

Il n'en fut rien.

Dans les *Débats* du 9 octobre 1927, Reinach constate que « le Congrès n'avait pas nommé une Commission, mais adopté simplement la proposition de Bégouen, acceptée par Corrèa, *du principe* d'une commission.

Mendès-Corréa, très vite, fut surpris « de n'avoir pas été consulté sur le mode de nomination des délégués, bien qu'il fût membre du Conseil de Direction ». Peu après, sa surprise devint de la stupéfaction, quand il dut constater que cette commission, nommée d'abord officieusement — on verra tout à l'heure par qui — ne comprenait, en réalité, que des antiglozéliens. Or le Congrès d'Amsterdam avait déclaré, sans équivoque possible, qu'il fallait d'avance exclure quiconque aurait déjà pris parti pour ou contre Glozel.

Les faits qu'on vient de lire *excluent tout démenti*. Le savant portugais qui proposait une commission neutre avait été berné, comme, avec lui, le trop confiant Morlet.

Pendant qu'ils préparaient leur protestation, Bégouen publiait sans rougir, que la Commission avait *été nommée au Congrès d'Amsterdam*.

Cette affirmation n'était pas plus exacte que sa dépêche de Porto.

2. — Une tentative d'étranglement.

Qui donc avait choisi les membres de la Commission ?

Tout simplement deux adversaires de la première heure : Bégouen et Capitan, secrétaires de l'Office central de l'Institut d'Anthropologie. Mais, trop astucieux pour faire eux-mêmes les nominations, et voulant à tout prix assurer le succès de leur manœuvre, ils avaient préparé une liste d'archéologues triés sur le volet. Le président de la société, M. Marin, désigna huit membres parmi ces noms, sans même soupçonner que son choix était dirigé, et qu'en croyant assurer une enquête impartiale il concourait à un étranglement.

La Commission était instituée. Le Ministre n'eut plus qu'à la nommer.

Mandatés par les deux compères, influencés par l'abbé Breuil qui avait déclaré au Congrès qu'à Glozel « tout était faux, sauf la céramique de grès », les Commissaires, tout naturellement, vinrent prendre les consignes. Elles étaient simples : signer un rapport préparé par ceux qui les envoyaient.

Voici leurs noms : Miss Garrod, Hamal-Nandrin, abbé Favret, Peyrony, Pittard, Bosch-Gimpera, Forrer ; le professeur Absolon, peu désireux de jouer un rôle dans cette comédie bien montée, prétextua un deuil pour décliner l'invitation.

Dès la publication de cette liste, la *Société Préhistorique Française* exprime une joie bruyante. On dirait d'un chasseur qui va sonner l'hallali. Elle demande à cor et à cri que le gisement soit anéanti : « Il est nécessaire de fouiller en entier le terre-plein, sans interruption aucune, et en dehors de toute personne étrangère à la Commission ». Elle ajoute que « cette opération devrait durer assez peu de temps ». En somme un beau projet de sabotage expéditif.

De son côté, la Commission veut interdire l'accès des fouilles non seulement à la Presse, mais encore aux propriétaires du champ et à leur locataire. Un moment même l'animosité vigilante de Bégouen crut y parvenir. Morlet, dans le Cahier de Glozel, n° 1, note ceci :

« Il était même tellement sûr d'avoir acquis ce point, important pour l'exécution complète de ses desseins, qu'accompagnant à la gare de Lyon miss Garrod, afin de lui donner jusqu'à la dernière minute ses instructions, il avait dit à M. de Varigny, critique scientifique des *Débats*, rencontré par hasard sur le quai : « Vous allez à Vichy ? C'est inutile, la presse ne sera pas admise ». Il ignorait que cette consigne, arrachée par surprise à la bonne foi du Ministre de l'Instruction Publique, avait été rapportée. »

Fort heureusement, Morlet venait d'obtenir que tout se passerait au grand jour.

De fait, la presse va paraître bien gênante aux délégués de Bégouen, il y aura, sur place, des critiques scientifiques dont plusieurs ont fait leurs preuves sur d'autres gisements préhistoriques : le professeur Tricot-Royer, MM. de Varigny, Marc et Albert Déchelette, Mosnier, Labadié, ce dernier, bien connue pour avoir fouillé la grotte de Cabrerets. En présence de ces hommes, et sur le terrain il sera difficile aux commissaires de nier l'évidence. « La moindre discontinuité de la couche archéologique aurait apparu avec la netteté d'un trait sur un tableau », écrira plus tard Labadié dans *l'Illustration*.

Evidemment, aucun de ces témoins attentifs et gênants n'avait le flair miraculeux de Pittard déclarant au correspondant du *Matin* : « Il me suffit de voir le site géologique pour être convaincu du truquage de ce gisement, dont la profondeur ne correspondait à aucune réalité scientifique ».

Admirons la suffisance de cet anthropologiste, désigné par Bégouen et Capitan, lorsqu'un coup d'œil lui suffit pour affirmer que des maîtres en géologie, comme Depéret, Viennot, Solignac, ne connaissent rien à cette science, puisqu'ils ont affirmé l'authenticité du gisement. Il est vrai que ceux-là ne s'étaient point contentés de le regarder superficiellement, mais qu'ils l'avaient longuement exploré et étudié.

« En réalité, dit Morlet, si M. Pittard prétend flairer le gisement comme le personnage de Labiche sentait le romain, c'est qu'il voudrait faire admettre comme naturel son départ après la deuxième journée de fouilles... délaissant une fonction grave d'enquêteur et de juge pour assister... à une séance de l'Université ! »

« L'Abbé Breuil sentit tout de suite que ce départ était une erreur, et

crut pouvoir atténuer ce singulier manquement à la conscience professionnelle, en arguant que M. Pittard, choisi comme président par ses collègues, « prit une part très active à la rédaction du rapport ». Mais son explication ne fait qu'aggraver le cas. Nous verrons plus loin, en effet, que l'accusation de faux roule entièrement sur la position de la tablette découverte après le départ de M. Pittard. Comment, dès lors, ce dernier a-t-il pu prendre « une part très active » à la rédaction du rapport, et donner une impression motivée sur ce qu'il n'avait pas vu ?

Quelle chose merveilleuse que le flair d'un savant !

3. — La Commission fouille le Champ des Morts.

Le premier jour, les délégués ne fouillèrent que le soir.

« Pour commencer, écrit Labadié dans *l'Illustration*, c'est une trace de foyer ancien (charbon de bois) qui retient l'attention des fouilleurs ».

Hamal-Nandrin insiste aussitôt sur quelques traînées noires, carbonneuses, et y voit une preuve de remaniement du terrain. Immédiatement, miss Garrod l'appuie. Cependant, les traces noirâtres sont très superficielles. Morlet demande alors qu'on prenne des mensurations. « Hamal-Nandrin, en marchand de fer, connaît la valeur des mesures. Il croit prudent de ne plus insister ».

« Puis, écrit le correspondant de *l'Illustration*, c'est l'un de ces trous, obliques et sinueux, de taupe ou de rat, dont le terrain est parsemé. On le suit jusqu'au fond qui est à 45 centimètres. Ce tunnel ne conduit nulle part. »

Le seul objet trouvé, au cours de cette soirée, fut un poinçon en bois de cervidé, enfoui assez profondément au début de la couche argileuse plus dure, qui constitue le sol primitif.

— « Ce poinçon est parfaitement fossilisé », confie spontanément au docteur Morlet, M. Forrer qui, du même coup, paraît se mordre la langue, ainsi que l'a noté malicieusement Labadié.

A la suite de ce dernier, M. de Varigny, dans les *Débats*, signale que « plusieurs galeries horizontales ou verticales ont été rencontrées et suivies ; on n'a rien rencontré au bout ni au fond ».

Au cours de la deuxième journée, écrit Labadié, « à 11 h 1/4, M. Forrer qui travaille côte à côte avec M. Peyrony, annonce : « Un galet ! » La Commission se rassemble. L'objet, tombé au fond de la tranchée, est replacé par M. Peyrony dans son gîte naturel. Tout le monde examine la trouvaille. Aucune trace suspecte n'est relevée.

Une magnifique tête de cervidé, soulignée par une inscription de six lettres glozéliennes, apparaît.

— C'est un renne, constate le docteur Morlet.

— Ah ! par exemple !... Je ne m'attendais pas à trouver cela ici !

C'est l'antiglozélien Forrer, qui vient d'exprimer sa surprise, laissant paraître l'évolution de ses sentiments profonds. Et il ajoute :

— Après tout, mieux vaut que Saulus devienne Paulus ?

La prononciation romaine des *u* empêche tout d'abord l'assistance de comprendre l'allusion à la conversation de saint Paul.

Mme Morlet, la première devine sa pensée :

— Vous êtes donc sur le chemin de Damas ?

On sent nettement, alors, que la conversion générale ne tient plus qu'à un fil. Il est clair que ce galet, trouvé dans l'argile vierge, à 90 centimètres

au-dessous de la surface du sol, sans que les yeux attentifs des chercheurs aient pu relever la moindre trace suspecte, authentifie le gisement, c'est-à-dire l'existence du renne aux temps néolithiques et l'alphabet glozélien.

Mais le fil était sans doute incassable, car il fut constamment surveillé, maintenu patiemment, et l'adhésion qui s'imposait avec une évidence aveuglante ne vint pas.

Dix minutes après la découverte du galet, Peyrony annonce une idole, dont l'extraction n'ira pas sans dommage. Elle tombe en morceaux dans les mains de l'abbé Favret. Comme supplément de contrôle on décida d'extraire, en un seul bloc, la motte de terre qui l'emprisonnait. Pour ce faire, il fallut trancher une racine.

L'après-midi de ce deuxième jour, la Commission ouvre, à son choix, comme le matin, une seconde tranchée, mais à l'autre extrémité du champ. Au cours de cette fouille Bosch-Gimpéra recueillit une pendeloque en bois de cervidé, avec rainure de suspension.

Avant de partir, la Commission pria les assistants de s'éloigner, puis saupoudra de plâtre les deux fronts de taille. Et l'on établit, à l'aide de cachets imprimés dans l'argile, toute une série de contrôles.

4. — Miss Garrod fait cavalier seul.

Au début de la troisième journée, un étrange incident survint, dont le souvenir reste profondément gravé dans l'esprit des témoins.

Le récit en a été fait par Morlet, dans sa brochure : *Commission dite internationale* (Cahier de Glozel n° 1). Il convient de s'y reporter toujours, quand on veut connaître en entier les faits et gestes de la conjuration. On y trouve, en effet, la preuve morale, éclatante, indiscutable, que les membres de la Commission, loin de se cantonner dans l'objectivité recommandée au Congrès d'Amsterdam, ne furent, en la circonstance, que les exécutants d'un ballet bien réglé.

Qu'on lise maintenant le récit de Morlet :

« Miss Garrod, M. Hamal-Nandrin, l'abbé Favret, se hâtent de descendre au champ des fouilles. Je les suis à distance, pour leur ouvrir la porte d'entrée. M. Tricot-Royer, M. Mallat et d'autres dévalent également la pente. Je suis un peu surpris de voir les trois membres de la Commission passer, sans attendre, sous les fils de fer barbelés. Ils se dirigent immédiatement vers la tranchée située à l'ouest du champ. Ils l'examinent attentivement, sans doute pour vérifier l'ensemble des marques de contrôle apposées la veille.

« Tout à coup, miss Garrod s'échappe du groupe en courant, et se précipite vers la tranchée ouverte la veille à l'est du champ. *Elle est seule*. Je me dirige de son côté, pour voir ce qu'elle va faire. Arrivée là, elle saute dans la fouille, face au front de taille. Dans sa précipitation, elle n'a pas vu que je la suivais. Comme je suis placé derrière elle, *elle ne s'aperçoit pas qu'elle est surveillée*. Tout d'abord, elle regarde alternativement son papier et le front de taille. Puis tout à coup elle pratique dans ce front un trou assez large avec le doigt. Je me précipite sur elle :

— Mademoiselle ! c'est vous qui avez fait ça ?

— Non, non ! ce n'est pas moi.

« Elle me lance des regards furieux, étranges, et se met à courir vers l'autre extrémité du champ, vers M. Hamal-Nandrin et l'abbé Favret. Tout le monde revient vers la tranchée où est née cette altercation. Je descends dans la fouille et, montrant du doigt le trou qu'elle vient de creuser, je répète

à Miss Garrod, par deux fois :

— Mademoiselle, c'est vous qui avez fait ce trou !

— Non, non !... ce n'est pas vrai ! répond-elle deux fois.

— Mademoiselle ! j'ai des témoins (MM. Tricot-Royer et Mallat, qui avaient entendu ses premières dénégations).

— Eh bien, oui ! c'est moi.

L'aveu est net. Plusieurs personnes, outre les deux membres de la Commission, en ont été témoins.»

Un photographe put prendre sur place un cliché de la scène. On y voit Miss Garrod baissant la tête, pendant que Morlet, en présence des témoins, Tricot-Royer et Mallat, explique à la Commission ce qui vient de se passer.

Ces faits ont été, de plus, objectivement relatés par le professeur Tricot-Royer, et contresignés par M^e Mallat, avocat à Vichy.

Et voici, dans *Neptune* du 30 décembre 1927, la conclusion de Tricot-Royer :

« En un mot, Miss Garrod, seule, enfouie dans la tranchée, creusait un trou au bas de la tranchée blanche, fait qu'elle nia tout d'abord, mais dont elle convint ensuite.»

Suit cette attestation de M. Mallat :

« Les récits qu'ont faits, de l'incident Garrod, M. le professeur Tricot-Royer dans *Neptune*, et le docteur Morlet dans la *Dépêche de Vichy* du 27 décembre 1927, sont scrupuleusement exacts. J'ai été témoin de la scène ; et seuls M. Tricot-Royer et moi avons assisté à la première phase de la discussion » (Signé : Maurice Mallat, avocat à Vichy).

— « Si j'ai appelé un chat un chat, écrira encore Morlet dans les *Débats*, c'est parce que j'avais à défendre, à ce moment précis, l'honneur des parfaits honnêtes gens que sont MM. Fradin, n'en déplaise à Miss Garrod.»

Si, en effet, le docteur ne s'était pas trouvé sur place, inaperçu, miss Garrod, le front serein, allait accuser les Fradin d'avoir tenté, la nuit d'enfouir des objets au bas du front de taille, pour les faire trouver le lendemain par la Commission. A ce moment surtout, il mesura toute l'étendue des conséquences de sa dépêche à l'Agence Havas. Par ce mouvement, généreux mais irréfléchi, il avait livré ses découvertes sans défense aux entreprises des naufrageurs. Il devait désormais se montrer vigilant.

Devant cette conduite inqualifiable, où la maladresse n'excluait pas la perfidie, le docteur voulut interrompre les fouilles, d'autant plus qu'à l'incident Garrod s'ajoutait le départ inopiné de Pittard.

— La Commission ne m'offre plus de garanties suffisantes, s'écria-t-il. Les recherches ne continueront pas.

Il était excédé de ces provocations, de ces tricheries toujours renaissantes, toujours à sens unique. A ses offres loyales on n'avait répondu que par des perfidies. Et ceux qui, pour mieux triompher, truquaient les données du problème, c'étaient des savants.

On ne saurait trop mettre en lumière toutes ces anomalies, tous ces minces détails, dont chacun isolé peut sembler insignifiant, mais dont l'ensemble éclaire le complot et montre la procédure d'étranglement.

Sur l'insistance de MM. Tricot-Royer, Labadié et Mallat, le docteur revint sur sa décision et laissa continuer les travaux.

« Cependant, au cours de la journée, je m'aperçois, écrit-il, que miss Garrod emploie, pour fouiller, des procédés au moins étranges : elle pratique, dans le front de taille, des trous arrondis assez profonds, dont elle explore ensuite le fond à l'aide de l'index allongé. Si, par malheur, il se trouvait un objet à l'extrémité de ce tunnel artificiel, quelle conclusion n'en tirerait-

elle pas ? Il n'y aurait plus qu'à faire des coupes verticales dans la paroi, pour montrer que l'objet a bien été introduit en fraude. Je suis très inquiet. Si le hasard allait favoriser son dessein ! »

M. de Varigny relate que M. Peyrony, poursuivant sa fouille de la veille, exhume deux petites pièces en os, dont une avec des signes.

5. — On découvre une tablette.

Et voici dans l'*Illustration*, la suite du récit de Labadié : « Enfin le gros événement ! Vers 11 heures, l'abbé Favret signala une brique, qu'il vient d'écorner. N'était sa couleur rougeâtre sur fond jaune, l'objet ne pourrait se distinguer du sol environnant.

« M. Morlet se propose pour la dégager.

« Aucun préhistorien ne désirant assumer cette tâche difficile, le docteur se met au travail. Au bout d'un quart d'heure, on fait appel à Emile Fradin. De sa bêche horizontalement placée, le jeune homme cueille la brique à plat, et la retourne comme un boulanger défourne un gâteau fragile. La tablette, liée, par des scellés à l'outil, attendra prisonnière qu'une dessiccation suffisante permette d'en révéler sans dommage l'écriture.»

La détente des esprits et des visages est à peu près générale. Nier la correction d'une telle trouvaille équivaldrait à nier l'évidence.»

Le récit du docteur complète celui de Labadié :

« Cette tablette, perforée d'une racine sur un bord, se trouvait placée au fond de la couche archéologique, entourée d'une argile plus fine. Je fais remarquer qu'elle était encastrée dans l'argile dure formant le sol ancien. De toute évidence, elle avait été enfouie là, avec précaution, par les tribus glozéliennes. D'ailleurs, pour toutes les tablettes, l'écriture se trouve toujours placée sur la face supérieure. Il s'ensuit nécessairement qu'un ordre précis a présidé à leur mise en place dans un but funéraire religieux.»

L'encastrement de la tablette dans l'argile dure formant le sol ancien, se voit d'ailleurs parfaitement sur la photographie reproduite par l'*Illustration*. Seul, Tricot-Royer exécute pour lui un schéma de la coupe stratigraphique, au niveau où a été trouvée la tablette. Aucun membre de la Commission ne prend notes ni dessins.

Dans l'après-midi, Bosch-Gimpera met au jour une sorte d'agrafe en bois de cervidé, placée horizontalement au milieu de la couche archéologique et, quelques instants après, non loin de l'emplacement de l'agrafe, un anneau de schiste, avec des signes de chaque côté et trois têtes d'animaux.

— « Après cela, nous pouvons remballer, dit l'abbé Favret.

— « Le rôle de la Commission est terminé, annonce pompeusement Peyrony.

« Pour moi, conclut Labadié dans l'*Illustration*, pour moi qui ai revécu seconde par seconde, centimètre par centimètre, dans les gestes de travail de MM. Peyrony, Bosch-Gimpera, Favret, Forrer, mes fouilles personnelles exécutées en mai, je ne puis qu'appliquer à Glozel la profonde et bergsonnienne formule de Charles Péguy : Plus que mathématiquement sûr, ouvrièremment sûr.»

6. — L'étrange attitude de la Commission.

La Société Préhistorique Française savait bien où elle voulait en venir,

lorsqu'elle proclamait qu'il était « absolument nécessaire de fouiller en entier le terre-plein constituant le gisement... en dehors de toute personne étrangère à la Commission ». Car alors Glozel eût été naufragé sans appel, selon l'expression de Morlet, qui ajoute : « Plus que jamais je persistai dans mon idée de laisser définitivement une portion de terrain non fouillée, où une autre génération, si c'était nécessaire, pourrait juger de la valeur de notre œuvre. »

Puisque le rôle de la Commission était terminé, on pouvait s'attendre à ce qu'elle donnât, immédiatement, au moins le résumé de ses conclusions. Elle avait fouillé où elle avait voulu. Elle avait tout à loisir examiné les objets. Elle n'avait plus qu'à dire : C'est authentique ! ou bien : c'est faux.

Elle n'en fit rien, et pour cause ! En effet, elle s'était rendu compte que, pour nier l'évidence, il était indispensable de laisser couler du temps. Près de deux mois vont s'écouler entre ces fouilles, suivies par de nombreux critiques scientifiques, et la remise du rapport. Car il faut que ces témoins gênants aient pu les oublier. Et Reinach de constater que « si la Commission n'a pas bien travaillé pendant ces deux mois, on a bien travaillé la Commission ».

Que d'étrangetés dans cette attitude !

Elle avait accepté, sans vérification, la dépêche de Bégouen au sujet des analyses osseuses. Puis, quand on la pria d'attendre les résultats authentiques de ces analyses, avant de remettre son rapport, elle avait refusé sèchement. Ce refus n'est-il pas caractéristique ?

Toujours au sujet des analyses, voici un autre fait non moins édifiant. Avant leur départ, Morlet dit aux enquêteurs :

— Vous pouvez immédiatement faire tous les prélèvements que vous voudrez, si vous désirez procéder à des analyses.

— Non, ce n'est pas nécessaire, lui fut-il répondu.

Plus tard, la Commission, se ravisant, voudra faire des prélèvements pour analyse, sur les objets qu'elle a exhumés. Cette fois, le docteur est devenu méfiant. Sa réponse, amplement justifiée, sera catégorique :

— Vous pourrez faire tous les prélèvements que vous voudrez, dès que j'aurai obtenu d'en effectuer moi-même, pour les contre-expertises.

Le jeu de dupes avait cessé. Du moment que Morlet avait exigé des contre-expertises, aucun prélèvement ne fut désormais demandé.

Ainsi fut déjoué la manœuvre, dont le premier acte avait été la dépêche de Porto.

Toujours par quelque endroit fourbe se laisse prendre.

7. — Ou tel est pris qui croyait prendre.

Il faut encore parler de la tablette à inscriptions, parce que cette trouvaille fut la plus importante, la plus caractéristique.

S'il y avait eu la moindre apparence de remaniement du terrain, la moindre solution de continuité, le moindre mélange des couches de coloration différentes, la Commission eût été trop heureuse de les montrer et d'en prendre acte officiellement, sous les yeux de la presse.

Mais devant la virginité du terrain, il n'y avait rien à faire, la mise à jour de la tablette apparaît si peu litigieuse qu'aucun croquis des couches du terrain n'est pris par aucun membre de la Commission.

Seul Tricot-Royer, venu comme il l'écrivait, « en antiglozélien convaincu », en prit un.

Et c'est moi, ajoute Morlet, qui ai demandé au photographe de l'*Illustration*, de prendre un cliché de la tablette en place ».

Dans la revue *Aesculape* (juin 1928), Tricot-Royer, sous le titre : *Mon rapport personnel des fouilles de la Commission d'enquête*, écrit :

« Dans le rapport officiel de la Commission, l'extraction de la tablette à caractères alphabétiques provoque une description de deux pages, qui se résume à dire que l'ensemble donnait l'impression qu'une motte de terre avait été enlevée à la bêche et, après dépôt des objets, remise en place... »

« Pour mon compte, j'affirme n'avoir rien vu de toute la description élaborée par la Commission. Elle-même ne devait pas être très ferme dans sa conviction, puisque, le 24 novembre, l'un des membres m'adressait une lettre où je cueille cette phrase : « Pourriez-vous me dire exactement, en joignant un croquis, puisque vous avez fait un relevé exact, ce que vous avez vu et constaté, lors de l'exhumation de la brique ? »

« Naturellement j'ai donné suite à ce vœu. Et lorsque le rapport de la Commission a été rendu public, il était accompagné d'un dessin qui n'avait aucun rapport avec le mien, mais qui concordait parfaitement avec les commentaires de la Commission. »

Or, le 2 janvier 1928, M. René Dussaud, de l'Institut, fait à Moulins une conférence sur les fouilles de Glozel. Le Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais la publie, et M. Dussaud laisse imprimer ceci : « La Commission internationale n'avait pas pour mission d'étudier les écritures de Glozel. Mais elle a constaté le truffage de la seule tablette rencontrée dans ses fouilles. Le croquis dont elle a appuyé sa démonstration ne saurait être contesté, puisqu'il est l'œuvre d'un fervent glozélien, M. Tricot-Royer, et a été vérifié par la Commission. »

Il serait difficile de trouver exemple plus éclatant de mauvaise foi, de maquillage prémédité, de cynique indifférence à la vérité. Car M. Dussaud savait que sa dernière phrase, dénaturant les faits, attribuait à Tricot-Royer, pour les besoins de sa thèse, un dessin tout autre que le sien. Ce procédé, en français, a un nom bien connu.

L'auteur de ces lignes, habitant alors Moulins, et membre de la Société d'Emulation, assistait à la séance où parla Dussaud. Il admira l'aisance du conférencier, tout en ayant l'impression très nette que, dans son exposé, quelque chose clochait. N'étant pas alors au courant des jongleries par lesquelles on peut, en sollicitant les textes, démontrer que le noir est blanc, il dut se taire.

Car on ne possédait pas encore le document massue de Tricot-Royer, qui ne parut que cinq mois plus tard.

Mais ce dont il se souvient parfaitement, ce fut la conclusion, burlesque et fort inattendue, donnée à cette conférence par le colonel de Saint-Hillier, érudit original, au verbe pittoresque, dont les interventions faisaient notre joie. Il avait publié, en 1927, une *Petite Grammaire Glozélienne* qui soutenait la thèse de l'authenticité mais attribuait au gisement une origine phénicienne. Il allait bientôt la compléter par une *Histoire de Glozel*, non moins étonnante, et qui se divise en deux parties : Avant ma grammaire : Après ma grammaire.

Saint-Hillier demanda la parole et stigmatisa le verdict de cette « Commissions d'illustres inconnus », qu'il résuma ainsi, au milieu de nos applaudissements : « Considérant que cet objet a été détérioré devant nous, c'est donc qu'il est faux ! »

Le conférencier, un moment interloqué par cette verdeur, voulut ironiser, et crut qu'il aurait les rieurs avec lui. Mais le colonel était coriace,

et quand il enfourchait un dada, rien ne pouvait l'arrêter. Il soutenait l'authenticité des trouvailles, avec des arguments peut-être inattendus mais toujours savoureux. L'autre, pontifiant plus que jamais, affectait de ne pas le prendre au sérieux.

Le ton peu à peu monta, jusqu'au moment où le vieux soldat, que cette suffisance exaspérait, fit appel à Cambronne et s'assit soulagé. Suffoqué pour de bon cette fois, Dussaud ouvrit la bouche, écarquilla les yeux, et se tut, pendant qu'un rire énorme secouait l'assistance.

Quelques mois plus tard, Tricot-Royer, en peu de mots, exécutait ce conférencier peu scrupuleux : « Conclusions excessivement grave, découlant d'une affirmation radicalement fausse. Elle donne une idée pénible des méthodes scientifiques des auteurs. »

Mendès-Corréa, victime, lui aussi, des mêmes falsifications, en fut pas moins dur :

« La Commission prétendue internationale fut en majorité une simple délégation des adversaires de Glozel, nommée suivant le bon plaisir de MM. Bégouen et Capitan. Le jugement porté par elle est un spectacle déplorable dans le monde scientifique. »

CHAPITRE VI

DES SAVANTS CONTRE-ATTAQUENT

1. — Peyrony peint par lui-même.

Après cette farce malfaisante, où son rôle avait été sans éclat, Peyrony s'efforça de justifier sa volte-face. C'était assez inutile, car, dans le monde savant, nul n'ignorait qu'il en avait l'habitude.

Le fait suivant aidera le lecteur à situer le personnage.

Aux Eyzies, de 1897 à 1907 au moins, il vend à l'Allemand Hauser, pour les musées germaniques, tous les objets préhistoriques importants trouvés dans la région, comme le prouve sa lettre du 25 juin 1907, que Morlet a publiée dans le *Petit Historique*, avec celle de Hauser.

Ce dernier écrit au directeur de la *Dépêche de Vichy* : « Il m'a vendu, depuis 1898, pour de fortes sommes, les plus belles pièces qu'il avait recueillies ». Et il joint à sa lettre deux offres où Peyrony, se faisant rabatteur, lui propose, en outre, les pièces préhistoriques découvertes par d'autres habitants des Eyzies.

En voici un échantillon :

Les Eyzies, le 4 janvier 1903.

« Monsieur Otto Hauser, je viens de trouver chez une personne une belle gravure, malheureusement cassée, et représentant trois magnifiques têtes de rennes. C'est un morceau de bâton de commandant, dont une des deux parties convexes subsiste seule. La longueur est d'environ trente centimètres ; il est cassé en seize morceaux s'ajustant tous bien. C'est encore une belle pièce. Je vous envoie un croquis grossier. Le propriétaire est excessivement exigeant : il en demande 400 francs. Est-il nécessaire, à ce prix, de lui en offrir quelque chose pour vous ? C'est une pièce rare, mais cependant c'est beaucoup d'argent. Je crains bien qu'il n'en diminuera guère le prix. Si vous voulez l'acheter, combien pourriez-vous en donner ? Si vous désirez cette pièce, dépêchez-vous à (sic) répondre, je vous prie. Je vous garantis l'authenticité de la pièce.

En attendant le plaisir de vous lire, agréez l'assurance de mes meilleurs sentiments.»

Peyrony

P.S. : « Je crois que nous pourrions faire des fouilles, fin mars ou commencement d'avril.»

L'enquête faite aux Eyzies par M. de Cordestieux, et publiée dans le *Mercur de France* du 1^{er} janvier 1930, est significative à ce sujet. Tout y est à lire, à méditer.

Et, par opposition, le lecteur pourra méditer aussi le discours savoureux pour qui connaît l'envers du décor, et qui fut prononcé par le même Peyrony, à l'inauguration d'un buste de Capitan, aux Eyzies. Ce discours fut reproduit dans la *Revue Anthropologique*, organe de l'Institut international d'Anthropologie. Voici le passage concernant le Dr Hauser :

« En 1906, un Suisse allemand, voulant profiter de l'enthousiasme qui se manifestait pour l'étude de ces civilisations primitives, s'installa dans le pays. Sous couleur scientifique, il se proposa d'exploiter industriellement ce qui restait de nos riches dépôts préhistoriques. Cette entreprise, qui put s'exercer quelque temps, aurait amené fatalement la disparition complète de ce qui fait actuellement notre orgueil et la richesse économique de cette partie de la Vézère.»

Si l'on met ce texte à côté de la lettre précédente, on se dit : Inconscience, ou audace ? Peut-être les deux !

2. — Les contre-vérités du rapport Champion

Vraisemblablement peu fière d'une telle recrue, et mieux placée que personne pour sentir la faiblesse du jeu que menait « Peyrony le marchand », ainsi que l'avait stigmatisé Hauser, la Commission voulut s'abriter derrière le rapport d'un employé du Musée de Saint-Germain. Ce rapport devait paraître dans la *Revue Anthropologique*.

Champion, au nom prédestiné, était antiglozélien, parce que son employeur Reinach était glozélien.

Lui, au moins, il avait un motif, et le reconnut, sans se faire prier, au cours d'une visite à Morlet.

— Mais enfin, dit ce dernier, non seulement M. Reinach est un grand savant, mais encore il a fouillé lui-même en Grèce. Il a étudié et classé tous les objets du Musée de Saint-Germain, comme en témoignent les deux tomes de son magnifique Guide Illustré.

Champion se rengorge et réplique :

— Eh bien ! si votre montre était cassée, Salomon Reinach, qui n'est même pas capable d'arranger un cordon de rideau, n'y pourrait rien faire. Et moi, je la remettrais en état.

— Je vous remercie. Je sais à quoi m'en tenir.

Morlet, abasourdi, ne voulut pas prolonger l'entretien. Mais le comportement du personnage lui donnait à réfléchir, et il crut prudent de prendre certaines précautions. Elles devaient s'avérer inutiles, car on put voir, par la suite, Champion manquer à sa parole, et même oublier sa signature.

Le Directeur des Beaux-Arts voulant avoir un inventaire des objets de Glozel, en avait chargé Peyrony et Champion. Et Morlet redoutait, non sans raison, que par leur intermédiaire, des objets inédits ne fussent publiés sans

son autorisation. C'est pourquoi il fit signer aux deux compères la convention suivante, qui figure en tête de l'inventaire :

« Il est bien entendu que l'inventaire des collections de MM. Morlet et Fradin ne peut en aucune façon, être le point de départ de publications faites par les membres de la Commission des Monuments Historiques ou par d'autres personnes.»

Rien ne peut donner, de la probité de Champion, une idée plus complète et plus vraie que la publication portant sa signature. On ne sait qui rédigea l'article, car cet homme, excellent raccommodeur d'objets, était à peu près illétré.

« Quant aux dessins, qui sont bien de lui, écrit Morlet, ce sont des contre-vérités dessinées.»

Et Mendès-Corréa, d'ajouter un détail qui précise l'indifférence de cet homme à l'égard du vrai et du faux :

« Le croquis d'une pierre à inscription, publié par M. Champion, avec un agrandissement de quelques détails qu'il présente avec une netteté foudroyante, est bien différent de la photographie et du moulage que je possède de ce caillou.»

Quant au texte même de l'article, nombre de ses affirmations apparaissent gratuites, uniquement forgées pour les besoins de la cause. Nous sommes nombreux à connaître parfaitement les objets de Glozel. Or à l'encontre de ses dires, il n'existe aucune perforation parfaitement cylindrique. Bien plus, les perforations n'ont jamais la même dimension, comme cela se fût produit si l'on s'était servi d'une mèche en acier, ainsi que le bon apôtre l'insinue. Les cônes de préparation, contrairement à ce qu'il affirme, sont pareils des deux côtés. Quant aux rayures du conduit central, elles ne sont jamais que semi-circulaires, alors qu'il les veut circulaires. Elles sont dues aux aspérités du mandrin, dans son demi-mouvement de va-et-vient, et aux grains de sable employés comme abrasif.

Pour les gravures sur galets, on peut sans être technicien, se rendre compte aussi que l'incision varie pour chacun des traits, puisqu'il faut une loupe pour distinguer certains d'entre eux.

Même gratuité d'affirmation en ce qui concerne la patine. Champion voudrait que le fond des traits eût le même aspect que le cortex du galet, plus vieux de quelques milliers d'années.

« Mais, réplique Morlet, tous les préhistoriens savent que le schiste se patine très rarement. On peut voir au Musée de Saint-Germain, provenant de la couche 2 du Mas-d'Azil, la gravure d'une jambe animale sur un galet de schiste qui ne possède aucune patine : les traits sont encore blancs, comme s'ils venaient d'être tracés.»

Impitoyablement, le docteur reprend une à une les assertions fausses, comme aussi les dessins inexacts, et en montre le peu de solidité, parfois même le truquage. En voici des exemples :

« Le polissage des haches a été effectué à l'aide de polissoirs de grès, dont les grains ont parfois laissé des rayures. Et comme il s'agit de haches votives, ces stries n'ont pu disparaître à l'usage.

« Ceux qui possèdent notre III^e fascicule de la *Nouvelle Station Néolithique* peuvent, en se reportant à la figure II (reproduction photographique) la comparer au dessin du même outil exécuté par Champion. Ils seront immédiatement édifiés sur le truquage des dessins au sujet du parallélisme absolu des rayures.

« Pour les harpons, le rédacteur du rapport Champion a repris les termes habituels de l'abbé Breuil : ils sont « stupides » et « inutilisables ». Or

des techniciens ont prouvé que les harpons de Glozel constituent un sérieux perfectionnement sur l'ensemble de leurs devanciers. (S. Chauvet : *La Nature*, 1^{er} novembre 1927).

« Les ossements paléolithiques, lit-on dans le pamphlet, ne sont jamais formés que de matière minérale, et n'ont pas la moindre trace de matière organique. Puisque, m'assure-t-on, s'il ne sait pas écrire, M. Champion sait lire, qu'il ouvre le livre d'un antiglozélien déclaré. Il y verra, au sujet des dépôts de l'âge du Renne, ceci : « Les ossements qu'ils renferment sont à peine fossilisés ». (*Les Hommes fossiles*, par Marcellin Boule, 1^{re} édition, p.62).

« Pour la céramique, M. Champion s'étonne que, si peu cuite, elle ait pu résister à des milliers d'années. Evidemment ! il ignore que les tablettes de Crète et de Mésopotamie se présentent sous le même substratum et avec le même aspect.

« De plus, on a prouvé que ces tablettes, trouvées ramollies dans le sol, ont été cuites entre 500 et 600 degrés. Si bien que cette malléabilité, récupérée au cours des millénaires, est aujourd'hui la meilleure preuve de leur authenticité, puisqu'il est impossible de la reproduire expérimentalement. »

Le lecteur voudra bien excuser cette longue mais nécessaire présentation des contre-vérités du rapport Champion. Morlet n'en esquive aucune, et sa réfutation précise, ironique parfois, ne laisse rien dans l'ombre. Ainsi a-t-il montré à ceux qui n'ont pas eu en mains les objets de Glozel que l'appareil imposant de ce rapport n'est pas en granit mais en carton pâte.

Et l'on peut ainsi s'assurer que si les conclusions de Champion manquent de science... et de conscience, elles ne pèchent assurément point par défaut d'assurance, pour tenter d'imposer une technicité truquée.

3. — Création d'un comité d'études.

On a pu constater, par des faits précis et nombreux, la mauvaise foi et le parti-pris qui inspirèrent les travaux de la Commission dite internationale. On vient de voir comment, peu confiante dans la solidité de ses arguments, elle avait voulu se faire épauler par le rapport Champion.

Devant cette partialité cynique, les savants qui avaient exploré le Champ des Morts, individuellement ou par petits groupes, résolurent de relever le défi et de venir tous ensemble à Glozel. Leur intention était de se constituer en *Comité d'Etudes*, afin de lever toute suspicion sur le gisement.

De plus, la Commission ayant refusé de faire des prélèvements aux fins d'analyses, le Comité d'Etudes se proposait de faire procéder à tous les examens désirables, tant au point de vue chimique et microscopique qu'au point de vue anthropologique et spectroscopique.

Il se composa de douze membres :

Docteur Arcelin, président de l'Association de Préhistoire et de Paléontologie humaine de Lyon, qui avait autrefois avec son père, fouillé le célèbre gisement de Solutré ;

Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont, épigraphiste et correspondant de l'Institut ;

Docteur Bayet, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie de Médecine ;

Depéret, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, géologue, membre de l'Académie des Sciences ;

Docteur Foat, Master of Arts, épigraphiste ;

Jb. Loth, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) ;

W. Loth, ingénieur, physicien ;

S. Reinach, conservateur des Musées Nationaux, membre de l'Institut (Acad. des Inscr. et B.-L.) ;

Roman, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon ;

Soderman, docteur ès-sciences, alors assistant au Laboratoire de police de Lyon, plus tard directeur chef de l'Institut international de police technique de Suède, et rapporteur général de la Commission de Police internationale siégeant à Paris ;

Tricot-Royer, professeur à l'Université de Louvain ;

Van Gennepe, ancien professeur d'Ethnographie à l'Université de Neuchâtel.

Plusieurs autres savants furent invités ; MM. Mendès-Corréa, Wilke, Björn, le comte de La Vega, le Dr. Mayet, professeur de préhistoire à l'Université de Lyon. Mais ils ne purent venir à Glozel. M. Espérandieu, conservateur du Musée de Nîmes, membre de l'Institut, ne put assister qu'au dernier jour des fouilles.

Sauf Loth et Reinach, tous les membres du Comité fouillèrent eux-mêmes et, par excès de scrupule, aucun membre de la famille Fradin ne fut admis à les aider. Les recherches étaient suivies par un nombreux public de journalistes, de photographes et de curieux, dont deux archéologues : M. Mosnier, de Vichy, et M. Prorok, américain, ainsi que l'abbé Martin, professeur de géographie physique aux Facultés Catholiques de Lyon.

Cette inévitable contre-attaque inquiéta fort le comte Bégouen, qui menait le jeu dans le camp adverse. Il n'avait pu enlever la décision ministérielle sollicitée pour écarter la presse, afin que sa Commission pût travailler sans témoins. On lui avait rapporté les réflexions de bon sens et de bonne foi, faites par les journalistes narquois, devant les réticences, les petites habiletés, les silences gênés de ces hommes de science mal à l'aise dans le rôle peu reluisant qu'il leur faisait jouer.

Pour ces témoins venus sans parti pris, l'authenticité, surtout après les découvertes du troisième jour, apparaissait comme un fait acquis, et les journaux diffusèrent amplement leurs propos.

Le soleil crevait les yeux. Mais la Commission s'obstinait à dire : Non ! c'est la lune ! Qu'avait-on besoin de parchemins et de diplômes pour penser que ces techniciens trop sûrs d'eux-mêmes, se trompaient !

Donc Bégouen était perplexe.

Il fallait parer pour ce coup droit porté à ses manœuvres par le Comité d'Etudes, et lui jeter dans les jambes un polémiste redoutable et redouté, capable tour à tour d'éblouissante fantaisie et de sarcasme corrosif. On ne lui demanderait pas d'émettre une opinion scientifique, ni d'entamer une controverse dangereuse et d'avance vouée à l'échec. On le chargeait simplement de déconsidérer les Fradin et de ridiculiser leur découverte.

On fit appel à René Benjamin.

Il accepta, et publia une série d'articles, étincelants de verve, trop souvent fielleux, et qui furent réunis en un volume lancé à grand fracas. Son acharnement contre le Comité d'Etudes allait surtout à Reinach parce qu'Israélite.

Le feu d'artifice obtint peu de succès, car on sentait trop malgré le talent de l'artificier, qu'il avait travaillé sur commande.

En le lisant, on pensait tout de suite à ces cours de science, où le professeur, tournant le dos à ses élèves, écrit au tableau noir sa démonstration. C'est le moment choisi par un petit facétieux pour émettre des bruits incongrus. Naturellement, toute la classe éclate de rire. Mais le geste du farceur

n'a pas supprimé la démonstration et les rieurs n'ont pas lieu d'être fiers.

4. — Les fouilles d'avril 1928.

Les 12 membres qui avaient pu se rendre libres, tinrent à Vichy, le 11 avril 1928, une réunion préparatoire, et décidèrent de commencer les fouilles le lendemain, à la première heure. Elles devaient se prolonger jusqu'au samedi 14 avril. A la fin de chaque journée, un procès-verbal était rédigé en commun, et signé par les membres du comité.

L'opinion générale de ceux qui assistèrent à cette seconde série de travaux fut que, cette fois, c'était sérieux et que, malgré les plaisantins, l'exploration avait une autre allure que celle de l'automne précédent.

M. Labadié, qui suivit l'une et l'autre, et qui ne l'oublions pas, était de la partie, a rendu compte dans *Le Quotidien* :

« Les conditions de la fouille ont été beaucoup plus sévères que lors des travaux de la Commission Internationale. On a procédé par tranchées profondes, entamant le sol primitif lui-même. Dans cette tranchée, le fouilleur a constamment devant lui la coupe du terrain, d'une netteté absolue. Il attaque alors au couteau la couche dite archéologique, en laissant intacte la couche végétale de terre noire supérieure. Il n'abat celle-ci à la pioche, que si la recherche immédiatement sous-jacente s'est révélée stérile.

« Quand un objet apparaît, le travail est aussitôt suspendu, et la couche végétale supérieure est soigneusement examinée. Si un trou vertical ou oblique, même ancien, avait été pratiqué, il ne manquerait pas d'être délimité par l'examen minutieux ainsi effectué. »

Plus loin M. Labadié, qui signe parfois Cabrerets, du nom de la grotte explorée par lui, précise que « dix, vingt spectateurs peuvent suivre simultanément les progrès de la fouille. »

La relation complète en a paru dans *Le Cahier de Glozel n°6*. « Le but essentiel des fouilles était moins la découverte d'objets nouveaux que l'étude attentive du terrain et du mode nouveau de gisement des antiquités qu'il renferme. »

Dans les procès-verbaux des trois journées passées au Champ des Morts, on peut voir, les « photogravures des objets, les plus importants, dont le gisement, dans un sol absolument vierge, a été constaté non seulement par les membres du Comité, mais aussi par la photographie, aux différentes phases de l'exhumation. »

Les savants, au troisième jour des fouilles, utilisèrent même une méthode plus lente, mais capable, s'il était nécessaire, de fournir un supplément de garantie contre toute fraude :

« Au lieu d'abattre le sol par tranchées verticales, après enlèvement à la bêche de la couche végétale, on a laissé subsister celle-ci en surplomb de l'argile sous-jacente, elle-même explorée de bas en haut et par gradins. La couche végétale n'a été abattue qu'au fur et à mesure, quand on avait acquis la certitude que la seconde était entièrement épuisée. Toute découverte faite dans cette couche était étudiée avant d'être dégagée, au point de vue de ses relations avec la couche végétale. Dans ces conditions, tout couloir d'introduction, — latéral, horizontal, ou vertical, — aurait immédiatement été reconnu. On n'en trouve pas. »

5. — Découvertes des Trois Journées.

Voici maintenant la description des principaux objets et les conditions de leur découverte.

1^{re} journée (12 avril 1928). — Les recherches commencent sous une pluie fine, traversée de rafales. Une tranchée est creusée sur un terrain rectangulaire, délimité par M. Arcelin, vers le milieu du champ.

Un galet de schiste noir, métamorphique, fut rencontré vers le milieu de la tranchée, à la base de la couche archéologique, à une profondeur de 60 centimètres au-dessous du niveau du sol. Une photo est prise du galet *in situ*. Sur une face il porte un renne courant et de nombreux caractères.

2^e journée (13 avril). — Cette fois, le Comité décida de procéder à l'étude du gisement « par tranches verticales, de manière que l'on pût voir toujours clairement la superposition des trois couches et vérifier aussi leur intégrité. De plus, le front de taille a été exploré de bas en haut de façon à laisser en surplomb la couche végétale intacte. »

Et voici le rapport : « à 11 h.30, nous trouvons un pendentif en os, à 55 centimètres de profondeur. En dégagant ce pendentif, il se fragmente en deux morceaux qui se raccordent, *signe de la fragilité de l'os et de son état de fossilisation*. Cet objet porte sur les deux faces des signes alphabétiques. Il était placé horizontalement, sans aucun dérangement des couches supérieures, et laissait après lui une couche négative encore bien nette.

« A 3 h.05, dans la tranchée parallèle nord, à l'extrémité est, on recueille un fragment de brique avec inscriptions, dont tous les côtés ont été anciennement brisés. L'objet était à 40 centimètres du sol ; dans la couche archéologique.

« Dans la terre de remblai de cette même tranchée, on trouve un morceau d'ocre brun. »

3^e journée (14 avril). — Favorisée par un assez beau temps le matin, elle sera contrariée, mais non arrêtée, le soir, par la pluie.

« 1^o En regardant les débris de la première tranchée de la veille, un ouvrier a ramassé un objet en os portant en relief un capridé, avec de nombreux signes alphabétiques des deux côtés. Cet os était planté partiellement dans un bloc d'argile.

« 2^o Dans le front de la tranchée ouverte ce matin, vers l'ouest du champ, on a recueilli un galet de schiste carbonifère (longueur 0 m 072) également couvert de signes, mais d'un seul côté ; il était juste au-dessus d'un disque épais en terre cuite, d'environ 0 m30 de diamètre, à 0 m30 de profondeur. (M. Van Gennep).

« 3^o Un troisième galet, avec un seul signe gravé reconnaissable, a été retiré d'une tranchée voisine de la tombe 2, à l'ouest (longueur 0 m 077, largeur 0 m 045).

Signalons encore

« 4^o : Une petite lampe à bec, en terre cuite, intacte, trouvée dans la tranchée ouverte le matin, à 0 m 65 de profondeur (hauteur 0 m 035, longueur 0 m 07).

« 5^o Un petit silex de type tardenoisien, recueilli dans la couche archéologique explorée la veille.

« Quatre membres du Comité : MM. Audollent, Roman, Södermann et Tricot-Royer ont procédé, le matin, à une expérience consistant à prélever soigneusement un gros bouchon de terre végétale, puis la couche archéologique une pierre ensuite recouverte des couches soigneusement tassées.

« La fouille pratiquée ensuite a démontré combien on peut facilement

dépister un terrain ainsi préparé. Malgré toutes les précautions de tassement et de remplacement des couches successives, le mélange des deux couches est évident ; le sol se désagrège en mottes et ne se laisse plus tailler en tranches ; il subit une déformation évidente au séchage, craquelant partout.» (Rapport de M. Tricot-Royer).

Tous les spectateurs, qui avaient constaté la rigueur scientifique des fouilles purent en témoigner, et ne s'en firent pas faute, tels M. Prorok et l'abbé Martin.

6. — Un singulier incident.

A la fin du rapport de la troisième journée, le docteur Morlet donna connaissance d'un fait pour le moins étrange.

Un jeune homme se disant étudiant, M. Vergnette, fut surpris, de bon matin, alors qu'il rôdait autour du Champ des Morts, et pria de se retirer.

Alors, remontant à Glozel, il remit à la famille Fradin, pour le docteur, un paquet contenant de petits galets, dont un sculpté, un autre décoré d'une brève inscription, avec une carte portant ces mots : « Hommage à l'auteur. »

Le personnage ne s'était-il pas rendu de bonne heure au terrain des fouilles, dans l'intention d'y semer des pièces de sa façon ? Et n'en fut-il pas empêché de justesse par la surveillance exercée ?

Ce même Vergnette avait été trouvé dans la cour des Fradin, quelques jours avant la perquisition policière, dont nous aurons bientôt à parler. Il y rôdait, en pleine nuit, vers les dix heures du soir.

Tous les journalistes qui avaient suivi les fouilles relatèrent l'incident. Et Guy Mounereau, de l'*Écho de Paris*, donna comme titre à son article : « Un individu tente d'introduire des galets faux dans le Champ des Morts. » Il en tirait des conclusions qu'on doit retenir : « Cela montre quelles précautions draconiennes il faudra prendre, pour sauvegarder le droit qu'ont les savants de fouiller, dans un avenir prochain, avec l'assurance qu'ils ne seront pas victimes de grossières supercheries. »

A ce propos, signalons, dès maintenant, pour l'avenir, une autre possibilité d'erreur, qui pourrait avoir, plus tard, de graves conséquences.

On sait que le docteur Morlet, lors des fouilles de contrôle, avait toujours tenu à ce que les emplacements fussent choisis par les savants qui les exploreraient. Or, ils furent choisis çà et là, sans ordre, dans l'étendue du champ. Ensuite les trous et tranchées d'exploration furent comblés avec les terres de remblai mélangées, la couche végétale jetée pêle-mêle avec la couche archéologique. Alors, si beaucoup plus tard, quand tous les témoins auront disparu, on vient à pratiquer de nouvelles fouilles sur ces mêmes emplacements, les chercheurs, ignorant ce qui fut fait, ne risqueront-ils pas de croire à un remaniement du site ? C'est une éventualité dont il faudra désormais tenir compte.

Et voici, pour terminer, la déclaration signée, en fin d'exploration, par tous les membres du Comité d'Études, avant de faire procéder aux nombreuses analyses qu'ils avaient décidées :

« Les membres du Comité d'Études, après avoir assisté à trois journées de fouilles à Glozel, et vu sortir du sol, dans des conditions de sûreté incontestables, des objets importants, analogues à ceux des collections Morlet et Fradin, se déclarent formellement convaincus que les trouvailles faites dans le champ dit des Durantons se rapportent nettement au début de l'âge néolithique, sans mélange d'objets postérieurs. »

Enfin le Rapport Général, en guise de conclusion, n'hésite point à faire siennes, ces lignes du professeur Mendès-Corréa, publiées en français dans un travail récent :

« On s'étonnera demain de la légèreté incroyable avec laquelle l'orgueil et la haine s'efforcèrent d'imaginer des arguments contre l'évidence des faits. »

7. — La dernière fouille de contrôle.

Parmi les trouvailles du Comité d'Études, il y avait un petit silex de type tardenoisien, découverte importante pour préciser la fin de la période glozélienne.

Aussi cette particularité ayant attiré l'attention de M. Desforges, de Nevers, correspondant de la Commission des Monuments Historiques, ce savant qui était l'un des fondateurs de la Société Préhistorique Française, tint-il à venir étudier le gisement. Il avait lui-même fouillé un grand nombre de stations et publié d'importants travaux préhistoriques, parmi lesquels nous citons ceux qui ont trait à la période tardenoisienne : « La micro industrie de Flety » et « les Industries tardenoisennes de la Vallée de l'Alène. »

Voici de larges extraits de la relation, très précise et très objective, qu'il fit de ses recherches à Glozel. Ce fut la dernière fouille de contrôle au Champ des Morts.

« Il y a plus de trente ans que je fais de la préhistoire et je commence à avoir un peu de métier. »

« On divise les savants en deux catégories : ceux qui travaillent, et ceux qui vivent des travaux des autres. Les premiers, ceux qui ont l'habitude de faire des fouilles, ont toujours soutenu l'authenticité de Glozel. Les autres ont essayé de naufrager une affaire qu'on n'a pas voulu leur laisser exploiter.

« Bien que délégué de la Société Préhistorique Française pour le département de la Nièvre, je ne pense pas, comme son Bureau, que les Fradin commettent une escroquerie en exigeant des visiteurs un droit d'entrée sur lequel l'État perçoit d'ailleurs une bonne part. Ces braves gens se trouvent constamment dérangés dans leurs travaux, et ils ne peuvent tout de même pas perdre leur temps pour les beaux yeux des touristes.

« J'ai pu fouiller moi-même en compagnie du docteur Morlet et d'Émile Fradin.

« Le sol est formé d'une couche de terre arable noire, de 0 m20 à 0 m30 d'épaisseur ; puis une couche d'argile jaunâtre qui varie entre 0 m30 et 0 m50 d'épaisseur. Au-dessous se trouve une sorte d'argile arénacée beaucoup plus dure. La couche noire et une partie de l'argile (0 m10 environ) sont garnies d'un réseau inextricable de genêts et surtout de fougères. C'est sous ce réseau, à 0 m30 environ dans l'argile, soit à 0 m50 ou 0 m60 de la surface, qu'on rencontre des objets préhistoriques. Il est donc matériellement impossible que ces objets aient pu être enfouis frauduleusement par le haut. Toutes les balivernes qu'on a pu écrire à ce sujet ne tiennent pas debout. Comme l'a dit le grand géologue qu'est M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, il faut être aveugle ou de mauvaise foi, pour soutenir que la couche archéologique n'est pas vierge.

« On a pu parler aussi de galeries horizontales par lesquelles auraient

pu être introduits des objets préhistoriques. Il s'agit de galeries de taupes. Je les ai soigneusement explorées : presque toujours sinueuses, parfois elles sont circulaires. Je me demande comment on aurait pu faire passer des objets dont le diamètre, neuf fois sur dix, est bien supérieur à celui des galeries.

« Cette objection a été soulevée par un ingénieur des Mines ; elle ne fait pas honneur à son génie.

« Dès le début, je trouvai presque à la surface de cette couche, un fragment de poterie en grès ; ce fragment appartenait à un vase qui n'a rien de néolithique. Il s'agit d'une industrie plus récente superposée à la première.

« Nous travaillions depuis à peu près une demi-heure, et nous avions abattu environ un mètre de profondeur du front de taille, quand le docteur Morlet, avec son couteau, rencontra un objet résistant, qu'il dégagait avec la plus grande précaution.

« Il s'agissait d'un galet en roche noirâtre, à peu près parallépipédique, de 10 centimètres de long, sur 5 de large, et 3 d'épaisseur, gisant à plat, à 30 cm de profondeur sur l'argile, soit à 60 centimètres de la surface. Je remarquai qu'il était entouré de radicelles, dont une encore vivante. Le terrain était compact, non remanié ; et quand le galet fut retiré, son gîte demeura bien net. Nous débarrassâmes vivement ce galet de l'argile qui y adhérait, et fûmes agréablement surpris d'y voir une gravure représentant une tête de renne de toute beauté.

« Peu après, le docteur découvrait, à la base de la couche archéologique, une molaire de cervidé. A mon tour, je rencontrai à 20 centimètres de profondeur, un fragment de poterie néolithique, faite à la main et mal cuite.

« Une heure plus tard, à la base de la couche, Emile Fradin trouva un petit galet plat, circulaire, en schiste probablement, et sur lequel se voyaient plusieurs signes alphabétiques.

« Nous fûmes assez longtemps sans rien rencontrer. A cinq mètres au moins de notre point de départ, le couteau d'Emile Fradin, au grand désespoir du docteur, sectionna une superbe pointe de sagaie en os. On dégagait avec précaution la partie restée en place. L'objet, pointu aux deux extrémités, mesure à peu près cinq à six centimètres de longueur. Quant à la cassure, nous pûmes constater que l'os était absolument fossilisé, presque friable ; l'extérieur était recouvert d'une belle patine jaunâtre.»

« J'ai rapporté de là-bas une impression bien nette : le gisement de Glozel est absolument authentique.»

CHAPITRE VII

LES ANALYSES D'OSSEMENTS ET LEURS RESULTATS

1. — Une confirmation de l'authenticité.

Contrairement à la Commission Internationale, le Comité d'Etudes voulait faire pratiquer des analyses. Leurs résultats, ainsi que ceux des analyses précédentes, effectuées à la suite des fouilles de contrôle, ont paru dans le Cahier de Glozel n° 7, sous le titre : Analyses de Glozel.

Cette publication qui confirme toutes les preuves d'authenticité recueillies sur le terrain, est présentée, avec une rigueur et une clarté qui ne laissent rien dans l'ombre, par le Professeur Mendès-Corréa.

Il écrit :

« Au contraire de la Commission, le docteur Morlet, les savants norvégiens, le Professeur Depéret et moi-même avons fait exécuter des analyses sur des objets exhumés au cours des fouilles de Glozel.

« Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est l'attitude de la Commission par rapport aux analyses réalisées à Porto, sur de petites parcelles osseuses que j'ai prélevées sur un fémur provenant d'une des tombes de Glozel. Informés par M. le Comte Bégouen que ces analyses avaient révélé la présence de toutes les matières organiques, montrant donc que l'on avait à faire à des ossements modernes, deux membres de la Commission m'ont demandé des précisions sur ces résultats, avant la déposition de leur rapport. Je leur ai déclaré que l'analyse n'était pas terminée, mais que les résultats parcelaires déjà obtenus ne confirmaient nullement les informations qu'ils avaient reçues. Je leur promettais l'envoi de ces résultats, aussitôt les analyses terminées. Mais la Commission, tout en regrettant cette absence des analyses, ne les a pas attendues pour son rapport, et elle a pris ses délibérations sous l'impulsion fâcheuse établie dans son esprit par les prétendues déclarations de Porto.

« Les analyses ont mérité l'intérêt de la Commission, tant qu'on lui a dit qu'elles montraient que les os étaient frais. Dès que l'on a constaté l'inexactitude de ces informations, la Commission a négligé les résultats analytiques. »

Tout lecteur de bonne foi reconnaîtra dans ces lignes un témoignage écrasant, précisément par cette objectivité d'un savant qui relate des faits, en les laissant parler eux-mêmes. Il ne s'indigne pas, il constate, avec une ironie amère, le parti-pris de nier l'évidence.

C'est maintenant le fameux rapport Champion qui est mis sur la sellette et convaincu de mensonge, avec un mépris qui, cette fois, ne songe plus à se dissimuler. Et cette exécution, implacable, parce qu'elle ne laisse rien dans l'ombre, retombe lourdement sur la Commission qui l'avait provoqué, annoncé, adopté.

« Sous l'exhubérance de ses croquis, et sous l'apparence de précision technique de ses constatations, on a pu déceler des imprécisions et des inexactitudes, qui rendraient impossible la publication de cet exposé, ou de quelque autre de ce genre, dans la revue *Anthropologique*, si le Comité de rédaction de cette revue n'était pas déplorablement aveuglé par sa passion évidente contre Glozel. »

« D'après M. Champion, les ossements néolithiques et paléolithiques ne contiennent jamais que des matières minérales. Les substances organiques du tissu osseux auraient disparu. L'auteur du rapport méconnaît que les matières organiques existent très souvent, et en proportions considérables, dans les ossements paléolithiques, surtout dans ceux du paléolithique supérieur, et que les ossements néolithiques, généralement, en possèdent encore plus. »

« Mais M. Champion, tout en accordant l'existence de quelques os anciens, considère la plupart des objets en os de Glozel comme ayant servi au pot-au-feu de la veille. »

« A cette affirmation, l'on peut opposer formellement tous les résultats analytiques obtenus jusqu'aujourd'hui sur des parcelles osseuses choisies au hasard et provenant des fouilles de Glozel. »

Alors le Professeur Mendès-Corréa entre dans le détail des analyses, les compare entre elles et avec celles d'ours des cavernes, infiniment plus anciens.

« Les parcelles que j'ai prélevées sur le fémur, ont révélé une minéralisation avancée. Le pourcentage de matière organique humide (19%) en est bien inférieur à celui des os frais (30%) et, par contre, très peu supérieur à celui d'os fossiles d'ours des cavernes, certainement plus anciens, analysés par Gautret et Krocher (14 à 15%). »

« Les analyses d'Oslo ont absolument confirmé la constatation d'une diminution du taux de la matière organique dans les os de Glozel par rapport aux os frais. La perte de poids par ignition permet de considérer comme inférieur à 16,4 % le pourcentage de matière organique humide. »

« Ces analyses ont suscité un problème curieux, en ce qui concerne la nature de la substance d'une aiguille claire et dure, classée sous le n° 3. M. Vollebach déclare que sa matière a été empruntée à la flèche d'une raie bouclée ou d'un aigle de mer. On peut se demander où le prétendu faussaire

aurait obtenu cette matière première. »

« Les analyses exécutées simultanément, à Lyon et à Porto, sur des objets en os et en bois de cervidé, trouvés aux abords du champ de Glozel par les envoyés du *Matin*, se confirment mutuellement, malgré de légères différences tout à fait explicables pour des échantillons divers, de la même pièce, et elles montrent, pour les os, une minéralisation encore plus avancée que celle du fémur mentionné ci-dessus. »

« La densité (2,56) du poinçon, déterminée par M. Percira-Salgado, est bien supérieure, à celle des os frais (environ 2) et avoisine celle d'os fossiles incontestés, comme ceux du Pithécantrope. »

« J'ai constaté, moi-même, à l'examen microscopique, qu'un fragment de harpon en bois de cervidé, découvert dans ces fouilles présentait une patine jaunâtre, constituant une zone extérieure épaisse, où la structure du bois s'était modifiée. La minéralisation de cet objet était très avancée, comme l'analyse de M. Couturier l'a montré. »

« Dans les analyses d'os que l'on a faites, on n'a pas déterminé le fluor, le chlore et l'iode, dont les proportions n'étaient pas, certes, considérables. Carnot a prouvé que la progression de la fossilisation d'un os est caractérisée par une augmentation des quantités de ces substances et par une diminution proportionnelle des carbonates. Il ne faut cependant pas oublier que les ossements de Glozel ne sont pas de véritables fossiles, puisqu'ils sont *post-pléistocènes*. Mais la minéralisation des os analysés, est évidente. Elle démontre que l'on n'a nullement affaire à des os frais. Et d'un autre côté, il faut remarquer qu'une matière osseuse si minéralisée ne se laisserait pas façonner si aisément en des instruments tels que des harpons. Elle éclaterait ou serait réduite en poussière. »

« On sait très bien que le degré de minéralisation ne dépend pas seulement de l'âge de la pièce, mais aussi, et surtout, de la nature du terrain. »

Evidemment l'élève Champion, devant cette leçon d'un maître, n'avait plus qu'à se taire. Parce qu'on est chef technique des ateliers du Musée de St-Germain, cela ne donne pas les connaissances nécessaires en préhistoire pour aborder certaines questions sans risque. Ce bricoleur n'avait droit qu'à un zéro pointé.

Le Professeur Mendès-Corréa cite ensuite des analyses faites par le professeur Couturier, de l'Institut de Chimie de l'Université de Lyon, sur des cendres contenues dans deux vases :

« Des raisonnements très judicieux sur la teneur de ces échantillons en acide phosphorique, chaux et potasse, ont amené ce savant à conclure que les urines contenaient, mêlés à des proportions différentes de matières terreuses et de bois carbonisé, les produits d'incinération de cadavres. »

« On ne saurait nier l'importance de cette constatation. »

2. — Détails et résultats des analyses.

Comme nous aurons bientôt à présenter Bayle et à parler des incroyables travaux par lesquels il prétendit démolir Glozel, il est bon de rappeler séparément les résultats de chaque analyse.

Analyse de Porto. — Nous précisons qu'il s'agit des analyses dont Bégouen, dans sa fameuse dépêche, avait fabriqué les résultats, et qui influen-

cèrent la Commission Internationale en donnant un aliment nouveau à son hostilité contre Glozel.

Analyse d'un fragment de fémur humain, prélevé par M. Mendès-Corrêa sur les débris osseux que renfermait la première tombe.

— Caractère : couleur blanc - jaunâtre

— Analyse chimique : *Matières organiques et humidité* : 19,27 % - Percira-Salgado, Directeur du Laboratoire de Chimie de la Faculté des Sciences de Porto.

Rappelons que les os récents contiennent environ 40 % de matières organiques, et que les os néolithiques ont généralement 20 %.

Analyse d'Oslo. — « Objets examinés à l'Institut Minéralogique de l'Université d'Oslo, par M. Johnson :

a) : morceau d'os en forme d'aiguille, d'une matière claire, très dure ;

b) : deux aiguilles d'une matière plus foncée, mais moins dure ;

c) : un harpon à deux crochets ;

d) : un bouton en os, perforé au milieu ;

e) : un fragment de crâne humain.

« L'examen à la lumière ultra-violette, des objets en os a montré que l'aiguille en matière claire, très dure, provoquait des réactions toutes différentes de celles provoquées par les autres objets, et devait par conséquent être constituée par une substance essentiellement différente. En mesurant la perte de substance par ignition qu'éprouvait un éclat de cette aiguille, nous avons constaté une perte de 33,98 % (matières organiques, humidité et anhydride carbonique).

« Une épreuve du même genre, faite sur une des deux autres aiguilles, a montré, par contre, une perte par ignition de 16,40 % ».

M. Vollebach, conservateur du Musée Zoologique, à qui les objets furent montrés, « ne considéra point comme improbable que la matière de l'aiguille en substance très dure ait été empruntée à la flèche d'une raie bouclée ou d'un aigle de mer. » Et le professeur Dahl, de l'Ecole Supérieure d'Agronomie, dit que le harpon était fait d'une matière cornée.

Analyse de Lyon — par le Professeur Couturier, de l'Institut de Chimie de l'Université de Lyon.

1. — *Fragment osseux prélevé par M. le Doyen Depéret sur une sculpture de capridé, mise à jour par le Comité d'Etudes.*

Humidité : 5,23 %

Matières organiques : 10,32 %

2. — *Analyse d'un poinçon en os et d'un harpon en bois de cervidé, mis à jour lors des fouilles du Matin aux abords du Champ des Morts.*

Harpon : humidité : 8,47 %

matières organiques : 18,96 %

Poinçon : humidité : 4,18 %

matières organiques : 8,37 %

Analyse de Stockholm. — Sachant combien des gravures et sculptures sur os de Glozel avaient été passionnément discutées, le docteur Morlet demanda, une seconde fois, en 1930, au Professeur Söderman de prélever, sur une sculpture de son choix, un morceau d'os aux fins d'analyses. Après examen attentif de tous les objets du Musée de Glozel. M. Söderman opta

pour une sculpture de bovidé.

L'analyse en fut faite par M. Blix, au laboratoire de minéralogie du Musée national des Sciences naturelles de Suède.

Elle décela : matières organiques + eau : 15,5

« On peut donc se rendre compte, écrit le docteur Morlet, que le degré de fossilisation très avancé de cette sculpture est le même que celui donné ci-dessus par le Professeur Couturier, au sujet de la sculpture de tête de capridé trouvée lors des travaux du Comité d'Etudes : $10,32 + 5,23 = 15,55$, dans une analyse, et 15,4 dans l'autre.

Analyse des cendres contenues dans deux vases.

Le professeur Couturier analyse deux échantillons de cendres : le n° 1, d'aspect noirâtre ; le n° 2, de couleur gris clair. Il donne les chiffres précis, trouvés par chaque élément constitutif. Certains « indiquent la présence de matière ferreuse, mélangée au phosphate de chaux.

« Les deux échantillons présentent des compositions assez différentes, surtout en ce qui concerne leur teneur respective en phosphate de chaux. La cendre n° 1, la plus intéressante, est assez intéressante, est assez riche en phosphate, la cendre n° 2, est beaucoup plus pauvre. Mais si cette dernière en contient deux fois et demi moins que l'autre, cela tient à ce que la quantité de terre mélangée aux cendres est sensiblement le double. Et comme l'acide phosphorique et la chaux s'y trouvent encore avec le même rapport que dans la cendre n° 1, c'est encore à du phosphate de chaux qu'on a à faire.

« L'origine de ce phosphate ne peut être attribuée ni à la constitution des substances végétales seules, telles que le bois, ni à la présence de la terre.

« De ces considérations il résulte que le phosphate de chaux trouvé ne peut appartenir qu'à des cendres d'os, qui trouvent leur origine naturelle dans l'incinération de cadavres.

« Les cendres de l'échantillon n° 1 présentent encore une particularité intéressante, due à la présence du charbon de bois, très nettement visible au microscope. On trouve là l'indice de matières végétales, telles que le bois ayant servi à l'incinération, et dont une partie a subi une combustion incomplète. La potasse trouvée confirme cette hypothèse, sa présence étant constante dans les cendres de bois. »

Les conclusions du professeur Couturier, au sujet de l'incinération, sont très importantes. Elles viennent corroborer, comme on va le voir, les constatations anatomiques du professeur Buy, au sujet de la décarnisation des cadavres, et expliquent le fait qu'un petit nombre d'ossements humains furent découverts au Champ des Morts.

On sait, en effet, par des trouvailles analogues en d'autres sites, que certaines tribus préhistoriques pratiquaient un double mode d'ensevelissement : elles ne conservaient, pour les enfouir, que quelques fragments osseux, préalablement décharnés, et incinéraient le reste du squelette.

3. — L'étude des os humains de Glozel.

Les ossements humains de Glozel furent étudiés par le professeur Buy, de la Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand, élève préféré du grand ana-

tomiste Charpy.

Nous ne donnerons que quelques détails sur chaque ossement, et les conclusions du rapport de M. Buy.

L'ensemble des trouvailles comprenait :

a) *des fragments de pariétaux* : d'abord un fragment de pariétal gauche : « La face externe présente une dépression anormale assez accentuée, située en avant de la suture pariéto-occipitale. A la face interne, les sillons de l'artère méningée moyenne semblent moins nombreux et moins sinueux qu'à l'époque présente. L'épaisseur de l'os est plus considérable ; elle est amincie au niveau de la dépression signalée plus haut. Sur la face externe, on note quelques encoches en coups de silex. »

autre fragment de pariétal : Le professeur Buy note « la coloration brun-rougeâtre de sa face endocrânienne ». Or on sait que le gisement de Glozel a livré plusieurs morceaux d'ocre, étrangers au pays ; et l'on connaît la pratique préhistorique de coloration des ossements à l'ocre, avant leur ensevelissement. Le professeur remarque, en plus, que l'épaisseur de la paroi crânienne est très considérable.

troisième fragment de pariétal : sur la face interne, « on est frappé de voir une gouttière transversale, qui paraît artificielle mais ancienne et très patinée. Au niveau de cette gouttière, les sillons de l'artère méningée ont disparu, mais ils se continuent au delà. Cette particularité est difficile à expliquer. Je serai porté à la considérer comme un branche transversale du T sincipital, mais pratiquée sur la face interne. Toute la face interne est colorée en brun rougeâtre. »

Signalons aux lecteurs que les sillons du T sincipital se rencontrent sur certains crânes de la période néolithique, sans qu'on puisse expliquer cette pratique étrange.

b) *Fragment de frontal gauche* : « L'épaisseur est particulièrement marquée, le double de l'épaisseur normale.

Je signale quelques coups de râclage au silex, sur la face exocrânienne. »

c) *Gros fragment d'occipital* : « Les fosses cérébelleuses paraissent un peu moins creuses que sur les crânes actuels. L'épaisseur du fragment est considérable ; elle mesure neuf millimètres au niveau des fosses cérébrales. Elle est un peu plus mince au niveau des fosses cérébelleuses, où cependant elle dépasse l'épaisseur des crânes actuels. »

d) *Fragments de maxillaire inférieur* : Sur un fragment, « outre une éminence mentonnière un peu plus forte et légèrement projetée en avant, il existe de chaque côté de la symphyse mentonnière, une dépression assez profonde, d'autant plus marquée que le tubercule, en dehors de l'éminence mentonnière, est saillant et comme replié en haut, accentuant ainsi la concavité précédemment signalée (menton carré).

« Comment expliquer cette particularité ? Faut-il y voir un caractère ostéogénique ? »

autre fragment de maxillaire inférieur : « La dépression située de chaque côté de la symphyse est à peu près identique à celle du maxillaire précédent. Le menton est également carré... Les deux premières grosses molaires sont en place et très usées, en plateau, au niveau de la face triturante. »

Deux molaires isolées, à face triturante usée et en plateau.

e) *Fragments de fémur* : Après avoir décrit un fragment inférieur de fémur gauche, donnant « l'impression d'un certain degré de platymérie », le professeur Buy étudie un fragment de fémur droit. Il note un épaississement considérable de la ligne âpre. « On observe également des encoches en coups de silex sur la face externe ». Puis plusieurs autres fragments de fémur

sont encore décrits :

un fragment de fémur gauche : « la ligne âpre est très épaisse ». On note « un certain degré de platymérie » et, sur la face superficielle quelques coups de silex. »

un autre fragment de fémur gauche : « Ici encore nous notons un degré marqué de platymérie. La face intérieure présente un grand nombre de petits creux et d'irrégularités, qui donnent bien l'impression de coups de silex et d'arrachements de parcelles osseuses, en coin ou en surface. »

un fragment de fémur droit : « présente un degré très marqué de platymérie. »

enfin un dernier fragment de fémur présente aussi un certain degré de platymérie.

Et voici les conclusions du professeur Buy :

« De cet ensemble il se dégage des faits qui me paraissent indiscutables et donnent la possibilité d'émettre des hypothèses justifiées.

a) « Tous sont des os d'une épaisseur considérable. Il est indéniable que les os soumis à notre examen sont tous d'une épaisseur plus marquée qu'à l'époque actuelle. Un fragment de frontal a un centimètre d'épaisseur, par conséquent le double de l'épaisseur normale. Enfin les cassures se font remarquer par une patine très accentuée.

b) « La plupart des fragments crâniens sont teints d'une coloration ocre ou brun-rougeâtre, qui n'a aucun rapport avec une action colorante de la terre où on les a trouvés. Cette pratique n'est pas inconnue ; elle a été signalée plusieurs fois, et certains archéologues affirment que cette coloration ne peut s'expliquer que par une application directe de la peinture sur l'os intentionnellement dépouillé de ses chairs (Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, p.470).

c) « Sur un pariétal gauche, on constate à la face externe une dépression un peu en avant de la suture pariéto-occipitale, et dirigée à peu près parallèlement à la suture. A ce niveau, l'épaisseur de l'os est diminuée. On ne rencontre jamais cette disposition, dans les races actuelles.

d) « Sur un autre pariétal on remarque, au niveau de la face interne, une sorte de gouttière artificielle, non récent, très patinée, à disposition transversale.

« Faut-il parler d'une portion, de T sincipital inerte analogue à celui que les néolithiques pratiquaient sur la face externe ?

On sait, en effet, que l'homme préhistorique a effectué des trépanations et non seulement des trépanations sur le vivant, mais aussi des trépanations posthumes (Déchelette : *Manuel*, p.475 et Brocak C.I.A. Budapest, 1876).

« La teinte rougeâtre ou ocre de la face interne donne à penser qu'il a été travaillé et qu'il a été considéré, peut-être, comme ayant un caractère spécial de vénération.

e) « Les os offrent à leur surface des irrégularités (éraflures, stries, entailles, encoches, arrachements superficiels) sur une assez grande surface.

Les éraflures ou encoches donnent bien l'impression de coups de silex, pratiqués volontairement ou maladroitement sur la surface des os. Cette hypo-

thèse me semble indiscutable en ce qui concerne la tête de fémur des figures 12 et 13. Il n'est plus mis en doute, en effet, que les populations néolithiques dépouillaient plus ou moins complètement le cadavre des parties molles, et n'ensevelissaient dans la tombe que des portions de squelette.

f) « Les maxillaires inférieurs présentent des saillies plus accentuées au niveau des insertions musculaires... On constate un sorte de relèvement en tubercule élargi, de la région voisine de la symphyse mentonnière, tubercule élargi qui donne au menton une disposition large et carrée.

g) « La fosse cérébrale située au-dessous de la gouttière du sinus latéral, offre des excavations larges, de dimensions variables et répondant sans contredit à une extrémité postérieure du cerveau dépassant en arrière le cervelet, ce qui doit être considéré comme un caractère de supériorité cérébrale et correspondant à une intelligence très affinée.

h) « Les fragments de fémur sont au nombre de six, et présentent tous des signes assez identiques.

« L'épaisseur du cylindre osseux est plus considérable qu'à notre époque ; la ligne âpre, plus rugueuse et surtout d'un relief plus accentué.

« Enfin les degrés plus ou moins marqués de platymérie constante de l'extrémité supérieure de la diaphyse fémorale sont encore une preuve de l'influence de la marche sur la morphologie des os en question.

« En résumé, je conclus, sur des bases purement anatomiques, que les os examinés semblent appartenir à une *race ancienne*, dont la musculature puissante a déterminé des surfaces d'insertions musculaires larges, étendues et d'un grand relief, portant à penser qu'il s'agit d'hommes d'une activité et d'une force physique considérables, se livrant à de longues marches.

« Néanmoins l'existence d'un cerveau recouvrant et dépassant le cervelet, indique une intelligence assez développée.

« Enfin les irrégularités observées sur les surfaces osseuses, démontrent que cette race n'échappait pas aux habitudes étranges des néolithiques, qui procédaient aux décharnement des cadavres et pratiquaient sur les os des mutilations, dont le caractère, magique ou non, nous est encore inconnu.»

Et maintenant, après toutes ces explications précises, toutes ces démonstrations claires, loyales et qui ne laissent rien dans l'ombre, nous demandons au lecteur de quel côté se trouve la tranquille bonne foi, l'honnêteté qui ne redoute aucun contrôle et apporte ses preuves, sans avoir besoin de rien maquiller ?

Ainsi le Champ des Morts a bien révélé toute une civilisation encore inexplorée, une race d'hommes jusqu'alors inconnue.

Quand un faussaire se livre à son ingénieuse et coupable industrie, ce qu'il crée, d'ordinaire, c'est une série d'objets, toujours les mêmes, et dans lesquels on retrouve assez vite sa démarche d'esprit et les traits de son imagination. Mais comment serait-il capable d'inventer une civilisation où, dans l'ensemble, tout se tient ? Comment fabriquerait-il une race préhistorique, avec tant de perfection que des savants qualifiés s'y laisseraient prendre et seraient joués par lui comme des enfants ?

Aveuglés par leurs passions, les antiglozétiens ont nié l'évidence.

CHAPITRE VIII

L'ETUDE PALEONTOLOGIQUE ET GEOLOGIQUE

1. — La faune de Glozel.

L'étude paléontologique et géologique du gisement fut faite par un spécialiste de réputation mondiale M. Charles Depéret, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, membre de l'Institut.

Au sujet de la faune, nous n'envisagerons ici, avec M. Depéret, que les animaux émigrés depuis longtemps.

Renne — « Le renne est de beaucoup l'espèce la plus intéressante de la faune de Glozel, à cause du caractère archaïque qu'il donne au gisement. J'ai pu déterminer en toute certitude trois dents et deux os des pattes.»

Nous ajoutons que l'astragale et une deuxième phalange de cet animal sont couverts de signes glozétiens.

M. Depéret conclut : « On connaît la fréquence des admirables dessins de renne, gravés sur galets ou sculptés en relief sur os, recueillis dans le gisement de Glozel. L'authenticité de ces figurations, prises d'après nature sur animal vivant se trouve maintenant attestée par la découverte des dents et ossements de cet animal, qui était peut-être alors domestiqué, comme il l'est chez les Lapons.»

Panthère. — « Il a été recueilli à Glozel deux canines supérieures, droite et gauche, de panthère, appartenant au même sujet, sans nul doute. On sait qu'il existe dans tout le Paléolithique, jusques et y compris le Magdalénien, une panthère peu différente de l'actuelle, et qui a été nommée *Felis Antiqua*. Elle est associée au renne dans un grand nombre de ces gisements.

« La persistance de ce félin dans l'extrême début du Néolithique, n'a donc rien de surprenant, mais constitue un fait nouveau, apportant une preuve formelle de l'authenticité du gisement de Glozel.»

Daim. — « Le daim que j'ai déjà eu l'occasion de signaler à Glozel est représenté par un petit nombre de dents bien typiques.

Le daim n'existe plus en France à l'état sauvage.»

Bouquetin. — « Je crois pouvoir attribuer à un bouquetin deux molaires supérieures...

La présence du bouquetin dans la faune de Glozel, est encore attestée par un beau dessin, avec les longues cornes déjetées en arrière, qui existe sur un galet du gisement de *chez Guerrier*, à 1.500 mètres de Glozel, sur le versant opposé du Vareille. Cette pièce fait partie des collections de la Faculté des Sciences de Lyon.

« La détermination spécifique du bouquetin de Glozel est un peu délicate avec des documents aussi précaires. Sans doute s'agit-il du bouquetin des Cévennes (Ibex, Cebennarum) décrit par P. Gervais de la grotte Mialet (Gard), et retrouvé récemment en abondance dans la grotte paléolithique de Collias (Gard).»

M. Depéret conclut : « Nous savions déjà que le renne avait persisté à l'extrême début du Néolithique, et qu'on a constaté sa présence dans la grotte azilienne de la Tourrasse (Haute-Garonne).

« Le renne paraît avoir été abondant à Glozel, vers la même époque, à en juger par la quantité de figurations, gravures et sculptures, tracées par les Glozéliens avec un art merveilleux.

« La conclusion s'impose. Le gisement de Glozel contient une faune extrêmement archaïque pour l'époque Néolithique, et appartient à une époque tout à fait voisine du Magdalénien terminal.»

« Quant à l'étude géologique du Champ des Morts, comme la stratigraphie du gisement a déjà été étudiée au cours des nombreuses fouilles qui y furent effectuées, — dont plusieurs par M. Depéret lui-même — nous ne donnerons que ses conclusions, affirmant que la couche archéologique est entièrement vierge de tout remaniement. » Et il ajoute : « La parfaite imperméabilité du terrain explique la parfaite conservation de tous les objets. »

Tous les géologues savent, en effet, qu'en terrain argileux des ossements et des dents fossiles peuvent se conserver indéfiniment, de même que cette nature du terrain permet d'expliquer le faible développement de la patine sur tous les objets qui s'y trouvent enfouis.

2. — De quoi furent faits les vases et les tablettes ?

Après l'étude géologique du gisement, une question se posait : les tablettes et les vases avaient-ils été faits avec de l'argile sur place ? M. Depéret chargea M. Bruet, secrétaire de la Société géologique de France, de la résoudre.

L'étude chimique et minéralogique de la couche archéologique de Glozel fut exécuté sur un prélèvement que M. Depéret avait voulu faire lui-même.

« La structure du terrain est celle d'une argile dans laquelle subsistent encore nettement des feldspaths en décomposition... »

Certains feldspaths présentant, sur leur périphérie, des plaques d'argile colloïdale, qui forment un véritable feutrage. »

Pour évaluer la perméabilité de la couche archéologique, M. Bruet mesura la rapidité de filtration de l'eau, en la comparant à l'ocre d'Arc-en-Barrois, « étant donné qu'en pratique, ce dernier terrain est imperméable. »

Sa conclusion est formelle : l'argile de Glozel « se révèle aux essais comme imperméable aux eaux météoriques. »

Ensuite le savant fit un « *Examen au microscope polarisant, d'une brique à inscription de Glozel.* »

« Cet examen, dit-il, a été fait à l'aide d'une préparation effectuée sur un fragment d'une brique à inscriptions, qui a été trouvée dans la couche archéologique de Glozel par M. Depéret.

La roche composant la brique est bien identique à la roche qui constitue la couche archéologique. Ce sont les mêmes minéraux sous les mêmes aspects, notamment des quartz, des feldspaths, des micas.

Mais la brique a conservé nettement des traces de l'action du feu. En particulier, cette action a eu pour résultat de faire disparaître complètement le feutrage d'argile colloïdale, qui formait des plaques dans cette argile en voie d'élaboration qu'est la structure parfaitement homogène de quartz et de feldspaths avec remplissage ferrugineux.

Le feldspath orthose, qui apparaissait comme légèrement trouble pour les préparations faites dans la couche archéologique, se révèle comme déformé dans la brique. Cette modification dans les caractères optiques du feldspath indique qu'une température de cuisson d'au moins 600° a été atteinte. »

M. Bruet devait revenir sur cette température de cuisson, dans une étude éditée par le *Bulletin de l'Association Régionale de Préhistoire de Lyon.*

Et voici les conclusions catégoriques :

« 1° Ces briques ont été cuites à une température comprise entre 600 et 700 degrés, comme le montre la présence de l'orthose déformée ou sadine, alors que ce minéral fait défaut dans l'argile archéologique.

« Cette cuisson est attestée en outre par la couleur plus rouge de la poudre de broiement de ces briques, comparée à la couleur jaunâtre résultant de la pulvérisation de l'argile archéologique, par l'évolution des libellés gazeuses des quartz aux différentes températures, et aussi par la structure des briques étudiées au microscope.

« 2° Contrairement à ce qui a lieu pour les briques artificielles récemment cuites, les briques de Glozel se ramollissent et se désagrègent dans l'eau, comme le fait aussi l'argile séchée du gisement ; et ce phénomène de dilution est dû à la grande durée de leur contact avec le milieu ancestral qui les renferme.

3° Enfin la preuve d'ancienneté sans doute la plus démonstrative a consisté dans la découverte d'une racine végétale ayant pénétré dans la brique après cuisson, racine qui est entièrement minéralisée, c'est-à-dire fossilisée. »

A vrai dire, on avait déjà constaté la présence d'une racine fossilisée, dans l'une des tablettes de Glozel. Cette constatation fut faite, à la fin de 1928, par le professeur Halle, Directeur de la Section paléolithique du Musée national d'Histoire naturelle de Suède et par M. Harry Söderman, alors professeur de technique policière à la Faculté de Droit de Stockholm.

Et voici le télégramme envoyé par Söderman au docteur Morlet vers la fin de novembre 1928 : « Examen terminé. Nulle trace moderne. Tablette à inscriptions contient racine fossile ayant pénétré après cuisson. »

Il donnait par lettre, un peu plus tard, les précisions suivantes :

« En examinant le morceau de tablette à inscriptions, j'ai trouvé les traces d'une racine, longue d'à peu près trente millimètres, et d'une épaisseur de deux millimètres dans sa partie la plus épaisse.

« Cette racine était complètement fossilisée, et la zone autour du canal de pénétration était décolorée ; c'est là le résultat d'une réduction provenant de la décomposition de la racine. Celle-ci a pénétré la tablette après cuisson ; elle est morte à l'intérieur de la tablette ; elle s'est décomposée en décolorant son pourtour et enfin elle est devenue tout à fait fossile.

Malheureusement on ne peut dire combien de temps s'est écoulé depuis

la mort de la racine, mais il faut croire que la fossilisation a demandé un temps considérable.

J'ai fait examiner cette racine par M. le professeur Halle. Il est complètement de mon avis, qu'il s'agit bien d'une racine fossile, ayant pénétré la tablette après cuisson.»

Il semble bien que toute cette série d'examens constitue un critérium indiscutable qui montre l'authenticité des tablettes de Glozel.

CHAPITRE IX

LA CONTROVERSE EPIGRAPHIQUE

1. — Où l'on voit une intervention fracassante.

Tous ceux qui suivirent, il y a trente ans, les controverses passionnées, parfois burlesques, soulevées par les tablettes de Glozel, se souviennent de l'acharnement des adversaires pour les rendre suspectes et les naufrager.

On verra bientôt comment ils enrôlèrent, par des arguments irrésistibles, M. Bayle, de l'Identité judiciaire. Mais auparavant suivons-les dans leur tentative de porter la controverse sur le terrain de l'épigraphie.

C'est à ce moment-là que M. René Dussaud, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vint s'offrir comme porte-drapeau. Savant considérable, parfaitement qualifié pour tout ce qui concerne l'antiquité phénicienne, il était bardé de titres et de suffisance. Et dans le monde intellectuel, où l'on supportait mal son moi épanoui, on disait volontiers qu'Anatole France, dont la griffe était dure, l'avait cruellement portraituré sous un nom célèbre qui ne laissait aucun doute aux initiés.

Impatient de se voir toujours relégué au second rang, alors qu'il s'estimait créé pour les premiers rôles, dressé contre toute notoriété capable d'éclipser la sienne, il ruminait à l'égard de Salomon Reinach une de ces jalousies recuites qui ne perdent jamais, derrière les conventions mondaines, l'occasion d'ouvrir la poche de fiel, quand il s'agit d'écarter un concurrent. Pour le faire bondir, on n'avait qu'à citer le mot d'un de ses collègues disant que le vieux savant israélite valait à lui seul un institut d'archéologie. Alors il rappelait qu'au temps de la fameuse tiare de Saïtapharnès, son maître Clermont-Ganneau avait été chargé de recueillir les aveux du faussaire inventeur de cette mystification, et prenait volontiers un air sarcastique, pour donner corps à la légende qui permettait d'ensevelir un vieux rival sous le ridicule.

En a-t-on fait des gorges chaudes de cette tiare, dont la presse antisémite des années 1900 avait si généreusement coiffé Reinach ! C'est seulement après la querelle glozélienne que le héros malgré lui de l'aventure se résolut à publier, en appendice au tome 1^{er} des *Ephémérides*, le récit indis-

cutable et indiscuté de ce qui s'était passé quand la tiare fut acquise par le Musée du Louvre. Nous y renvoyons le lecteur curieux de savoir comment on peut déformer systématiquement un fait par des insinuations, par d'habiles silences que d'autres rempliront.

Qu'on nous permette d'exhumer, après un demi-siècle ce passage d'une lettre ouverte adressée par M. Héron de Villefosse à la *Libre Parole* d'Edouard Drumont, le 31 mars 1903 :

« Il est absolument faux que MM. Reinach aient réclamé, les premiers, l'acquisition de la tiare par le Louvre. C'est moi qui devais être et qui suis resté, comme conservateur des antiquités, le représentant du Louvre dans les négociations qui eurent lieu. Je ne décline aucune responsabilité. M. Salomon Reinach n'a été appelé à donner son avis que comme membre du Comité consultatif des Musées nationaux, et au même titre que ses collègues. M. Théodore Reinach a avancé une partie des fonds nécessaires pour l'acquisition, avec le plus complet désintéressement. Son seul but était de rendre service à l'Administration des Musées... Personne ne pourra croire aux insinuations que vous formulez, et contre lesquelles je proteste hautement. »

Salomon Reinach, citant cette lettre, ajoute philosophiquement : « L'excellent Villefosse perdit, ce jour-là, l'occasion de dire que j'avais d'abord, en pleine séance, combattu l'acquisition, ce qui eût coupé les ailes à la calomnie. »

Dans une lettre anonyme, dont nous parlerons plus loin, et qu'il fut contraint d'avouer, M. Dussaud le Superbe, parlant avec dédain de ses contradicteurs, écrivait que la bêtise donne l'idée de l'infini. C'est particulièrement exact lorsqu'elle est péremptoire et s'entoure de prétentions scientifiques. On aurait pu lui rappeler aussi que la calomnie, même montrée du doigt, renaît sans cesse de ses cendres. Les antiglozéliers, exploitant cette anecdote de la célèbre tiare, voulaient discréditer Reinach, en attachant à son nom l'immortalité du ridicule. Une simple question : quels sont ceux des conjurés qui, sur ce point d'histoire, eurent, avant de parler, l'honnêteté de vérifier les sources ?

Mais revenons à M. Dussaud, puisqu'il s'est mis en avant et qu'il a prétendu conduire la bataille de Glozel jusqu'à la victoire complète. Cet auteur intarissable de contre-vérités flagrantes, à qui tous les arguments étaient bons, les Fradin, malgré pressions et menaces, *le firent condamner pour fausses assertions*, par le Tribunal correctionnel de la Seine.

On vit ce spectacle rare : un membre influent de l'Institut attaqué en diffamation par de petits paysans, et qui, malgré tous ses efforts pour repousser l'échéance, est condamné aux dépens, à tous les dépens, qui ne furent pas minces, car il y avait eu les frais d'expertise de l'Identité judiciaire, et M. Bayle savait faire payer.

Comme il fallait que la cause des plaignants fût solide, inébranlable, pour obtenir un tel résultat !

Quelle cause profonde avait donc, instinctivement, dressé contre Glozel cet épigraphiste de talent, et cela dès le début ?

C'est qu'en 1924, l'année même des premières trouvailles, il avait lu à l'Académie des Inscriptions un mémoire soutenant la thèse que les Phéniciens « ont créé de toute pièces un système de signes dans lequel chaque lettre se distingue à première vue de toutes les autres ».

La découverte du Champ des Morts, survenant au début de la même année infligeait à cette thèse un cinglant démenti.

D'autre part, son rival en épigraphie s'intéressait aux recherches de Morlet, pour en conclure que l'écriture, loin de venir des Phéniciens, avait eu

son point de départ en Occident, aux âges néolithiques. M. Dussaud tout de suite exprime son dépit :

« Salomon Reinach s'armerait volontiers du règlement (de l'Académie) pour imposer la croyance à l'origine néolithique de l'alphabet phénicien. »

Il a beau récriminer, s'insurger, lancer l'interdit : Glozel continue d'attirer l'attention de savants dont les titres valent au moins les siens. Alors on le voit multiplier les communications académiques et les libelles outranciers. Tant qu'il soutint avec des arguments scientifiques la thèse qui lui avait valu sa notoriété, tout se passa bien, dans une atmosphère de compréhension réciproque et courtoise. S'il avait consenti à venir sur place, à voir, à discuter, en exposant ses doutes, la controverse aurait pu se dérouler, loyale et sereine, enrichissante pour tout le monde, et l'opinion se fût inclinée avec respect devant le geste d'un savant capable de reconsidérer les thèses qu'il croyait inattaquables.

Au lieu de cela, on le verra dépenser des trésors d'ingéniosité pour alimenter le conflit sans rien abandonner de ses positions : affirmations sans preuves, transcriptions inexactes, et même injures qu'on s'étonne de trouver sous une plume académique. Il s'abaissera même jusqu'à écrire et faire publier par la presse une lettre anonyme.

Veut-on la preuve de ces gentillesses ? En voici quelques échantillons : « Cris d'orfraie, — du battage et des injures, — le faussaire (ainsi nommé-il Emile Fradin), — l'erreur du faussaire, — boursoufflure vaticinée, — pirouettes, — il Truffatore, — une Tulupinatura di primo cartello, — fouilles truquées, — inventaire d'objets faux, — le fléau de l'archéologie. »

Tout est de cette saveur, et laisse le lecteur perplexe, à la pensée qu'un tel vocabulaire court sans effort sous la plume d'un membre de l'Institut, et qu'il a retenti dans les temples sereins de la Science.

Sa Suffisance M. Dussaud oubliait que dans une affaire touchant à des problèmes essentiels de l'Histoire humaine, la plus élémentaire probité exige du savant qu'il apporte au débat uniquement des faits bien prouvés et des assertions sévèrement contrôlées.

2. — Les accusations de M. Dussaud.

Dans une brochure *« Autour des inscriptions de Glozel »*, parue chez Alcan, en 1927, M. Dussaud présente au public une communication faite par lui, en comité secret, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur l'examen des signes graphiques qu'on a donnés pour de l'écriture phénicienne, « et qui se sont trouvés fabriqués comme à point nommés pour répondre aux critiques à mesure qu'elles étaient formulées ».

Il met en cause l'honnêteté du docteur et sa probité scientifique, en affirmant froidement : « La publication de M. Morlet sur la tombe explorée le 21 juin 1927, est truquée comme la fouille elle-même ». Mais quand on vérifie le bien fondé de ses reproches, on ne trouve qu'affirmations fausses, erreurs voulues, flagrantes inexactitudes.

Car ce travail de vérification a été fait minutieusement par le docteur Morlet. Sans laisser à l'agresseur le temps de cueillir une victoire qu'il escomptait facile, et le suivant pas à pas dans les affirmations truquées, Morlet réfute un à un les arguments de son adversaire contre l'authenticité de l'écriture glozélienne : d'abord dans la *Chronique de Glozel* du *Mercure de France* ;

puis dans le *Cahier de Glozel* n° 8, intitulé : *Mes réponses à M. Dussaud*.

Si le lecteur veut bien s'y reporter, après avoir pris connaissance des accusations, il ne perdra pas son temps, et verra se compléter, par petites touches lentes mais sûres, le portrait d'un savant qui abrite ses assertions fausses sous son titre de membre de l'Institut.

Examinons les points essentiels de ces accusations et la manière dont, l'une après l'autre, elles sont disséquées pour qu'apparaisse en pleine lumière le parti-pris d'inexactitude.

3. — La controverse épigraphique.

Toute la controverse épigraphique est partie d'une contre-vérité proclamée par les antiglozéliens avec un tel acharnement qu'elle a fini par être leur dogme fondamental. Cette assertion de base, inlassablement reproduite dans leurs conversations, leurs brochures, leurs articles de presse, la voici : *Les signes alphabétiques ne seraient apparus à Glozel qu'après la venue de M. Clément, instituteur à la Guillerme, qui aurait montré à Emile Fradin des documents préhistoriques.*

Or Mlle Picandet, institutrice à Ferrières, qui, la première, a visité le gisement, a clairement établi, dans une lettre publiée au *Mercur de France*, que plusieurs des objets trouvés par Emile Fradin, lors des premières fouilles, portaient des signes gravés. Il suffit de se rappeler que ces fouilles datent de mars 1924, et que M. Clément vint à Glozel pour la première fois, le 9 juillet suivant.

Ce sont deux faits, clairs, irréfutables parce que vérifiés. Alors, que devient le point de départ — ainsi ruiné — des accusations ?

Bien plus, outrés par la mauvaise foi des agresseurs, *quarante-trois témoins*, ont voulu certifier, d'abord par écrit, plus tard devant le Juge d'Instruction, que, dès le mois de mars pour les uns, en avril et mai pour les autres, ils avaient vu des signes alphabétiformes sur les trouvailles de Glozel, et notamment sur des tablettes.

L'un d'eux, M. Bølle, huissier au Mayet-de-Montagne, les vit seulement au mois de juin. C'était encore plusieurs semaines avant que parût M. Clément. Ces faits qu'il ne pouvait ignorer, et dont il aurait dû, honnêtement tenir compte, n'empêcheront, à aucun moment, M. Dussaud d'altérer la vérité pour les besoins de la thèse, et de le faire allègrement, lorsqu'on vient l'interroger. Comment résister à la tentation de plastronner devant les interlocuteurs que ses titres éblouissent et qui boivent ses paroles comme le lait de la vérité !

Morlet le constate ironiquement, lorsqu'il écrit qu'à propos de Glozel, on a vu naître une branche nouvelle de l'épigraphie : *la Falsigraphie*.

En effet, M. Dussaud prend l'avant-dernière ligne de l'inscription que porte la tablette trouvée à Glozel, le 2 mars, lendemain de la découverte initiale, et il en fait une équation.

« En janvier 1925, explique-t-il au rédacteur du *Matin* (29 déc. 1927), Emile Fradin apporte triomphalement une tablette gravée de chiffres plus ou moins déformés, des 3 renversés, des 4 ancien modèle, un 5, douze 7, des 7 retournés voire même une véritable équation. »

Et le voilà pris à son jeu : il donne au journaliste éberlué son équation : « 757 = 7 V.X. », que le docteur Morlet, ravi, oppose aussitôt à la véritable transcription de la première tablette, publiée depuis longtemps par ses soins. Quelques jours plus tard, Dussaud, accablé par l'évidence, est forcé d'avouer dans le *Matin*, qu'en effet « Morlet a raison ; les signes

de l'équation sont un peu fantaisistes ». Mais, tenace, il continue d'affirmer que son principe est juste, et que la tablette « est signée : Fradin, élève à l'école primaire ».

Cette fois l'insinuation s'aggrave et devient diffamation. Elle devait porter ses conséquences, puisqu'Emile Fradin intenta sur-le-champ un procès à M. Dussaud, et le gagna.

Mais il aurait fallu bien davantage pour que ce curieux homme abandonnât son goût étrange des contre-vérités flagrantes. C'est ainsi que Salomon Reinach, ayant fait remarquer que le B, ignoré des alphabets ibériques archaïques, n'existait pas non plus parmi les signes de Glozel, qui les ont précédés, il affirma froidement qu'on l'y trouvait, alors qu'aucun relevés publiés depuis longtemps par Morlet, n'en contient.

Même tactique pour les os : « La preuve est faite, écrit-il, que pas un cadavre n'a jamais été enseveli ou incinéré au Champ des Morts de Glozel » : Quelle preuve ? En tout et pour tout, son affirmation. Comme si ce non rageur asséné sur des réalités qui crèvent les yeux pouvait démontrer autre chose que sa partialité !

La controverse Jullian-Dussaud est plus réjouissante. Nous avons exposé la thèse de l'illustre historien, qui traduisait certaines tablettes de Glozel, à l'aide de l'épigraphie latine. Il disait : « *Ce qui est authentique, je le traduis ; ce que je ne peux traduire est donc faux* ». C'était d'une logique personnelle assez rigoureuse, si l'on admet qu'il y a pour chacun sa vérité.

Mais la logique du pourfendeur de Glozel n'apparaît pas moins savoureuse. Avec l'inimitable suffisance qui le fait reconnaître entre mille : « Les traductions de M. Jullian, tranche-t-il, ne sont pas billevesées. Puisqu'il déclare fausses les dernières tablettes qu'il ne peut traduire, c'est que les premières qu'il a traduites sont également fausses. »

En tout cas, dans cette controverse, ce n'est pas nous qui défendrons l'épigraphie latine de Camille Jullian, sévèrement analysée dès le début et condamnée par son élève, devenu à son tour un maître, le doyen Audolent, spécialistes des tablettes magiques.

4. — Un cas de "glozélite" aigüe.

Cependant quelque chose gêne beaucoup M. Dussaud : ce sont les nouvelles découvertes d'écriture semblables à celle de Glozel, sur le tesson d'Alvaô (Portugal) et dans la grotte de Puyravel, à quelques kilomètres de Ferrières. Il est difficile en effet de prétendre que le jeune Fradin est allé en Portugal pour enfouir des objets fabriqués en série. Eh bien ! qu'on liquide ces trouvailles importunes, et qu'on n'en parle plus ! « De même que Glozel est une mystification, écrit-il, ainsi ce tesson récemment trouvé à Alvaô, en Portugal, revêtu de signes glozéliens fort différents de ceux qui furent relevés sur les premières trouvailles portugaises, est l'œuvre d'un mystificateur. »

C'est péremptoire ! Magister dixit ; le maître a parlé. Il a prononcé le verdict au nom de la science, tout simplement. Flaubert n'eût pas manqué de dire : « C'est hénaurme ! ».

Mendès-Corréa répondit dédaigneusement à Dussaud : « *Ce sont les faits qui décident du sort des théories, et non les théories qui commandent les faits* ». Il était sur place, lui ; il s'était dérangé pour voir, contrôler, vérifier ; sa probité scientifique lui donnait le droit de qualifier les procédés de l'autre et sa désinvolture :

« Les découvertes d'Alvaô (non seulement ce tesson, mais les objets antérieurement publiés) apportent une excellente confirmation de l'authenticité de Glozel. Voilà leur défaut aux yeux de M. Dussaud, qui s'est donné la peine bien lourde de démasquer partout de faux glozéliens. Il ne réussira point à s'en débarrasser par le procédé commode et facile — mais nullement scientifique — de la négation gratuite. »

Ainsi durement étrillé, le pontife se drapa dans sa dignité pour déclarer qu'il ne pouvait « accepter le ton » de cette algarade.

On retrouve le même « pouvoir de divination », (le mot est du savant portugais) à propos des autres découvertes de la vallée du Vareille : « Si, comme on l'affirme, les galets découverts dans le Champ Mercier et dans la grotte de Puyravel, portent l'écriture de Glozel, aucun doute n'est permis, les gravures de ces galets sont fausses ». Et d'ajouter, avec son impayable suffisance : « Quand on connaîtra les conditions réelles dans lesquelles ce galet (de Puyravel) fut trouvé le mystère sera vite éclairci ».

Cette réflexion de Trissotin-Dussaud eût enchanté Molière.

Mais il n'a pas de chance, car voici la réponse de M. Depéret, qui avait fouillé la grotte avec une équipe de savants lyonnais. « Ces conditions, que vous dites ignorer, sont très claires, et je les ai publiées. En voici le résumé : Plusieurs personnes étaient entrées avant moi dans la grotte de Puyravel, notamment mes collaborateurs, MM. Arcelin, Mayet et Roman, qui avaient fait un grattage superficiel du plancher de la grotte et s'étaient arrêtés, parce qu'ils pensaient avoir atteint la roche solide de ce plancher. Arrivant huit jours après, je me dis que les hommes n'auraient pas creusé une grotte où ils ne pouvaient se tenir debout, et j'eus le premier l'idée de continuer la fouille plus bas. A coup de pic je fis défoncer le plancher formé de blocs de granulite cimentés par une argile compacte. Sous ce plancher, très dur et inviolé à 0 m 40 de profondeur, j'eus le plaisir de recueillir, moi-même, un beau galet schisteux avec, d'un côté, une tête de cheval, et de l'autre, une page d'écriture identique à celle de Glozel, puis un autre galet rond de granulite dure, couvert de caractères glozéliens. Les conditions de la trouvaille sont impeccables et défient toutes les critiques de M. Dussaud. Sa conclusion, quand il dit : « En somme, le galet trouvé par M. Dupéret est faux », est donc une affirmation gratuite, sans aucun commencement de preuve... Il me sera sans doute permis de dire que M. Dussaud parle trop souvent de choses qu'il n'a pas vues, méthode dangereuse et tout à fait contraire à l'esprit scientifique. »

Il y a bien des manières de rappeler à la décence un vaniteux qui triche. Le colonel de Saint-Hillier, avec sa verdeur militaire, l'avait fait une fois, à Moulins, en jetant à la face de M. Dussaud un mot bref et péremptoire. Le doyen Depéret, savant courtois, mais incapable de maquiller la vérité, prenait son adversaire en flagrant délit de mauvaise foi, et le disait durement, sans hausser le ton. Et malgré ses livres, ses titres académiques, ses communications à l'Institut, malgré l'assurance de ses réponses aux journalistes, le m'as-tu-vu était comme avalé par ce mépris souverain, qui le reléguait, sans colère, ni violence inutile, dans sa vanité minuscule.

Oui, parler trop souvent de choses qu'on n'a pas vues, décider du vrai et du faux avec autorité, parce qu'on est un personnage officiel, est une attitude qui ne va pas sans risques. Servir le beau et le grand n'est pas à la portée de tout le monde, surtout lorsqu'on est instinctivement porté vers le petit, vers le laid. On s'est organisé une vie de tout repos, douillette, décorative, encensée ; on a cru pouvoir jongler avec la vérité, la repêtrer, la façonner à sa guise lorsqu'elle apparaît gênante. La vérité se venge en s'affirmant

intacte. Et le vaniteux mécontent trouvera, dans cette résistance, des sujets de rancune qui ne passeront jamais.

5. — Un maître en tours de passe-passe.

Mais nous n'avons pas encore fait le tour du personnage à qui la falsographie ne suffit plus. Il va bien vite y ajouter de surprenants tours de passe-passe, à l'aide de faux arguments :

« Ah ! si les tablettes de Glozel avaient révélé la plus ancienne écriture phénicienne, celle de d'Ahiram, par exemple, alors que le docteur Morlet et son entourage ignoraient cette écriture, nous eussions été vraiment impressionnés, et il nous aurait fallu nous demander comment l'écriture d'Ahiram pouvait se rattacher sans aucune évolution à celle du Glozélien. »

Le faux argument dresse déjà le bout de l'oreille. Et voici comment : notre bon apôtre tient compte *uniquement des tableaux comparatifs*, dressés par Morlet, entre le glozélien et le phénicien, tel qu'on trouve ce dernier dans le Dictionnaire de Daremberg et Saglio. Or ce phénicien-là est celui d'Eshmounnazar, c'est-à-dire le plus récent. Le docteur Morlet, évidemment, ne pouvait comparer le Glozélien avec le Phénicien de la stèle de Méca qu'il ne connaissait pas, et encore moins avec le plus ancien, celui d'Ahiram, puisque le livre du Dr Coutenau, qui le révéla au monde savant, n'avait pas encore paru. Que penser d'une discussion ainsi conduite, et qui spéculait sur l'ignorance du lecteur, pour mieux le duper !

Insistons néanmoins, en faisant remarquer que *beaucoup de signes du plus vieil alphabet phénicien, celui d'Ahiram, se trouvaient dans les publications antérieures du docteur Morlet.*

Sur ce point crucial, où l'illusionniste pense discréditer la bonne foi de son adversaire, voici textuellement un passage des « Réponses à M. Dussaud ».

« Notre deuxième fascicule de la Nouvelle Station Néolithique, contenant les signes inédits des neufs dernières tablettes, paraissait le 15 mars 1926, *La Civilisation Phénicienne*, du docteur Contenau, donnant l'alpha-bet d'Ahiram, n'a paru qu'au mois de septembre 1926. Or l'alpha d'Ahiram, encore inconnu et très frappant, se trouvait parmi nos nouveaux signes : n° 84. Le n° 83, absent de la stèle de Méca, était exactement l'M d'Ahiram. Le n° 86 (une circonférence entourant une croix droite, au lieu d'une croix inclinée comme dans Méca) allait se retrouver exactement semblable dans Ahiram. »

C'est ainsi que, dès le mois de mars 1926, la preuve irréfutable qu'attendait M. Dussaud lui est offerte. Il suffisait de tendre la main pour la saisir. C'est pourquoi une conclusion s'impose, aveuglante, telle que la formule Salomon Reinach dans les *Ephémérides* : « Comme on ne peut accuser Dussaud d'inintelligence, on est réduit à une explication moins indulgente ».

Et cette conclusion s'impose d'autant plus qu'il n'y eut pas simplement *un seul* alphabet phénicien, évoluant de celui d'Ahiram à celui d'Eshmounnazar, mais *des* alphabets phéniciens qui se transformèrent, chacun pour son compte, et dont les emprunts aux syllabaires péri-méditerranéens s'étaient faits de façon indépendante. Or cela, M. Dussaud ne pouvait l'ignorer.

Il en fut de même pour les alphabets ibériques, qui se ressemblent, mais sont loin d'être identiques, bien qu'issus d'une couche commune : l'alphabet d'Alvaô.

Et à ce propos, pour l'honneur de la science épigraphique, représentée généralement par des savants pour qui les faits observés passent avant les théories, voici un passage d'une lettre ouverte, publiée dans le *Mercur de France*, et adressée au docteur Morlet par M. Valez, l'éminent linguiste de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. Ce sera un peu d'air pur avant de respirer l'atmosphère nauséuse de certaine lettre anonyme, dont il nous faudra bientôt parler.

« En examinant l'alphabet glozélien que vous avez publié dans vos deux brochures : Nouvelle Station Néolithique, 2^e fascicule, et Formation indigène de l'alphabet de Glozel, j'ai été frappé de la similitude que présente un signe classé sous le n° 29, avec un caractère inédit de l'alphabet ibérique, que j'ai relevé dans une inscription céramique sur un tesson que j'ai trouvé à Mece, en 1899. Je ne connais pas d'autre specimen de ce caractère, dans aucune écriture.

« Il s'agit donc, à mon avis, d'une lettre encore inconnue, dont très peu employée, de l'écriture ibérique. Quant à sa similitude avec un caractère glozélien, je ne me considère pas comme qualifié pour en risquer une explication, et je vous laisse le soin de juger s'il faut y voir ou non un nouvel argument en faveur de l'origine néolithique des alphabets méditerranéens. »

Ce faisceau de preuves écrasantes met en relief crûment la légèreté de M. Dussaud, sa volonté cynique d'accueillir sans l'avoir vérifié tout ce qui peut faire tort à Glozel. Humainement parlant, ses poses avantageuses dissimulent assez mal l'inquiétude et la hargne ramassées sur elles-mêmes, la crainte du savant qui, ayant fait de ce coin de la protohistoire une chasse gardée, voit ses thèses contredites par une découverte sensationnelle. Au lieu de s'informer, de venir voir, de vérifier, il part en guerre contre les travailleurs de Glozel et contre leurs auteurs. Pour ne pas avoir à rectifier ses théories, en les ajustant sur des faits nouveaux qui ont ému le monde entier, au nom de la science il met en accusation ces gêneurs aventurés sur son domaine.

Sans avoir visité le Champ des Morts, sans le moindre examen des objets innombrables mis au jour par les fouilles, il décrète a priori, du haut de son infailibilité, que tout est truqué, que le jeune Fradin est un faussaire et Morlet un naïf. Pas un instant, cet épigraphiste renommé, qui devrait être un observateur doublé d'un psychologue n'a songé à l'in vraisemblance criante, à la bouffonnerie du scénario que sa fureur lui dicte. A-t-il seulement réfléchi que sa thèse aboutit à faire d'un petit paysan de dix-huit ans, qui n'a pour tout bagage que son certificat d'études, le plus étonnant génie de notre époque, un cerveau capable d'assimiler à une vitesse inimaginable les secrets de l'épigraphie, science complexe entre toutes, un artiste brusquement surgi, graveur exquis, sculpteur animalier, connaissant bien l'anatomie sans l'avoir jamais étudiée ?

Bien plus, cet artiste surgi comme un météore au firmament de l'archéologie, se double d'un artisan capable de fabriquer dans le plus grand secret près de trois mille objets, avec une dextérité, une variété, une fantaisie, qui confondent l'imagination. Et ce faussaire génial, qui mériterait d'être élu par acclamations à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ce héros de roman policier, plus insaisissable qu'Arsène Lupin, déjouant tous les pièges, à la barbe des jaloux qui l'épient, trouve moyen d'enfouir en terrain vierge, et sans laisser de traces, silex et os gravés, urnes, colliers, tablettes, avec habileté de prestigitateur, qui sait distinguer la couche archéologique de la couche végétale, placer une brique gravée entre deux mottes d'argile, de telle manière que des savants renommés, venus en grand nombre sur place

et méfiants par nature, ne soupçonneront rien, et qu'il aura fallu l'intervention de M. Dussaud pour démasquer la fraude.

Ne pourrait-on justement retourner à notre dénicheur de faux cette phrase de sa brochure : « Quelques tours de passe-passe ont donc suffi pour éblouir d'excellents savants, dépourvus d'esprit critique, comme c'est souvent le cas chez les scientifiques purs ».

En tours de passe-passe, il se révèle un maître.

6. — Le coup de la lettre anonyme.

Souvent l'amour-propre blessé ôte toute mesure à des gens par ailleurs pondérés, et quand la crainte s'y ajoute, on les voit perdre prudence et jouer leur réputation sur un geste équivoque.

C'est ainsi que M. Dussaud, pour intimider un critique scientifique et lui faire abandonner la défense de Glozel, lui adressa une lettre anonyme, qui parut dans *Comœdia, en fac-simile*. Nous n'en parlerions pas, si cet incident n'était du domaine public. Mais il est bon de le rappeler pour montrer à quelles manœuvres ont eu recours, sans pitié, sans remords, quand il s'agissait de déshonorer la famille Fradin.

Cette lettre fut envoyée à M. de Varigny, critique scientifique du *Journal des Débats*. En voici le texte :

« Paris, le 3 septembre 1927.

Monsieur,

« Permettez à un lecteur qui a beaucoup apprécié l'objectivité de vos articles sur Glozel, de vous signaler, tout en gardant provisoirement l'anonymat, qu'il ne suffit pas, dans la critique de ces découvertes, d'opposer M. Jullian à M. Salomon Reinach, et vice-versa.

Vous avez relevé le point faible de l'argumentation de M. Bégouen. Mais ce point rectifié, son argumentation marque un pas décisif dans la bonne voie. En effet, si vous y ajoutez la démonstration de M. Vayson de Pradennes (*Bulletin de la Société Préhistorique Française*, n° 6, 1927), qui a pris le jeune Fradin « la main dans le sac », il n'est plus contestable que les faux abondent dans le bric-à-brac de Glozel. Cela a été l'opinion du Dr Capitán, à qui on a interdit l'accès de la fouille, aussi de M. Seymour de Ricci, d'autres encore.

Dès que ce point sera acquis pour la majorité des spécialistes, c'est-à-dire à ce qu'il me semble, je me propose d'intervenir pour démontrer que, au premier rang des faux, se placent les inscriptions, *toutes les inscriptions*. M. Jullian avait laissé espérer qu'il nous apporterait la clé de ces textes ; malheureusement il n'y a qu'une voix chez les spécialistes de la cursive latine pour reconnaître que, quelle qu'en soit l'ingéniosité, et précisément à cause des prodiges d'ingéniosité qu'il nécessite, son déchiffrement est inopérant.

Je suis dès maintenant en état de démontrer comment les fraudeurs — je dis : *les*, pour ne pas faire de tort à personne — s'y sont pris pour constituer cet alphabet invraisemblable. Cette fumisterie est d'une rare bêtise ; mais on ne peut tout se permettre quand on spéculé sur la sottise humaine, qui le mieux donné à Renan l'idée de cet infini.

Agréez, Monsieur, mes sentiments très distingués, et veuillez voir dans ces lignes l'estime d'

Un lecteur assidu.»

Cette lettre anonyme se distingue par un épanouissement prodigieux de satisfaction. Dans le chœur bien accordé des adversaires de Glozel, s'il est vrai qu'aucun exécutant ne doutait de soi, on peut dire que celui-là seul avait cette plénitude et ce sourire, et jamais il ne parut plus agressif ni si content. Dès lors, sur certains visages offensants, qui affrontent le plein air avec une telle suffisance ?

Ils ne savent que dire : moi je !... moi, je me propose de démontrer !... moi, je suis en état de prouver !... moi, je démasque la fumisterie et la bêtise !... moi, moi, moi !

Eh non !... ô vase d'érudition, rempli surtout de fatuité jusqu'à ras bord, vous n'êtes capable que de barbouiller de votre mieux d'honnêtes gens, qui ont rempli leur devoir envers la vérité. La polémique doit être sincère, équitable, ménageant les personnes, respectant les caractères. Faut-il que vous sentiez votre cause peu sûre pour passer tout de suite aux gros mots, qui détonnent dans la bouche d'un membre de l'Institut ? pour vous emporter de la sorte, en donnant le spectacle affligeant d'un maître de la science incapable de dominer ses nerfs, parce qu'on avait menacé les positions sur lesquelles il se croyait inexpugnable ? Ne seriez-vous qu'un de ces demi-savants qui jugent est souvent déchirent quantité de maîtres, vivants ou morts, dont le mérite surpasse infiniment le leur ?

Il y a que le premier pas qui coûte. Après la lettre anonyme, voici une autre manœuvre, non moins élégante et loyale ; tentative d'intimidation suivie d'ailleurs d'exécutions des menaces. Et comme nous n'avançons rien sans preuve, c'est une déposition en justice qui en fait foi : le 16 mars 1931, sur mandat rogatoire du Tribunal de Cusset, le comte de Bourbon-Busset, aide de camp du Maréchal Foch, en 1918, et chargé par lui de recevoir pour l'armistice les plénipotentiaires allemands, déclara ce qui suit :

« Vers la fin de février 1928, j'eus une entrevue au journal *Le Matin*, avec M. Guittet-Vauquelin.

« Il est exact que M. Guittet-Vauquelin m'a dit qu'il venait de recevoir la visite de M. Dussaud, venu le trouver pour qu'il fit arrêter la plainte en diffamation déposée contre lui par Fradin ; que, sur son refus, M. Dussaud était parti mécontent en disant : « *Puisque vous ne voulez pas arrêter l'affaire, nous l'arrêterons autrement* ». Je ne puis affirmer qu'il ait été question de deux jours, mais je puis certifier que ce fait s'est passé trois ou quatre jours au maximum avant la *perquisition*. »

Nous vivons en un temps où les bassesses n'étonnent plus. Et si parfois quelques téméraires, s'oubliant la plume à la main, vient à les souligner, très sérieusement les auteurs de ces laides choses s'étonnent de rencontrer encore sur la terre quelqu'un qui ose s'attaquer aux pontifes ; et un sentiment mal défini se remue au fond de leur vanité chiffonnée. Ils pensent que les gens qui secouent leurs boutons dorés de mandarins pourraient bien être coupables de lèse-majesté, et qu'il faut qu'on les juge. C'est ainsi qu'ils s'efforcèrent d'envoyer le jeune Fradin en prison. L'épisode vaut la peine d'être conté.

CHAPITRE X

OU L'ON VOIT INTERVENIR LA POLICE

1. — Des savants font appel au bras séculier.

M. Guittet-Vauquelin, rédacteur en chef du *Matin*, n'avait nulle envie de céder aux injonctions fort peu courtoises de M. Dussaud. Il avait effectué des fouilles de contrôle à Glozel, en dehors du gisement, dans un petit taillis bordant à l'ouest le Champ des Morts. Ayant découvert quelques objets qu'il fit analyser, son opinion était inébranlable sur l'authenticité du gisement. Fort de cette conviction, et aussi parce que son journal avait publié la diffamation de M. Dussaud, il n'était pas fâché de le voir attaqué afin que la lumière fût faite. L'académicien ne l'ignorait pas, et c'est pour ce motif qu'il avait tenté d'agir sur lui.

Devant le refus du journaliste, M. Dussaud s'empressa de mettre à exécution ses menaces, car il voulait à tout prix éviter le procès en diffamation intenté par Emile Fradin.

Il lance dans la bataille la *Société Préhistorique Française* qui ne demandait pas mieux. Lors des fouilles de la Commission dite Internationale, cette grave Société, prise à son tour de frénésie, n'avait-elle pas assuré qu'il était nécessaire de fouiller rapidement et en *dehors de la présence de toute personne étrangère à la Commission* ? C'eût été, évidemment parmi tous les procédés de sabotage, le plus expéditif et le plus sûr.

Lorsqu'on est en si bonne voie, il n'est plus question de reculer, mais il faut trouver mieux. Or, Vayson de Pradennes veillait : il ne pardonnait pas aux Fradin leur refus de lui vendre la collection, et à Morlet l'algarade méprisante que lui avaient attirée ses faux-fuyants et ses menaces. Il attendait le moment de frapper un grand coup.

Sous son inspiration, le 25 février 1928, la Société Préhistorique appelle la police à la rescousse, sous prétexte qu'un de ses membres a payé quatre francs pour visiter le musée de Glozel. En son nom, Me Maurice Garçon dépose au Parquet de Moulins une plainte en escroquerie contre inconnu. Cette plainte vise « l'entreprise pécuniaire », c'est-à-dire le modique droit

d'entrée qu'on paye pour voir « les produits d'une mystification ». Mais ce qui est plus beau, ce qui est une géniale bouffonnerie, c'est qu'on met sur le compte de Fradin, afin de prouver l'escroquerie, « les tentatives faites pour vendre la collection », alors qu'en réalité, ces tentatives ont été entreprises en sens inverse, pour acheter et non pour vendre. Les plaignants estimaient que la fabrication des objets devait se faire à peu de distance du champ, à l'aide de galets des cours d'eau voisins, et concluaient qu'il fallait chercher d'abord à Glozel.

C'est ainsi que la brigade mobile de Clermont-Ferrand vint perquisitionner chez les Fradin, sous la conduite du président de la Société, le docteur Félix Regnault. Les choses se passèrent sans douceur, et même avec brutalité dont le scénario avait été soigneusement préparé. Il fallait mettre les gêneurs hors de combat en les déshonorant.

2. — La perquisition policière (25 février 1927).

Toute la presse en parla, et l'on peut dire que ce coup de théâtre provoqua de l'étonnement, sinon de la stupeur, dans tous les milieux qui suivaient cette querelle aux péripéties sans cesse rebondissantes.

Les policiers se présentèrent à Glozel vers 15 h 30, au nombre de huit. A ce moment, trois visiteurs étaient dans le musée, qui furent invités sans douceur à vider les lieux :

— Fichez le camp ! ! Votre place n'est pas ici.

Le commissaire Hennet, montrant son écharpe à Emile Fradin :

— Nous venons perquisitionner chez vous, dit-il.

Et l'un de ses hommes — détail significatif — s'enquit tout de suite de la grange, déclarant qu'on devait commencer par là. Pendant que le gros de la troupe fouille la grange et l'étable, le commissaire entraîne Emile au grenier et lui fait retourner la paille sans y rien découvrir. Apercevant de vieilles casseroles jetées là au rebut, il en choisit une pour l'emporter, ainsi qu'un morceau de fer et les débris rouillés d'une dent de herse.

Pendant ce temps, le docteur Regnault et les policiers, aussitôt entrés dans l'étable vont droit au fond. L'un d'eux prend une de ces grandes caisses à claire-voie qui servent à emmener les petits porcs à la foire, l'applique au mur, monte dessus et atteint un petit trou dans la maçonnerie. Il en retire un objet :

— En voilà un ! s'écrie-t-il.

Et s'adressant au grand-père : « Ce n'est pas moi qui l'ai mis celui-là. Et je ne l'avais pas non plus dans mes poches ».

Mais il refusa de montrer l'objet. Puis on déplaça l'établi non sans annoncer comme une certitude qu'il y aurait bien quelque chose dessous. Quelques morceaux de schiste s'y trouvaient.

Il y avait là des outils à travailler le bois, dont le père Fradin se servait pour fabriquer ses instruments agricoles.

Un des policiers, avisant une mèche, déclare, péremptoire :

— Voilà l'instrument qui sert à percer les anneaux.

Le vieux haussa les épaules : « Essayer voir de percer une pierre avec ça ! Vous ne voyez pas que c'est une mèche à bois ! »

Même comédie à propos de limes. Il fallut leur expliquer que c'était pour affûter les scies.

— C'est peut-être bien pour autre chose ! dit un des hommes d'un air soupçonneux.

Tout le monde revint à la cuisine, non sans avoir exploré le four. Le Commissaire dit au docteur de choisir les objets qu'il jugeait bon d'emporter. Celui-ci explorait le musée à la lueur d'une lampe et déposait sur la table ses prélèvements.

Emile, demandant un double de la liste des objets emportés, reçut cette réponse étonnante : « Ça n'est pas ton affaire ».

Et comme il insistait, le commissaire le menaça d'une gifle. On emporta même des débris d'assiettes, de bols et de verres, trouvés dans la cour.

Bien d'autres détails rapportés par la presse, et qui ne furent pas démentis, prouvent que la perquisition fut pratiquée sans douceur. Certes, les policiers prennent rarement des gants pour exécuter leurs mandats ; mais si l'on en juge par les détails tout chauds donnés par le jeune homme aux journalistes, la rudesse de leurs propos et de leurs gestes terrorisa les Fradin, au point qu'ils crurent avoir affaire à des cambrioleurs déguisés en policiers.

Était-il nécessaire au succès de leur mission d'empêcher la grand-mère de sortir pour aller chercher de l'eau ? ou d'interpeller un des filles de la maison, une adolescente qui rentre chez elle à la nuit, comme délinquante prise en flagrant délit ?

Le Commissaire et ses acolytes agirent, ce jour-là, en exécuteurs des basses œuvres de la conjuration antiglozélienne, exécuteurs bien stylés, qui, sans souci de civilité, traitèrent ces paysans comme des malfaiteurs, tout simplement parce qu'on le leur avait dit. Epousant les rancunes et la hargne de leurs employeurs, ils envahirent en force une maison d'honnêtes gens, comme on vient cueillir des condamnés qui se cachent. Et cela sur la simple affirmation d'un plaignant que son outrage même rend suspecte, car les motifs de la plainte n'ont pas grand-chose à voir avec la Science, mais relèvent plutôt d'une vanité blessée.

Il faut également relever ce détail étrange et qui fait réfléchir : pour commencer leurs recherches, les inspecteurs vont droit à la grange, à l'étable et, dans un trou du mur ignoré de tout le monde, mais bien catalogué dans leur esprit, dénichent des galets gravés et manifestement faux.

Qui donc les avait renseignés avec tant de précision ?

Bien mieux, le président de la Société s'enferme seul dans le musée, pendant plus d'une heure, après avoir fait expulser tous les membres de la famille, qu'on rassemble dans une autre pièce sous la garde vigilante des policiers. Tout se passe comme si cet homme avait pleins pouvoirs et commandait l'expédition.

Le lendemain, cet humoriste qui s'ignore déclarera sans vergogne aux journalistes que la perquisition fut « régulière, circonspecte et prudente ».

C'est ainsi que la Société Préhistorique de France entendait maintenir le débat sur le terrain scientifique.

3. — Remous de la perquisition.

La perquisition machinée par les antiglozéliens avait donc été minutieusement préparée. Ils s'en rendirent si bien compte qu'aucun des galets miraculeusement découverts dans le trou du mur ne fut soumis aux expertises de M. Bayle, et que nul d'entre eux n'osa plus en reparler.

Mais la hâte insolite des agresseurs à frapper se comprend beaucoup mieux, si l'on est averti que, deux jours auparavant, les Fradin, dans une lettre publiée le 23 février par le *Matin*, avaient demandé qu'une expertise complète fût entreprise en présence des deux parties. Or cette perspective

était inacceptable pour la Société Préhistorique, mais surtout pour ceux dont elle était le truchement.

La lettre disait : « Nous sommes complètement à la disposition des savants et spécialistes que le Tribunal voudra nommer. Bien plus, nous demandons instamment, puisque nos détracteurs prétendent que certains objets sont fabriqués avec des os frais, qu'ils viennent eux-mêmes indiquer aux experts du tribunal les objets qu'ils disent récents.

« Il ne suffit pas de taxer les gens de faussaires ; il faut au moins qu'on ait le courage d'accepter les expertises. Enfin, pourquoi le Tribunal ne procéderait-il pas à une enquête complète dans le pays ? »

Or, au lieu de cette expertise faite en pleine lumière, on put voir une chose effarante : la partie civile s'installant toute seule dans le musée, pour y besogner sans témoins. L'anomalie était flagrante, et tous ceux qui n'avaient aucun parti pris le signalèrent, tel ce journaliste indépendant qui, se demandant à quels manèges suspects la partie civile avait pu se livrer dans le musée, faisait cette remarque dure, mais justifiée :

« Quand il eut bien exploré les vitrines, à la lueur d'une lampe, le docteur Regnault fit emballer dans une caisse les trouvailles personnelles des policiers : galets, casseroles, limes d'acier, tessons ramassés dans la cour. On mit dans une autre caisse les échantillons cueillis au cours de la perquisition solitaire, sans témoins, donc sans garanties. Et il convient de souligner cette chose énorme : un plaignant, dont nul ne sait de prime abord si sa plainte est fondée, perquisitionnant lui-même chez l'adversaire, sous l'œil bienveillant de la police. Pour quel homme de bonne foi un tel comportement ne serait-il pas suspect ? Nous avons vu qu'Emile Fradin, quand il voulut demander, comme c'était son droit, un double de la liste des objets emportés par la brigade mobile, se fit houspiller et faillit recevoir une gifle.

Les policiers partirent avec les caisses : la première fut transportée au Parquet de Moulins ; la seconde, confiée pour analyse à M. Bayle, chef du service de l'Identité judiciaire.

L'admirable, en cette folle histoire est que les conjurés aient pu faire écrire avec une impudence rare, par le correspondant du *Journal*, que « les méthodes de polémique violente du docteur Morlet avait dû impatienter ses adversaires.

Admirons l'euphémisme. Ainsi, le vrai coupable, c'était lui !... Quand la passion antiglozélienne de l'académicien Dussaud se manifeste par une lettre anonyme, la faute en est à Morlet. Quand le comte Bégouen lance un faux télégramme pour influencer sur les délibérations de la Commission dite internationale, la faute en est à Morlet. Quand le comte Bégouen lance un faux télégramme pour influencer sur les délibérations de la Commission dite internationale, la faute en est à Morlet. Quand miss Garrod est prise en flagrant délit de truquage sur le terrain des fouilles, haro sur ce gèneur de Morlet.

Souvent ce procédé, vieux comme l'humanité, réussit auprès de ceux qui ne connaissent rien à la querelle. L'agresseur crie plus fort que la victime, et réussit à convaincre les spectateurs que c'est elle qui a commencé. Après quoi, ayant terrorisé les uns par un déploiement de force, déconcerté les autres par son impudence, la conjuration fait imprimer dans les journaux à sa dévotion, cette phrase : « Ainsi se trouve clairement établi que la station néolithique de Glozel est une mystification ».

En réalité ce coup de force peu reluisant ne terminait pas le conflit. Car nombre de savants parmi les plus notoires continuèrent de proclamer authentique le gisement, sans faire appel, eux du moins, au bras séculier,

et leur certitude tranquille n'était pas de celles qu'on réduit au silence par des gestes de matamore.

Quant au fameux atelier de faussaire, sur lequel certains journalistes avaient laissé leur imagination déborder, voici ce que déclara M. Hennet, le commissaire divisionnaire, chargé de la perquisition, dans une entrevue avec un journaliste clermontois :

— N'avez-vous pas saisi également des outils, des limes, des râpes, des poinçons, tout un matériel de graveur ?

M. le Commissaire se retient visiblement pour ne pas éclater de rire.

— Un matériel de graveur !... C'est possible ; mais la chose certaine, c'est que les outils trouvés chez les Fradin, nous les aurions découvert aussi sûrement chez n'importe quel propriétaire, surtout dans les hameaux isolés, où les cultivateurs sont obligés de procéder eux-mêmes à l'entretien et à la réparation de leur matériel.

Et voilà réduit à sa plus simple expression l'atelier de faussaire reproché au jeune Fradin par des ennemis résolus à faire flèche de tout bois, et qui avaient perdu le sens du ridicule !

Même amenuisement d'une autre accusation concernant les galets saisis à l'écurie.

Voici la déposition de M. Mosnier devant le juge d'instruction : Sur la réception d'une lettre d'un antiglozélien avéré, il (M. Mosnier) monte aussitôt à Glozel, va dans l'écurie avec Emile Fradin, et dit en le regardant bien en face :

— Qu'est-ce que ces galets que vous avez là sur le bord de la fenêtre ?

— Ce sont les galets d'une des tombes. Comme ils ne sont pas gravés, je voulais les jeter. Mais M. Morlet m'a dit de ne rien perdre de ce qui vient du gisement. Alors je les ai mis là.

Et M. Mosnier d'ajouter : « Le regard et la voix de M. Fradin étaient tranquilles ».

Cette tranquillité n'était pas feinte, puisque les policiers, venus pour la perquisition, trouvèrent dans l'étable les mêmes galets au même endroit.

C'est un fait également qu'au lendemain de la perquisition, le docteur Morlet trouva deux autres galets sur une poutre de l'étable. L'un portait une mauvaise copie de l'ours publié par lui ; l'autre, des signes de fantaisie, le tout superficiellement gravé. D'où provenaient-ils ? On put noter leur ressemblance, étrange avec ceux qu'un jeune homme, au moment des fouilles de la Commission internationale, avait remis à Fradin pour le docteur, avec ces mots : Hommage de l'auteur. On l'avait vu cherchant à s'introduire à l'aube dans le Champ des Morts, sans y parvenir. Et sa déconvenue s'était traduite par ce geste de dépit vainement teinté d'une lourde ironie.

Faut-il croire qu'une absence de mémoire des exécutants et de leur guide empêcha seule la confiscation de ces galets ? On ne saurait penser à tout.

Une dernière constatation, éloquente aussi dans sa brièveté : la presse fut loin d'emboîter le pas aux journaux qui montaient en épingle les moindres communiqués antiglozéliens et les proposaient comme parole d'Évangile. On vit même certains journalistes de gauche et d'extrême-gauche flétrir ce qu'ils appelaient drôlement « les procédés obscurantistes » des agresseurs et du gouvernement qui n'avait pas hésité à les favoriser, en mettant la police à leur disposition.

Cette protestation partait d'un bon naturel ; mais nous ne voyons pas bien ce que l'obscurantisme vient faire dans cette guerre des briques. Car il n'est pas nécessaire d'appartenir à une obédience politique ou religieuse pour condamner l'injustice. Et l'on ne peut que sourire quand « *Notre point*

de vue» conclut sur un ton lugubre : « Le docteur Morlet et le jeune Fradin ont de la chance que la torture soit supprimée, sans quoi !... »

4. — Pourquoi tant de hâte à poursuivre ?

Me José Théry, avocat du *Matin*, écrivait peu après, dans le *Mercur de France* : « Toutes les circonstances paraissent démontrer que l'opération faite à Glozel était décidée et organisée avant le dépôt de la plainte ».

c'était lui qui avait rédigé les conclusions demandant que des experts fussent immédiatement nommés : les Fradin désiraient cette expertise, et il eût été difficile aux antiglozéliens, représentés par Dussaud, de s'y opposer, puisqu'elle se serait déroulée en présence de tous les intéressés, avec toutes les précautions possibles.

Or, la veille de l'audience où l'avocat devait présenter ses conclusions devant la 12^e Chambre correctionnelle, la Société Préhistorique fit ouvrir à Moulins une instruction judiciaire, dans des conditions qui, maintenant encore, à trente ans de distance, paraissent extraordinaires. Pourquoi cette hâte insolite ? Il n'y avait ni flagrant délit, ni révélation d'un fait grave jusqu'alors inconnu. Malgré cela, instantanément le Parquet de Moulins non seulement accueille la plainte et ouvre l'instruction, mais de plus ordonne d'urgence une opération de grand style

Une autre circonstance aurait dû retenir les magistrats de Moulins d'agir avec tant de précipitation et de faire un tel déploiement de police : car enfin la plainte n'est pas déposée contre les Fradin, mais contre X.

Bien au contraire, le juge d'instruction, avec une docilité qui surprend, ordonne aussitôt une descente de police à Glozel. Si le plaignant visait effectivement les Fradin, il fallait exiger que la plainte fût portée contre eux.

Oui, mais c'était fort gênant. Au contraire, la plainte étant reçue contre X... les Fradin ne pouvaient intervenir ; ils n'avaient pas le droit d'exiger que les opérations fussent conduites en leur présence. Une subtilité juridique permit ainsi, au nom de la loi, de les tenir éloignés de la perquisition.

« Aussi, conclut Me Théry, l'on put venir au domicile de citoyens français, qui n'étaient pas inculpés, qui jouissaient, dans leur pays, de l'estime universelle ; on put les placer sous la surveillance de policiers, tandis que des inspecteurs, guidés par le plaignant, fouillaient la maison, vidaient les tiroirs, compulsaient correspondance et papiers domestiques : tout cela parce qu'un monsieur, arrivé de Paris peu auparavant, et que les magistrats de Moulins ne connaissaient pas, — ils l'ont affirmé — prétendait avoir indûment versé la somme de quatre francs.

« Vraiment, le Parquet de Moulins fait bon marché des droits de ses justiciables !

S'ils peuvent agir ainsi impunément, que deviennent la sécurité, l'honneur, la liberté des justiciables ? »

On se souvient que les Fradin avaient poursuivi M. Dussaud en diffamation. Or la première conséquence de l'information judiciaire prescrite par Moulins, fut d'arrêter le procès de Paris qui semblait gêner si fort l'ennemi de Glozel. La loi sur la presse est formelle : lorsqu'une instruction est ouverte sur des faits qui sont l'objet d'une poursuite en diffamation, le tribunal est obligé de surseoir.

Et c'est ainsi que l'expertise demandée ne put être ordonnée. On peut ainsi comprendre pourquoi les antiglozéliens se donnèrent tant de mal à la veille du jour où le tribunal devait ordonner l'expertise, car ils voulaient que les opérations judiciaires fussent faites sous leur direction, et ne pou-

vaient y parvenir que par un coup de force.

Leur crainte était surtout qu'une expertise conduite en présence de toutes les parties, établît l'authenticité de telle manière qu'ensuite aucune discussion n'eût été possible.

Les Fradin la demandaient ; leurs adversaires faisaient tout pour l'empêcher. Cela juge leur bonne foi.

De son côté, le Conseil municipal de Ferrières-sur-Sichon voulut adresser au Ministre une attestation sans réserve de la parfaite honorabilité de ses compatriotes :

« Monsieur le Ministre,

Le Conseil municipal de Ferrières-sur-Sichon, réuni en séance ordinaire le 9 juin, croit de son devoir d'affirmer que toute la famille Fradin, de Glozel, a toujours joui de la plus complète estime, due à sa parfaite honorabilité en toute circonstance.

Interprète de toute la population de Ferrières, il se permet, Monsieur le Ministre, d'appeler respectueusement votre attention sur les brimades de tous genres, dont cette famille si honorable est victime depuis quatre ans, sans les mériter en quoi que ce soit, certain qu'il suffit de vous signaler ce fait pour que votre haute justice y trouve une solution ».

Que pèsent les équivoques et les manœuvres tortueuses des auteurs, très conscients, de ces brimades, à côté de cette protestation, indignée d'honnêtes gens qui en ont assez de voir impunément salir une famille qu'ils connaissent et dont l'honorabilité fut toujours intacte !

Que les savants discutent entre eux ; qu'ils fouillent à leur guise, et même qu'ils bafouillent, cela nous est égal, à nous les profanes. Mais qu'ils parlent d'escroquerie, de falsification, parce que leur infaillibilité fut mise en doute et leur vanité blessée ; qu'ils cherchent à faire triompher leurs thèses par d'autres armes que celles de la controverse loyale, en faisant appel au bras séculier, alors nous protestons bien haut, parce qu'ils ont systématiquement brouillé les cartes et faussé la partie.

Quand on connaît l'âme paysanne, ses habitudes, ses réactions et ses silences, on n'ignore pas qu'il serait impossible à un homme de la terre de faire ce que les détracteurs sarcastiques d'Emile Fradin lui ont reproché. Voilà un pauvre hameau bourbonnais de quatre maisons, bâties les unes à côté des autres, où chacun entre familièrement chez le voisin, à toute heure du jour, parce que les portes ne sont jamais fermées ; et l'on voudrait faire croire qu'un jeune cultivateur de 18 ans, dont le bagage intellectuel et artistique n'a jamais dépassé les notions de l'école primaire, eut l'astuce, au cours de ses rares loisirs, de fabriquer plusieurs milliers d'objets, dont plusieurs sont de vrais chefs-d'œuvre et dont l'ensemble eût exigé beaucoup de temps. On insinue ensuite qu'il aurait construit dans ce champ deux tombes avec des pierres sèches parfaitement encastrées, et les aurait ensuite recouvertes de terre, qu'il se serait procuré des ossements d'une race ancienne et râclés au silex ; qu'il aurait incinéré des cadavres et fabriqué des vases d'argile pour y introduire les cendres et puis les enterrer sans jamais confondre la terre végétale et puis les enterrer sans jamais confondre la terre végétale avec la couche archéologique... Et tout cela sans qu'aucun villageois en ait eu le soupçon !... Dieu sait pourquoi à quel point il est difficile aux champs, d'échapper à la surveillance des voisins.

Nous demandons simplement à tout lecteur de bonne foi combien d'années il aurait fallu à ce créateur génial pour concevoir et mettre au point cette œuvre énorme avec une telle perfection que des savants de premier ordre s'y seraient laissés prendre ?

Car, tout de même, on oublie trop que des archéologues et des préhistoriens dont les titres valent ceux des antiglozéliens, ont proclamé leur foi inébranlable en l'authenticité de la découverte.

5. — Les défenseurs contre-attaquent.

La famille Fradin avait chargé Me Campinchi de soutenir ses intérêts, pendant que Me José Théry défendait le *Matin*, dans la plainte en diffamation intentée à M. Dussaud.

Quand les journalistes vinrent l'interroger, Me Campinchi, avec une férocité joyeuse, fit un véritable massacre de la plainte déposée par le Dr Regnault et des agissements du Parquet de Moulins. Voici quelques passages de son entretien avec un rédacteur de l'*Intransigeant* (29 février 1928) :

— Une question préliminaire, Maître : Y avait-il là élément d'escroquerie ?

Me Campinchi ouvre le Code, et nous désigne l'article 405.

— Tous les hommes du Palais connaissent cet article et ce qui peut constituer l'élément d'une escroquerie... Manœuvres frauduleuses ? Où sont-elles ici ? Les Fradin se sont bornés à dire : Nous avons un champ, nous y avons découvert des choses, ces choses sont là. Cela ne suffit pas : il faut qu'une espérance chimérique en soit le résultat... selon le terme du Code. Enfin, il faut avoir escroqué ou tenté d'escroquer tout ou partie de la fortune d'autrui. Et il s'agit ici de 4 francs d'entrée dans un musée où vient qui veut.

— Alors ?

— Alors, il y a de quoi pouffer de rire, parce que rien ne permet ici d'établir une plainte en escroquerie.

— Mais comment expliquez-vous que le Parquet a marché ?

— Ah ! tout le secret est là, précisément. Je plaçais, il y a quelques jours, dans une affaire d'assassinat à Moulins. Là, je fis la connaissance du sympathique procureur Viple. Vous connaissez ?...

— Assez bien. Il a été l'un des premiers à s'occuper de Glozel. On lui doit même, je crois, d'avoir saccagé la première tombe qui fut découverte.

— Je croyais trouver un juriste. C'est un préhistorien qui s'est dressé devant moi.

Me Campinchi réfléchit derrière son binocle, hésite :

— Eh bien ! oui, je suis en défiance.

— ?...

— Pourquoi ?... Le Parquet de Moulins a accueilli une plainte qui serait valable si le Chef de ce Parquet n'avait pas d'idée préconçue ou, pour être moins tendancieux, s'il n'avait pas d'idée tout arrêtée sur la question.

— Mais que ferez-vous, Maître, de ce fait que les policiers ont été... disons accompagnés par le plaignant lui-même, M. Regnault, président de la Société préhistorique de France ?

— Un mot d'abord ! Il est drôle, ce plaignant qui a subi le préjudice de 4 frs *volontairement* donnés. Il a, pour quatre francs, acheté le droit de faire perquisitionner la famille Fradin. Avouez que c'est pour rien. Mais une perquisition est chose grave. On jette le discrédit sur les gens, surtout en province... Ce discrédit, au fait, c'est ce qu'on cherchait, c'est ce qu'on cherche dans cette affaire.

— Que va devenir maintenant le procès de Paris, la plainte en diffamation des Fradin ?

— Le procès suit son cours. Nous allons demander fixation en mai.

— Alors le procès de Moulins ?

— Je vous fais le pari que le Parquet de Moulins va faire toute diligence pour "griller" celui de Paris. La petite affaire sera en état dans quinze jours... Le Parquet de Moulins a besoin de lauriers. Eh bien ! il les aura. Je vous assure, cette affaire est "hénaurme".

— Croyez-vous que la question d'authenticité puisse être résolue par cette prétendue escroquerie, et par les résultats mêmes de la perquisition ?

— Vous tombez à pic. Tenez ! voici pour conclure, le dernier document que je viens de recevoir. C'est une lettre de M.P. Viennot, ancien normalien, chef des travaux de géologie appliquée, à la Faculté des Sciences de Paris.

J'ai fait personnellement des fouilles à Glozel, où j'ai passé deux matinées en septembre 1926. La première fois, j'étais en compagnie de MM. Déperet et Morlet ; la seconde, avec M. Morlet seul. A chacune de ces visites, j'ai extrait de la tourbe archéologique une brique à caractères alphabétiques.

Je n'ai pas jusqu'ici publié mes observations personnelles : 1^{er} par déférence pour M. Déperet, qui m'avait invité à l'accompagner ; 2^e à cause de la tournure extra-scientifique qu'a prise assez vite la discussion.

Mes observations, quoique fragmentaires, m'ont laissé la conviction absolue que le gisement est authentique et le terrain non remanié, ainsi qu'il était dit dans la lettre lue à l'Académie des Inscriptions et signée de M. Déperet et de moi-même. Avec le docteur Morlet, j'ai extrait du gisement une brique à inscriptions, qui se trouvait dans les conditions absolument incompatibles avec toute hypothèse d'introduction récente dans le terrain.

J'ai pris de cette brique, dégagée mais encore en place dans la tranchée, une photographie stéréoscopique que je viens de faire agrandir : la régularité de la séparation entre la terre arable et la couche archéologique, ainsi que l'existence visible de racines sur la verticale et en avant de la brique, prouvent que celle-ci n'a pas pu être introduite verticalement, (contrairement à l'explication fournie par la Commission Internationale pour sa propre brique), ni horizontalement.

Je vous soumettrai bien volontiers ce document photographique, dont l'interprétation me semble probante. Et j'accepterai, si vous le jugez utile, d'être cité comme témoin pour dire sur quelles données est étayée ma conviction de l'authenticité. L'hypothèse du faux ancien, à la rigueur compatible avec mes observations, apparaît tout à fait invraisemblable à de nombreux points de vue.»

6. — Où intervient la Ligue des Droits de l'Homme.

Dans une longue lettre à M. Louis Barthou, ministre de la Justice, M. Victor Basch, président de la Ligue des Droits de l'Homme, voulut résumer, à son tour, l'opinion d'une foule de gens, étrangers aux questions archéologiques et que la rigueur des brimades officielles avait émus. En voici des passages :

« Pour mieux favoriser ses desseins, la *Société Préhistorique Française* porte plainte en escroquerie contre inconnu, laissant au Parquet le soin de rechercher l'auteur de la soi-disant escroquerie. Or les motifs mêmes invoqués à l'appui de la dite plainte indiquaient que nul autre n'aurait pu être coupable que les Fradin, puisque c'était la perception d'un droit d'entrée

dans leur "musée" qui était considérée comme base du prétendu délit...

En résumé, tout semble avoir été conçu pour empêcher les Fradin de se défendre contre inconnu, d'où impossibilité de les convoquer, de leur permettre d'assister à l'instruction en présence de leur avocat : irruption de la police chez eux, sans qu'ils puissent faire autre chose que d'assister impuissants à des saisies qui étaient censées fictivement être faites hors de chez eux.

Il y a là une violation caractéristique de domicile et un tel mépris de la liberté et de la propriété individuelles que le Parquet qui a autorisé semblable procédure mérite de faire l'objet d'un sévère rappel à l'ordre.

De son côté, M. Massabuau, sénateur, déposait au Sénat une proposition ainsi conçue : « Le Sénat invite le Gouvernement à faire une enquête administrative sur l'instruction ouverte par le Parquet de Moulins dans l'affaire de Glozel », car il convient de rechercher la responsabilité professionnelle de M. le Procureur Viple, qui nous la baille belle, en affirmant que, par discrétion, il s'est récusé et a fait marcher son substitut.

D'ailleurs Me Garçon ne se gêna pas pour avouer que c'est « avec frénésie » — le mot est de lui — que le procureur reçut la plainte en escroquerie contre X. Et la carrière tapageuse, éblouissante parfois du grand avocat d'assises a montré depuis lors qu'en fait de frénésie il en redoute aucune comparaison. Dans l'euphorie de ce qu'il croyait un écrasant succès, le jeune Maître eut la langue un peu longue, et prouva une fois de plus qu'on n'est jamais trahi que par les siens.

Et ce qui n'est pas moins curieux, c'est que M. Viple se contredit à quatre jours de distance dans ses déclarations. A l'envoyé du *Matin*, le 28 février, il déclare : « J'ai voulu absolument éviter d'en connaître, et j'ai prié mon substitut au correctionnel de suivre (l'affaire) en toute exclusivité ». Mais le 4 mars, à l'envoyé du *Journal*, il dit une phrase lourde de sens : « Les inspecteurs que j'ai chargés de la perquisition... »

Malgré les précautions de langage, il semble bien que cette dernière affirmation exprime la réalité. Elle permet de comprendre la rapidité surprenante avec laquelle fut menée l'opération. Le déroulement même des faits est éloquent.

D'ordinaire, il faut plusieurs jours entre le dépôt de la plainte chez le juge d'instruction et le réquisitoire introductif du procureur. A Moulins, au contraire, le plaignant arrive un vendredi, en fin de soirée. Il est immédiatement reçu par le procureur, antiglozélien militant, qui se trouve à point sur les lieux pour l'accueillir. Ce dernier, par souci d'impartialité, dit-il, passe l'affaire à son substitut, présent lui-même aussi comme par hasard, afin de recevoir cette mission.

Sans désemparer, le substitut signe un réquisitoire d'ouverture d'instruction. Et comme tout va, décidément très vite au Palais de Justice, le juge d'instruction est aussi là, tout à côté, libre de son temps. Un trait de plume ! l'instruction est ouverte.

Le plaignant reçoit le bulletin et court au greffe qui, par chance encore, n'est pas fermé ; il verse sa caution. Tout est en règle. Maintenant rien ne s'oppose à une action brusquée : on décide que, dès le lendemain, samedi, la police tombera comme la foudre sur Glozel.

C'est déjà troublant. La suite l'est davantage.

La perquisition sera faite par le Commissaire de Clermont et six inspecteurs. Effectivement, samedi matin, à la première heure, la brigade mobile est à Moulins et se met à la disposition du juge et du plaignant.

Mais quand donc avait-elle été alertée ?

Car c'est un fait qu'elle quitte Moulins samedi matin, et qu'une panne

malencontreuse l'empêcha d'arriver avant midi.

Et le lecteur le moins prévenu ne peut s'empêcher de conclure : *L'opération n'était-elle pas décidée avant même le dépôt de la plainte ?*

7. — L'explication d'une hâte insolite.

Ainsi les antiglozéliens triomphaient bruyamment, Me Maurice Garçon faisait la danse du scalp autour des futures victimes, avec sa « frénésie » coutumière, déclarant qu'on allait « ramener à ses justes proportions cette aventure qui, de vaste fumisterie, menaçait de devenir une escroquerie d'envergure ». Et il se frottait les mains en ajoutant qu'il y aurait plusieurs inculpations.

Le Procureur moulinois y allait de bon cœur pour naufrager les truelles de Glozel, afin de montrer qu'en démolissant, au début, le revêtement de la fosse ovale, et en accumulant toutes sortes de fragments dans un sac à avoine, il avait fait preuve d'une rare perspicacité. Les reproches des Glozéliens étaient une écharde dans sa chair : par ce coup de théâtre il s'en débarrassait.

M. Dussaud, tout guilleret, se frottait les mains, en remerciant le Parquet de Moulins d'avoir ainsi stoppé le procès que lui avait intenté Emile Fradin. Dans son euphorie croissante, il n'avait même pas réagi sous la volée de bois vert administrée par Géo London.

« Trop de gens, disait le journaliste, connaissent cet adage de droit : *le criminel tient le civil en l'état*, et portent plainte contre leur adversaire dans un procès qu'ils sont sûrs de perdre. »

M. Dussaud, lui, avait encore amélioré le procédé en chargeant une société de porter plainte à sa place.

Bien mieux, cet homme supérieur plane tellement au-dessus des contingences que, le 29 février 1929, devant la 12^e chambre, il refusera de faire preuve de sa diffamation. Ce qui lui attirera cette remarque de Me José Théry : « C'est la première fois que je vois un diffamateur refuser qu'on fasse toute la lumière autour de ses allégations. D'ordinaire, ils la sollicitent, ils l'exigent. Et M. Dussaud, lui, s'abrite sous le boisseau, sous l'éteignoir ».

Il préférerait attendre les expertises de Bayle. Car on pense bien que l'état-major de la Société Préhistorique, où commandait le richissime Vayson de Pradennes, gendre de M. Lozé, ancien Préfet de police, n'avait pas monté la perquisition avec une telle minutie sans s'être bien assuré de celui auquel seraient confiées les analyses.

CHAPITRE XI

ESCARMOUCHE AU PALAIS

1. — Où il est question de l'expertise totale.

L'offensive brusquée contre les Fradin, les procédés, pour le moins singuliers, des exécutants avaient conquis de nouvelles sympathies à la thèse glozélienne. Car dans la plainte en escroquerie, il était trop facile de ne pas deviner tout de suite un coup fourré.

Mais la bataille juridique allait commencer quatre jours plus tard, à Paris, devant la 12^e Chambre correctionnelle. On se souvient que les Fradin avaient intenté un procès en diffamation à René Dussaud et accessoirement au journal le *Matin*, pour avoir écrit et publié que les objets de Glozel sont comme « signés : Emile Fradin, élève de l'époque primaire ».

Après les coups de théâtre de la dernière heure, la presse avait supposé que les adversaires demeureraient au moins momentanément sur leurs positions, et que, des deux côtés, les avocats demanderaient le renvoi. Bien au contraire, quatre jours après la perquisition ils engageaient le fer. Et l'on put constater une fois de plus combien cette querelle était bouillonnante de passions et de surprises.

Rien ne faisait présager un débat mouvementé, puisqu'il s'agissait seulement de fixer la date du procès. Or, au dernier moment, ce fut un impromptu sur l'opportunité de l'expertise judiciaire que les Fradin avaient réclamée peu de jours auparavant.

Emile Fradin est là, paisible, indifférent aux regards curieux qui s'étendent vers lui. C'est un jeune paysan, mince et brun, au teint fortement coloré ; ses yeux petits, fixes, très brillants, n'expriment ni la ruse ni l'opiniâtreté sournoise que ses adversaires lui prêtent si généreusement. Il semble bien voir, mais parler peu. En face d'un interlocuteur, il commence par le regarder avec insistance, puis baisse la tête, réfléchit et ne se décide à répondre qu'une fois bien assuré de ce qu'il va dire. Pendant toute l'audience, on le verra rester immobile comme un frêne de sa terre, attentif aux passes d'armes des avocats, mais ne laissant rien paraître des sentiments qui l'ani-

ment tout au long des assauts de ce duel confus.

L'affaire commença par une plaidoirie de l'avocat du *Matin*, M^e José Théry, concluant à la nomination d'experts qui, en présence des deux parties, prélèveraient avec soin les objets découverts, et leur feraient un examen physique et chimique.

— Nous disons aux archéologues : « Eloignez-vous ! Les passions qui vous animent pourraient nuire à la vérité... »

Pour faire la lumière définitive, il faut une expertise « qui ne pêche point par la base », comme celle qui pourrait résulter d'une perquisition faite sur les indications d'une société historique plaignante.

Les méthodes scientifiques actuelles pourront fixer la date et les procédés de fabrication, ainsi que la date d'enfouissement des objets litigieux. Et cette mesure, acceptable pour les deux parties, sans préjudicier à personne, sera l'une des étapes indispensables vers la vérité.

— Je présume, conclut-il, que la partie civile se trouvera d'accord avec nous. La parole est maintenant à M. Dussaud.

2. — Les avocats aux prises.

C'est le substitut Falco qui lui répond spirituellement :

— Le Ministère public n'est pour rien dans les poursuites. Si je n'écoutais que la curiosité, je serais d'accord avec vous. Mais je dois me placer au point de vue juridique ; la preuve n'est pas admise, et la bonne foi de M. Dussaud n'est pas en cause. L'expertise est donc inutile.

— Alors, s'écrie M^e Campinchi, c'est l'acquiescement ?

— La bonne foi ne supprime pas le délit. L'expertise n'est pas recevable.

— Elle est nécessaire, réplique M^e Théry, pour connaître les circonstances du délit.

— Je m'incline devant les conclusions, dit M^e Campinchi.

Puis il déclare, imperturbable :

— M. Dussaud ne peut qu'être satisfait des conclusions du *Matin* : elles sont un moyen de parvenir à la vérité.

Maintenant il décoche une roserie à la Société Préhistorique et à son président qui, « à leur tour, ont découvert quelque chose : une occasion d'entrer dans la notoriété ».

Le Président Jaïs voudrait bien empêcher le débat de s'égarer. Mais le défenseur des Fradin est lancé ; il charge à fond de train contre le Parquet de Moulins, dont il fait ressortir la célérité insolite, l'ordre de perquisition exécuté sans désespérer, et que, dit-il, M^e Maurice Garçon, invisible et présent, paraissait diriger, tandis que le docteur Regnault, plaignant, la présidait trop efficacement.

— Le Parquet de Moulins m'inquiète, conclut-il. J'ai plus de confiance dans les juges de Paris.

Une autre surprise vient de M^e Garçon, qui représente M. Dussaud. Il se sépare de M^e Théry, avec lequel il semblait avoir partie liée, et, à la suite du Ministère public, repousse l'expertise.

— Pas de preuve à faire, la loi de 1881 est formelle. Les Fradin sollicitaient une enquête judiciaire : j'ai couru à Moulins pour qu'elle fût ouverte. Un expert ? Depuis hier soir, M. Bayle est chargé de l'expertise. C'est lui qui examinera les objets saisis.

Passez muscade ! Le prestidigitateur accomplit son tour de force et, pour un peu, l'on croirait que c'est pour faire plaisir aux Fradin, que cet homme au cœur innombrable est venu provoquer la perquisition, l'inspirer, la diri-

ger de loin.

Contre tant d'assurance, M^e Campinchi bondit pour lancer une remarque assez caustique :

— La perquisition a été régulière !... Qu'en savez-vous, puisque vous n'y étiez pas ? C'est une manœuvre oblique : vous avez omis d'avertir les avocats de la partie adverse. Tout dans cette affaire est étrange. Il y a un plaignant, M. Regnault, président de la Société Préhistorique de France, qui s'offre à être victime, moyennant une somme de quatre francs que personne ne lui réclamait, et qu'il a versée pour avoir le droit d'être partie civile...

Il ironise sur la conclusion péremptoire de son adversaire qui, doué de seconde vue, omniscient, invisible et présent, dans la grange comme dans l'étable, déclare avec une suffisance digne de son client : « Je connais l'atelier de contrefaçon ; je sais avec quels outils et sur quels matériaux elle est effectuée... ».

Vraiment le savoir de M^e Garçon est encyclopédique !

Au fond, ce narquois, au sourire dédaigneux et négligent, est ravi du bon tour qu'il a joué, d'un air nonchalant, à l'équipe glozélienne, tel un coureur cycliste qui, levé de bon matin, enfourche sa machine et pédale ferme, alors que ses concurrents, mal réveillés, se frottent encore les yeux.

Lui, il avait filé tout d'une traite à Moulins, fait ordonner des mesures d'instructions à la requête des préhistoriens, entraîné le docteur Regnault, en lui soufflant ses attitudes solennelles de père noble, réglé le ballet policier.

A vrai dire, M^e Garçon se moque éperdument de cette Société Préhistorique et peu notoire, et les tomates qu'elle a reçues pour son apparition devant les juges, semblent le ravir d'aise. C'est tout juste s'il n'a pas soufflé à ses confrères de l'appeler fossile mort-né. Car il sait mieux que personne qu'elle aurait été fort embarrassée si on avait voulu vérifier ses pouvoirs, et qu'elle n'avait aucun droit à se prétendre lésée.

Un ironiste comme lui devait goûter la saveur de cet épisode burlesque. Pourquoi, à l'exemple de M. Regnault, la Société des « Pots cassés » de Charroux, ne pourrait-elle tenter un procès au Musée de Coutansouze pour les étiquettes erronées apposées sur ses vitrines ? Et sans doute n'eût-il pas fallu le pousser beaucoup pour lui faire avouer, contemplant ces pontifes dont il défendait les intérêts, que la crédulité des savants, pour être d'autre sorte que celle des ignorants, n'en est pas moins souvent illimitée.

A les voir et à les entendre, ce sceptique aurait pu collectionner quelques-unes de ces gaffes monumentales que la science officielle dissimule, pieusement et d'un air entendu, « dans le linceul de pourpre où dorment les bobards morts ».

Il était trop intelligent pour ne pas deviner que l'acharnement de ses clients contre d'obscurs paysans dissimulait des intérêts cachés, trop réaliste pour ne pas comprendre qu'il est impossible de truquer une contrée avec un burin, des ciseaux et des clous.

Ce qui ne l'empêcha pas de déclarer :

— J'étais parti pour Moulins sans inquiétude ; j'en reviens complètement rassuré.

Là-dessus, M^e José Théry se borne à répliquer :

— M^e Garçon ne veut pas d'expertise à Paris, mais il en veut une à Moulins. C'est la première fois que je vois un diffamateur refuser qu'on fasse toute lumière autour de ses allégations. Pourtant c'est une belle occasion offerte à M. Dussaud de faire la preuve indiscutable de ses dires, par le moyen d'une expertise qui serait au-dessus de tout soupçon.

Et, sarcastique, il conclut :

— D'ordinaire un diffamateur la sollicite, cette lumière, il l'exige. M. Dussaud, lui, s'abrite sous l'éteignoir.

Dans le feu de la bataille, on oublie Fradin qui, attentif, impassible, suit l'orageux débat. Nul éclat de voix, nulle agitation de manches ne saurait troubler sa quiétude. Et même l'épithète de faussaire lancée à pleine voix par M^e Garçon, ne provoque chez lui qu'un sourire discret. On le dirait absent du procès.

et dans le brouhaha de la sortie, quand les photographes le mitraillent à bout portant, il sourira comme un enfant.

3. — Le tour des humoristes.

L'humour ne perd jamais ses droits. Pendant que la controverse battait son plein, et que les passions déchaînées trouvaient un aliment nouveau dans les polémiques où s'affrontaient les journaux glozétiens et leurs rivaux antiglozétiens, on vit les chansonniers s'en donner à cœur joie, les revues mettre en scène les antagonistes, à grand renfort de vers spirituels et de caricatures, où la « mise en boîte » s'était faite avec impartialité pour les deux camps.

Les écotiers chantaient :

A Moulins, à Moulins on va vite,

A Moulins, à Moulins, on va fort.

L'un d'eux publia même la sensationnelle information suivante, qui dut faire rire jaune les mandarins de la Société Préhistorique.

UNE PERQUISITION AU MUSÉE DU LOUVRE.

Escroquerait-on le public en faisant payer 2 francs d'entrée ?

Une plainte de la Société des Amis des vieux tableaux.

Les toiles du Louvre sont-elles authentiques ?

La police, au cours d'une descente, emporte de nombreuses pièces à conviction.

« On sait qu'une violente polémique s'est engagée depuis quelques semaines entre Louvriens et Antilouvriens, les uns prétendant que les toiles du Musée sont authentiques, les autres affirmant qu'on ne montre au public que de pâles copies des grands chef-d'œuvre.

Hier, après-midi, les événements se sont précipités.

A une heure, la Société des Amis des vieux tableaux déposait une plainte en escroquerie contre les conservateurs du Musée. A deux heures, une perquisition était décidée et, vers trois heures moins le quart, une douzaine de policiers faisaient brusquement irruption dans les galeries, sous la direction de la société plaignante, M. Dussac lui-même.

Malgré les protestations des gardiens et des conservateurs accourus à la hâte, les policiers firent une abondante moisson de pièces à conviction, que leur désignait, d'un doigt vengeur, M. Dussac tout frémissant : *la Joconde, les Noces de Cana, la Nativité*, et une cinquantaine d'autres toiles furent jetées pêle-mêle dans des sacs qui furent ensuite dûment scellés.

Au cours de la perquisition, quelques statues, renversées par mégarde, furent légèrement endommagées : le torse de la *Victoire de Samothrace*, notamment, est en miettes.

Après l'opération, nous avons pu joindre M. Dussac, qui s'est déclaré ravi :

— Je réserve pour mon avocat, nous a-t-il dit, certaines déclarations qui confondront définitivement les Louvriens. Laissez-moi signaler seulement que nous avons trouvé des boîtes de peintures dans le bureau des conservateurs, et que nous avons surpris, dans une salle des primitifs, deux

Anglaises, assises devant des chevalets, au moment même où elles avaient l'imprudence de commencer des faux.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant ».

PROSPER

(*Echo de Paris* du 8 mars 1928)

Quelques jours plus tard, le romancier Marcel Arnac publiait dans *Cyrano*, un Code de la Fouille, à l'usage des parlementaires qui auraient à intervenir dans l'affaire de Glozel. En voici les articles :

ARTICLE PREMIER. — Les fouilles sont libres, sans formalités ni impôts — sauf ce qui suit...

ART. 2. — Tout individu désireux de pratiquer des fouilles devra en faire la demande au Service des Mines, Grottes et Catacombes, sur papier timbré à 1 fr. 25, en centuple exemplaire, et joindre à chaque exemplaire : son certificat de naissance, son permis de conduire, sa carte d'électeur, ses diplômes universitaires, la photographie du docteur Regnault, sa dernière quittance de loyer, un bulletin de santé délivré par la mairie de son arrondissement, une attestation de bonne vie et mœurs, et 115 fr. 90 en mandat, bon, timbre ou chèque postal.

ART. 3. — Tout individu ayant satisfait aux conditions ci-dessus, pourra retirer au Service Néolithique, contre la somme de 8.786 fr. 75, plus le timbre, un permis de fouiller qu'il devra présenter à toute réquisition.

ART. 4. — Muni de ce permis de fouiller, l'individu en question peut procéder à des fouilles. Mais il doit le faire sans avoir recours à l'emploi d'instruments contondants. En outre, il devra se faire assister de M^e Maurice Garçon (pour les galets), et du docteur Paul (pour les os).

ART. 5. — A ces conditions, il pourra faire des trous partout, sauf à demander l'autorisation au Ministère de la Guerre, s'il s'agit de tranchées, au Ministère des Travaux Publics s'il s'agit de puits, au Ministère de l'Hygiène, s'il s'agit de cavernes, et à M. Bader, s'il s'agit de galeries.

Il ne pourra pénétrer dans les grottes qu'avec deux feux à l'avant et un feu rouge au derrière, l'échappement libre demeurant toujours interdit.

Il devra toujours tenir sa droite, corner dans les virages, et céder le pas aux fouilleurs qui déboucheraient à sa gauche.

ART. 6. — Il ne devra s'approprier, ni toucher, ni enlever, photographier, ni contempler les objets : vases, statues, ustensiles, etc..., qui pourraient se trouver dans les lieux découverts, restant entendu que :

- a) Le contenu appartient de droit au Fisc ;
- b) Le contenant, au Ministère des Beaux-Arts ;
- c) Le reste, au susdit individu.

ART. 7. — Il est défendu, sous peine d'amende, de buriner le long des murs. De même, tous hiéroglyphes tracés sur des galets de l'âge de pierre, pour affirmer que « Ginette vous aime pour la vie », ou souhaiter aux vaches un trépas prématuré, peuvent valoir à l'auteur, des poursuites judiciaires, la Société Préhistorique française se portant partie civile.

ART. 8. — Si les objets découverts ne datent pas exactement de l'âge de pierre, le fouilleur est passible des peines suivantes :

Retrait de la carte de fouilles

Une brique néolithique à chaque repas.

Il ne reste plus qu'à souhaiter bonne chance aux intrépides fouilleurs (s'il en reste) et faire une prière à Saint Fisc pour que notre distingué Minis-

tre des Finances, fort de cette loi récente, n'opère pas trop de fouilles... dans nos fouilles.

Marcel ARNAC
(*Cyrano*, du 11 mars 1928)

4 — Du Tribunal au Garde des Sceaux.

infatigable polémiste, le docteur Morlet, aussitôt après la perquisition, protesta vivement par une lettre à M. Louis Barthou, Garde des Sceaux, contre la partialité inouïe avec laquelle avait été menée cette opération.

Il demandait si un procureur ayant pris violemment parti contre Glozel, pouvait ordonner une enquête judiciaire dans le musée qu'il s'était efforcé d'anéantir.

Si c'était chose légale qu'on pût voir un plaignant diriger ouvertement la perquisition et détruire les objets que d'autres savants trouvaient précieux pour la science, comme ce fut le cas pour une tablette entière et une idole, réduites en miettes et cachées par lui sous la table ?

Il se plaignait de la brutalité des policiers, d'autant plus inutile que les Fradin étaient allés au-devant de l'expertise, dans leur lettre du 23 février au journal le *Matin*.

Il signalait ce fait étrange, anormal, les enquêteurs allant tout droit vers la grange, traînant une caisse pour s'en servir comme d'escabeau, et tendant la main avec précision dans un trou minuscule pour y saisir des galets inconnus.

« C'est à vous, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de faire respecter la Justice, en veillant à ce que vos subordonnés se rappellent que, si la Justice a des droits, elle a aussi des devoirs, sans lesquels elle ne serait plus la Justice ».

On apprit aussitôt que, pour répondre à l'interpellation du Sénateur Massabuau, le Ministre avait demandé au Parquet de Moulins un rapport sur les conditions dans lesquelles fut effectuée la perquisition au domicile des Fradin.

Le 3 mars, nouvelle lettre au Garde des Sceaux. Cette fois il s'agit de M. Dussaud refusant l'expertise. En voici les passages essentiels :

« La plainte en escroquerie, déposée à Moulins par M. Regnault, et la perquisition qu'il a faite *lui-même* dès le lendemain, ne sont que des prétextes pour éviter l'expertise, complète et loyale, réclamée par MM. Fradin, et lui en substituer une autre, préparée et réalisée par les plaignants eux-mêmes ».

« Pouvons-nous, dans ces conditions, être assurés que les objets venant soi-disant du Musée de Glozel, sont bien ceux exhumés du champ de fouilles ? Rappelez-vous que M. Regnault est resté seul plus d'une demi-heure dans le musée, pendant que les policiers exploraient d'autres pièces, et qu'ensuite il en a interdit l'entrée aux membres de la famille Fradin, prélevant et apportant lui-même les objets en vrac dans deux caisses déposées à la cuisine. Un policier agissant de concert, avait mis sa chaise à côté de la porte du musée, qu'il ouvrait et refermait sur les va-et-vient du plaignant. Et M. Regnault s'est toujours refusé à laisser voir à MM. Fradin les objets qu'il empilait pêle-mêle ».

« Aucun cachet n'a été apposé sur aucun d'eux. Si bien qu'à l'heure actuelle, la partie civile peut impunément faire annoncer par une certaine presse, *contre toute vérité*, qu'on a trouvé des galets gravés dans la chambre de M. Emile Fradin. »

« Est-il légal, Monsieur le Ministre, qu'un plaignant non seulement dirige une perquisition mais l'opère lui-même, exigeant l'éloignement des intéressés ? ».

« Quelles garanties peuvent actuellement nous donner des analyses et des examens, faits avec la science qu'on voudra, si nous ne savons pas sur quels objets ils sont exécutés ? ».

« Je vous demande instamment, Monsieur le Ministre, d'ordonner qu'une expertise soit faite, complète et loyale, sur des objets mis à jour dans le gisement par les experts eux-mêmes en présence des deux parties. ».

« Veuillez agréer... etc... »

Vichy, le 3 mars 1928
Docteur A. MORLET

5. — Trop d'habileté nuit.

Cette lettre met en relief les irrégularités de la perquisition et le cynisme du plaignant qui, sûr d'être le plus fort, a foulé aux pieds les lois les plus élémentaires de l'équité, dirigeant l'enquête, en indiquant ce qu'il fallait faire, faisant mettre les propriétaires à la porte de chez eux, et se conduisant comme en pays conquis.

Emile Fradin demandait des garanties. C'était au commissaire de les lui donner sous les formes d'usage. Il ne l'a pas fait. L'équité, semble-t-il, exigeait que les pièces saisies fussent placées, en présence du jeune homme, sous des scellés numérotés, avec étiquettes descriptives portant le cachet et la signature du commissaire, sur cire tenant les bouts de ficelle, de façon qu'il fût impossible d'en retirer les objets sans rupture. Puis les scellés devaient être supprimés, leur contenu changé, les étiquettes refaites. Le Commissaire Hennet dut convenir qu'il ne l'avait pas fait, et il en donnait comme explication que son cachet constituait une garantie suffisante. Or, sans connaître les règles classiques de la saisie, nous objecterons qu'il peut toujours refaire son cachet en dehors de l'inculpé, et que celui-ci n'a de garantie complète et régulière que dans sa signature. En somme la réponse du Commissaire revient à dire : Ma conscience suffit. Certes, sa conscience, c'est beaucoup ; mais il faut cependant quelque chose de plus, puisqu'il y a des règles.

Autre détail, qui montre que le Commissaire s'est coupé : il est allé *tout droit* prendre les galets suspects dans les trous du mur de l'étable ; et eu la naïveté d'ajouter que c'est la cachette ordinaire dans les campagnes.

Allons donc ! M. le Commissaire. Vous n'étiez, ce jour-là, qu'un citadin mal renseigné par d'autres citadins. Sinon, vous auriez su que la cachette ordinaire, c'est le grenier, toujours fermé, où ne monte aucune personne étrangère. Ce n'est pas l'étable, presque toujours ouverte, surtout en cette saison, pour soigner le bétail, et où pénètre librement quiconque vient à la ferme.

Nous affirmons, nous, qui sommes de la campagne et en connaissons les habitudes immuables, que, si l'on est allé tout droit à l'étable et même aux trous du mur, c'est qu'on avait une indication, un renseignement. Or, cette indication, on devait la communiquer à l'intéressé. Peut-être en serait-il résulté quelque lumière sur l'origine des galets dont la découverte a étonné tellement Emile Fradin.

On n'en voulut rien faire : nouvelle anomalie, et combien regrettable ! Car toutes ces habiletés à sens unique, cet appel à la force publique pour trancher une controverse purement scientifique, ces précautions hâtives, cette

frénésie, n'est-ce pas la preuve évidente que les antiglozétiens, crânant pour la galerie, doutaient fort de voir réussir leur campagne et leurs assauts ?

Une dernière remarque, mais de poids !

D'ordinaire, le juge d'instruction envoie sous pli ses commissions rogatoires au Commissaire de police, qui prend tout son temps pour les exécuter, et qui, parfois, attend même un rappel.

Dans ce cas singulier, les anomalies crèvent les yeux. On évite la poste ; on fait venir d'urgence à Moulins un Commissaire clermontois, pour lui remettre en mains propres la commission, et pour y ajouter, sans doute aussi, des explications verbales qui stimuleront son zèle étonné. Puis, toute affaire cessante, car le Secret du Roi fonctionne toujours en République, notre commissaire, talonné, doit refaire sa route en sens inverse pour exécuter son mandat, comme si chaque minute était capitale, dans une affaire d'Etat.

Tout cela, pour une plainte mal motivée, pour un délit mal caractérisé !

Comment le spectateur, étonné d'un tel déploiement de force, ne se demandera-t-il pas le motif de cette exception ?

Ainsi le diable porte pierre, et l'habileté de M^r Garçon, ce monstre de souplesse, va se tourner contre sa thèse en la discréditant. Eh quoi ! il a fallu toutes ces manœuvres obliques, tout cet étalage de force, tout le fracas insolite de ce coup de théâtre, pour que les antiglozétiens aient pu faire publier que leur thèse triomphait sur toute la ligne.

Jadis, quand le maître avait parlé, — magister dixit —, les disciples s'inclinaient, et la discussion était close. Dans cette affaire, ce n'est plus un maître de science, mais le juge qui est appelé à trancher le débat. Or le juge a pour mission de rendre la justice et non de se prononcer sur l'authenticité de Glozel.

Dans cette entreprise, où l'odieux le dispute au ridicule, un peu de bon sens eût évité ce recours au bras séculier et une scène de farce que Molière eût aimée.

6. — Les juges de Paris disent NON.

Le 8 mars, la 12^e Chambre correctionnelle rendait son jugement sur les conclusions d'expertise déposées par M^r Théry.

Le tribunal rejeta la demande :

— Attendu que, dit-il, notamment, sur une plainte déposée par la Société Préhistorique entre les mains du Procureur de la République de Moulins, une instruction a été ouverte, et que le juge d'instruction a désigné un expert pour examiner les pièces et objets saisis à Glozel en vertu d'une commission rogatoire ; attendu que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de recourir à une expertise qui pourrait faire double emploi...

L'affaire de la plainte en diffamation intentée par Claude et Emile Fradin, à la suite d'une lettre de M. Dussaud publiée dans le *Matin*, devait venir, pour le fond, le 16 mai suivant.

CHAPITRE XII

L'EXPERTISE DE M. BAYLE

1. — Présentation du personnage.

L'intervention brutale de la police n'avait pu qu'alimenter la campagne d'injures et les accusations de fraude qui, depuis des mois, harcelaient Morlet et la famille Fradin. Et la vigilance des ennemis de Glozel n'allait rien épargner pour discréditer ces audacieux sans titres officiels, qui osaient faire front.

Après la perquisition, vint l'expertise, qui ne devait pas être moins retentissante. Elle mit en lumière une étonnante physionomie, inquiétante aussi, de savant contestable et contesté, que Balzac eût été heureux d'introduire dans sa « Comédie Humaine ».

Il s'agissait de M. Bayle, Chef de l'Identité Judiciaire de Paris, qui devait périr tragiquement peu après.

Il est mort ! Paix à ses cendres !

Mais nous devons quand même parler de lui, et le représenter, à trente ans de distance, tel qu'il fut en son vivant. Car il s'agit de l'honneur d'une famille, contre laquelle persistent encore, sous des plumes légères, les accusations de faux que cet homme a sciemment renforcées de tout le poids de sa situation officielle. Et le présent travail a été entrepris pour montrer avec quelle légèreté chez les uns, avec quelle volonté de nuire, chez les autres, fut conduite cette entreprise d'étouffement et de démolition. Honnêtement, une telle controverse aurait dû, pour être fructueuse, rester sur le terrain scientifique. On vient de voir comment ceux qui l'avaient suscitée, la firent délibérément passer sur le plan judiciaire, afin de fermer la bouche aux gêneurs récalcitrants.

M. Bayle prit parti contre Glozel. C'était son droit. Mais avant même d'avoir terminé ses travaux d'analyse, il exprima violemment son opinion abandonnant la sérénité du savant pour la hargne du partisan. C'est ce rôle d'homme engagé dans une coalition, qu'il faut rapporter, avec preuves à l'appui.

Ces preuves, il suffit pour les trouver, de consulter la presse de l'époque. Par petites touches discrètes, un portrait s'ébauche et se dessine, qui n'a que des rapports lointains avec l'impartialité, l'objectivité d'un homme de laboratoire.

Ajoutons que les précisions qui suivent *ne furent jamais démenties*.

2. — M. Bayle et la justice belge.

On lit dans un journal de Lyon, le 6 octobre 1929 : « A l'encontre du proverbe, M. Bayle n'était prophète qu'en son pays. Aussitôt la frontière passée, on voulait savoir sur quoi sa science s'appuyait. Et comme le principe de cette science était secret, il arrivait que ce directeur d'un Laboratoire de Criminologie fût convaincu d'ignorance et de prétention. »

Voici, d'après les journaux belges, quelques aspects fort édifiants d'une discussion qui s'éleva, en juin 1929, aux Assises d'Anvers, au sujet de deux criminels, entre deux experts belges, les professeurs Van Durme et de Rechter, d'une part.

On lit dans la *Nation Belge*, du 10 juillet 1929 :

« Le docteur Van Durme va à la table des pièces à conviction. Les jurés se lèvent, et le professeur explique l'identification par le menu. Cette expertise est double. Les traces de métal de la panne droite du marteau trouvé chez Schepers (l'un des assassins) sont imprimées dans l'os du crâne. D'autre part, une griffe de trois stries, appelée patte d'oie par les experts, est reproduite dans l'os.

Le Président invite les accusés à s'approcher de la table. Ils refusent.

L'après-midi, le docteur de Rechter dépose :

— Il y a identification entre le marteau et son action de percussion ; identification également entre le jeu de stries qui se voit sur l'os et la panne droite du marteau. Chacune des identifications est suffisante et corrobore l'autre. Nous pouvons dire qu'aucun doute n'est possible. De même, des images de micro-photographie du crâne, tirées sur papier, s'identifient absolument avec celles du marteau.

M. le Président : Les accusés n'ont-ils rien à dire ?

Schepers fait signe que non, de la tête. Hoste ne bouge pas.

Tout fier d'être sorti de la bataille de Glozel, voici M. Bayle, expert de la défense. D'un mot, il veut effacer le rapport de M. de Rechter, ce qui fait sourire les auditeurs. Brandissant à son tour le crâne, il se rend au banc des jurés.

— « La coadaptation de la panne droite du marteau avec le crâne, dit-il, peut-être produite par la panne gauche, ou par un autre objet de pierre ou de fer à angle droit. Vous pourriez obtenir le résultat avec n'importe quel objet en métal que vous avez en poche. Vous aurez des rayures identiques.

Mr de Rechter : J'accepte le défi.

M. Bayle : M. de Rechter n'est pas un mathématicien ; et les rayures ne sont pas mathématiquement identiques.

Il trace alors seize stries sur un morceau de papier :

— Voilà seize rayures, dit-il. Elles sont en concordance. On peut voir.

Un juré : Mais non ! Elles ne concordent pas.

M. Bayle : Elles coïncident en majeure partie.

L'Avocat Général : C'est une concession à retenir.

M. Bayle s'efforce de montrer que les rayures correspondent. Il sort une photographie de comparaison.

— Voyez-vous !... les lignes coïncident.

Un juré : Non !

M^r Mark : Et votre jeu de stries est agrandi 40 fois !

L'Avocat Général : Et malgré cela, votre expérience n'a pas encore réussi.

Le Président : N'interrompez pas. Nous perdons assez de temps.

L'Avocat Général : Mais il faut interrompre, lorsqu'on entend de pareilles énormités.

Le docteur de Rechter : En fait, M. Bayle n'a rien prouvé du tout. Avec son système de lignes, il enfonce une porte ouverte. Il a parlé beaucoup pour ne rien dire. Je vous mets au défi, Monsieur, de prouver qu'il n'y a pas concordance entre ces stries et celles du crâne.

M. Bayle tente de répondre au docteur. Il reprend son papier et refait sa petite expérience.

Un juré : Mais je ne vois pas la coïncidence de vos lignes.

Docteur Van Durme : M. Bayle a fait appel au bon sens, tout à l'heure. Eh bien ! le bon sens dit que nos conclusions doivent être maintenues.

Ce compte rendu ne manque pas de saveur, par l'ironie discrète avec laquelle il présente au naturel un Tartarin de la Science.

« Un autre journal belge, le *XX^e Siècle*, confirme l'étonnement des jurés, du tribunal et de l'assistance ; et il ne se gêne pas pour conclure :

« L'impression générale, après cette audience, était nettement défavorable pour l'expert que la défense avait requis. Celle-ci, semble-t-il, a vu disparaître son meilleur atout. Il lui en coûte 50.000 francs, disait-on au Palais. »

Le trait final est d'une belle roserie.

Quelques jours plus tard, la *Nation Belge* revenait à la charge, en termes décisifs, où la suffisance verbeuse de l'expert, dûment étalée, apparut comme n'ayant d'égale son insuffisance personnelle :

« Quant à M. Bayle, arrivé ici triomphant, il croyait pouvoir dire comme Jules César : *Veni, vidi, vici*. Il est parti sans triompher, ayant vu que ses expériences étaient vaines, et qu'il fallait au jury d'Anvers autre chose que sa faconde. »

Ce même journal, le lendemain, cite l'Avocat Général analysant le rapport Bayle :

— « Je n'accorde aucune confiance en M. Bayle, disait ce magistrat, d'abord parce qu'il a dit qu'on ne pouvait imprimer par percussion un dessin sur un crâne, alors qu'on fabrique des boutons en os, par ce moyen, et que, sur des os, on grave lettres et dessins.

« Je n'accorde pas ma confiance à M. Bayle pour une seconde raison. A la double identification de MM. de Rechter et Van Durme, il ne répondit que par une affirmation fausse. Il affirma que les lignes tracées par lui concordent, alors qu'elles ne concordent pas. »

Et, comme dénouement à cette joute scientifique, les deux accusés furent condamnés sévèrement, malgré l'intervention fracassante de l'homme qui n'avait su répondre aux experts belges que « par une diffamation fautive » suivant l'expression du Ministère Public.

Cette affirmation fautive n'était pas la seule. Car, en prêtant serment devant la justice belge, il s'était permis une première inexactitude :

— Etes-vous médecin ?

— Non ! je suis docteur ès-sciences.

Il était simplement licencié.

Et voici une autre touche au portrait. On lit dans le *XX^e Siècle* :

« Ce dernier commence sa déposition en déclarant que, lorsqu'on a

demandé son intervention, il a relevé dans le rapport de M. de Rechter une telle accumulation d'erreurs qu'en conscience il ne pouvait pas ne pas venir.» (10 juillet 1929).

Et c'est à la fin de ce même article qu'on apprend que sa venue à coûté 50.000 francs à la défense. Un cas de conscience de ce prix-là, en 1929, c'est quelque chose !

Aussi le professeur Söderman, rapporteur général de la Commission de police internationale, ayant eu l'occasion d'examiner les pièces du procès, à Anvers, peut-il en une phrase résumer l'affaire :

« Comme le crâne est conservé par les experts belges, la contre-vérité de M. Bayle y est inscrite pour les générations à venir. »

3. — D'autres petits faits vrais.

Nos actes nous suivent, et ils témoignent pour ou contre nous. Ceux de M. Bayle témoignèrent tellement que l'un d'eux lui coûta la vie. En voici quelques-uns :

Dans l'affaire *Almazoff*, il avait été chargé de préciser l'origine d'une tache sur un vêtement. Son rapport affirme : « La tache relevée sur le pantalon d'Almazoff et celle relevée sur le coton de l'évier sont du sang humain... Les traces de sang sont récentes et remontent au plus à quelques mois. Il s'agit de sang coulant.

«... Le sang de ces taches et le sang de Rigaudin se comportent quantitativement de la même façon, vis-à-vis de la réaction de Bordet-Wassermann, et qualitativement vis-à-vis des bacilles typhiques et paratyphiques A et B. »

Protestation immédiate du docteur Verne qui déclare : « La réaction de Bordet-Wassermann, non plus que la mienne, ne peut donner de résultats que sur du sang vivant, et même en prenant d'innombrables précautions. Le Professeur Labbé est du même avis.

De son côté, le docteur Muttermilch, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, ne craint pas d'écrire : « C'est une grosse faute de technique d'essayer de pratiquer la réaction de Bordet-Wassermann sur du sang desséché. »

Et, d'une phrase, il cingle l'escamotage à prétentions scientifiques, auquel se sont livrés les experts policiers :

« Il est certain que n'importe quel sang desséché de n'importe quel individu humain se comportera de la même façon, vis-à-vis de la réaction de Bordet-Wassermann, justement parce qu'elle ne donnera aucun résultat. »

Notons qu'il s'agissait d'un rapport officiel de l'Identité Judiciaire, et que la tête d'un homme était en jeu.

Mais le plus incroyable de cette histoire, et le plus effarant, c'est qu'après les analyses scientifiques de nos experts policiers faites sur ce qu'ils appelaient avec force le sang de Rigaudin, il fut démontré cette fois par un examen sérieux, que ce sang était tout simplement... *des matières fécales !!!*

Sans commentaire !

Dans l'affaire *Nourric-Duquesne*, les erreurs de M. Bayle devaient entraîner des conséquences terribles.

Sous ce titre : *Une demande en révision*, l'*Action Française* du 12 février 1931 met en cause la mémoire de l'expert.

« Ce n'est pas seulement ignorance et présomption qu'on a dû reprocher à Bayle en ses diverses expertises. Et parce qu'il est mort, faut-il cesser de répéter que cet homme était un fabricant officiel d'erreurs judiciaires, par servitude envers ses maîtres ? Le référé qui, après sa mort, révéla des dépenses somptuaires bien supérieures à ses dépenses connues, a rendu cir-

conspects les derniers défenseurs des Vérités Officielles sorties de l'ancre mystérieux qu'était l'Identité Judiciaire au temps de Bayle. »

Sur la même affaire, dans *Le Soir*, du 11 décembre, Paul Langlois écrivait, sans crainte d'être démenti :

« Sachant que la défense pourrait discuter son rapport, M. Bayle assura, sous la foi du serment, qu'il était d'accord avec les savants des Arts et Métiers. Là il mentait sciemment et cela est grave. »

Voici la preuve de ce mensonge, administrée par le professeur Dautrer, des Arts et Métiers. On lui demande après l'audience :

— Avez-vous lu les pièces en question ?

— A aucun moment, répond-il. Je n'ai donc pu donner mon avis, et encore moins approuver un rapport qui fourmille d'erreurs.

L'expert en tableaux valait l'homme de science. *Le Mercure* du 1^{er} juin 1930 conta spirituellement la mésaventure de Bayle attribuant un tableau à Piero di Lorenzo, peintre florentin du XVI^e siècle. Authentique, la toile aurait valu des millions. Or il s'agissait d'une vulgaire modernité.

Ainsi présentait-on comme officielles des expertises erronées.

4. — L'affaire Philipponet.

Le procès Philipponet-Dichamp devait avoir un dénouement tragique. A propos d'un bail, le premier, locataire du second, accusait le propriétaire d'en avoir surchargé les chiffres, mettant 12.000 frs au lieu de 30.000, par crainte de « se faire pincer en flagrant délit de spéculation illicite. »

D'après l'*Action Française* du 15 janvier 1930, deux inspecteurs de la brigade des garnis, chargés d'une enquête sur la plainte de Philipponet, avaient attesté que « le propriétaire, M. Dichamp, avait fait l'objet de plusieurs plaintes analogues, et qu'il avait bénéficié de l'amnistie de 1924. »

Le tribunal nomme un premier expert, M. Vigneron, qui dépose des conclusions formelles :

« Les chiffres ont été repiqués », déclare-t-il. Et il ajoute : « J'ai vu très lisiblement apparaître, sous les chiffres en rouge, la silhouette des chiffres formant la somme initialement portée. Chacun peut le constater avec une loupe puissante. »

M. Dichamp est inculpé. Il demande M. Bayle comme contre-expert, et Philipponet sans méfiance y consent.

Voici ce qu'on peut lire dans le numéro de *Police Magazine*, qui rapporta cette affaire en détail :

« M. Bayle dépose un rapport où il déclare exactement le contraire de M. Vigneron... »

« Le rapport de ce dernier avait neuf petites pages. Celui de M. Bayle en a quarante-sept grandes. Il est savant, terriblement savant. Ce ne sont « qu'extracteurs de Soxlet », « millièmes et millionnièmes de milligrammes », « électrolyses », « atomes métalliques excités par ses décharges électriques », « rayonnements ultra-violettes » et « spectrogrammes à optiques de quartz. »

« Ce sont les merveilles de la Science. Mais moi, profane, une chose me chiffonne un peu. A quoi bon tant d'analyses spectrales, tant de physique et de chimie, pour savoir si l'acte a été falsifié, puisque tout simplement avec une bonne loupe !!!... »

« Car enfin, M. Vigneron l'a dit : Tout le monde peut le voir. Pour quoi n'y pas regarder ? »

« Pourquoi ?... C'est que cette partie litigieuse a disparu M. Bayle l'a anéantie ne faisant ses admirables expériences. »

Le propriétaire obtient un non-lieu.

Philipponet, exaspéré par cette destruction, voit rouge. Il guette M. Bayle et le tue.

Mais ce ne fut pas tout. Trois semaines après ce meurtre, M. Vigneron, menacé de révocation, dut abandonner sa charge d'expert près les tribunaux de la Seine.

Et *Police Magazine* de souligner :

« Le pauvre Vigneron payait de sa situation la faute de n'avoir pas été d'accord avec l'infailible et impeccable M. Bayle. En même temps, l'accusation évitait un dangereux témoin à décharge, et Philipponet perdait le seul homme qui aurait pu apporter à son crime des circonstances atténuantes. »

L'expert Vigneron n'en fut pas moins net et catégorique au procès Philipponet quand il vint déposer comme témoin. Mais c'était un témoin auquel on avait pris soin d'enlever toute autorité, en le contraignant à la démission.

« Les chiffres ont été lavés, affirme-t-il. Mes expériences ne laissent aucun doute à cet égard. J'ai eu une preuve formelle, qui me dispensait d'en dire davantage. J'ai vu à la loupe, sous le chiffre 1, premier du chiffre 12.000, la silhouette du chiffre 3, premier de 30.000 frs » (cité par *Œuvre* du 15 janvier 1930).

Et le *Petit Parisien* du même jour ajoute ce détail suggestif :

« On lui montre la pièce qu'il a autrefois expertisée. Quelle n'est pas sa stupeur ! Les endroits délicats ont été découpés ! s'écrie-t-il. »

Le jour du verdict arriva.

« L'avocat du meurtrier, lit-on dans le *Mercury de France*, avait réuni sur la personne de M. Bayle et sur ses expertises comme chef de l'Identité Judiciaire, une redoutable documentation... Or, quelques jours avant l'audience, l'avocat fut changé, on ne sait par quelles manœuvres. Il ne fallait pas charger M. Bayle, La Justice défend les siens. »

Et *Œuvre* d'insister sur cette carence opportune :

« Justement, ce qui est grave, c'est que, dans une affaire où un homme risque sa tête, des avocats prennent le dossier cinq jours seulement avant les débats. Déjà, dans la précédente audience, l'expert Vigneron a pu être démolé sans que les avocats de la défense interviennent. »

Citons encore *l'Ere Nouvelle* :

« M. Maurice Jacob, ancien patron de Philipponet, donne sur lui les meilleurs renseignements et affirme sa scrupuleuse honnêteté. »

M. Oger, administrateur d'Indochine en retraite, lui succède à la barre, et déclare vouloir remplir un devoir de conscience. Il s'est trouvé devant un douloureux conflit de devoirs : rompre une vieille amitié, ou bien ne pas satisfaire la justice.

Sa femme est une amie intime de la première femme divorcée de M. Bayle. Elle est la marraine de son enfant. Il sait par là que Bayle n'était pas un honnête homme. Quand le drame s'est produit, apprenant que Philipponet n'était pas fou, mais honnête homme, il s'est demandé s'il devait rester indifférent...

Pourquoi a-t-il voulu déposer ? Parce qu'il avait la conviction que Philipponet est un honnête homme...

— Or, dit-il, j'ai à déclarer que M. Bayle était un malhonnête homme, et je vais en donner les raisons. »

Après *l'Ere Nouvelle*, journal de gauche, même son de cloche dans *l'Action Française*, organe royaliste. Elle apporte les précisions suivantes, qui ne purent être contestées.

La première femme divorcée de M. Bayle dit à M. Oger :

« — Il y a 99 chances sur 100 pour que Philipponet ait eu des raisons profondes d'agir comme il l'a fait. »

Elle ajoutait : « Je ne veux pas être déshonorée par un scandale. Je n'ai voulu piétiner un mort ni souiller l'honneur d'une famille. J'ai demandé à être entendue par le Procureur général en secret. On me l'a refusé. »

Et M. Oger de poursuivre son implacable témoignage :

« — M. Bayle gagnait officiellement 60.000 frs par an, dont 40.000 d'appointements et 20.000 pour ses expertises. Or, d'après sa première femme, il en gagnait 400.000. A côté de son laboratoire officiel de l'Identité Judiciaire, il en avait créé un autre, où il s'occupait de toute autre chose, et dont il tirait toutes sortes de profits. »

Aucun de ces faits, aucun de ces chiffres cités en justice, ne put être démenti. Ils furent à nouveau établis dans la procédure qui, après la mort tragique de cet homme, suivit la liquidation de sa succession familiale.

Il fallait montrer, par petites touches, tel qu'il fut en son vivant, le savant contestable et contesté qui s'était chargé de déshonorer scientifiquement les Fradin.

Tous ces détails authentiques l'ont dépeint au naturel, en montrant quel crédit méritait, dans le domaine de l'expertise, un professionnel dont les erreurs ne se comptaient plus, un fonctionnaire persuadé que sa situation officielle bien assise le mettrait toujours à l'abri des indiscrets et des gêneurs.

5. — M. Bayle et Glozel.

Ce fut seulement quatorze mois après la perquisition que M. Bayle, en mai 1929, fit remettre au Juge d'instruction de Moulins, non pas tout son rapport sur les objets saisis à Glozel, mais la première partie. C'était un document de *poids*, au sens matériel du mot, puisqu'il comprenait 150 pages dactylographiées et 50 planches photographiques.

Et il ne s'agissait là que des tablettes, la seconde partie étant réservée aux autres objets.

Ici une remarque s'impose pour mettre en lumière l'anomalie suivante : ce rapport étant une pièce à de justice, aurait dû rester secret. Or des indiscretions, fragmentaires et toujours opportunes, surgirent comme à point nommé, chaque fois que la Société Préhistorique en eut besoin, afin d'alimenter sa campagne malveillante. Quand la presse venait l'interroger, l'expert était intarissable. Par contre, ces analyses qui ne devaient, selon ses affirmations du début, lui demander que huit jours, quinze au plus, il ne trouvait pas de temps pour les faire.

Au bout d'une année, il n'avait pas déposé une seule page de son rapport ; mais par contre, des divulgations prématurées étaient faites à bon escient, chaque fois qu'il fallait épauler le syndicat antiglozélien. Ces conférences de presse épuisaient son zèle et paraissaient suffire à son ambition.

Pour s'en rendre compte, il n'est que de relire certaine page du *Petit Historique de l'affaire Glozel*, où le docteur Morlet signale des coïncidences de dates, précises et lumineuses :

« Le procès en diffamation Fradin contre Dussaud doit venir en octobre 1928 ; or *dès le 5 octobre*, M. Bayle divulgue ses conclusions préétablies, pour influencer le tribunal de la Seine. »

« Le procès est retardé : M. Bayle déclare aussitôt — oubliant qu'il en a déjà annoncé les conclusions — que ses expertises sont loin d'être terminées. »

Le procès doit enfin avoir lieu au début juin 1929 : M. Bayle passe « quatre nuits blanches » pour fournir auparavant un embryon de rapport, dont Moulins se contentera pour prendre le pas sur Paris. Car, le 4 juin 1929, M. Python, juge d'instruction à Moulins, ne craint pas de lancer contre Emile Fradin l'inculpation grave d'escroquerie, à la veille du jour où le procès en diffamation calomnieuse devait enfin venir devant le tribunal de la Seine, le 5 juin 1929. Maintenant, M. Dussaud est à couvert pour longtemps.

Sans doute, Moulins n'ignore pas que le Tribunal de Cusset, dont dépend Glozel, sera établi le 1^{er} octobre. Mais il a lu dans les articles de la loi nouvelle, que les affaires dont l'instruction est terminée, resteront auprès du tribunal qui les instruites. L'affaire Glozel ne peut donc lui échapper, car il saura bien clore l'instruction à temps.

Mais son acharnement même contre l'inculpé va lui faire perdre cette merveilleuse affaire.

Tout à coup, M^e Torrès et M^e Mallat, avocats de M. Emile Fradin, lancent contre le juge d'instruction de Moulins un *déclinatoire d'incompétence* pour gagner du temps et attendre le 1^{er} octobre. En effet, le jugement de la Chambre des Mises en Accusation ne sera rendu que le 30 septembre. Le lendemain, le Tribunal de Cusset entrait en fonction.»

Ainsi M. Viple, archéologue, se trouva dans l'impossibilité de faire appel à M. Viple, Procureur, pour venger ses déboires glozéliens de 1924.

« Par contre, au tribunal de Cusset, le dossier de l'affaire est étudié et complété par des magistrats qui n'avaient jamais été mêlés aux polémiques passionnées soulevées par les découvertes du Champ des Morts. C'est en toute objectivité, avec sérénité, que M. Besson, procureur de la République, dirigera, le 25 juin 1931, son réquisitoire de non-lieu. Il insiste sur le fait que « des savants notoires ont repris et réfuté tous les arguments invoqués » contre l'authenticité.

« *Aucun fait précis n'a pu être retenu à l'encontre du prévenu* » conclut-il loyalement, à la stupeur des conjurés, qui avaient déjà commencé la danse du scalp, en multipliant les articles de presse autour de leur victime.

« *Le Temps* du 30 juin voulait ironiser : « L'esprit de Salomon a visité M. Besson, Procureur de la République à Cusset ». Mais l'ironie grinçante cachait mal un furieux dépit.

Devant cet échec retentissant, qui était une gifle, M^e Garçon, avocat de la Société Préhistorique, annonça dans la presse que sa cliente, faisant appel de cette décision, allait déposer, devant la Chambre des mises en accusation de Riom, un mémoire pour fournir des documents inédits et très importants qu'elle avait pu réunir.

Hélas ! le mémoire ne contenait que des redites cent fois réfutées, concernant la Commission Internationale de triste mémoire et les fameuses expertises de feu Bayle. Cette nouvelle carence de la partie civile mit encore mieux en lumière avec quelle légèreté et quel appétit de scandale la Société Préhistorique Française s'était lancée dans d'absurdes accusations contre une honnête famille de paysans.

Aussi, le 30 juillet 1931, la Cour de Riom confirma-t-elle l'Ordonnance de non-lieu, et condamna-t-elle la Société Préhistorique à un franc de dommages-intérêts et aux dépens.

« La Justice a beau marcher *pede claudo* (d'un pied qui boite), écrit Salomon Reinach dans la *Revue Archéologique*, un jour vient où elle confond la calomnie. »

Ainsi s'écroulait l'important appareil judiciaire, monté de toutes pièces contre la famille Fradin, pour sauver du tribunal un diffamateur à bou-

tons de mandarin.

Malgré ses faux-fuyants et ses appels du pied, malgré l'habileté de son avocat, M. Dussaud, pestant et maugréant, dut enfin comparaître devant le Tribunal de la Seine, après avoir épuisé toutes les manœuvres dilatoires, pour retarder, plus de quatre années, cette comparution.

Et là, en dépit des roueries d'audience du défenseur, qui parvint à empêcher le docteur Morlet de déposer longuement et complètement, il fut condamné pour diffamation calomnieuse à un franc de dommages et intérêts et aux dépens, qui comprenaient, ironie énorme ! les frais somptuaires des expertises de l'Identité Judiciaire.

6. — Le rapport Bayle et la réfutation de Morlet.

Maintenant, revenons en arrière, car nous n'avons nullement l'intention d'escamoter le rapport Bayle, dont les arguments n'avaient pu convaincre le magistrat de Cusset. On vient de voir que ce dernier — aujourd'hui Procureur général à la Cour de Cassation, — fut particulièrement frappé du fait incontestable que des savants au moins aussi notoires que ceux de la cabale, avaient repris, pour les réfuter un à un, tous les arguments invoqués.

Fait incontestable, disons-nous, car le lecteur a pu voir, au cours de ce récit, que *toutes les séries* d'objets trouvés à Glozel avaient donné lieu à de nombreuses analyses en France, au Portugal, en Norvège, en Suède, par des savants de première valeur, et dont aucun n'avait été mêlé aux premières controverses.

Toutes ces analyses avaient conclu sans réserves à l'authenticité des objets, de même que les fouilles de contrôle, faites au grand jour devant témoins, prouvaient que ces objets, lors de leur exhumation, étaient en place, dans une couche archéologique, vierge de tout remaniement.

A l'occasion de l'anniversaire de l'étrange perquisition policière, M^e José Théry put écrire, en février 1929 :

« En présence des affirmations péremptoires et dédaigneuses de ce fonctionnaire (Bayle), se dressaient des conclusions absolument contraires, venant de tous les coins du monde et signées de savants éminents. Et il ne s'agissait pas d'affirmations, de polémiques, non ! Ces savants donnaient par le menu les détails des expériences, les résultats. »

C'est sur ces résultats que c'était appuyé le docteur Morlet, pour ses nombreuses dépositions devant le juge d'instruction de Moulins, puis devant celui de Cusset. Mais à Moulins, où le siège était fait depuis longtemps, dans une atmosphère d'hostilité soigneusement entretenue, il éprouva toujours la pénible impression d'argumenter dans le désert.

C'est ainsi qu'à la fin de sa plus importante réfutation, le juge d'instruction de Moulins, M. Python, visiblement ennuyé par ce singulier témoin, qui refusait de se laisser étrangler, lui demanda :

« — Alors !... on ne peut pas arriver à prouver que ces objets sont faux ? »

— Evidemment non, quand ils sont authentiques ! » riposta du tac au tac le bouillant défenseur de Glozel.

Cette réfutation du mémoire de Bayle fut publiée dans le *Petit Historique* et parut peu avant le procès de Paris, pour lequel, d'ailleurs, ce petit livre avait été rédigé. Peut-être, maintenant, semble-t-elle un peu longue — l'auteur lui-même en convient — mais dans la fièvre de ce duel sans merci, où l'on usait de toutes les armes pour l'abattre, il ne pouvait négliger aucun détail.

Tout de suite, quand on aborde l'argumentation du rapport Bayle, une différence, parfois considérable, saute aux yeux entre les termes du document remis par l'expert au juge de Moulins et ceux des sensationnelles déclarations prodiguées par le même Bayle aux journalistes, bien avant qu'il eût entrepris ses analyses.

Il est bon de souligner que, cédant aux suggestions des ennemis de Glozel, notre homme se prononce ouvertement contre l'authenticité, dès le 5 octobre 1928, alors que son rapport demandé par le Tribunal, aurait dû rester secret, et qu'au moment de sa mort, le 16 septembre 1929, ses expertises étaient encore en cours.

Il en était chargé depuis un an et demi !

Or, par un phénomène étrange mais fréquent, les assertions péremptives et fracassantes du spécialiste de l'entretien qu'était Bayle, restaient gravées dans l'esprit du lecteur, parce qu'elles étaient faciles à suivre et que leur fantaisie ne pouvait être décelée par un profane, tandis que la réfutation scientifique du fameux rapport, basée sur les analyses de savants éminents, n'arrivait à convaincre que des hommes appliqués, objectifs, comme le Procureur Besson, de Cusset, ou M. Calémard, président de la Chambre des mises en accusation de Riom.

Pour la foule, un homme qui parle haut et prend des poses avantageuses, même si son langage est creux, même s'il multiplie les affirmations fausses, aura toujours figure de favori.

Et cela nous fait souvenir du mot célèbre de Voltaire :

« —Mentez, mes chers amis ; mentez !... Il en restera toujours quelque chose. »

7. — Bayle et les briques.

La réfutation du rapport Bayle parut en son temps, le 15 septembre 1939, dans le *Mercur de France* et surtout, nous l'avons dit, dans le *Petit Historique de l'Affaire de Glozel*.

Sans vouloir entrer dans le détail, nous en présenterons les principaux arguments.

Commençons par les briques.

« Tous ces objets, avait déclaré Bayle à une personnalité scientifique, ont été falsifiés avec une désinvolture inouïe. N'importe qui, sans prendre la moindre précaution, aurait été capable d'en faire autant. Et il ajoutait : « Les briques examinées ont été fabriquées il y a moins de cinq ans, et cela sans contestation possible ».

Or, il y eut des contestations, et fort bien motivées.

Un des arguments de Bayle contre l'authenticité était l'absence de cuisson des tablettes et poteries. Or tous les visiteurs qui ont des yeux pour voir, ont pu constater qu'il existe à Glozel des tablettes et des vases en partie recouverts de vitrification. Celles-ci ont pénétré les traits de signes alphabétiques, et constituent pour l'écriture un véritable sceau, comme les concrétions calcaires pour les peintures des grottes.

Bien entendu, le rapport Bayle n'y fait pas la moindre allusion ; et cependant parmi les objets saisis lors de la perquisition, figure une tablette vitrifiée, celle qui est reproduite à la page 164, du Glozel du docteur Morlet.

Mais soyons beau joueur, et parlons uniquement de celles qu'étudie le rapport. Si ces tablettes n'avaient pas été cuites, elles auraient conservé la teinte jaune de l'argile de Glozel, puisque leur composition minéralogi-

que est la même. Or, d'après les nombreuses expériences faites par divers savants, cette argile ne prend la coloration rougeâtre des tablettes et des poteries qu'à partir de 500°. Mais une fois cuite, elle ne se ramollit ni ne se délite plus dans l'eau. Pour qu'elle retrouve sa malléabilité, tout en conservant sa coloration rougeâtre, il faut des milliers d'années. Les tablettes de Glozel sont comme celles de la civilisation égéo-crétoise, qu'une simple pluie anéantit, avouait Sir Arthur Evans au docteur Morlet.

Aussi ce dernier, dans une lettre ouverte, put-il mettre Bayle au défi de « reproduire expérimentalement ce phénomène ». Et c'est un fait que notre expert, gonflé de suffisance, n'a jamais relevé ce défi, qui fut pourtant renouvelé plusieurs fois.

Il peut donc y avoir pérennité dans le sol d'objets friables dans l'eau. La couche archéologique de Glozel étant imperméable, comme l'a démontré le doyen Depéret, étant aussi de même densité que les tablettes, assure leur conservation indéfinie.

8. — Une supercherie de Bayle.

Bayle avait toujours refusé de faire prélever ouvertement de l'argile dans le Champ des Morts. Mais pour faire croire que l'argile de Glozel, « chauffée à moins de 150° » prenait la coloration des tablettes, son esprit fertile inventa la honteuse supercherie dont le récit va suivre. Nous empruntons ce récit au docteur Morlet, dans son *Petit Historique*, en faisant remarquer qu'il ne fut jamais démenti.

« Aux visiteurs qu'il attirait dans les laboratoires de l'Identité Judiciaire, Bayle présentait un morceau de tablette anépigraphique. Ce fragment, trouvé ramolli dans le sol, comme beaucoup de nos tablettes et de nos poteries, porte encore d'un côté les traces du linge dans lequel on l'avait remonté à la ferme, et quelques traits de signes alphabétiques (voir la photographie 44 du rapport des experts, et celle de l'*Illustration* du 25 mai 1929).

« On peut, en outre, se rendre compte sur des reproductions photographiques : 1° qu'il s'agit bien d'une plaque d'argile comme les tablettes, avec brisures nettes des bords ; 2° que ce fragment de tablette porte encore, dans un angle, deux signes alphabétiques, l'un entier, l'autre en partie coupé pas la cassure franche de la tablette à ce niveau. Lors de mes dépositions, j'ai obligé le juge d'instruction de Moulins à faire ces constatations sur la photographie 44, jointe au rapport. Nous sommes loin de la « simple motte informe » dont parlent les experts et qui leur servit à faire tant de dupes.

« Car Bayle, et c'est là une supercherie qui paraîtrait incroyable si l'on ne connaissait la vie de cet expert, Bayle présentait cette tablette glozélienne, informe et redevenue malléable, comme « un morceau de terre plastique », douce et crue. Puis la chauffant ostensiblement à 120°, il montrait qu'elle avait bien la même couleur que l'argile rougeâtre des tablettes. Donc, assurait-il, les tablettes de Glozel n'étaient pas cuites à plus de 120°.

Oui, mais, la prétendue terre plastique était cuite depuis des millénaires, puisqu'il s'agissait d'une tablette en partie anépigraphie trouvée dans le gisement. Elle avait donc la même teinte que l'argile des tablettes à inscriptions, sans qu'il fût nécessaire de la chauffer à 120°. Mais ce tour de passe-passe bernait tout le monde.

« M. Bayle, qui avait envoyé quelqu'un prendre clandestinement de l'argile dans le gisement de Glozel se gardait bien d'effectuer avec elle sa démonstration des teintes semblables : teinte de l'argile crue chauffée à 120°

et teinte rougeâtre des tablettes. Il savait qu'elle échouerait.

« Aussi ce double phénomène (malléabilité persistant avec la couleur rougeâtre) qui ne peut être reproduit de nos jours, est-il pour les tablettes glozéliennes, une preuve indiscutable de haute antiquité, donc d'authenticité.

« Pour Bayle, au contraire, nos tablettes auraient dû se désagréger dans le sol humide de Glozel, comme elle le font au contact de l'eau. Et il attachait une telle importance à ce phénomène de déliquescence que, dans son rapport et dans les documents secrets, vendus par lui à l'*Illustration*, il donnait de nombreuses photographiques prises à intervalles de vingt secondes et montrant l'effritement rapide d'un fragment de tablette plongé artificiellement dans l'eau. »

« Mais le 15 janvier 1929, le docteur Morlet avait rapporté dans le *Mercur de France*, que le même phénomène se produit pour les tablettes égéocrétoises, qu'une simple pluie anéantit, lorsqu'elles sont retirées du sol où elles étaient demeurées intactes durant des millénaires.

D'ailleurs, ce phénomène d'effritement dans l'eau, que les experts sont si fiers de mettre en valeur par des pages entières de photographies, pour bien attirer l'œil, a été reproduit expérimentalement avec un morceau de tablette syrienne d'authenticité reconnue.

Qu'on nous permette de signaler, à notre tour, que les phénomènes d'effritement dans l'eau et de malléabilité des tablettes de Glozel de couleur rougeâtre (donc cuites à 500° environ), sont un retour à l'état argileux ancestral par réhydratation au cours des millénaires, et que, par conséquent, ils constituent une preuve formelle d'authenticité.

9. — Bayle et ses graphiques chlorophylliens.

Le procédé n'a pas changé à propos de la présence de fragments de végétaux chlorophylliens dans les tablettes. Les experts policiers se sont fait magistralement contrer par leur adversaire dont nous allons exposer la réfutation scientifique.

Auparavant, qu'on veuille bien permettre à un simple profane en matière scientifique de prendre, comme disait Rouletabille, le bon bout de la raison, et de donner une opinion de simple bon sens.

Quand les chercheurs trouvaient des tablettes au Champ des Morts, ils les déposaient avec mille précautions sur l'herbe du talus qui dominait leur tranchée, avant de les remonter à la ferme, où on les mettait sécher sur un petit toit à portée de la main, après avoir interposé une couche de foin entre les tablettes et les tuiles du toit. Des brins d'herbe ou de foin n'ont-ils pas pu adhérer à l'argile malléable des tablettes ? S'y incorporer même ?... et ne peut-on y voir l'origine de la présence de végétaux chlorophylliens... si, vraiment, Bayle en a rencontré ?

De plus, fréquemment, des tablettes se cassaient pendant l'extraction. Leur pâte étant malléable, on les recollait par simple pression sur les morceaux. Mais cette manipulation pouvait y mêler, sans qu'on le remarquât, des brindilles d'herbe et de mousse, des fragments de graines. Ainsi raisonnerait un profane, et il semble bien que cette explication peut avoir autant de portée que les controverses, hérissées de termes scientifiques, où veulent nous entraîner Bayle et ses acolytes.

Et voici maintenant la réfutation du docteur Morlet, claire, simple, directe, à la portée même des nons initiés.

Pour la chlorophylle, les experts policiers ont également établi des courbes et des graphiques « tape-à-l'œil », en partant de plantes d'herbier, pour démontrer que les débris végétaux des tablettes de Glozel avaient moins de cinq ans, juste le temps nécessaire pour accuser Emile Fradin, dont les premières découvertes dataient de 1924.

« Pour cela, ils ont également eu recours à de faux termes de comparaison : 1° en mettant sur le même pied la chlorophylle incluse à l'air libre, dans des herbiers ; 2° en détruisant de la chlorophylle à 150°, mais à l'air libre, alors qu'elle ne subit aucune altération dans des plaques d'argile semblables aux tablettes, préalablement séchées, puis portées à 450°.

« D'ailleurs, s'il eût été inconvenant de demander à des experts de la police quelques connaissances en préhistoire, bien qu'ils eussent accepté d'enthousiasme des expertises dans cette branche, nous ne sommes pas obligés d'ignorer comme eux que, dans les foyers de l'époque du renne de Schussenried, on a trouvé des mousses également intactes.

« Quant à la présence de l'étamine avec grains de pollen, faut-il rappeler à l'Identité Judiciaire même, on a identifié des globules rouges intacts datant de l'âge du bronze ! Chacun connaît la fragilité des globules sanguins, qui éclatent dans l'eau, alors que les grains de pollen y résistent admirablement. Et tous les botanistes savent qu'on retrouve dans les tourbières de la fin de l'époque glaciaire des pollens si bien conservés qu'on peut déterminer exactement à quelles essences végétales ils appartiennent.

« Mais la question de la chlorophylle ne se pose même plus. Une récente communication à l'Académie des Sciences a prouvé qu'une fois soustraite à l'action de l'oxygène, la chlorophylle peut se conserver inchangée pendant des milliers d'années, puisqu'on en a extrait de terrains tertiaires, dans des gisements de Russie. (Compte rendu de l'Académie des Sciences, *Le Temps*, 2 avril 1930).

Après cela, que reste-t-il des graphiques chlorophylliens, tapageurs mais faux dans leur application, qu'avaient tracés MM. Bayle et Arny ? Et d'ailleurs, ne suffirait-il pas de leur opposer la preuve péremptoire des racines fossilisées ayant pénétré les tablettes après cuisson ?

Quant aux prétendues fibres colorées à la l'aniline, soulignons d'abord qu'aucun passage du rapport ne donne la détermination précise de la l'aniline. Et Bayle doit reconnaître que « seul le tracé de la courbe d'absorption dans la région ultra-violette aurait permis d'identifier plus complètement ces substances et d'étudier les autres ». Et il conclut : « Malgré de nombreux essais tentés dans ce but, nous avons dû renoncer à ces recherches ».

Mais le simple profane que nous sommes ne peut que rire doucement lorsqu'il apprend que cette pseudo-découverte a été faite par lévigation, c'est-à-dire en réduisant l'argile en poudre impalpable et en la délayant ensuite dans l'eau. Quoi de plus facile pendant ces manipulations que d'introduire, même sans le savoir, des débris modernes, invisibles à l'œil nu !

Bayle, peu après, dut en convenir lui-même, et déclara à M. Bruet qu'il avait « renoncé à faire état des filaments de laine colorés à l'aniline, qui pouvaient être véhiculés par l'atmosphère ».

10. — Où le bluff continue.

Examinant alors *Les objets en roches diverses*, les experts policiers voudraient que la patine des traits qui y furent gravés soit identique à celle du cortex du galet.

« Nous avons bien appris, en lisant le rapport des experts, à ne plus nous étonner de rien, écrit le docteur Morlet. Mais cela dépasse toute mesure. Vouloir que la patine archéologique des traits gravés par les néolithiques, il y a cinq ou six mille ans, soit identique à la patine géologique de la surface du galet, vieille de quelques centaines de millénaires, et ayant parfois plusieurs millimètres d'épaisseur, ne peut être le fait que d'une sublime ignorance des premiers éléments de la préhistoire ! Nous n'avons pas à nous y arrêter. »

Enfin, à propos des analyses qu'ils ont faites sur les os gravés de Glozel, pourquoi hésiterions-nous à leur opposer celles des savants étrangers, spécialistes en ces parties ? La notoriété mondiale de ces maîtres était incontestée, alors que Bayle, malgré ses courbes et ses graphiques, ne fut jamais que spécialiste de la poudre aux yeux.

Insistons toutefois sur un cas typique, présenté par le docteur Morlet comme un exemple de ces diagnostics faux sous leur allure scientifique, multipliés par ses adversaires.

Il en traita d'abord dans le *Mercure de France*, après la remise des objets d'expertise, puis dans son *Petit Historique*. Et il en fit encore état plus tard à la *Revue de Criminologie*, où le successeur de Bayle voulant « révéler comment un service pouvait aider à l'expertise des œuvres d'art », avait cru bon de revenir sur le rapport de Glozel.

Voici le passage du rapport Bayle, ayant trait à un peigne à quatre dents, saisi au musée de Glozel et qui, pour notre infatigable Tartarin, « date, au plus, de quelques années. »

« Quant à la matière interstitielle, elle est parfaitement intacte. Pour rendre ce fait particulièrement sensible, nous avons décalcifié une seule dent du peigne, en la plongeant dans un tube à essai rempli d'une solution diluée d'acide chlorydrique. Au bout de 48 heures, nous avons constaté que cette dent était devenue molle et flexible, sans avoir rien perdu de sa forme, qui était demeurée absolument intacte » (c'est nous qui soulignons).

En face de cette affirmation cynique, le docteur Morlet a présenté la réalité, avec preuves à l'appui, dans le *Mercure* du 1^{er} janvier 1932 :

« Or, comme l'a souligné un constat d'huissier, comme ont pu s'en rendre compte les témoins nombreux qui assistaient à l'inventaire, comme ont pu le voir les lecteurs de l'*Œuvre* (6 décembre 1931) qui a reproduit la photographie du peigne au moment de sa restitution, la dent plongée dans la solution d'acide chlorydrique a été presque entièrement dissoute. Il ne reste d'elle qu'une simple pellicule mince et transparente.

« Donc, contrairement aux affirmations des experts policiers, cette dent de peigne fortement minéralisée, c'est-à-dire fossilisée, puisque presque toute sa substance s'est dissoute en milieu chlorydrique ».

Mais il y a mieux encore : ce fameux peigne, que le docteur Morlet a pris soin de reproduire sur la couverture du *Petit Historique* n'est pas en os, comme l'assuraient Bayle et Amy, mais en ivoire. De même, le harpon symétrique, le grand hameçon et les aiguillettes qui, pour l'Identité Judiciaire, « datent au plus de quelques années, ne sont pas non plus en os, comme ces messieurs, distraits ou trop pressés, l'affirmaient avec leur inégalable suffisance, mais en bois de cervidé.

En effet, le docteur Morlet, se rappelant que l'examen d'une aiguille en matière claire, effectué à l'Université d'Oslo, à la lumière ultra-violette, par le professeur Johnson, avait révélé qu'elle n'était pas en os, demanda au docteur Aimard, directeur du Service radiologique de l'Etablissement thermal de Vichy, d'examiner, aux rayons ultra-violets, ce peigne avec d'autres

objets en matière blanche très compacte.

« Nous pouvons affirmer, déclara le docteur Aimard, qu'ils ne sont pas en os, car la fluorescence de l'os aux rayons ultra-violets est blanc-bleu, tandis que celle des objets de ce groupe est nettement verdâtre, analogue à celle du bois de cervidé et de l'ivoire. »

De plus, le docteur Morlet montra le peigne à des spécialistes en ivoire, et tous furent formels : c'est bien de l'ivoire, comme les visiteurs du musée peuvent s'en rendre compte par la vue et par le poids spécifique.

Et il concluait, avec ce petit sourire, discrètement ironique, de rude jouteur, qui refroidissait net ses adversaires trop habiles :

« Après tout, prendre de l'ivoire pour de l'os frais n'est pas pire que prendre des matières fécales pour du sang. Et c'est moins dangereux pour l'inculpé. D'ailleurs, de tels détails, insignifiants à leurs yeux, ne pouvaient troubler le sommeil des experts de l'Identité Judiciaire, puisque, pour le public, la vérité était ce qu'ils la faisaient ».

La conclusion est dure. On a pu voir qu'elle était méritée.

CHAPITRE XIII

DE GLOZEL A ALVAO

Autres découvertes en Montagne Bourbonnaise.

Au long des quatre années pendant lesquelles M. Dussaud, bruyamment épaulé par l'Identité Judiciaire, fit repousser de saison en saison, sous les prétextes les plus futiles, sa comparution devant le Tribunal de la Seine, les découvertes de gisements semblables à celui de Glozel s'étaient multipliées.

Or nul homme de bonne foi n'ignore qu'on ne saurait apporter meilleure preuve pour établir l'authenticité d'un site.

Les admirables fresques d'Altamira, par exemple, « la Chapelle Sixtine de la préhistoire », ainsi qu'on les surnomma plus tard, avaient été proclamées fausses par les plus notoires pontifes scientifiques de l'époque : Gabriel de Mortillet, Cartailac et leur suite. L'ingénieur Harlé, ayant fait une analyse chimique de la peinture, l'avait trouvée moderne.

Ces fresques ne furent admises unanimement que lorsque Rivière, fouillant les grottes de la Dordogne, en eut trouvé de semblables.

Les galets peints du Mas d'Azil, « avec d'incontestables rudiments d'écriture », dit S. Reinach, furent considérés comme des faux, fabriqués par les ouvriers de Piette, et introduits par eux dans le gisement, jusqu'au jour où l'on s'aperçut qu'il en existait de semblables, oubliés depuis longtemps, au musée de Carcassonne. On peut voir par là que les adversaires systématiques de tout ce qui est nouveau, inattendu, se repassent, de génération en génération, leurs pauvres arguments et leurs négations tranchantes.

Dans la montagne bourbonnaise, il y eut les découvertes de *chez Guerrier, de Puy-Ravel, du Moulin-Piat*, et même du *Rez-de-Glozel*, bien que ces dernières soient tenues cachées par des voisins.

Nous avons noté plus haut, que la grotte de Puy-Ravel fut en grande partie explorée par des savants de la Faculté de Lyon, le doyen Depéret, les professeurs Mayet et Roman, le docteur Ancelin, assistés d'un archéologue madrilène, Gomez Llucca.

Nous connaissons d'ailleurs la lettre de protestation du doyen Depéret contre les allégations de Sa Suffisance M. Dussaud qui, à court d'arguments, trouva plus simple de nier tout en bloc. Pourquoi se serait-il gêné, même devant l'évidence, cet homme à qui le sentiment de son infaillibilité scientifique, avait fait perdre tout sens de la mesure !

Voici donc ce qu'écrivait M. Depéret dans le Bulletin de l'Association de Paléontologie et de Préhistoire de Lyon :

« L'authenticité de Glozel s'affirme maintenant par des découvertes similaires, faites en dehors de Glozel. La contreverse finira comme ont fini les contestations semblables des silex taillés d'Abbeville, des sépultures paléolithiques de Solutré, et des peintures magdaléniennes d'Altamira. »

Il concluait ainsi : « Les grands gisements de Puy-Ravel et de chez Guerrier sont des lieux d'habitation de l'époque de Glozel et constituent une éclatante confirmation de l'authenticité et de l'âge néolithique ancien de ce dernier gisement. La situation de la grotte artificielle de Puy-Ravel est à l'abri de toute critique, l'orifice étant bouché par un épais terre-plein d'éboulis anciens et n'ayant jamais été visité avant les fouilles. »

« L'existence, sous le plancher compact de cette grotte, de plusieurs pièces avec écriture de Glozel, en particulier le galet avec dessin de cheval et écriture glozélienne, figuré ci-dessus, est à notre sens tout à fait décisive. »

« De même, « Chez Guerrier », la présence de galets roulés, étrangers à la région, couverts de signes glozéliens, est également significative. Il convient d'insister sur une gravure de renne analogue à celle de Glozel et comportant la conclusion d'un âge très ancien dans le néolithique. »

Les débuts de ces deux découvertes ont été racontés par le docteur Morlet dans le Cahier de Glozel n° 3, sous ce titre : *Puy-Ravel et Chez Guerrier*.

« Il y a treize ans, labourant un champ légèrement incliné à flanc de coteau, à proximité du village de Puy-Ravel, M. Fournier vit le terrain s'enfoncer brusquement sous les pieds d'un des bœufs de l'attelage. Après avoir dégagé l'animal, on aperçut un trou profond, que l'on tenta d'explorer. Puis le propriétaire combla l'éboulement, et il n'en fut plus question. »

« Cependant, comme on parlait beaucoup, ces temps-ci, de la galerie souterraine de la Goutte-Barnier, que M. Guittet-Vauquelin venait de faire ouvrir, M. Fradin-Rongères se souvint du « trou profond » de Puy-Ravel. Le 19 janvier, il alla trouver le propriétaire et se fit autoriser à déblayer l'excavation. »

A propos du gisement de Chez Guerrier, ce même Cahier de Glozel relate comment, au milieu de décembre 1927, un cultivateur nommé Claude Mercier, qui labourait, remarqua un gros caillou noir, comme il n'y en a pas d'ordinaire dans ce terrain. Lui trouvant une ressemblance avec les pierres de Glozel vues chez les Fradin, il emporta le galet pour le laver, et aperçut une gravure d'animal avec inscription d'une vingtaine de signes.

« Il garda son galet précieusement, mais hésita, pendant un mois, entre le désir de fouiller son champ, « pour voir » et la crainte d'avoir à subir tous les ennuis et injures dont il voyait les Fradin accablés depuis plus d'un an. »

« Cependant des voisins me firent savoir cette trouvaille, et je me rendis aussitôt, le lundi 16 janvier, au village de Chez Guerrier. M. Mercier labourait un autre champ ; je lui exposai le but de ma visite et, comme j'avais eu l'occasion de soigner l'un des siens, je parvins assez vite à le mettre en confiance :

— Je veux bien vous montrer mon caillou, Monsieur, dit-il, mais je ne voudrais pas qu'on en parle. S'il nous arrivait tous les ennuis de chez Fradin... »

Et le docteur Morlet conclut ainsi son étude sur les deux gisements :

Puy-Ravel nous a révélé l'habitat des premiers néolithiques, derniers chasseurs de renne, dont les fouilles de Glozel nous avaient tout d'abord montré le lieu sacré de culte et d'ensevelissement. D'autre part, l'ensemble des trouvailles de Chez Guerrier nous permet de considérer ce site comme un véritable gisement de plein air, et non comme un endroit où l'on aurait recueilli quelques objets égarés par hasard par les tribus glozéliennes.

Les trouvailles glozéliennes du Moulin-Piat furent étudiées par M. Gattefossé, ingénieur à Lyon, archéologue érudit, qui, connaissant les explorations des savants lyonnais à Puy-Ravel et Chez Guerrier, prospectait la région.

Au Moulin-Piat, les trouvailles avaient été faites en surface, « dans une courbe prononcée du Sichon, analogue, à de certains égards, à celle que la Vézère décrit autour du site de la Madeleine. Les objets trouvés sont des polissoirs ou aiguisoirs, un anneau en pierre dure, jaune-brunâtre, portant treize signes alphabétiques sur une face, et deux sur l'autre. Il est à présumer que des fouilles méthodiques mettraient au jour des objets analogues à ceux qu'on a découverts à Puy-Ravel et Chez Guerrier, élargissant de plus en plus l'aire de séjour de la tribu si caractéristique, dont la nécropole a été découverte à Glozel. »

Ces lignes sont de Gattefossé, donnant au Progrès de Lyon, un compte rendu de sa prospection (14 août 1939).

Mentionnons enfin les trouvailles faites sur un mamelon en face du Rez-de-Glozel, de l'autre côté de la route. Malheureusement, la famille Geneste, qui découvrit ces objets et les montra peu après à quelques voisins, avait eu un procès contre les Fradin, au sujet du droit de passage par un petit chemin encaissé, le seul qui permette aux voitures d'arriver au hameau, non sans être durement cahotées. Les Geneste prétendant que ce chemin leur appartient, voulaient en interdire l'accès aux visiteurs, à l'époque où les curieux affluaient de partout à Glozel. Et voyant leur prétention rejetée, jaloux peut-être aussi de la célébrité soudaine de leurs voisins, ils s'étaient brouillés avec eux, et n'ont jamais voulu faire voir aux archéologues leurs galets.

— *L'Emile serot bin trop contint, s'i fayin vèrè qu'les piarres*, se borna à dire François Geneste au docteur Moinet, qui avait pu obtenir des confidences et voir certaines pièces.

Néanmoins, ce médecin, trouvant grâce devant le paysan têtu et rancunier, fut autorisé à photographier un bloc de pierre portant des signes glozéliens. « On me parle, ajoute-t-il, d'un renne gravé sur un galet et de signes identiques à ceux du Champ des Morts. Mais ces objets restent cachés au fond d'un tiroir. » (*Paris-Soir*, 27 juillet 1927).

La poterie d'Alvao.

Parallèlement aux découvertes de Glozel âprement contestées pour des motifs où la science servait de paravent à des rancunes tenaces, d'autres se produisirent, présentant des signes d'écriture nettement apparentés à ceux dont nous parlons.

Il y eut les trouvailles de Bagnères-de-Bigorre, d'Alvao, en Portugal, d'El Pendo, en Espagne, de Folticeni et de Bunesti, en Roumanie, sans parler de celles, plus réduites, de Seltsch en Bohême, et de Bautzen en Lusace Saxonne.

Celles d'Alvao semblent avoir été les plus caractéristiques. Aussi nous

bornerons-nous à elles, en conseillant au lecteur que la question pourrait intéresser, de se reporter au « Petit Historique » du docteur Morlet, et à son livre, plus récent des « Origines de l'écriture ».

L'importance même de la découverte d'Alvao lui valut d'ailleurs aussitôt, de la part des antiglozéliers, des attaques effrénées, enragées, d'où la sérénité habituelle aux savants disparaît totalement. On ne saurait mieux faire que de citer à ce sujet, l'opinion du professeur Mendès-Corréa, doyen de la Faculté des Sciences de Porto, qui fut chargé, plus tard, de présenter le *Cahier des Anayes de Glozel*, après avoir démasqué le faux télégramme du comte de Bégouen.

Sous le titre : *Une Découverte inédite à Alvao*, il écrivait dans *Primo de Janeiro*, du 2 février 1928 :

« Alvao fournit en ce moment un document d'un intérêt palpitant et de tout premier ordre... »

« Il y a trois semaines environ, le P. V. José Brenha me l'apporta. Cette pièce lui avait été confiée par le P. Teloes qui en avait appris peu auparavant l'existence entre les mains d'humbles montagnards et l'avait obtenue non sans peine. Ces paysans l'avaient extraite du sol, il y a quelques années, en arrachant les fondements d'un dolmen. »

« Il s'agit d'un fragment de grand vase d'argile grossière, portant une inscription en caractères qui ont plus de ressemblance avec les galets ibériques, et surtout avec l'écriture si discutée de Glozel, qu'avec l'alphabet phénicien. L'authenticité de cette pièce est évidente ; son caractère archaïque n'offre aucun doute. »

Puis, insistant sur la ressemblance frappante des signes alphabétiformes d'Alvao avec ceux de Glozel, il concluait :

« Cette ressemblance constitue, en ce moment, un argument de premier ordre en faveur des objets trouvés à Glozel. Car il est difficile d'admettre que le faussaire supposé de Glozel, un paysan du centre de la France, ait si bien connu non seulement les lettres décrites dans *Portugalia*, qui est une revue rare en dehors des grandes bibliothèques d'érudition, mais encore celle qu'on vient de découvrir. Sinon sa faculté divinatoire serait prodigieuse. »

« Le témoignage d'Alvao, inconnu de MM. Morlet et Fradin, il y a quelques mois encore, est d'une éloquence formidable. »

En effet, dans cette *nouvelle* inscription d'Alvao, on pouvait voir deux signes alphabétiformes, qui n'existaient pas dans les anciennes, publiées par Ricardo-Sévero, mais qui, par contre, étaient nettement caractéristiques de l'écriture glozélienne : les deux barres horizontales et l'échelle à cinq branches.

Ainsi donc les tablettes de Glozel tiraient de leur *priorité*, qui tout d'abord les avait desservies — à cause de leur nouveauté même — des preuves indéniables.

Après les découvertes des vallées du Vareille et du Sichon, le tesson d'Alvao, sans parler de la hache du musée de Folticeni, du bâton de commandement d'El Pendo, du poignard inscrit de Bagnère-de-Bigorre et de plusieurs autres inscriptions aberrantes, comme celles de Bunesti, le tesson d'Alvao fut pour Glozel ce qu'avaient été pour Altamira les peintures de La Mouthe, ce qu'avaient été les galets peints du musée de Carcassonne pour ceux du Mas d'Azil.

Opinions et jugements d'artistes.

Nous n'avons pas l'intention d'énumérer, même sommairement, à la fin de cet ouvrage, les différentes séries d'objets trouvés au Champ des Morts. L'étude en a été faite complètement par le docteur Morlet dans un magnifique volume intitulé : *Glozel*.

Devant cette richesse et cette variété, tout visiteur de bonne foi pensera qu'un faussaire, même génial, ne peut recréer toute une civilisation jusques et y compris les ossements d'une race inconnue. C'est pourquoi tous les archéologues qui visitent sans parti pris le musée, si émouvant dans sa rusticité, ne peuvent s'empêcher de partager tout de suite l'avis du Professeur Birgier Norman : « qu'il n'y a qu'une chose surprenante dans l'affaire de Glozel : c'est l'entêtement de certains savants français. »

Mais si les archéologues et les préhistoriens ne sont tout de même qu'une poignée, les connaisseurs en art animalier sont assez nombreux, et ceux qui aiment l'art tout court sont légion. Voici quelques opinions d'artistes éminents, qui s'ajoutent, *comme preuves esthétiques*, à tout ce que nous avons donné comme arguments d'ordre matériel et moral au sujet de l'authenticité de Glozel.

« C'est la vie même. L'artiste semble avoir suivi l'animal dans sa course », écrivait dans les *Nouvelles Littéraires* le grand artiste que fut Jacques-Emile Blanche, après avoir examiné les gravures et sculptures de Glozel.

« Je parle en critique d'art, si vous voulez, ajoutait-il. Eh bien ! les dessins que j'ai vus sont prodigieux. Je ne connais aujourd'hui que deux hommes qui pourraient les faire : Picasso, qui a passé toute sa vie à imiter, à copier, à arranger tous les arts avec un génie qui lui est propre ; ou, à un tout autre degré, Bourdelle. »

Et voici l'opinion exprimée dans le *Mercury* par le grand statuaire belge Detilleux :

« Je reste émerveillé devant certains objets de Glozel. Ces galets peuvent être considérés comme des œuvres d'art du plus haut intérêt... Il est incontestable que tout cela est fait d'après nature. »

Et voici l'opinion du critique d'art André Gybal :

« Il est impossible d'analyser avec plus d'intelligence les gestes des animaux. Rodin lui-même n'a pas mis plus de frissons à la surface de la matière morte. »

« Envisagée au point de vue esthétique, observe Lacaze-Duthiers, dans le *Mercury*, l'authenticité de Glozel ne fait aucun doute... La place que Glozel tient dans l'histoire de l'art est capitale. On peut trouver des pièces semblables au Musée de Saint-Germain-en-Laye et aux Eyzies ; on n'en trouvera point de plus belles. »

Pour terminer, citons l'opinion irrécusable d'un très grand artiste animalier, Paul Jouve, que sa profession même pouvait mettre en mesure d'analyser de plus près les gravures et sculptures d'animaux :

« Remarquez l'implantation des bois, écrit-il : on sent le poids de la ramure. Et en même temps, quelle légèreté dans la démarche. Le mouvement est rendu par des raccourcis étonnants dans le dessin des membres... Tant de vérité ne peut s'imaginer. »

« Jean-Emile Blanche qui trouvait ces dessins prodigieux, connaissait deux hommes seulement qui, disait-il, auraient pu les faire aujourd'hui, dont Bourdelle. Moi, je n'en vois aucun. Il faut vraiment ne rien connaître à l'art animalier, ni même à l'art tout court pour oser prétendre que les gravures et sculptures de Glozel sont l'œuvre d'un faussaire. Je vous l'assure »

encore : on ne peut faire des chefs-d'œuvre semblables.»

Et Charles de Saint-Cyr avait raison d'écrire :

« Si l'on admettait le faux Fradin, artiste et savant, pourrait cueillir au jardin de la Science et de l'Art la double fleur que cueillit Léonard de Vinci aux jours de la Renaissance.»

CHAPITRE XIV

GLOZEL ET LA JUSTICE

I. — Où il est question des tribunaux.

Ainsi les représentants patentés de la Science, les pontifes de l'érudition spécialisée, lançaient du haut de leur infaillibilité restreinte, une excommunication majeure contre ces nouveaux venus, sans diplômes, ces trouble-fête dont les découvertes sensationnelles menaçaient de jour en jour davantage des notoriétés qui s'étaient cru intangibles.

Mais leur grosse artillerie ne tuait personne. Les hérétiques, nullement émus, ripostaient avec vigueur, arrachant quelques masques, montrant à nu les mobiles secrets qui avaient suscité cette levée de boucliers sans précédent.

Et pendant que l'orthodoxie scientifique chancelait, le public, déconcerté, puis amusé, cherchait à comprendre pourquoi deux vérités proclamées indéniables pouvaient être la négation l'une de l'autre. Faute d'y parvenir, il se consolait avec des couplets de revues, où l'on chansonnait allègrement faussaires, archéologues, mandarins courroucés, documents historiques ou préhistoriques. Et pendant que fusaient ces plaisanteries sans malice, la discussion avait franchi les frontières : dans les deux mondes les deux thèses adverses recueillaient des partisans.

— Croyez-vous, disait un Français moyen, perplexe, à un autre Français moyen, que ces fameuses briques livreront un jour leur secret ?

— Je ne crois pas, répondait l'autre, goguenard. Elles ont tout l'air d'être des briques réfractaires.

En tout cas, même quand le ton se passionnait, ces querelles scientifiques n'étaient pas bien graves, pas plus que n'étaient dangereux pour la sûreté de l'Etat les défis homériques échangés d'une rive à l'autre de Vareille.

Au fond, ce duel n'était qu'un épisode du conflit entre deux Ecoles, deux thèses historiques, deux civilisations : l'Occident, l'Orient. Depuis quarante ans, Salomon Reinach, préhistorien et vulgarisateur magnifique, proclamait les beautés des civilisations occidentales très anciennes. Or le gisement préhistorique de Glazel lui apportait la preuve qu'avant les Phéni-

ciens, des hommes, en Europe occidentale, avaient dû fixer leur pensée par l'écriture. L'argument était trop puissant pour ne pas l'engager sans retour.

Telle était la thèse glozélienne dans sa simplicité, avant que les manigances d'adversaires peu scrupuleux ne l'eussent accusée de faux et d'escroquerie.

En face était la théorie sur laquelle René Dussaud, spécialiste de l'épigraphie phénicienne, avait édifié une brillante renommée. Pour lui, l'écriture était venue d'Orient par les Phéniciens, civilisateurs de l'Occident.

Derrière ces deux chefs de file, amis, disciples, élèves, s'étaient groupés, épousant avec enthousiasme les points de vue du maître. Mais les comportements, les recherches, les critiques, d'un camp à l'autre différaient. Les glozéliens — on a pu le voir au cours de ce récit — après s'être entourés de précautions minutieuses, exposaient objectivement ce qu'ils avaient vu, sans se préoccuper de le faire entrer dans un système immuable. Par contre, les représentants de la Science officielle, trop grands seigneurs pour faire à des manants l'honneur d'une visite, trop orgueilleux pour se livrer sur place à des vérifications qui pourtant s'imposaient, s'étaient déchaînés contre des trouvailles qui démolissaient leurs thèses intangibles. Ils avaient fini par trouver révoltante cette prétention d'explorer, sans leur estampille, un domaine inconnu.

C'est ainsi que, la science passant à l'arrière-plan, des mobiles beaucoup moins désintéressés entrèrent en jeu. Se croyant frappés à mort, certains savants, ou plutôt quelques hauts fonctionnaires de l'ordre scientifique, devenus soudain féroces, n'hésitèrent pas à traiter publiquement Emile Fradin de faussaire et d'imposteur. Perdant le sens du ridicule, et transportant la controverse sur le terrain judiciaire, où ils seraient beaucoup à leur aise, ces enrégés, ces inquisiteurs sans autre mandat que celui qu'ils s'attribuaient, réclamèrent tout simplement l'intervention du bras séculier contre des gens d'une parfaite honorabilité. Et s'il y avait eu encore des bûchers, la famille Fradin y serait montée avec son chien, ses vaches, ses galets, ses tablettes.

Du coup, la querelle courtoise entre savants dégénérait en agression, et le ridicule disparut sous l'odieux. Car il fallait alors traiter d'imposteurs les savants, parfaitement honorables, qui étaient venus, après les fouilles loyales faites devant témoins, apporter leur caution au docteur Morlet et à ses collaborateurs. Et puisque les Dussaud et consorts attaquaient avec une telle violence ce gisement, pourquoi n'élevaient-ils aucune objection contre une foule de trouvailles semblables faites un peu partout dans la région ? Pourquoi n'allaient-ils pas jusqu'au bout du ridicule allègrement affronté, en affirmant qu'Emile Fradin, après avoir truffé tous les gisements du Bourbonnais, était allé jusqu'en Portugal, créer le gisement d'Alvaô, où l'on venait de découvrir des inscriptions semblables à celles de Glozel ?

Mais leur hargne recuite, ne les avait-elle pas, depuis longtemps, rendus imperméables au ridicule ?

2. — Où en était la procédure en 1929.

On a vu que, depuis le 10 janvier 1928, les Fradin avaient assigné en diffamation devant la XIII^e Chambre Correctionnelle du Tribunal de la Seine, leur ennemi intime René Dussaud.

Ils demandaient qu'une expertise contradictoire fût ordonnée par les juges : des experts officiellement désignés auraient fouillé le Champ des

Morts, devant des représentants des deux parties, et après avoir analysé leurs trouvailles, auraient déposé leurs conclusions.

Pour éluder cette mesure de bon sens, qui devait trancher la question, les adversaires, avant la venue de l'affaire devant les magistrats parisiens, firent déposer une plainte entre les mains du Procureur de la République de Moulins, antiglozélien notoire, qui provoqua aussitôt l'étrange perquisition où l'on vit la partie civile diriger elle-même les recherches.

A la suite de quoi le juge d'instruction de Moulins transmit à M. Bayle ce qu'avait bien voulu lui remettre le Président de la Société Préhistorique de France, qui avait guidé une équipe de police curieusement obéissante à ses injonctions. L'information étant ouverte contre X, les Fradin n'avaient pas été interrogés, même à titre de témoins, mais prudemment laissés de côté ; toute la cuisine judiciaire s'était faite en dehors d'eux, chose légitime, paraît-il.

Mais dix-huit mois plus tard, au point de vue judiciaire, tout était au même point, à Paris comme à Moulins, et le procès en diffamation contre M. Dussaud ne devait venir qu'en 1932.

En attendant cette échéance lointaine, un autre procès glozélien allait se dérouler devant le tribunal correctionnel de Clermont au mois d'octobre 1929.

La Société Préhistorique de France avait fait paraître, dans le Journal des Débats du 13 mai 1929, un mémoire où l'affaire de Glozel était qualifiée « d'entreprise d'escroquerie », et les campagnes du docteur Morlet de « manœuvres frauduleuses ».

S'estimant diffamé, le docteur assigna le journal et les préhistoriens, non devant le tribunal de Moulins, trop mêlé aux contreverses pour être impartial, mais devant celui de Clermont.

L'audience eut lieu le 18 octobre, devant une foule où l'élément populaire coudoyait des Messieurs graves portant lunettes et boutonnière fleurie. Elle fut exclusivement une joute oratoire entre deux avocats : M^e Audollent et M^e Garçon.

Parlant au nom du docteur Morlet, le premier, avec une modération méritoire, servi par la plus rigoureuse logique, s'efforça de soustraire sa cause à l'ambiance passionnée des polémiques, et ne voulut considérer Glozel que du seul point de vue juridique.

Avec une discrète ironie, il souligna les sincérités successives et contradictoires de la Société Préhistorique, d'abord emballée par les trouvailles de Glozel, puis neutre, puis farouchement hostile, au point de se faire l'instrument d'une conspiration vouée à l'anéantissement de Glozel. Il est temps, conclut-il, de faire cesser le scandale des diffamations systématiques, périodiquement reprises pour empoisonner la vie d'honnêtes gens dont le seul tort est de n'avoir pas demandé l'estampille officielle.

Quant à M^e Garçon, sa verve mordante et cruelle trouvait dans cette cause un terrain de choix. Il s'efforce de montrer que la Société Préhistorique a vu dans le docteur Morlet non pas un escroc, mais un dupe. Manches relevées, le bras tendu ou les poings en avant, ce parfait comédien, tour à tour ironique et souple, familier, insinuant, fait à sa façon l'histoire de Glozel ou plus exactement raconte *des histoires* avec un art merveilleux de solliciter les textes et les faits qu'il déforme allègrement. Il escamote avec brio ce qui le gêne, raille tant qu'il peut Salomon Reinach, le docteur Morlet, Melle Picandet ; ses morsures font rire, mais laissent une impression de malaise, car on les sent inspirées par une dureté de cœur, incapable de trouver cet

accent de vérité qui vous prend aux entrailles et vous subjugué. Il joue un rôle, voilà tout.

Pour lui, Glozel n'est qu'une farce ridicule, dont le scénario a porté à la Science Française un sérieux préjudice. Il a trouvé des preuves décisives de la supercherie mais se garde bien de les produire, et après avoir lacéré ses adversaires, comme un chat jouant avec la souris qu'il vient d'étrangler, s'offre la fantaisie de montrer qu'il n'y eut pas diffamation.

Mais les feux d'artifice de M^e Garçon n'eurent pas le don d'éblouir les juges.

3. — Le docteur Morlet gagne son procès (26 octobre 1929).

On attendait avec curiosité le jugement du tribunal de Clermont car l'affaire semblait relever plutôt des tribunaux comiques.

Depuis plus d'un an la Science demandait à la Justice de résoudre la question de principe et de trancher le litige par voie de condamnation. Or la Justice, pour se forger une conviction, était obligée de consulter la Science : cercle vicieux et passablement saupoudré d'ironie !

La Justice est prudente et connaît les dangers qu'elle court à s'aventurer hors de sa compétence. De plus, le tribunal devant lequel M^e Garçon avait essayé ses effets de manches, ne professait pas un respect sans mélange pour la préhistoire et ses représentants. Aussi ses attendus ne manquent-ils pas de saveur.

Voici le premier :

« Attendu que la Société Préhistorique Française, prenant au sérieux l'affaire de Glozel et s'érigeant en redresseur de torts s'est portée partie civile devant M. le Juge d'instruction de Moulins, aux fins d'obtenir réparation du préjudice causé par X... à la préhistoire et aux tiers... »

Le Tribunal examine ensuite les termes de la plainte portée par le docteur, et s'attache surtout à la phrase de la Société Préhistorique visant ce qu'elle appelait « les libelles de Morlet. »

« Attendu que l'on ne saurait considérer ce membre de phrase comme une expression malheureuse ayant échappé à la plume de son auteur, en effet, n'ayant pas écrit : les publications de Morlet, ou les brochures de Morlet, mais bien : « Les Libelles de Morlet » ;

« Attendu que si le terme « libelles » a pour étymologie *libellus*, diminutif de *liber*, et signifie petit livre, il n'est jamais plus employé dans ce sens, mais bien dans celui que lui a donné Littré : « Écrit ordinairement de peu d'étendue, satirique, injurieux, diffamatoire » ;

« Attendu qu'il n'est pas douteux pour le tribunal qu'il a été bien employé par l'auteur de l'article dans ce sens péjoratif ;

« Attendu d'autre part qu'en donnant à la phrase son sens grammatical, les libelles de Morlet doivent être considérés comme constituant des manœuvres frauduleuses.

« Qu'il en résulte pour le lecteur moyen, et à plus forte raison pour les lecteurs du Journal des Débats, la seconde phrase critiquée contient une allégation diffamatoire à l'égard de Morlet... »

Et plus loin :

« Attendu que, si la diffamation existe, il y a lieu de tenir compte de ce qu'aucun préjudice ne paraît avoir eu à souffrir de l'article incriminé que sa qualité d'honnête homme, à laquelle tout le monde, en dehors de la Société Préhistorique de France, s'est toujours plu à rendre hommage... »

En conséquence, le Président de la Société et le gérant du Journal des Débats furent condamnés à 16 francs d'amende avec sursis et à 1.000 francs de dommages et intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans cinq journaux aux frais des prévenus.

Sur appel de ces derniers, l'affaire revint devant la Cour d'appel de Riom, le 28 février 1930. La joute oratoire entre les avocats recommença : M^e Garçon, malgré son ironie corrosive, ou peut-être à cause de la monotonie avec laquelle il l'exerce à jet continu, parut inférieur à ce qu'il avait été en octobre, et s'efforça, contre toute évidence, de montrer qu'il n'y avait pas eu diffamation. M^e Audollent, avec sa dialectique tranquille et qui portait juste, sans se priver d'ironiser sur le dos des pontifes chers à son adversaire, s'en tient au chef de diffamation, dont il établit juridiquement le bien-fondé. Il demande à la Cour de confirmer le bien-fondé du jugement de Clermont.

Huit jours plus tard, un arrêt de la Cour confirmait le jugement au point de vue de l'amende, et réduisait au franc symbolique les dommages et intérêts.

Le docteur Morlet avait gagné la partie.

Il n'est pas inutile, pour l'édification du lecteur, de donner la substance des attendus de l'arrêt :

La Cour écarte d'abord les moyens de pure forme, invoqués par les prévenus pour échapper à la poursuite. Elle déclare qu'il faut, pour apprécier le délit, envisager l'ensemble de l'article, et que ce dernier est nettement diffamatoire.

Les prévenus avaient soutenu qu'ils n'avaient pas visé le docteur Morlet personnellement, mais seulement les Fradin qui auraient organisé une mise en scène où des tiers comme le docteur Morlet intervenaient à leur tour.

La Cour déclare que les prévenus sont trop avertis des nuances de la langue française pour que cette explication soit admissible, et qu'ils ont au contraire, rédigé l'article en termes ambigus qui présentaient le rôle du docteur Morlet sous un jour défavorable, constituant une diffamation certaine.

Elle confirme donc les condamnations à l'amende pour le délit.

4. — L'opportune inculpation d'Emile Fradin.

Cependant, le procès en diffamation Fradin contre Dussaud allait venir à Paris, devant la XII^e Chambre, malgré tous les efforts de la cabale pour l'étouffer.

Pressé par ses employeurs, Bayle passa quatre nuits blanches — ce sont ses propres termes — pour précipiter la rédaction d'un « bout de rapport » qui permettrait l'inculpation d'Emile Fradin et sauverait en même temps Dussaud des tribunaux, où un nouveau renvoi du procès en diffamation devenait impossible. Ce procès dont la perspective gênait si fort les conjurés devait être jugé le 5 juin. L'intervention de la Société Préhistorique de France venait de faire long feu, n'ayant abouti qu'à la condamnation aux attendus sévères dont nous venons de parler.

On brusqua les choses et, le 4 juin, veille du procès, le Juge d'instruction de Moulins rendait une ordonnance inculquant du délit d'escroquerie le jeune Fradin, sur avis conforme du procureur-archéologue, et sans même avoir attendu le rapport d'expertise complet, ce qui paraît assez étrange.

C'est alors que le Conseil municipal de Ferrières, nullement ému par ces manœuvres haineuses, tint à protester vigoureusement auprès du Minis-

tre de la Justice, contre ces agressions à sens unique, dans une lettre que nous avons citée précédemment.

Ces braves gens ne comprenaient pas qu'un problème d'ordre purement scientifique et qui devait se discuter entre savants, fût transporté devant les tribunaux, uniquement pour satisfaire des rancunes et des blessures d'amour-propre. Ces paysans honnêtes ne comprenaient pas, dans leur rude bon sens, que, pour défendre des thèses archéologiques en péril, de beaux messieurs des villes, gonflés de leur importance et portant haut leur infaillibilité, se fussent abaissés à des brimades hargneuses, cherchant à déshonorer, devant une opinion narquoise, d'autres paysans, dont l'honorabilité était proverbiale. Et quand on connaît la prudence taciturne des terriens, leur répugnance à témoigner en justice, leur réserve dans les conflits, même quand ils sont de cœur avec l'une des deux parties, cette protestation unanime prend toute sa valeur, car il fallait qu'ils fussent bien écœurés du cynisme et de la perfidie des agresseurs pour les stigmatiser sans réserve.

Tel fut l'effet froudoyant que la conjuration antiglozélienne escomptait : un coup d'épée dans l'eau.

Rappelons les étapes, fortement articulées, de cette campagne qui passe, en un temps record, de la contreverse scientifique à la bataille judiciaire :

1^{er} acte : — Las des accusations qui, sortant des discussions archéologiques, visent à les déshonorer, les Fradin, au début de 1928 intentent des poursuites, à Paris, contre le professeur René Dussaud pour diffamation calomnieuse.

Ce procès, renvoyé sans cesse à une date ultérieure, l'est encore pendant, deux ans plus tard, ce qui implique beaucoup de complaisance en haut lieu.

2^{ème} acte : — Pour empêcher d'aboutir, la Société Préhistorique, jouant le rôle ingrat du pompier de service, lance contre X une accusation d'escroquerie et provoque, avec une hâte étrange, grâce à la complaisance éclatante du Parquet de Moulins, la perquisition policière que l'on sait (25 février 1928).

3^{ème} acte : — Le 8 janvier 1929, après de nombreuses remises, la Chambre Correctionnelle déclare qu'il y a lieu à surseoir, l'affaire Fradin-Dussaud étant subordonnée à celle de Moulins.

Bayle prend livraison des objets saisis à Glozel (3 mars 1928) sans qu'Emile Fradin ait pu reconnaître leur identité. Trois mois plus tard, il laisse dire dans la presse hostile qu'il a reconnu la fausseté des pièces, et simultanément déclare à d'autres journaux qu'il ne peut rien dire, car son expertise n'est pas terminée.

4^{ème} acte : — Bayle laisse publier une partie de son rapport (11 mai 1929) et la Société Préhistorique, en ayant eu communication avant que ce rapport soit envoyé au Parquet de Moulins, publie un mémoire de trente pages, conclut à la mise en accusation d'Emile Fradin.

Ce document contient une calomnie contre le docteur Morlet, qui fait condamner ses diffamateurs à Clermont, puis en appel à Riom (5 novembre 1929).

5^{ème} acte : — Le juge Python inculpe Emile Fradin d'escroquerie la veille du jour où le procès en diffamation calomnieuse va être évoqué devant le tribunal de la Seine. Dussaud, devenu président de l'Académie des Inscriptions, est à couvert pour longtemps. Un si gros personnage ne saurait être condamné pour diffamation, et le petit paysan, diffamé, puis menacé de prison, n'a plus qu'à rester coi.

6^{ème} acte : — Malgré tant de précautions habiles, c'est le tribunal de Cusset, rétabli le 1^{er} octobre, et non celui de Moulins, qui va juger l'affaire, et qui, le 25 juin 1931, inflige un camouflet retentissant à la conjuration. M. Besson, Procureur de la République, rédige un réquisitoire de non-lieu ; « aucun fait précis n'a pu être retenu à l'encontre du prévenu », conclut-il.

Et le 30 juillet 1931, malgré les pétarades de M^{re} Garçon, la Cour de Riom confirmait l'ordonnance de non-lieu, condamnant la Société Préhistorique à un franc de dommages-intérêts et aux dépens.

5. — De Moulins à Cusset.

On avait espéré que l'inculpation paraîtrait mieux justifiée par cela seul qu'elle serait maintenue plus longtemps. Moulins fit bonne mesure, puisque aucune décision n'était prise quand arriva la clôture de l'année judiciaire.

Entre temps, le tribunal de Cusset venait d'être rétabli et devait entrer en fonctions le 1^{er} octobre.

L'affaire Glozel allait-elle échapper à ceux qui s'acharnaient depuis des mois, avec une lenteur calculée, contre un inculpé qu'ils voulaient perdre ? Or ce fut l'acharnement même du Parquet moulinois qui l'en fit dessaisir.

Les avocats de la défense lancèrent contre le Juge d'Instruction de Moulins un *déclinatoire d'incompétence*, et cette démarche leur permit d'atteindre octobre. C'est ainsi que le Procureur qui avait fait sienne la plainte en escroquerie, dut se résigner à n'être désormais que spectateur de la joute où il avait espéré enlever la dernière manche.

Les nouveaux magistrats de Cusset n'avaient jamais été mêlés aux polémiques fiévreuses qui duraient depuis sept ans. Ils étudièrent donc sans parti pris tout le dossier, et constatèrent que, pour volumineux qu'il fût, ce dossier était tendacieux, incomplet, ne donnant la parole qu'aux adversaires de Glozel. « Des savants notoires, déclarèrent-ils, ont repris et réfuté tous les arguments présentés » par ces derniers.

Ils conclurent au non-lieu.

La consternation fut grande parmi les antiglozéliens qui, faute de mieux, s'essayèrent à l'ironie : « L'esprit de Salomon a visité M. Besson, Procureur de la République à Cusset », écrivait *Le Temps*. Mais la plupart des journaux soulignèrent l'échec retentissant de la *Société Préhistorique Française*.

C'est ainsi qu'on pu lire dans *La Semaine à Paris* :

« Les réquisitions remises par le Procureur de la République au Juge d'Instruction ajoutent encore au sens de la décision prise. Elles sont sévères à l'égard des poursuivants... Ces savants ignorent peut-être Galilée. L'échec n'enlève pas à leur entreprise ce qu'elle a de pénible pour l'intelligence humaine et le culte de la vérité. »

M^{re} Garçon, pour une fois mauvais joueur, encaissa mal ce coup dur, et fit annoncer dans la presse qu'il allait déposer devant la Chambre des mises en accusation de Riom un Mémoire, « pour fournir des documents inédits et très importants qu'elle (la Société Préhistorique) a pu réunir. »

Mais cette nouvelle offensive de la partie civile ne fit que mettre en lumière plus éclatante la légèreté avec laquelle on avait monté les accusations d'escroquerie contre ces croquants, coupables surtout d'avoir troublé la béatitude des Pontifes.

Sans hésiter, la Cour de Riom confirma le non-lieu.

CHAPITRE XV

GLOZEL ET LA JUSTICE (suite) LE PROCES EN DIFFAMATION (1932)

Cependant le procès en diffamation courait toujours. Il avait été intenté par les Fradin contre M. Dussaud, et l'on a pu voir comment tout avait été mis en œuvre pour arracher au tribunal ce puissant personnage, auteur de la lettre anonyme adressée à un chroniqueur scientifique, dont nous avons déjà parlé. Il s'était mis dans une situation délicate, en refusant de faire la preuve de sa diffamation.

Et cela lui avait attiré de M^e José Théry cette apostrophe cinglante : « C'est la première fois que je vois un diffamateur refuser qu'on fasse autour de ses allégations toute la lumière. D'ordinaire ils la sollicitent, ils l'exigent. M. Dussaud, lui, s'abrite sous l'éteignoir.

Mais quand fut écroulé l'appareil judiciaire si ingénieusement monté pour imposer silence aux Fradin, M. Dussaud fut obligé de se présenter devant cette Chambre Correctionnelle qui ne lui disait rien de bon.

Plus d'un quart de siècle s'est écoulé. Toutes ces controverses n'ont plus qu'un intérêt historique. Mais le livre récent de M. Colin Simard a montré qu'il y a encore des gens mal informés qui, sans souci de la chose jugée, traitent les Fradin de mystificateurs et de faussaires : il est donc utile, indispensable même, d'exposer en détail le procès à l'issue duquel M. René Dussaud, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut bel et bien *condamné pour diffamation*. Précisons que tous les textes sont extraits du compte rendu de l'audience rédigé par un *témoin assermenté*.

1. — Interrogatoire et déposition de M. Dussaud.

Le Président commence par l'interrogatoire de M. Dussaud, conservateur du Musée du Louvre, prévenu « d'avoir injurié les Fradin, en les traitant de faussaires et de mystificateurs, et d'avoir fait porter sur eux des imputations diffamatoires, en disant qu'ils avaient fabriqué du vieux neuf historique » (sic).

M. Dussaud explique alors sa position. S'il s'est occupé de Glozel, c'est à cause de ses fonctions au Musée du Louvre. Quand le docteur Morlet, en novembre 1925, lui apporta des tablettes « sur laquelle il croyait reconnaître des caractères phéniciens », ces inscriptions parurent au savant épigraphiste « un ramassis de signes quelconques. »

Dans une communication à l'Académie réunie en comité secret, le 16 septembre 1927, il conclut, au point de vue épigraphique, eu rejet des inscriptions. « Ces pièces étaient radicalement fausses. »

Cela lui valut des injures. Des plaintes contre lui furent même portées en haut lieu sans résultat. Il dut, naturellement, recevoir beaucoup de journalistes et craint de leur avoir trop fait confiance, surtout en ce qui concerne l'envoyé du *Matin*, dont l'article devait provoquer la plainte en diffamation des Fradin.

Et il ajoute cet aveu :

« J'ai toujours prétendu que c'était Emile Fradin qui avait falsifié les objets. Mais Emile Fradin a parfaitement le droit de fabriquer toutes les céramiques qui lui plaisent ; et en disant qu'il l'a fait, je n'ai fait que confirmer son droit. Il n'y a pas là d'insulte, ni de termes qui puissent le blesser. En tout cas, comme c'est lui seul qui a sorti ces objets, si ce n'est pas lui qui les a faits, qu'il nous dise qui les a faits ! »

On croit rêver en lisant ces galimatias, sorti de la bouche d'un membre de l'Institut. Il figure pourtant au compte rendu sténographique, et campe, peint par lui-même, un plaisantin qui s'ignore. Car enfin, tout homme qui falsifie un texte un ou objet est un faussaire et M. Dussaud a bel et bien dit que c'était le cas de son adversaire. Les restrictions embarrassées qui suivent, loin d'atténuer son accusation, la mettent en lumière.

Mais où la bouffonnerie devient admirable, à force d'inconscience, c'est quand il somme sa victime — et de quel ton ! — de dire quel est l'auteur des objets. Comme si ce n'était pas au diffamateur qu'il incombe d'apporter les preuves !

Et, avec la suffisance miraculeuse qui le caractérise, il ajoute : « En tout cas, c'est un point tout à fait secondaire. »

Bien sûr ! aux yeux d'un grand seigneur, déshonorer un croquant, est chose secondaire.

2. — Dépôts des Glozéliens.

Le docteur Morlet fait ensuite sa déposition.

Il reproche à M. Dussaud, à propos des signes de Glozel, une transcription « complètement inexacte », et que celui-ci dut reconnaître comme telle, en l'appelant modestement « un peu fantaisiste ».

« Ainsi, déclare-t-il, M. Dussaud, pour taxer Fradin de faussaire, non seulement avait truqué une inscription, mais encore, pris sur le fait, il était obligé de le reconnaître. »

Le témoin parle ensuite de la fameuse lettre anonyme à M. de Varigny, signée : un lecteur assidu, et publiée en 1927 dans *Comœdia*. M. Dussaud fut obligé de s'en reconnaître l'auteur.

« Voilà donc sa situation dans l'affaire de Glozel, il a truqué une inscription pour qualifier d'honnêtes paysans de faussaires. Je crois que c'est suffisant, avec une lettre anonyme. Ce sont des procédés qu'on n'a jamais employés dans la Science. »

Sur une question du Président, le docteur dit ce qu'il pense des imputations de faux dirigées contre les Fradin. Il refait brièvement l'historique

de Glozel, depuis le 1^{er} mars 1924, relatant les interventions successives de l'instituteur Clément de la Société d'Emulation, du préhistorien Capitan. A propos de sa visite à M. Dussaud, il affirme avec force que ce dernier, à aucun moment, n'émit d'objection sur l'authenticité. Le Président voudrait savoir si un truquage était possible, et si l'on pouvait truffier le Champs des Morts ?

Ni truquage ni truffage ne sont possibles, répond le témoin, pas plus horizontalement que verticalement. Et il reprend la démonstration faite par lui maintes fois au cours des polémiques suscitées par M. Vayson, qui prétendait avoir vu le canal d'introduction des objets, mais fut ensuite dans l'impossibilité de le montrer, quand son interlocuteur l'eut mis au pied du mur.

Enfin, il s'en prend au rapport Bayle et résume la réfutation dont nous avons parlé dans le chapitre consacré aux affirmations fantaisistes de l'illustre expert.

Dans sa lumineuse brièveté, cette déposition de 25 pages est un historique complet de la découverte et des étranges manœuvres qu'elle devait susciter pour défendre ses positions menacées.

Après le docteur Morlet, M. Salomon Reinach prête serment. Puis, entrant tout de suite dans le vif de la controverse, il affirme « qu'il n'y eut jamais d'objets faux trouvés dans les fouilles régulières de Glozel ». Et il ajoute :

« Au moment de l'enquête faite par la police, on a conduit les policiers à un endroit de l'étable que je connais bien, et où une main inconnue — qui a bien fait de rester inconnue — avait déposé quelques misérables imitations des objets gravés de Glozel. »

« J'en ai vu deux. Ce sont des copies, de mauvaises copies, qui ne peuvent prêter à aucune espèce d'investigation, tellement la fausseté est apparente. Tout le reste est absolument authentique ; attribuer ces choses à un modeste paysan, comme était alors et comme est encore Emile Fradin, c'est vraiment s'insurger contre le sens commun. »

Avec force, le témoin affirme qu'au point de vue moral, Emile Fradin est incapable d'avoir fait un faux : tout le pays, conseil municipal en tête, témoigne en sa faveur, et parmi les envieux du jeune homme, aucun n'a osé le traiter de faussaire. »

Au point de vue intellectuel, les tablettes présentent « une écriture nouvelle, qui n'est copiée sur rien, qui n'a d'analogies étroites nulle part ». Comment un garçon qui n'a fait que des études primaires, aurait-il imaginé ces choses ? Et ceux qui l'ont traité de mystificateur faisaient honneur à son intelligence de capacités « absolument au-dessus de la portée d'un paysan quelconque et même d'un membre de l'Institut, qui ne saurait inventer de nouveaux caractères offrant quelque vraisemblance ». »

Mais en même temps on le diffamait moralement ; or il ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Puis M. Reinach fait justice des prétentions de l'instituteur Clément qui prétendait être à l'origine de cette révélation que furent les trouvailles de Glozel.

— Vous n'estimez pas, demande le Président, que l'instituteur Clément ait pu avoir une influence quelconque sur Fradin ?

— Il a voulu le faire croire, mais je le nie absolument.

Le témoin explique ensuite comment il fut convaincu par ses yeux, en présence d'un des premiers géologues de France, M. Depéret.

— « J'ai vu les objets sortir de l'argile et entendu M. Depéret me dire :

« Il n'y a pas le moindre doute ; cette argile est intacte. Si l'on avait introduit des objets, cela se serait vu ; cela se verrait même au bout de dix ans ». Après de telles affirmations, je n'avais aucune raison d'entendre les objections qui, la plupart, venaient de gens n'ayant jamais été aux fouilles ».

Le Président, après un échange de pointes acerbes concernant les inscriptions et les origines de l'écriture, fait remarquer que « toute cette discussion scientifique est à côté » de la question, car, précise M^e Torrès, il s'agit avant tout de diffamation, et d'une diffamation ayant emprunté la voie de l'interview.

La troisième déposition fut celle de M. Loth. Il donna quelques précisions intéressantes sur les étapes de sa conviction, sur les enquêtes successives qui la basèrent de façon inébranlable.

Et voici un détail savoureux.

— « Tout d'abord, j'étais accompagné de M. l'abbé Breuil. C'est un de mes amis. Nous visitâmes la collection du docteur Morlet, avant d'aller à Glozel, conduits par lui, pour étudier la collection des Fradin. En terminant, je dis textuellement à l'abbé (je me souviens, comme si j'y étais, des paroles prononcées) :

— Eh bien ! l'abbé, nous sommes bien d'accord. C'est du néolithique.

Il répondit sans hésiter : « Parfaitement ! du néolithique ».

Là-dessus, le docteur Morlet de dire :

— « L'abbé, il y a dix jours, vous ne pensiez pas ainsi. Vous écriviez une lettre de dix pages à Mme Déchelette pour lui prouver que c'était du gallo-romain ».

« Il est impossible, ajoute le témoin, qu'on fabrique trois mille objets et qu'on les enfouisse dans un champ de proportions limitées, sans qu'un seul paysan puisse s'en apercevoir... »

Même en supposant l'impossible, que personne ne se soit aperçu de ce que les Fradin fabriquaient, enfouissaient en terre, quelqu'un s'en serait aperçu : le docteur Morlet qui fouilla côte à côte avec eux pendant au moins deux ans, et dont personne ne conteste la remarquable intelligence et l'esprit des plus critiques...

Et puis il faudrait supposer qu'Emile ait réuni en sa personne les qualités les plus extraordinaires : graveur, dessinateur merveilleux, épigraphiste comme je n'en connais pas, anatomiste très averti, car dans les idoles bisexuées ou monosexuées, il y a des particularités que seul un anatomiste comme le docteur Morlet pouvait apercevoir ».

Puis le témoin parle de l'expérience de Bayle, qu'il estime « mal faites ; mal poussées ».

« M. Bayle avait déclaré que les tablettes à inscriptions de Glozel étaient modernes parce que, mises à l'eau, elles se dissolvaient. Je priai M. Viennot, chef des travaux de laboratoire de géologie appliquée à la Sorbonne, de faire l'expérience sur une tablette suméro-babylonienne datant de 1400 ans avant notre ère, déchiffrée et traduite. M. Viennot fit l'expérience et m'écrivit, ainsi qu'au docteur Morlet, qui a publié sa lettre.

« La tablette s'était dissoute immédiatement dans l'eau. J'en ai conclu que ces expériences (de M. Bayle) n'étaient nullement démonstratives. Voilà tout ».

M. Roman, qui dépose ensuite, n'est ni archéologue, ni préhistorien, et parle en géologue, qui a vu, qui a fouillé soigneusement avec son maître Depéret. Il a vu ce dernier découvrir une brique dans des conditions excluant toute supercherie.

Pour lui, la preuve formelle qui entraîne l'authenticité du gisement,

c'est la découverte (dont nous avons parlé précédemment), dans une grotte, à Puyravel, d'un galet identique à ceux de Glozel, avec inscription et figuration, après avoir abaissé de quarante centimètre le sol de la galerie.

Il affirme avec force que les couches composant le champ des Morts, au-dessous de la terre végétale, n'étaient pas remaniées.

« — J'ai eu l'impression, conclut-il, que le gisement était authentique, absolument vierge ».

La déposition de M. de Bourbon-Busset, affirme avec force l'honorabilité de la famille Fradin : « Il n'y a qu'une voix dans le pays pour le dire ».

Elle donne lieu à un vif incident à propos de la conversation qu'eut le témoin avec M. Guittet-Vauquelin. On se souvient que M. de Bourbon avait rapporté un mot de ce dernier :

« — M. Dussaud sort d'ici. Il m'a dit : Il faut arrêter ce procès et cette campagne du *Matin* ».

Sur le refus du journaliste, avant tout désireux de faire la lumière, M. Dussaud était sorti, claquant la porte et criant qu'il trouverait un autre moyen d'arrêter le procès.

« — Je ne sais pas si cela est exact, dit le témoin. Mais je déclare que cela me fut dit en ces termes-là par M. Guittet-Vauquelin, avec lequel je demande une confrontation ».

Là-dessus, M. Dussaud, fort en colère, prend à parti « la mentalité glozélienne, qui invente des potins de toutes pièces, pour déconsidérer quelqu'un qui a apporté son témoignage scientifique, contre lequel on ne peut rien ».

Comme si ce savant ne s'était pas déconsidéré lui-même tout le premier, en faisant passer la controverse du terrain scientifique, où les opinions pouvaient s'opposer courtoisement, à celui des insinuations déshonorantes qui tuent la réputation d'un homme. Imperméable à la logique autant qu'à l'ironie, M. Dussaud ne comprit jamais que c'était lui, et non les Glozéliens, qui avait commencé.

Nous avons parlé, dans un chapitre précédent, de M. Desforges, conservateur du Musée de la Société Académique du Nivernais, qui, au moment de la controverse naissante, voulut se rendre compte par lui-même ; son témoignage, précis et vivant, relate les trouvailles qu'il fit, en fouillant avec le docteur, et pourquoi elles entraînèrent sa conviction.

Il présente aussi sous un jour singulier l'un des premiers ennemis de Glozel, l'un des plus acharnés, ce docteur Capitan qui avait, un moment, rêvé d'atteler le docteur Morlet à son char scientifique et de lui « emprunter » ses découvertes, pour les publier sous son nom et en tirer une notoriété accrue.

Moins méfiant que le médecin vichyssois, M. Desforges avait envoyé les soixante plus belles pièces de sa collection de silex à M. Capitan qui désirait les utiliser pour ses cours à l'École d'Anthropologie. Hélas ; trois fois hélas ! quand il parvint à recouvrer son bien, « il en manquait quarante et, naturellement, c'étaient les plus belles pièces ».

« — Je constate, conclut philosophiquement le témoin, que les grands hommes sont parfois bien petits ».

3. — Les antiglozéliens.

Et voici les témoins cités à la requête de M. Dussaud. Le premier est M. VAYSON DE PRADENNES, ingénieur des Mines et ancien président de la Société Préhistorique.

Il n'avait pas d'idées préconçues, proclame-t-il, mais au premier abord, dès son entrée dans le musée, des objets en os lui paraissent « porter des caractères de fausseté évidente ».

Son coup d'œil infaillible, appuyé sur un immense contentement de soi, a tout de suite discerné la supercherie. Tout cela, manifestement, appartient à une industrie récente, mais non préhistorique.

Et l'oracle continue de s'épancher, avec cette inimitable fatuité qui eût réjoui Molière. Sans hésitation, dans tous ces objets, os, galets, poteries, il dénonce « un travail récent et maladroit ». Avec la même infaillibilité, il flétrit « l'auteur de cette fraude », le jeune Fradin, qui s'est méfié de lui, et qui, tout de suite, lui a semblé suspect.

Quand il va fouiller avec le jeune homme, c'est moins pour faire une découverte éventuelle que pour tendre des pièges à son suspect numéro un, qu'il tient pour incapable de bonne foi.

Il ne dit pas expressément que le docteur Morlet est un imbécile, mais s'arrange pour le suggérer : « J'ai trouvé en lui une foi absolue. J'étais comme devant un mur où l'on est obligé de s'arrêter. Je l'ai trouvé insensible à toute objection ». Il conte ensuite par le menu une fouille de contrôle, où le pauvre docteur fait figure de benêt, tandis que lui, le savant qu'on ne saurait berner, le détective imbattable dont le flair a décelé la fraude, déjoue les ruses des Fradin, met le docteur en fâcheuse posture, et finalement... se fait expulser avec ses insinuations rentrées.

Ce récit d'un « *moitrinaire* » qui prend des postures avantageuses, est impayable, surtout quand on connaît les premières démarches du personnage à Glozel, ses offres d'achat de la collection, ses menaces de tout démolir dès qu'il se voit percé à jour, et quand le docteur Morlet, prévenu par Emile Fradin, lui reproche avec preuves à l'appui, ses attitudes fuyantes, ses inexactitudes, ses perfidies. On a pu lire le récit de ce véritable vaudeville, où le détecteur de fraude fut piteux.

Toute sa déposition donne sans cesse aux faits le coup de pouce qui les sollicite pour en faire des preuves à l'appui de sa thèse. Et l'on voit avec évidence qu'il s'agit moins pour lui d'établir la conviction scientifique que d'accabler une famille rendue méfiante justement par ses procédés. Ce grand bourgeois, riche et dédaigneux, pouvait-il admettre qu'un paysan osât lui tenir tête ?

Et il termine ces gentillesses en expliquant, d'après « le procédé classique du faussaire », comment Emile Fradin réglait « sa fabrication suivant le désir de ses dupes ou les critiques qui lui étaient adressées ».

Mais le voici maintenant aux prises avec l'avocat des Fradin, qui va lui rappeler sans ménagement ses premières prospections glozéliennes et « les procédés de détective américain qu'il avait employé pour se faire une conviction scientifique ».

Tout y passe : l'offre d'acheter une partie de la collection des Fradin, le jeu de cache-cache avec le docteur Morlet, les diverses signatures du témoin qui s'appelle tantôt Vayzon tout court, tantôt Vayson de Pradenne, tantôt Pradenne-Lozé.

Et M^e Torrès, implacable, ayant tourné et retourné sur le gril sa victime réduite au silence, conclut :

« Nous avons affaire à un témoin qui prétend apporter ici la vérité scientifique, à un témoin qui s'exprimait tout à l'heure sur un ton si péremptoire, avec un contentement si évident de lui ! à un témoin qui se fait une réputation pour avoir qualifié de fausses les collections qu'il veut d'abord acheter ; à un témoin qui, par la suite, publie des travaux sur des collec-

tions — fausses peut-être parce qu'on les lui a refusées — et qui auraient été des collections vraies, si on les lui avait cédées. Aussi, quand j'ai affaire à ce témoin, je lui dis :

« — Monsieur, vous êtes un savant. Or nous venons d'entendre des savants, dont M. Reinach, qui a dit : « Je suis allé à Glozel dans telles conditions ; j'ai vu de mes yeux vu ; j'étais avec M. Depéret, avec M. Loth, des savants. Nous nous sommes présentés ». Vous, Monsieur, vous jouez à cache-cache et, permettez-moi de le dire, il y a je ne sais quelle prévention derrière votre témoignage, qui commence par une dissimulation d'identité. Car sur le registre (des signatures), à Glozel, vous mettez un paraphe Pradenne-Lozé, et vous vous présentez aujourd'hui comme Vayson de Pradenne... Seulement, je récusé ces garanties de compétence, je récusé le scrupule de probité scientifique et de moralité d'un témoin qui commence par mentir au docteur Morlet, et qui manifeste pour la première fois sa présence à Glozel par une signature et un paraphe qui ne sont pas de lui ».

Pour la déposition de M. Champion, antiglozélien notoire, dont le rapport suscita une vive controverse, et qui reprend les développements de ce rapport, les avocats font remarquer que ce témoin avait signé un engagement formel de ne pas publier les données de ce qu'il avait constaté. C'était le Ministre qui l'avait exigé.

Or, contrairement aux dires de M. Champion, affirmant que le rapport a été publié sur autorisation ministérielle, M^e de Molènes cite une lettre du Ministre au docteur Morlet (3 février 1928), déclarant que cette publication ne fut pas autorisée et s'excusant de n'avoir pu l'interdire. Et il ajoute : « L'honorable témoin ne dépose dans cette affaire, n'a écrit dans cette affaire, qu'en violation de son secret professionnel ».

Et l'avocat, ayant mis M. Champion en contradiction avec lui-même à propos des ossements néolithiques, lui oppose l'affirmation d'un antiglozélien notoire qui affirme juste le contraire.

Vient ensuite le docteur Regnault, ce président de la Société Préhistorique, dont l'appel au bras séculier provoqua la perquisition policière à Glozel, et qui la dirigea. Il relate l'opération et déclare ensuite cyniquement : « Les Fradin n'avaient pas l'air de songer que je leur faisais la plus belle réclame pour gagner de l'argent dans l'avenir ».

Ce ton persifleur et dédaigneux provoque une réaction indignée d'Emile Fradin : « On nous a mis à la porte, et M. Regnault a pris les objets lui-même. Je ne sais pas ce qu'il a pris ».

Et sur les dénégations de M. Regnault, il précise :

« Nous avons signé de force. M. Hennet, le commissaire de police, m'a jeté un livre à la figure. Je lui avais demandé de ne pas l'emporter : c'était le livre de mon petit frère qui allait en classe. Il m'a menacé de gifles, quand je lui demandais un inventaire des objets, et M. Regnault a pris les objets lui-même ».

Pris de court, le témoin ne sait que dire : vous mentez ! de même qu'un peu plus tard il traitera de « romantique » (!!!) le docteur Morlet, parce que celui-ci a dit dans quel état de saccage se trouvait la pièce où seul avait pénétré M. Regnault.

Devant ces précisions gênantes, M^e Garçon, ce monstre de souplesse, fait donner sa grosse artillerie, et sans rire, affirme cette énormité : le docteur Morlet avait trouvé par terre, le lendemain, un certain nombre d'objets cassés.

« — Mais qui les a cassés ? Les Fradin ! ».

Il ajoute : « Est-ce que je sais, moi, ce qu'ils ont fait dans la nuit, et

ce qu'ils ont cassé eux-mêmes ? Ça n'avait pas une telle valeur. On pouvait toujours le refaire ».

Et, par un de ces tours de passe-passe qui lui ont valu d'être considéré comme le plus grand prestidigitateur du Barreau, il affirme, en terminant, que les Fradin ont commis des dégâts chez eux pour ennuyer ce pauvre et innocent docteur Regnault.

Passez, muscade ! Un peu de vrai, beaucoup d'hypothèses maquillées en certitudes, une ironie qui ressemble à du fiel, l'art de solliciter les textes et les faits avec un aplomb imperturbable : c'est ainsi qu'on se pousse à la grande notoriété.

Les dépositions s'achèvent par celle de l'abbé Favret, de MM. Randoin et Maheu : le premier faisait partie de la Commission Internationale constituée à la suite du Congrès d'Amsterdam ; les deux autres avaient été adjoints, comme experts, à M. Bayle par le Juge d'instruction de Moulins.

L'abbé Favret retdit sa certitude de s'être trouvé « en présence de faux en général ». Mais il oublie, naturellement, de faire état des fouilles nombreuses qui ont précédé ou suivi ses travaux ; il oublie de constater qu'elles furent menées par des savants illustres dont les titres valaient bien ceux des préhistoriens que Glozel contrariait.

Quant aux experts, ils n'expriment rien qu'on ne sache déjà, mais fournissent à M^e Garçon l'occasion d'allonger sa liste d'insolences à l'égard de la partie civile, en prétendant que le docteur Morlet est devenu « un peu insolent avec les témoins ».

4. — L'avocat de la partie civile, M^e de Molènes.

La plaidoirie de M^e de Molènes va replacer le procès sur son véritable terrain, « en apportant la preuve judiciaire de deux faits : d'abord l'impossibilité absolue de faux de Glozel... et la démonstration de l'habitude difamatoire chez les ennemis de Glozel, et en particulier, chez le plus distingué d'entre eux, leur chef, M. Dussaud ».

Il souligne cette situation paradoxale : dans ce procès, il semble que ce soit la partie civile qui ait à se laver des accusations monstrueuses portées depuis quatre ans sur elle.

Et c'est la conséquence des écrits de M. Dussaud, inspirés par une volonté de nuire, en attaquant systématiquement, afin de « détruire un fait qui le gêne, de le détruire par tous les moyens ». On y chercherait en vain cet esprit d'impartialité scientifique défini par Claude Bernard et qui, en présence d'un fait, l'analyse et le place où il doit être.

Or des faux sont matériellement impossibles, parce que le champ de fouilles est au fond d'un entonnoir, constamment exposé aux regards des voisins.

L'atelier de faussaire ?... Mais c'est la grange, elle aussi ouverte à tous ; le grand-père Fradin y a son établi, ses outils pour fabriquer des jougs. Et M. Hennet, le policier qui veut perquisitionner, a déclaré tout net : « Les outils que nous avons trouvés chez les Fradin, nous les aurions trouvés aussi chez n'importe quel propriétaire, surtout dans les hameaux isolés ».

Si Glozel était un faux, toute la population d'alentour serait complice. Or les Fradin ont été en proie à l'âpre jalousie d'une famille voisine, qui a barré le chemin, et qu'ils ont dû citer en justice pour faire respecter une servitude ancienne. Si ces gens qui voulaient empêcher le public de venir au musée, avaient eu contre les Fradin l'ombre d'une accusation à formuler, l'ombre d'une preuve, ils eussent été trop heureux de nuire à ces voisins

heureux dont la brusque notoriété les faisait crever de jalousie.

L'attestation unanime du Conseil Municipal de Ferrières n'est pas moins éloquente : elle note avec force qu'il s'agit d'une famille honorable et que l'accuser d'avoir truffé un champ de cette grandeur avec plusieurs milliers de faux est une affirmation impossible à soutenir de sang-froid. C'est comme si l'on disait : « Vous avez volé les tours de Notre-Dame, pour les enfouir dans votre champ ! »

Enfin, l'impossibilité morale n'est pas moindre que l'impossibilité matérielle. Ce faussaire !... mais il serait plus savant à lui seul, que tous les académiciens ; il connaîtrait la préhistoire et sa faune ; il connaîtrait le dessin, les alphabets orientaux. Ce serait un génie qu'il faudrait élire tout de suite à l'Institut.

Et ce prodige aurait été un garçon de dix-huit ans, dont l'unique bagage est son certificat d'études !

Et il aurait su créer des pièces aussi belles que la panthère blessée, essayant avec sa patte, de faire tomber les flèches qu'elle a reçues dans sa tête, des pièces qui reproduisent la vie non pas comme une photographie, mais comme une œuvre d'art, au point d'arracher un cri d'admiration à ce maître que fut Jacques-Emile Blanche.

Le faussaire de Glozel serait donc un surhomme, s'il avait existé. Car on n'a le droit de parler de faux que si l'on peut prouver quel est le faussaire. Mais toutes ces impossibilités, physiques, intellectuelles, artistiques, n'ont pu retenir M. Dussaud dans son acharnement incompréhensible contre ces paysans sans lettres, dont la découverte le gênait.

Il les a combattus sans merci, parce que la science officielle enseignait qu'à l'ère paléolithique on ne connaissait ni la poterie, ni la céramique, et cela ébranle des notions péniblement acquises et proclamées comme des dogmes.

Il les a combattus, parce que les tablettes alphabétiques de Glozel renversaient sa thèse que l'alphabet vient d'Orient. Plutôt que d'étudier un fait nouveau et de s'adapter à lui, il a dressé contre la découverte inopportune tout l'appareil de la science et de la presse, aidé par un chef d'orchestre magnifique, Sa Fatuité Monsieur Vayson de Pradennes, l'homme qui aime les faux, achète les faux et collectionne les faux.

On sait comment, à la suite du refus opposé à ses offres d'achat, ce riche ingénieur se transforma d'un coup en chef de l'armée anti-glozélienne et devint en même temps son trésorier-payeur général. Avec une ironie cinglante, l'avocat fait le portrait de cet homme « qui est ingénieur et non pas géologue, qui n'est ni un savant ni un professeur, mais simplement un amateur riche, et qui achète des collections vraies » contrairement à ses affirmations. Et pour édifier son auditoire il cite l'opinion de l'abbé Breuil, anti-glozélien, sur la valeur scientifique du sire : « Le travail de M. Vayson, outre qu'il traite avec trop de légèreté l'œuvre admirable et originale du savant Picard, témoigne, en bien des détails, d'une réflexion très insuffisamment mûrie sur ces problèmes. »

Et voici le tour de la Commission dite Internationale. Quand elle vint fouiller, il était convenu entre elle et le docteur Morlet que si elle découvrait quelque chose de suspect, elle le dirait, et que l'on s'expliquerait contradictoirement, à huis clos. Or, pendant trois jours de fouilles, aucune contestation ne s'éleva. Ce qui n'empêcha nullement le rapport des commissaires d'être « truffé du faux caractéristique et le plus déshonorant pour ceux qui l'ont commis. »

Il s'agit d'un dessin qui est dans le rapport de la Commission, d'un

dessin qui est grave contre Glozel, et que M. Dussaud prétend être un dessin authentique fait par un glozélien fervent, sur place, au moment de l'exhumation d'une tablette. Sans vergogne, M. Dussaud l'attribuait à M. Tricot-Royer, lequel protesta vivement et conclut ainsi :

« Conclusion excessivement grave, découlant d'une affirmation radicalement fautive, elle donne une pénible idée des méthodes scientifiques et de leurs auteurs. »

Tels furent les procédés et les tours de pass-passe de M. René Dussaud, illusionniste patenté et même académicien.

L'implacable déshabillage du sire se poursuit, et met en lumière l'esprit de passion « l'esprit de calomnie » qui a motivé le procès en diffamation intenté par ses victimes. On le voit posant un axiome : qu'il y a un faussaire et que ce faussaire c'est Fradin. Il ne le démontre pas, et pour cause. Alors que la preuve est faite de la mise au jour, dès le 2 mars 1924, d'une brique gravée ; alors qu'il y eut 43 témoins, dont un huissier habitué à constater les choses, M. Dussaud, qui le savait parfaitement, l'a nié, et cyniquement déclare que ces signes ont vu jour en 1925.

Et cet homme qui se plaint, sans préciser, d'avoir été diffamé, diffame abominablement le docteur Morlet et le jeune Fradin, quand il écrit :

« On constate, à un certain moment, l'arrêt complet de l'activité épigraphique à Glozel. Celle-ci ne reprendra qu'en avril 1925, lorsque l'association Morlet-Fradin ouvrira la perspective de quelque gain. »

Peut-on dire plus nettement que le docteur Morlet et Fradin sont des escrocs !

Et pour brocher sur le tout, l'infailible M. Dussaud a sombré dans le ridicule en se mystifiant lui-même. L'anecdote, contée avec une ironie féroce par M^e de Molènes, vaut d'être rapportée.

Dans une brochure « *Autour des Inscriptions de Glozel* », cet homme si content de soi écrivait, page 45 :

« *Que dire de la femme néolithique de Glozel ? Cette beauté est d'une grâce un peu sévère, ayant adopté le mode vraiment particulier de se croiser les seins l'un sur l'autre.* »

« *Ces inventions de mythomanes doivent suivre, comme toutes celles que nous avons rencontrées jusqu'ici, les conversations échevelées où elles s'élaborent.* »

Sans relever le prétentieux galimatias de la dernière phrase, l'avocat poursuit :

« Je me suis dit : Si vraiment on trouve cela à Glozel, une personne qui croise ses charmes l'un sur l'autre, le détail a beau être néolithique, c'est curieux. »

« Puis, quand j'ai demandé des renseignements, j'ai appris qu'il n'y avait pas du tout de femmes à Glozel, qu'on n'avait jamais trouvé un dessin de femme, ni une statue de femme, ni une reproduction de femme. Rien du tout, à Glozel, ne rappelle la femme. »

Savourez cela, c'est capital ! Voilà comment on accuse Glozel : on ramasse des ragots ; on ne va pas sur place se documenter soi-même ; les pièces sur lesquelles on attaque Glozel, on ne les a jamais vues, jamais eues entre les mains. Mais on en parle comme si elles existaient, et elles n'existent pas. Et quand on reproduit les dessins de Glozel, on les truque pour qu'ils soient différents de ce qu'ils sont dans la réalité.

« ... Dans ces attaques prétendues scientifiques il y a une arrière-pensée, un parti pris de partialité et d'inobjectivité, une volonté de nuire et de détruire coûte que coûte. »

Et après avoir apporté d'autres preuves éclatantes de la mauvaise foi, il conclut :

« Votre histoire de la femme néolithique, elle est charmante, pleine d'esprit ; elle nous a beaucoup amusés, mais elle est fautive. Votre histoire de l'équation primaire de Fradin est également pleine d'esprit, mais elle est fautive. Votre histoire des B majuscules, celle des ossements humains, celle de l'âge d'Emile Fradin, sont fautes. Votre histoire se rapportant à la fouille de la deuxième tombe, tout cela est plein d'esprit, mais c'est faux. Cela n'existe pas. Cela n'a jamais existé que dans votre imagination fervente d'antiglozélien. »

Ayant ainsi établi que « les attaques menées du point de vue scientifique par M. Dussaud ont été mélangées de diffamation et d'attaques basées simplement sur des imaginations », M^e de Molènes demande au Tribunal de sanctionner, par un jugement sévère et motivé, cet esprit de passion, qui a poussé un homme éminent à se conduire comme un vulgaire diffamateur.

5. — L'avocat du « *Matin* », M^e José Théry.

M^e José Théry demande au Tribunal de renvoyer le *Matin* sans peine ni dépens, parce que ce journal, en publiant les allégations des uns et les contradictions des autres, ne fut que la tribune où s'expliquaient les meneurs de la controverse.

La diffamation n'est pas une sorte de délit automatique ; c'est un délit comme un autre, et, si l'on peut établir que l'homme ou le journal ayant publié le mot ou la phrase reprochés n'avait pas l'intention malveillante de nuire, il n'y a pas de délit.

Pour que la diffamation soit légalement punissable, il ne suffit donc pas « que la personne visée soit atteinte dans son honneur et sa considération. » Un arrêt de la Cour de Cassation précise :

« qu'il est nécessaire en outre que cette diffamation ait lieu avec mauvaise foi et intention de nuire ; qu'à la vérité, cette intention résulte en principe de l'inspiration entachant l'honneur ou la considération, mais que cette présomption disparaît en présence de faits suffisants pour faire admettre la bonne foi et le défaut d'intention de nuire. »

Or si le *Matin*, remplissant honnêtement son rôle de tribune, a publié une conversation avec M. Dussaud, où ce dernier accusait le jeune Fradin d'être un faussaire, il n'a pris parti ni pour ni contre Glozel. Cet article, paru le 29 décembre 1927, M. Dussaud a beau le renier en prétendant qu'il ne rapporte pas exactement ses propos, et qu'on a trahi sa pensée, d'autres faits, une lettre en particulier, montrent clairement qu'avec la méthode oblique dont il est coutumier, ce savant, quelques jours après, n'en désavouait rien.

Dans sa modération même, cette plaidoirie, mieux qu'une attaque fouguese, fait ressortir les procédés d'un homme qui, incapable de maintenir la discussion sur le terrain scientifique, s'en prend à l'honneur d'un paysan devenu sa bête noire et formule contre lui une accusation précise de truquage des pièces archéologiques trouvées à Glozel.

Sur cette accusation, le *Matin* s'est refusé à prendre parti. Informateur sans parti pris, il n'a dit ni que l'agresseur avait raison d'attaquer sa victime, ni qu'il avait tort.

Ayant donc agi sans intention de nuire, il doit être relaxé purement et simplement des fins de la plainte.

6. — Un feu d'artifice truqué.

a) *L'illusionniste.*

Avocat célèbre et redouté, historien des sorcières et des abbesses diaboliques, membre de l'Académie française, M^e Maurice Garçon, est un homme heureux, fier de sa réussite éclatante. En suivant les étapes de sa course aux honneurs, on découvre l'une après l'autre les mille et une formes de la vanité humaine.

C'est l'homme sûr de soi, d'une sécurité totale, qui méprise le doute comme une faiblesse, et qui énonce des certitudes péremptoires sur des thèmes incertains ou fragiles. C'est l'orateur brillant qu'on écoute avidement dès qu'il prend la parole, car sa voix semble offrir l'accent tout vif d'une parole vraie.

Il s'impose, et très vite il fatigue.

On va se laisser prendre à sa dialectique, et soudain son rire sarcastique vous déconcerte, car il a l'esprit sec et l'ironie féroce. Lui tendez-vous les mains, il raille votre naïveté ; il vous tient sur le qui-vive, et l'on doute que ses démonstrations soient des paroles d'homme.

C'est un illusionniste qui écoute, apparaît, disparaît, comme ces magiciennes dont il a conté les aventures excécrables. Il entre chez vous sans s'annoncer, vous manœuvre, joue avec vous comme un chat avec une souris, escamote vos atouts avant de vous avoir escamoté vous-même. Il est très fier de son esprit subtil, de l'aisance avec laquelle fonctionnent ses démonstrations d'avocat très habile. Mais il confond la rhétorique et l'action, et son ironie corrosive l'a toujours empêché d'atteindre l'âpre sommet de la grandeur humaine.

Nous connaissons tous des orateurs, des politiques, des moralistes, qui vont avec rigueur jusqu'au bout de leur pensée, car ils ont le goût de la vérité.

Lui, il n'a que le goût du succès.

b) *Ses procédés.*

Pour assurer ce succès, son arme préférée c'est le paradoxe, souvent brillant, toujours creux, qui permet, devant l'auditoire ébahi, de ridiculiser l'adversaire.

Sa plaidoirie pour M. Dussaud n'y pouvait manquer. Elle est l'intermédiaire idéal pour mettre d'accord les membres divisés de l'Institut. Le gendarme, en effet, est exempt de passion. Ignorant de préhistoire, il n'a jamais appris à la caserne les règles de la méthode historique : on l'a formé non pas à faire des raisonnements, mais à constater des faits.

Le procédé est clair et souvent réussit. Dans l'affaire présente, il s'agit d'escamoter le procès en diffamation, qui porte sur un fait précis : la lettre où M. Dussaud accuse de faux et usage de faux un jeune paysan dont les trouvailles lui ont déplu.

L'avocat commence par affirmer que cette question « n'intéresse personne ». Après quoi, par une manœuvre classique au pays de la Chicane, il renverse les rôles et fait de son client une victime : « C'est seulement avec des invectives, et combien grossières, que M. Dussaud s'est vu accueilli. J'en demeure confondu. »

Le bon apôtre !

L'auditoire dut sourire, en l'entendant déclarer qu'il ne faut jamais être assuré de soi au point qu'on puisse croire, en tout échapper à l'erreur.

Pour lui, ce sont des maniaques, ceux qui reprochent à M. Champion d'avoir foulé aux pieds des engagements écrits ; maniaques, ceux qui osent contester la valeur scientifique des observations de M. Vayson de Pradenes ; maniaques surtout, ceux qui ont souligné le singulier comportement du docteur Regnault accompagnant la descente de police à Glozel.

Ainsi l'illusionniste transforme en sombres sectaires des hommes qui n'ont fait que répondre rigoureusement aux agresseurs.

Par contre, au rayonnant Dussaud, il décerne le monopole de l'infailibilité. *Magister dixit.* Le maître en préhistoire a condamné Glozel ; et dès lors, le jeune paysan qui, loin de rentrer sous terre ose résister, ne saurait être qu'un mystificateur et un faussaire.

Avec une verve étincelante qui manie tous les registres maintenant l'avocat va présenter aux juges « la singulière aventure de ce qui fut nommé la farce de Glozel. »

c) *Où est le farceur ?*

Suivons cet exposé, où l'insinuation enveloppée perce à chaque page, dénature des faits, sollicite des textes, interprète des attitudes, pour les introduire dans une apologie du magnanime Dussaud illuminé de l'aurole du martyr.

Il commence par la découverte du 1^{er} mars 1924, et déclare tout de suite, comme s'il avait lu dans l'esprit d'Emile Fradin :

« Si vous voulez mon sentiment — mais je n'affirme rien — le jeune homme a cru être en présence de quelque trésor du temps des Seigneurs. N'est-ce point la première pensée qui vient à tout paysan auquel, pendant les veillées, on a conté les légendes des châteaux en ruines et des souterrains du moyen-âge ? »

Telle est la première touche d'un portrait hypothétique, où le principal adversaire, d'avance ridiculisé, apparaît comme un croquant facile à berner, parce qu'il voit du merveilleux partout.

La fosse découverte ce jour-là ? ... Mais c'est un four de verrier ambulancier ! ... L'affirmation est péremptoire, sans preuve, jetée négligemment avec le sourire, comme s'il s'agissait d'une certitude évidente par elle-même.

Maintenant l'illusionniste est lancé. Il narre les interventions de l'instituteur Clément, mais avec un superbe mépris des faits, non sans omettre les affirmations, publiées et signées, des quarante témoins qui ayant vu les premiers objets, donnaient leur parole d'honnêtes gens que c'étaient bien les trouvailles du début.

Pour lui qui sait tout, les inscriptions mystérieuses, les signes inconnus sur les briques n'apparurent que dix mois après la découverte initiale. Et sur le ton badin qu'il affectionne, M^e Garçon déclare, imperturbable :

« Un écolier a voulu mystifier son maître innocemment, et, en manière de plaisanterie, a gravé une première fois, avec son couteau, dans une pierre, des signes dont ce maître lui avait fourni le modèle. Puis, la plaisanterie ayant réussi, il a récidivé. D'autres gens sont venus ; il a fallu continuer ; sot est qui se dédit. Ensuite l'Institut est venu ; les savants ont bataillé ; il a fallu persévérer, sous peine de voir découvrir la farce initiale. Ainsi contre son gré, le mystificateur est condamné à toujours produire davantage. Et je présume qu'il doit subir comme une lourde chaîne la nécessité d'opérer, chaque jour, à contre-cœur, de nouvelles découvertes, pour ne point se démentir. »

Tel est le procédé : on insinue, en les affirmant très fort, des contre-

vérités. On jette négligemment un « je présume », destiné à montrer un souci d'exactitude scrupuleuse, tout en escamotant les preuves qu'on serait fort embarrassé de présenter. Puis le prestidigitateur, satisfait de sa virtuosité, prépare un nouveau tour qui déshonorerait un peu plus sa victime sans défense, en la ridiculisant.

Ces quarante-trois témoins, affirmant avoir examiné, en 1924, la première tablette à inscriptions, certes, ne sont pas des faux témoins, mais simplement des témoins complaisants : « Tel qui refuserait d'envoyer injustement au bagne un innocent, ne se soustrait pas à l'amicale sollicitation d'un voisin, pour une attestation sans importance. »

Les pauvres gens ont fini par se persuader d'avoir vu réellement ce qu'on leur disait, avec force détails, qu'ils avaient vu.

Ah ! qu'en termes voilé ces choses-là sont dites !

Les témoins, dont aucun n'était « un voisin » des Fradin, sont déconsidérés, à leur tour, par le même procédé d'affirmation sans preuves. Après quoi le farceur, nullement gêné par sa toge, fait une pirouette, décoche une impertinence au curé de Ferrières, l'un des quarante-trois, puis tourne prestement la page des insinuations perfides.

Certains historiens sont devenus fameux par leur art de solliciter les textes. M^e Garçon dut faire de solides études à leur école, car il apporte une virtuosité incomparable à escamoter les documents ou à leur faire dire autre chose que ce qu'ils signifient.

Et maintenant, après avoir élégamment expédié les témoins de 1924, après avoir donné la couleur et le relief du vrai à ses hypothèses, à ses insinuations, l'orateur va s'en prendre à ce qu'il nomme « la jonction Morlet-Fradin. »

Avec la même impudeur souriante, cet homme courtois accuse le Docteur de coups de force et de mensonge. Sous forme de roman chez la portière, il refait à sa façon le récit des trouvailles postérieures, des multiples démarches de Morlet, puis des bagarres archéologiques dont retentit le monde entier. De Capitan à Dussaud, en passant par Seymour de Ricci, Vayson de Pradennes, Peyrony, les antiglozéliens.

Vêtus de probité candide et de lin blanc, apparaissent comme des vases d'érudition, tandis que les défenseurs, ces savants, dont les titres valaient au moins ceux de leurs adversaires, ces hommes qui voulurent voir d'abord et fouiller avant d'émettre une opinion, ne sont eux, que des cerveaux sclérosés, des préhistoriens contestables, « dont aucune évidence ne peut dessiller les yeux. »

Bien sûr, les évidences de M^e Garçon ne sauraient être celles de tout le monde. Jouant sur les dates, jouant sur les faits, il déconsidère les témoins gênants et déclare avec sérénité que « du côté glozélien, on a tout fait pour brouiller la chronologie des découvertes. »

Comme il est trop intelligent pour qu'on puisse l'accuser d'inconscience, nous laissons au lecteur le soin de qualifier la souplesse de ces exercices de haute voltige.

d) *Le roman chez la portière.*

C'est bien un roman dont les épisodes burlesques ou dramatiques se déroulent et s'enchaînent comme dans Monte-Cristo, et avec un tel art que « les honnêtes gens cruellement outragés », ce sont les agresseurs et non plus les victimes.

La perquisition policière ?... On l'a faite avec un tact bien rare en ces sortes d'expéditions. Et ce sont les Fradin — tout simplement ! — qui, après le départ du commissaire, ont répondu à sa courtoisie raffinée, en saccageant des objets, afin de faire croire aux violences subies chez eux, et de pouvoir s'en plaindre.

Le rapport des *experts officiels* !... Avec le même art on écarte les anomalies criantes qui le rendent suspect. Le couplet de circonstance à la gloire de feu Bayle est psalmodié avec trémolos bien placés. Ses collaborateurs, avec une « ingéniosité extraordinaire », ont apporté « des précautions infinies » à servir la seule Vérité.

Qu'on ne l'oublie pas ! Il s'agit de déshonorer Fradin sous l'inculpation d'escroquerie et, par contre-coup, de ridiculiser Morlet, qui apparaîtra sous les traits d'un naïf, dépourvu d'esprit critique : « Les partisans de Glozel ont recueilli et publié les outrages les plus bas », proclame ce champion du vrai, et, sans rire, il ajoute : « La farce de Glozel a dépassé les bornes du mauvais goût, pour atteindre à l'odieux. »

Ne suffirait-il pas plutôt de renverser la proposition, pour dire que la farce agressive, à laquelle cet ambitieux prêta son immense talent, finit par sombrer dans l'odieux ?

Sa conclusion est un chef-d'œuvre.

La diffamation !... Ce n'est pas son client qui l'a faite, en écrivant que le faussaire « avait, par maladresse, signé son œuvre. » Si M. Dussaud est entré dans la bagarre, c'est par devoir professionnel : « La Science française lui doit des remerciements pour la manière courageuse dont, sans intérêt personnel, il s'est mis dans une bataille où la malveillance intéressée des contradicteurs ne lui réservait qu'injures et coups à recevoir. »

Sans rire, il oppose « la manière courtoise » de cet académicien traitant de faussaire un homme qui le gêne, à « la grossièreté » du paysan qu'il a voulu déshonorer, et qui riposte en le citant devant les juges.

Il exécute encore deux pirouettes éblouissantes, pour narguer des adversaires auxquels sa robe lui a permis de prêter sans risque les moins avouables calculs, et se rassied fort satisfait de lui.

M^e Maurice Garçon, danseur étoile du jeune Barreau parisien, futur académicien, a réussi un exercice de haute-voltige oratoire.

7. — Réquisitoire du Substitut Hurlaux.

Après ce feu d'artifice, qui dut laisser l'auditoire sinon ébloui, du moins éberlué, les conclusions, fines et nuancées, du substitut Hurlaux apportent un peu de bon sens et déblaient la contreverse embrouillée avec art par le défenseur.

Il souligne avec malice que, suivant une tradition bien connue, le brillant avocat, pour être tout à fait à l'aise, a prêté gratuitement sa frénésie aux magistrats... et sa façon de poser ensuite le double problème juridique et scientifique est parfaitement claire.

« C'est à l'inculpé, dit-il, c'est-à-dire, en l'espèce, au représentant du *Matin* et à M. Dussaud, qu'il appartient d'administrer la preuve de leur bonne foi. Mais qu'est la preuve de cette bonne foi ? »

Et d'expliquer comment la jurisprudence de la Cour de Cassation s'est élargie, en assurant plus d'indulgence au diffamateur.

Jadis et même encore naguère, quand on imputait à un homme quelque chose de déshonorant, peu importait que ce fût vrai ou faux et que le

but poursuivi par le diffamateur fût louable ; peu importait même qu'animé par des intérêts supérieurs, il crût remplir un devoir, « la connaissance de possibilité de nuire égalait l'intention frauduleuse de façon en quelque sorte automatique ».

De nos jours, il semble qu'un inculpé de diffamation puisse apporter la preuve de sa bonne foi, en établissant « qu'il a obéi à des intérêts supérieurs, ou qu'il a rempli un devoir, ou qu'il a exercé une profession et que, de ce fait, puisqu'il n'y eut point malignité de sa part, il n'a pas commis de délit ».

Ayant exposé clairement les principes de droit, le magistrat examine les faits.

Le cas du *Matin* lui paraît simple : une des tâches de la presse est de publier des enquêtes sur toute question importante pouvant retenir l'attention du lecteur. Un grand journal est une tribune où chacun peut dire ou écrire ce qu'il pense.

Or, en ce qui concerne le *Matin*, son attitude au-dessus de la mêlée permet d'exclure toute malignité à l'égard de Fradin et toute mauvaise foi, car il n'a été poussé que par un souci d'information générale.

La situation de M. Dussaud est tout autre. Il peut difficilement soutenir que ses propos à un journaliste et la lettre envoyée par lui à ce dernier n'étaient destinées à aucune publicité. Son interlocuteur n'était pas un ami intime avec qui l'on a une conversation familière et privée. Quand on parle à un journaliste d'une affaire en cours, c'est qu'il ne s'agit pas d'un secret ; et si l'on parle, c'est avec l'intention que l'entretien soit publié.

Pour M. Dussaud, « cette absence d'intention frauduleuse, évidente dans le cas du *Matin*, on ne la trouve pas ici ». Car il poursuivait un but, et en traitant le jeune Fradin de mystificateur, il savait parfaitement que c'était le déconsidérer, le déshonorer. Ah ! s'il avait apporté la preuve de la fausseté de Glozel, en montrant qu'il agissait dans l'intérêt public, pour protéger les collections du Louvre, il méritait des félicitations.

Après les débats, les expertises, les mémoires des deux parties, le malheureux substitut, perplexe, confesse qu'il se trouve dans un état de doute absolu. Au cours des discussions, il avait espéré pouvoir se faire une opinion : « J'ai écouté passionnément les témoins ; les experts, les explications des deux parties, et je fais l'aveu que non seulement j'ai été ce brave homme qui croit le dernier qui parle, mais encore qu'à plusieurs reprises j'ai été convaincu de façons contradictoires par plusieurs de ceux qui ont parlé. Et alors j'arrive à ce résultat qui ferait pâlir un mathématicien : c'est qu'additionnant une certitude avec une autre certitude, j'arrive à un doute ».

Admirant ceux qui manient la certitude, ces princes de la science, dont l'un dit : De ceci je suis sûr, pendant que l'autre, vivement réplique : Je suis sûr du contraire, le pauvre Ministère public ne peut que se réfugier dans un doute prudent.

« Eux, les savants, ils savent. Ils ont des opinions aussi définitives que contradictoires. Et moi, qui ne sais rien, je viendrais, comme si je détenais la vérité objective, vous dire : ceux-là se sont trompés ; ceux-ci ont dit la vérité ! »

« ... Les magistrats de Riom ne donnent pas l'impression d'aimer la boutade ou le paradoxe. Eh bien ! ils sont les premiers à indiquer que les visiteurs venus à Glozel, pour y voir des objets faux ou discutés, en ont eu pour leur argent, précisément parce que ces objets étaient faux ou discutés ».

Ironique, il conclut que M. Dussaud et ses amis n'ont pas réussi à nuire à Glozel, même si ce fut leur but : « Sans eux, il n'y aurait pas eu de discus-

sion, mais le silence... Un musée dont on ne parle pas, personne jamais n'ira le voir, ne serait-ce que parce qu'on n'en connaîtrait guère l'existence... M. Dussaud peut se faire à lui-même ce reproche : J'ai peut-être voulu leur nuire, mais je les ai vraiment servis. Et ce reproche sera peut-être sa véritable punition ».

Et, quittant le ton moqueur : « Messieurs, si vous me donniez, au moment de m'asseoir, non pas même une promesse, mais quelque espoir de réconciliation, vous me rendriez un très grand service, en me donnant l'impression que j'eus quelque utilité ».

L'appel du substitut resta sans écho. Empêtré dans son personnage, et se jugeant trop grand seigneur pour formuler des regrets, M. Dussaud, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mandarin de première classe, tout gonflé de son importance, n'eut pas le geste humain qu'on attendait et qui aurait purifié l'atmosphère.

Méprisant, il garda le silence, et s'en alla panser quelques blessures cuisantes pour son amour propre.

8. — Le jugement

M. Dussaud et ses amis, afin de fermer la bouche aux Fradin en les déshonorant, avaient fait appel au bras séculier, tout comme jadis on éliminait les hérétiques par autorité de justice. La courtoisie sereine des discussions scientifiques pouvait-elle être compatible avec leurs prétentions à l'inaffabilité ?

On a vu quel fut le sort de la plainte en escroquerie, formée par la Société Préhistorique de France contre Emile Fradin. Le magistrat instructeur du Tribunal de Cusset avait clos l'affaire par une ordonnance de non-lieu, à la grande fureur des conjurés, le 26 juin 1931. Et un mois plus tard, le 30 juillet 1931, un arrêt de la Chambre des Mises en accusation, à la Cour d'Appel de Riom, confirmait ce non-lieu. C'était un camouflet retentissant.

Le jugement du 23 mars 1932, rendu par le Tribunal Correctionnel de la Seine, retient comme « injurieuses et diffamatoires » les imputations de M. Dussaud à l'égard de Claude et Emile Fradin, et le condamne à leur payer le franc de dommages et intérêts qu'ils ont demandé ;

« Rejette comme mal fondées les conclusions de Dussaud ;

Condamne Serpin, gérant du journal *Le Matin*, et Dussaud, sous la même solidarité, à tous les dépens, qui comprendront les assignations délivrées entre le 26 février 1928 et le 30 juillet 1931 ; dit la Société du journal *Le Matin* civilement responsable des condamnations contre Serpin son gérant ;

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer ».

Les attendus, fortement motivés, précisent que le Tribunal « n'a pas à se prononcer sur l'authenticité des objets trouvés dans les fouilles de Glozel, mais uniquement sur le point de savoir si, les imputations diffamatoires (de Dussaud) étant réputées de droit faites avec intention de nuire, cette présomption est détruite par des faits justificatifs suffisants pour faire admettre la bonne foi ».

Il admet que l'interview de Dussaud avait surtout pour objet « d'apporter, dans l'intérêt de la Science, aux yeux du monde savant et du public, les éléments d'une conviction personnelle, basée sur une compétence archéologique incontestable ».

Mais, en droit, l'intention diffamatoire ne doit pas être confondue avec le mobile : l'auteur de la diffamation était conscient du préjudice moral ou matériel occasionné par son imputation, et savait qu'en imputant à la personne diffamée un fait précis, il portait atteinte à son honneur.

Or, après avoir exprimé sa conviction personnelle sur le « truquage » des pièces de Glozel, ce qui était incontestablement son droit, « Dussaud prend à partie le jeune Fradin et l'accuse finalement, sans apporter d'autre preuve que son affirmation, d'être avec Claude Fradin l'auteur ou le complice de la mystification de Glozel ».

« ... affirmation d'autant plus téméraire que, depuis la publication de l'article incriminé, Emile Fradin, inculpé d'escroquerie, sur la plainte de la Société Préhistorique de France, a bénéficié, le 26 juin 1931, d'une ordonnance de non-lieu, rendue par le magistrat instructeur du Tribunal de Cusset, et confirmée le 30 juillet suivant par arrêt de la Chambre des Mises en accusation de la Cour d'Appel de Riom ».

Dans ces conditions, le Tribunal de Paris refuse d'admettre que Dussaud n'ait point eu conscience que ses imputations portaient atteinte à l'honneur des Fradin, et déclare qu'il « doit en conséquence à la partie civile la réparation du préjudice par elle sollicitée ».

Ainsi se termine, par un jugement de bon sens et d'équité, cette conjuration surprenante de savants par ailleurs estimés, que Glozel avait mis en transes, et qui avaient voulu le démolir par arrêt de justice.

Les juges de Paris faisaient écho à ceux du Bourbonnais.

CHAPITRE XVI

MYSTIFICATION OU REALITE POURQUOI LA MYSTIFICATION EST IMPOSSIBLE

1. — Paysans de chez nous.

Aucun de ceux qui s'affrontèrent à propos de Glozel, aucun des écrivains qui s'en donnèrent à cœur joie sur l'énigme de ces découvertes étonnantes, n'a songé, pour y voir clair, à étudier la psychologie du paysan de France. Tous ceux qui se livrèrent à des ironies faciles sur la famille Fradin, ses découvertes, ses profits, auraient gagné, pour ne pas écrire des méchancetés ou des sottises, à considérer objectivement la vie rurale pour y trouver, du point de vue humain, une explication de l'énigme.

Il faut être né à la campagne et en parler la langue pour savoir et pour comprendre ce qu'il y a de vie secrète derrière les portes closes, de vie profonde sous le masque immobile des visages.

Aux yeux du voyageur pressé, Glozel est un hameau semblable aux autres, avec ses maisons plus ou moins confortables, devant lesquelles jouent des enfants bruyants, pendant que les ménagères échangent réflexions et cancans. Il y voit un attelage paisible et lent, qui transporte du fumier ou ramène des récoltes à la grange, un cultivateur qui laboure son champ ou bêche son jardin, une femme qui fait soigneusement sa lessive, des poules qui picorent et des chiens méfiants qui jappent à son approche.

Perpétuellement agité, incapable de mettre ses nerfs au cran d'arrêt, l'homme des villes s'étonne de la placidité sans hâte qui rapproche le paysan de ses bœufs. Il ne sait pas que, tout jeune, l'homme des champs, suivant d'instinct les leçons d'un père ou d'un aïeul taciturne, apprend à voir en dedans ; il ne soupçonne pas que, sur ce coin de terre où les voisins se surveillent et s'épient, les choses ne sont pas si simples qu'on pense.

On a tort de traiter le monde rural avec dédain, parce qu'on le croit sans nuances, alors qu'il est complexe et apparaît bel et bien avec sa hiérarchie et ses classes à qui sait l'observer.

Certes, tous les paysans dépendent de la terre, mais cette dépendance revêt d'innombrables aspects. Certaines chaumières apparaissent, d'une géné-

ration à l'autre, sans ressources, habitées par des êtres déçus, malchanceux, incapables de liquider leurs dettes ; les hommes y sont passifs et mornes, les femmes sans élan et sans joie. Ceux-là végéteront toujours, et leurs enfants feront de même, incapables d'entreprendre une œuvre où l'on s'épanouit.

En face de ces rebuts, il y a les forts, les audacieux, les persévérants, rustres trapus, aux yeux brillants à peine visibles sous leurs épais sourcils, ne parlant d'ordinaire que patois, mais fixant durement l'interlocuteur, et bien assurés de ce qu'ils vont lui dire.

Ce sont des maîtres qui savent utiliser la terre, au lieu d'être asservis par elle, et qui mènent leur ferme en chefs assurés de leurs droits et fortement campés sur leur bien. A force de charrier les récoltes aux foires ou à la ville, ils mettent de côté suffisamment d'écus pour acheter des vaches laitières et des bœufs de labour.

Peu loquaces, ils ont d'abord la passion de la terre. Chaussés de gros sabots, vêtus d'habits boueux et rapiécés, mais nourris de bon pain, ils sont fiers de leur force, et ne la gaspillent jamais. Trimant dur la semaine, ils se reposent le dimanche en évaluant le rendement de leurs terres. Le paysan de chez nous vit à petit bruit, jaloux de son indépendance, capable de rognier sur sa faim et son sommeil pour arrondir son bien ou acheter des bœufs, toujours docile à cet appel séculaire qui commande aux pères de travailler sans relâche à l'élévation de leurs fils.

Ainsi peut-on distinguer deux sortes de terriens : les faibles, qui traînent comme une fatalité leur misère sans remède, et, à l'opposé, les énergiques, qui réfléchissent avant d'agir, et puis qui lancent leur faux à pleins bras, se courbent sur la glèbe avec ténacité, jusqu'au jour où ils sont devenus maîtres du domaine qui portera leur nom.

La famille Fradin était de celles qui conquièrent de haute lutte leur indépendance. Besognant dur, ils avaient réalisé le rêve des aïeux ; après à conquérir leur patrimoine, à force d'économies, ils étaient devenus propriétaires. Ils avaient ce qu'il faut pour vivre, la terre avec ses herbes, ses plantes et ses bois ; le bétail qui permet d'exploiter le sol, pour manger à sa faim ; les outils maniés par des mains adroites, et qu'on répare soi-même pendant l'hiver. Ils gardaient d'instinct les secrets des anciens, qui passent naturellement aux jeunes, sans bavardages inutiles. Le grand-père avait acheté le domaine ; son gendre était venu l'épauler, et maintenant ses petits-fils apprenaient, l'un après l'autre, tous les métiers d'hommes, se formaient lentement aux gestes qui ne changent pas. Au moment des premières découvertes, par une suite méthodique d'efforts, que nul découragement n'avait interrompu, ils avaient fait leur place au soleil.

Connus et estimés de tout le monde pour leur probité scrupuleuse, ils n'avaient jamais fait de tort à personne, et leur parole, en affaires, valait un écrit.

Un autre aspect de la vie rurale, c'est qu'elle renferme des choses dont on parle et d'autres dont on ne parle jamais. Les nuances en sont inexprimées et c'est le ton qui donne aux mots leur sens. On pratique la réponse à retardement, où les termes sont bien détachés, ce qui permet, entre les mots, de réfléchir à ce qu'on ne doit pas dire. On apprécie le temps qu'il fait ; on s'attarde en banalités sur la pluie, la sécheresse ou le gel ; on s'occupe des voisins, des mariages, des enterrements. Et soudain, au milieu de ces phrases conventionnelles, insipides, coupées de hochements de tête et de longs silences, une remarque éclate, pittoresque, inattendue, prise sur le vif, avec un bonheur d'expression qui tranche sur la morne grisaille des propos.

Cela n'explique-t-il pas pourquoi tant d'hommes de lettres, de jour-

nalistes et de savants, venus interroger les Fradin, ont pris pour de l'hostilité ou de la méfiance, ce qui n'était au fond que réserve. Le paysan n'aime pas être bousculé ; il déteste les indiscrets, les goguenards, qui voudraient l'étourdir par leur bagoût, alors il se referme, laissant l'interlocuteur stupéfait de s'être heurté à un mur.

Ajoutons, pour compléter cette psychologie paysanne, que, sur les grandes choses humaines, sur le flux et le reflux de la vie, de l'amour, de la mort, on se tait, ou bien l'on ne s'exprime que par l'extérieur. Certes il y a souvent d'étonnantes délicatesses dans les âmes rurales ; mais si le cœur est bon, il éprouve une répugnance invincible à s'exprimer. Quand on voit quelqu'un s'attendrir, on feint de l'ignorer ; on attend d'être seul pour pleurer, et l'entourage a l'air de ne pas remarquer que vos yeux sont rouges.

A la campagne, les mots de tendresse sont rares et secrets : le père et la mère ont beau se ronger de l'absence d'un grand fils exposé au danger, ils ont beau se représenter tout ce que le garçon peut souffrir, nulle puissance au monde ne leur fera traduire cette souffrance par des mots. Le sentiment intime est refoulé, inavoué, aussi bien au point de vue religieux que pour les relations humaines. On est fidèle aux gestes rituels, mais ils se font dans l'église, à la messe, ou bien à la fin des veillées d'hiver, dans les foyers où l'on dit la prière. Mais personne n'exprime ou ne laisse deviner sa foi intérieure, si grande est la pudeur qu'on éprouve à montrer ce qui doit rester dans les profondeurs de l'être.

Enfin, la maison paternelle, où s'écoula l'enfance est tout imprégnée de passé. De vieilles photos sans art, que le temps a pâlies, sont au mur ; des meubles, des objets anciens rappellent des gens trépassés depuis de longues années, car on est traditionaliste à la campagne, même quand on affirme des opinions avancées. C'est comme l'évocation d'un monde évanoui qui surmonte et coiffe le monde réel, et qui révèle à notre curiosité une foule de secrets mystérieux sur la vie et la mort. Il suffit d'un détail de construction, d'un aménagement de meubles, pour évoquer sans confusion tels ou tels vieux parents, avec leur suite familière, avec leurs domestiques, fantômes habituels des anciennes maisons.

C'est pourquoi, si l'on veut comprendre l'état d'âme du jeune Fradin et de son grand-père, après les premières découvertes, quand les savants se passionnaient pour ou contre Glozel ; si l'on veut s'expliquer leurs réactions, face aux enthousiastes, aux sceptiques, aux ennemis déclarés, il faut les replacer dans ce monde des travaux rustiques où se passait leur vie, parmi ces objets et ces lieux, usés comme un vieil homme, et qui, d'une génération à l'autre, unissaient les tenants du patrimoine, indiquant à chacun sa place familière.

Ce sont des hommes indépendants et fiers, qui ne doivent rien à personne, des gens qui n'ont jamais craint leur peine, et qui ont toujours travaillé avec une sorte de joie sourde et constante, à la saison des labours noirs, ou bien au printemps clair, dans l'odeur saine des fenaisons, ou bien encore aux heures lourdes du plein été, dans le bruissement des blés à paille haute. Leur cadre naturel, c'est le pré, le bois, le jardin, la grange et l'étable, et non les bibliothèques des érudits ou les laboratoires des savants. Ils ont un visage brûlé par le soleil des moissons, des traits burinés par les intempéries, des bras très las d'avoir, toute une journée, tenu les mancherons, dans la terre éventrée qui va s'ouvrir au grain. Les problèmes archéologiques ne les ont jamais préoccupés, pas plus que les subtiles discussions des mandarins. Leurs espoirs, leurs projets, ils les confient au libre vent qui court sur la terre fumante. Et dès l'aube, d'un geste égal et dur, en dépit de la fatigue, tant

que Dieu leur prête vie, ils poursuivent leur tâche jusqu'à la nuit tombée.

Le paysan vit ainsi dans la familiarité des choses qui demeurent ; il a pour lui le silence, l'espace, les champs, et la joie qu'on y trouve, tous ces biens ignorés de l'intellectuel et de l'homme fiévreux des villes.

2. — Quelques impossibilités criantes.

Tels sont les honnêtes gens, les gens tout simples, contre lesquels une plainte en escroquerie fut déposée par des savants que Glozel avait abasourdis, et qui ne pouvaient admettre qu'une découverte n'eût pas leur estampille.

Un détail est remarquable : au début, la découverte ne rencontre pas d'incrédules. Emile Fradin a si peu l'impression qu'il s'agit là d'une source de richesse à exploiter, qu'il ne prend aucune précaution dans ses fouilles et distribue plusieurs des objets exhumés. Son grand-père lui dit que longtemps auparavant, vers la fin du XIX^e siècle, il avait voulu transformer en terre labourable une partie du taillis de vernes bordant le Vareille, et que les ouvriers, en arrachant les souches, avaient fait voler en éclats des vases qui semblaient de grès. Intrigués un instant, ils avaient contemplé ces débris, puis les avaient jetés, sans même se poser de questions. Le grand-père se rappelait qu'en certains endroits, le terrain sonnait creux.

A aucun moment, les Fradin, en 1924, ne songent à tirer parti de leur découverte, malgré l'intervention de l'instituteur de Ferrières, qui a fait un rapport à l'Inspecteur d'Académie, et qui les presse de continuer les fouilles.

La Société d'Emulation de Moulins, consultée, refuse de s'y intéresser. Emile Fradin dépose quelques objets humides sur la cheminée de la cuisine, et l'on n'y pense plus.

Le rythme du labeur quotidien l'a repris, et il est loin de soupçonner que ces poteries et ces galets vont bientôt l'entraîner avec tous les siens dans une aventure hallucinante qui, malgré qu'il en ait, fera connaître son nom dans le monde entier.

Quelques mois ont coulé lorsqu'intervient le docteur Morlet, que l'archéologie passionne. Il s'enthousiasme devant ces vestiges et parle tout de suite d'une civilisation de l'âge de pierre.

L'ère des controverses va commencer avec l'égyptologue Ricci, qui soutiendra que tous les objets ont été fabriqués par un faussaire qui les a enfouis dans la glaise. C'est une affirmation gratuite, et qui se heurte à une foule d'impossibilités. Truqué, le gisement !... Mais par qui ? quand ? pourquoi ? comment ?... L'accusation de supercherie est tout à fait gratuite, car elle n'apporte aucune réponse à ces quatre questions, et ne sauraient en apporter une qui soit valable.

Comment concevoir qu'un jeune cultivateur de 18 ans qui n'a pour tout bagage intellectuel que son certificat d'études, qui ne connaît rien aux complexes et difficiles problèmes d'archéologie et d'histoire, qui ne les soupçonne même pas, ait été miraculeusement touché par la grâce préhistorique, soit devenu artiste, au point de faire des dessins qu'admireront des maîtres, ait inventé une écriture, fabriqué des poteries, des colliers, des harpons, près de trois mille objets, en un temps record, tout en continuant de cultiver ses champs ?

Comment ce faussaire génial s'y est-il pris pour enfouir tout cela sans qu'un voisin l'ait remarqué, et sans avoir bouleversé, mélangé, les différentes couches de terre ? Pratiquement c'est impossible.

Chaque fois qu'on fait une découverte qui contredit des idées toutes faites, et déconcerte les savants, le faux est la première explication qui vient à l'esprit des pontifes menacés. Il y a cinquante ans, lorsque, sur les parois des grottes des Eyzies, les explorateurs constatèrent des gravures de mammoth et de bisons, certains archéologues, et non des moindres, déclarèrent avec une assurance impayable que ces dessins étaient des amusements d'enfants. D'autres, parlant au nom de l'histoire, y voyaient l'œuvre de proscrits, réfugiés dans ces asiles souterrains, au temps des guerres de Religion ou de la Terreur. On mit du temps à leur faire comprendre que des gamins-facétieux de notre temps, des Calvinistes du XVI^e siècle, des Girondins en fuite, sachant bien ce que c'est qu'un mammoth ou un bison, ne pouvait exister que dans une imagination trop fertile.

Nous voyons mal Emile Fradin, modelant des urnes à visage, apparentées aux vases d'Hessalik, ou fabriquant des tablettes à inscriptions, de caractères linéaires, archaïques et de parenté méditerranéenne. Quel trésor de patience, d'érudition et surtout de prudence devait-il avoir en son cerveau pour monter cette énorme mystification ! Mais voilà ! Irascibles ou dédaigneux, tous ces adversaires importants, qui se croient infaillibles, quand ils ont parlé « de méthode et de discipline scientifiques très rigoureuses », n'ont jamais compris que ce problème scientifique avait aussi un côté humain, des données psychologiques. S'ils s'étaient penchés sur l'état d'esprit du jeune paysan, ils ne l'auraient pas, contre toute vraisemblance et pour sauver leurs positions, présenté comme un virtuose génial de la falsification.

Plus tard, quand la controverse battra son plein, le jeune homme, nullement grisé par les applaudissements des uns, ni troublé par les insinuations diffamatoires des autres, continuera de travailler aux champs avec les siens. Des journalistes, des savants, des curieux, viennent à Glozel pour se documenter. S'il est en train de labourer, il confie l'attelage à l'un des siens, et donne sans plus de façon, sur place, des éclaircissements au visiteur.

Nulle pose dans ses attitudes ; nulle prétention dans ses réponses nettes et franches. Nulle amertume non plus, quand son interlocuteur fait allusion aux savants qui s'efforcent de le déshonorer. Il vient d'apprendre à ses dépens, jusqu'où peut s'abaisser l'exclusivisme ombrageux de ces mandarins soupçonneux où ils prétendent régner seuls. Il est aimable avec simplicité, mais ne se livre pas à des inconnus.

Ayant des yeux pour voir, il a remarqué cette faune qui erre autour des fouilles, collectionneurs, agents de collectionneurs, et compris leur astuce qui consiste à déprécier le gisement pour l'acquiescer ensuite à vil prix. Au surplus, il en fit l'expérience : on se souvient qu'un des accusateurs ne le traita de faussaire qu'après avoir essayé d'acheter des objets, et l'avoir menacé, sur son refus, de ruiner sa découverte.

Pouvait-il se douter que cette découverte avait un grand tort, un tort immense ? Elle risquait de culbuter un certain nombre de théories scientifiques auxquelles certains savants devaient leur notoriété, donc de provoquer des conflits où l'on utiliserait sans scrupule toutes les armes pour l'écraser.

Entre lui et ses adversaires, la partie était inégale, car il n'avait pour lui ni culture ni science, mais seulement son réalisme de terrien, sa prudence répugnant aux aventures. Il eût été perdu si, en face d'ennemis déclarés, ne s'étaient dressés d'autres savants pour l'épauler, en lui apportant la caution d'un nom respecté et d'une autorité indiscutable.

3. — De l'ironie à l'insinuation.

Ainsi donc ce garçon, muni tout juste d'un certificat d'études, aurait possédé suffisamment l'épigraphie ancienne et toutes les branches d'archéologie, et toutes les inspirations artistiques possibles pour inventer plus de 1 500 nouveautés et monter de toutes pièces une colossale fumisterie. Car il y a environ 1 500 pièces, trouvées dans les fouilles, qui ne ressemblent à rien de connu. Un faussaire n'invente jamais ; il combine des motifs connus.

Les adversaires d'Emile Fradin ironisaient à peu de frais sur son âge, sa famille, son pays ; ils se croyaient drôles parce qu'ils avaient inventé « l'Esprit de Glozel » pour expliquer l'abondance et la variété des trouvailles. Sachant bien qu'à force de répéter une imposture on finit par l'imposer, ils ressassaient des histoires cent fois réfutées : le morceau de fer qui aurait été trouvé sous les briques, au début des fouilles, par Melle Picandet, et à propos duquel ensuite elle aurait fait marche arrière ; la valeur archéologique du docteur Morlet, « savant de trop fraîche date » ; le manège mystérieux des Fradin, fabriquant du néolithique en série, dans la cuisine, pendant les veillées d'hiver, pour la prochaine campagne d'été ; la petite grammaire glozélienne du colonel de Saint-Hillier, et ses ahurissantes traductions des tablettes gravées.

Mais la palme, je crois, parmi tant d'agresseurs féroces, revient à Vayson de Pradennes, l'homme qui avait voulu acheter les objets découverts et qui s'était fait éconduire.

Il décrit par le menu les procédés de falsification, comme s'il avait suivi les détails de l'opération ; il note d'un air dédaigneux les maladresses visibles de la fabrication — ce qui, peu auparavant, ne l'avait pas empêché de vouloir les acquérir —. Il a vu les entailles faites sur *presque tous* les objets par l'outil de métal qui les façonna — combien d'heures lui aurait-il fallu pour cet examen minutieux, alors qu'il n'avait fait qu'entrer et sortir ? — Les « haches » sont d'un schiste ardoisier tendre, qui aurait peu séduit le véritable primitif — qu'en sait-il ? admirons cette infaillible suffisance. — Pour les poteries, méconnaissance absolue de l'art du modelage, et recherche exagérée de la décoration. Les briques ?... mais leur fabrication est on ne peut plus sommaire. Et si lui, Vayson, défenseur de la Science, a voulu acheter quelques pièces, c'était à titre de faux, « et pour les montrer aux savants encore crédules. »

Derrière ces phrases du matamore on sent une stupeur immense : c'est que, devant le richissime Vayson, tout bardé de prétentions scientifiques, ce paysan têtue et sans culture n'ait pas plié.

Alors sa rancune s'exhale. Il en remet : on le voit expliquer comment s'est révélé l'Esprit de Glozel, avec la même certitude que s'il avait assisté aux phases les plus secrètes de l'entreprise énorme de truquage.

Et ce qu'il y a d'odieux, d'abominable, dans ce travail de haine méthodique pour nuire à une famille de braves gens, c'est que l'auteur n'apporte jamais de preuves, mais uniquement des suggestions, des hypothèses. Un homme de bon sens, qui n'est pas aveuglé par la rancune, songe tout de suite qu'il aurait fallu au faussaire un génie étonnant, et surtout un temps énorme pour truquer ainsi plus de mille objets, de façon à tromper même des spécialistes éprouvés. Ainsi le grand-père Fradin et son petit-fils auraient interrompu leurs travaux des champs, pour aller, pendant je ne sais combien de jours, truffer d'objets hétéroclites un terrain dont, à moins d'être visionnaires, ils ne pouvaient deviner ou prévoir que les savants du monde

entier s'y rendraient. Il suffit d'énoncer pareille hypothèse pour en faire entrevoir l'absurdité.

Et après avoir désigné nommément les Fradin comme d'inignes faussaires, Vayson ajoute cyniquement, une réflexion qui veut être cruelle et ne l'est que pour lui : « J'avais fait une boutade ; je la retire. En réalité. Je ne sais rien des faussaires et ne m'en occupe pas. Je discute Glozel au point de vue scientifique. Le reste m'importe peu. (On ne le dirait guère !). Les Fradin sont des paysans. Mais ils vivent trop près de l'Esprit. Je souhaite seulement qu'ils se tirent de l'affaire les mains nettes, et le docteur Morlet sans ridicule. »

En face de paysans honnêtes, qui n'attaquaient personne, et qui, dans leur situation modeste, vivaient sans jalousie, indépendants et fiers, il est bon de camper un adversaire qui procède par insinuations feutrées, et qui croit, après un jet de boue oblique, se tirer d'affaire par une pirouette.

Comme on est loin des « *templa serena* », des temples de sérénité, où d'ordinaire se tiennent les savants !

Le tort, l'unique tort d'Emile Fradin fut de toucher sans le savoir, au domaine réservé où ces académiciens étaient maîtres et seigneurs. *Inde iræ !*... Aussi pouvait-on voir ces graves personnages s'ingénier à fournir aux plaisantins des mots d'esprit comme celui-ci : « Aux estomacs délabrés par les excès d'auroch, de renne ou de bison, les thaumaturges, médecins de la tribu, ordonnaient « *Glozel-lès-Vichy* ».

4. — Pour y voir clair.

Lorsqu'après trente années on relit l'abondante littérature que cette querelle suscita, on demeure étonné du petit nombre de ceux qui jugèrent avec leurs yeux d'abord, leur bon sens ensuite. Et l'on remarque surtout que c'est le clan des adversaires qui transposant le conflit du terrain scientifique sur celui des personnes, a voulu accabler les Fradin et ridiculiser Morlet.

Pourquoi, dans leurs exposés, les faits sont-ils dénaturés systématiquement, à tout instant ?

Pourquoi présenter Morlet comme « absolument inexpérimenté en matière historique », alors que depuis sa jeunesse, il fut toujours un passionné d'archéologie ?

Pourquoi décider a priori que le nombre incroyable d'objets découverts est à lui seul une preuve de truquage ?

Mais surtout pourquoi donner valeur de preuve aux insinuations perfides, aux insinuations gratuites de Dussaud, quand il prétend qu'au fur et à mesure des objections, le sol glozélien apporte à point nommé des richesses nouvelles, qui les réfutent ? Quand donc ce bon apôtre s'est-il même donné la peine de prouver que les objets ainsi trouvés furent inspirés au faussaire par les articles de revues ou des ouvrages de savants, voire par le manuel de Déchelette ?

— *Ego nominor leo !*... J'affirme, et cela doit suffire, proclama le mandarin péremptoire et trop sûr de lui.

— Mais alors ! mandarin de mon cœur, ô vase d'érudition ! avez-vous pensé qu'il fallait une intelligence incomparable et une facilité surhumaine d'assimilation à ce faussaire, à ce cultivateur de dix-huit ans, pour circuler sans faux pas, à son aise, dans des ouvrages écrits pour quelques spécialistes ?

C'est ainsi que, sans cesse, le coup de pouce est donné aux faits par un savant infatué, pour ridiculiser ses adversaires. Pour les besoins de la cause,

une simple analogie devient « correspondance rigoureuse », ou bien, selon un procédé bien connu en polémique, on attribue au contradicteur des phrases qu'il n'écrivit jamais.

Certains d'entre ces messieurs n'avaient-ils pas proposé à Morlet de le prendre sous leur patronage, ce qui eût permis la confiscation des trouvailles à leur profit ? Car, bien entendu, on n'aurait pas demandé leur avis aux Fradin. L'honneur du médecin archéologue ainsi tenté, c'est d'avoir voulu garder son indépendance.

En face de ces manœuvres, et pour en mieux faire éclater le parti pris, voici le texte d'un homme loyal, savant épigraphiste, lui aussi, le doyen Audollent.

Dussaud, dans sa brochure, lui avait cyniquement prêté cette déclaration qu'« en tout état de cause, il ne voulait pas signer le procès-verbal de la fouille » d'une tombe explorée le 21 juin 1926.

Le doyen riposte : « Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Je n'ai rien déclaré du tout avant la fouille puisqu'alors personne n'avait parlé de procès-verbal. C'est seulement lorsque l'opération fut assez avancée, que M. Espérandieu proposa d'en rédiger un ; nous le signâmes lui et moi. Aucune demande analogue ne fut adressée aux deux savants suédois, pas davantage à l'anonyme français, qui n'eurent rien à refuser.

« Quant à moi, si je crus devoir décliner l'offre, c'est simplement parce qu'il me sembla que, le titre de membre de l'Institut conférant à M. Espérandieu une autorité particulière, la présence de mon nom à côté du sien n'ajouterait rien à sa valeur. J'ai sans doute eu tort, puisqu'on tire argument de ma réserve contre l'authenticité de la fouille. Mais ni M. Espérandieu ni le docteur Morlet ne s'y méprirent.

En tout cas, ce que j'ai pu dire et écrire depuis lors, montre assez que l'exploration de la tombe me parut faite en toute loyauté. Je l'ai cru au moment même, et je le crois encore. »

Il suffit de comparer ces lignes précises d'un savant de bonne foi, avec celles de l'homme habile dans l'art de solliciter les textes, et qui cherche moins l'argument solide étayé sur des faits que celui, tendancieux mais brillant, qui peut saisir le lecteur profane.

Quand M. Dussaud et ses amis parlaient de farce, ils oubliaient ou feignaient d'oublier que, par leurs soins, les limites de la plaisanterie étaient franchies depuis longtemps, exactement depuis le jour où, renonçant aux discussions courtoises entre savants, ils avaient suscité et alimenté une campagne d'insinuations et d'outrages qui n'avaient rien à voir avec l'archéologie.

En face de ces hypothèses passionnées, présentées comme des certitudes invincibles, on restait calme à Glozel. On laissait s'affronter les tenants du néolithique, du phénicien, du gallo-romain ; on répondait aux questions des journalistes et des savants ; on opposait aux insinuations malveillantes le silence et la sérénité d'une famille dont l'honorabilité était affirmée, par tous ses compatriotes.

Moins équilibrés, les Fradin auraient pu se sentir grisés par le bruit fait autour de leur découverte, prendre des poses avantageuses et vouloir jouer aux nouveaux messieurs qui ont franchi l'étape.

Au lieu de se donner en spectacle, ils continuent de semer, de faucher, de moissonner, riant des plaisanteries, indifférents aux sarcasmes, persuadés qu'on leur fait trop d'honneur en leur prêtant du génie, le génie du mal. Toute une vie de travail, de probité reconnue, cadre mal avec un tel machiavélisme. Cet art insolent de se moquer du monde, cette désinvolture dans la mystification, exigent une culture qu'ils n'ont pas et dont ils n'éprou-

vent pas le besoin.

Ceux qui les persécutent ont-ils jamais réfléchi que, pour fabriquer des centaines de pièces, il aurait fallu un outillage, des matériaux, une carrière d'argile, en un mot toute une installation. Dans cet atelier de faussaire, il y aurait eu des débris, une foule de déchets, toutes choses qui laissent des traces, et qu'une enquête bien conduite aurait facilement découvertes.

Le jeune homme faisait parfois, non sans ironie, ces remarques aux visiteurs qui l'interrogeaient :

— Si nous avons fabriqué tout ça, sans que personne l'ait remarqué, nous sommes aussi forts que le diable. Où donc est-il notre atelier ? On ne dira tout de même pas que c'est avec les vieux outils du grand-père, dans un coin de la grange ou derrière la cuisine que j'ai gravé les pierres et tourné les poteries.

Et si les objets ont été façonnés quelque part hors de Glozel, à qui ferait-on croire que nous aurions pu les mettre en place sans éveiller l'attention des voisins ? Et que nous aurions pu trafiquer la terre sans mélanger les couches géologiques, comme ils disent. Et qu'on ne nous aurait pas traités de farceurs dès le début ?

En résumé, si cette histoire a pris figure de scandale, tout homme de bonne foi conviendra que ce n'est pas la faute des Fradin. Ils n'ont attaqué personne ; ils n'ont ni soulevé ni attisé le conflit. Ils ont déclaré ce que les fouilles révélaient, laissant aux spécialistes le soin de préciser l'âge du gisement.

D'autre part, les titres des savants qui les ont soutenus égalent au moins ceux des antiglozéliens. C'est ce que faisait remarquer justement le président Herriot, lors de l'intervention du sénateur Massabuau.

« J'ai toujours refusé d'intervenir entre les savants, qui sont partagés. Je me suis borné à prendre des mesures conservatoires. Je ne règle pas le conflit ; je fais la police du champ de bataille, et ne veux que mettre les savants à même de dégager la vérité. »

Précaution sage et position inattaquable.

Le mot de la fin, c'est le spirituel Victor Bérard qui le donna :

« Des savants sont aux prises. Ils ont commencé par incriminer leur science ; puis ils ont incriminé leur intelligence ; ils sont en train d'incriminer leur honnêteté ; ce n'est pas grave. C'est seulement lorsqu'ils incrimineront leurs mœurs qu'il faudra intervenir. Car c'est toujours comme cela que se terminent les querelles scientifiques. »

CONCLUSION

IL N'Y A PAS D'ENIGME DE GLOZEL

Nous avons exposé les faits et présenté les hommes qui s'affrontaient, il y a trente années, dans une bataille homérique. Maintenant, il faut conclure.

Certes, l'envie, la crainte de perdre la face en modifiant des thèses imprudemment présentées comme définitives, peuvent, d'un point de vue humain, expliquer des attaques féroces où sombrait la sérénité de la Science et la courtoisie habituelle des savants. Mais la simple jalousie n'explique pas tout, et il semble qu'on puisse trouver, sur le plan scientifique, des motifs plus profonds à cette polémique.

Tout d'abord, on a pu remarquer la variété des antiglozéliens. Il n'y eut jamais un credo unique parmi eux. Les adversaires qui nient tout de l'authenticité sont rares. Mais les autres se répartissent en diverses hérésies ; ceux qui suivent la thèse de Camille Jullian et soutiennent qu'il s'agit d'un gisement gallo-romain truffé de faux néolithique ; ceux qui croient qu'une partie seulement des objets sont faux, mais sans pouvoir s'accorder sur le nombre et la nature des falsifications : les uns n'admettent qu'un petit nombre de pièces authentiques ; les autres disent moitié moitié. Certains enfin, qu'on pourrait appeler semiglozéliens, rejettent peu de choses. Il y avait également ceux qui n'osèrent pas exprimer leur pensée, ni présenter ouvertement des preuves objectives, par crainte d'être pris à partie publiquement, et qui malgré des convictions bien étayés, gardaient une attitude douteuse. Et cette diversité d'opinions favorisait, dans bien des cas, une foule d'accusations à la fois graves et imprécises, qui donnaient à la défense l'impression de se battre dans la nuit.

Evidemment, les trouvailles du Champ des Morts étaient trop révolutionnaires pour ne pas surprendre même des savants de bonne foi. Nous avons noté, au cours de ce récit, ce que signifiait, pour nombre d'archéologues, la découverte en France d'une écriture parfaitement constituée avant la disparition du renne. Elle posait, du coup, des problèmes complexes d'archéologie et d'épigraphie. C'était tellement plus simple de les rejeter en bloc : on ne s'en priva pas.

Une autre cause fut signalée au docteur Morlet par un notable préhistorien allemand, M. Wilke, directeur de la revue de préhistoire *Mannus* : « Rien, disait-il, ne ressemble autant à un objet faux qu'un objet funéraire, car il est trop beau, absolument intact et sans usure, puisqu'il a été fait, la plupart du temps pour être enseveli avec les morts. Ajoutez cette constatation qu'à Glozel la couche archéologique est imperméable, et que la conservation des objets y est indéfinie, comme l'a établi le doyen Depéret. »

Quoiqu'il en soit, l'authenticité du gisement de Glozel est hors de doute. Nous pensons l'avoir suffisamment démontré, au long de cet essai, le premier qui ait tenté de présenter une vue d'ensemble de la découverte et de ses conséquences. Dès lors, un jour ou l'autre, les savants dignes de ce nom devront en reprendre l'étude.

On a fait, depuis trente ans, beaucoup d'hypothèses sur la période glozélienne, et un grand nombre d'entre elles seront à réviser à mesure que cette civilisation sera mieux connue. N'est-il pas exact que les hypothèses d'aujourd'hui préparent et fondent la science de demain ?

Quand le savant Cartailhac eut fait son mea culpa, au sujet des peintures d'Altamira, il conclut son amende honorable par ces mots : « Je reconnais que, sans les généralisations prématurées, on n'arriverait pas à la généralisation vraie. »

Sans les trouvailles de Glozel, le fameux hiatus entre le paléolithique et le néolithique serait peut-être encore un dogme, et la théorie de l'interpénétration des civilisations paléo et néolithique, présentée voilà plus de trente ans par Morlet n'aurait pu être émise — comme nouvelle —, en 1951, par l'abbé Breuil.

C'est en songeant à ces luttes, maintenant assoupies, et c'est après avoir repris en détail tout le dossier, que nous avons apporté notre témoignage sur cette bataille de Glozel aux rebondissements multiples, où les savants, armés de pied en cap et bardés de documents, rejoignent les héros d'Homère.

Le lecteur aura pu voir par qui et comment fut créée de toutes pièces la querelle qui devait passionner le monde entier.

C'est à la fureur des attaques qu'on reconnaît souvent la vérité d'une importante découverte.



Emile Fradin
et Léon Côte
devant le
Musée de
Glozel au
temps de la
Guerre des
Briques.



Le Docteur
Morlet et
Emile Fradin
au Champ des
Morts.



Le Docteur
Morlet au
Champ des
Morts.



A

Tablettes de terre cuite à inscriptions alphabétiformes.
A - environ 20 cm de hauteur
B - environ 38 cm de hauteur



B



Renne à inscription sur un galet ovoïde (diorite).



Scène d'allaitement.

Masque
funéraire
rappelant le
masque des
fouilles de
Schliemann à
Hisarlik, dit
« Tête de
Chouette.»

D'après
Aesculape,
Juin 1928.



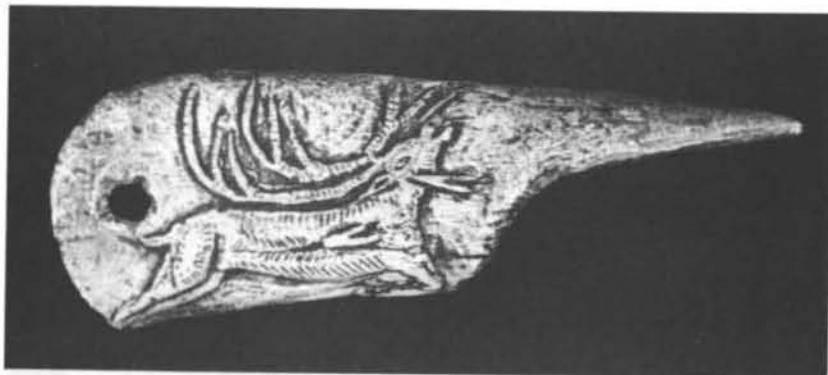
Idole bisexuée.



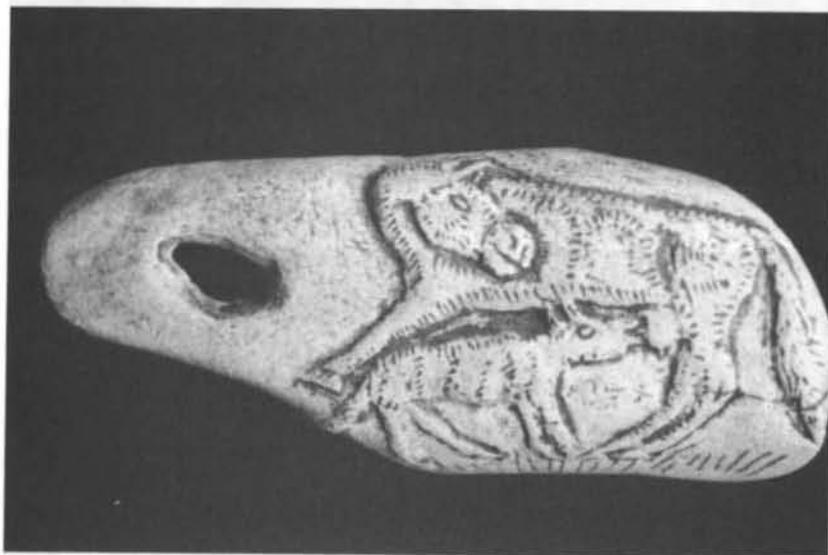
Os gravé d'un cheval au galop.



Renne. On relève au-dessus de cet os une fragmentation par analyse au carbone 14. Inscriptions. Or cet objet fait partie d'un lot daté de 17 000 ans. La question de l'écriture est posée.

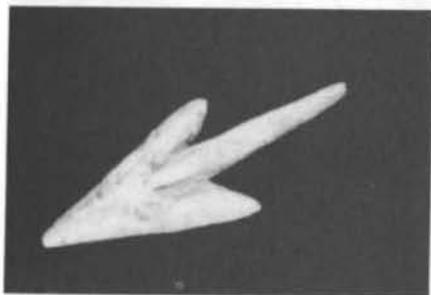


Le renne blessé.



Scène d'allaitement d'équidés, sculpture sur os.

Pointe de lance.



Tête de flèche.



Renne couché et son jeune faon debout.



Tête et encolure de renne : os sculpté.



Tête de femme
Sculpture en bois de cervidé.
Elle mesure 4,1 cm.
Le cou est orné d'un collier.

Tête d'homme.
Elle mesure 4,8 cm de hauteur.
2,1 cm dans sa plus grande largeur
et 1,1 cm d'épaisseur.
Sur le front des signes
alphabétiques.

Composé et mis en page par
FAIRE SIGNÉS
Achevé d'imprimer le 30 septembre 1987
par l'ERREUR DES CHAMPS
Dépôt légal 3^e trimestre 87

ISBN - 2 904 620 16-8